



HAL
open science

La pêche de loisir au filet calé en Charente-Maritime

Adeline Adam

► **To cite this version:**

Adeline Adam. La pêche de loisir au filet calé en Charente-Maritime. Sciences de l'environnement. 2020. dumas-03233939

HAL Id: dumas-03233939

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03233939>

Submitted on 25 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Thèse professionnelle

Présentée par

Adeline ADAM

pour obtenir le diplôme de
Mastère spécialisé Forêt, Nature et Société - Management international

Sujet :

La pêche de loisir au filet calé en Charente-Maritime

Soutenue publiquement le 21 janvier 2020

à AgroParisTech,
centre de Montpellier

devant le jury suivant :

Dr Charlotte BIGARD

Examinatrice

Sébastien MESLIN

Tuteur de stage

Dr Clément FEGER

Enseignant-référent AgroParisTech

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier tous les membres de l'équipe du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis pour leur accueil chaleureux, pour leur confiance et pour m'avoir permis de réaliser cette étude.

Merci à Julie Bertrand de m'avoir proposé ce stage puis cette prolongation de mission sur deux mois. Merci à Sébastien Meslin pour ton encadrement et ton accompagnement. Merci à Ronan Lucas pour ton intérêt, tes questions, ta participation aux réunions et tes suggestions. Merci aux chargés de mission, Emmanuelle, Yohan et Amandine pour vos conseils ponctuels tout au long de cette enquête, que ce soit pour la mise en place du questionnaire, l'interprétation ou l'exploitation des résultats. Merci à Aurélie de ton soutien indéfectible. Merci à Valentin pour tes conseils et tes encouragements, ça a été précieux ! Merci à Cécile pour toutes les conversations annexes et pour m'avoir donné l'occasion de participer à la vie du Parc. Ça a été un plaisir de travailler et d'échanger avec vous tous !

Et bien sûr, un grand merci à tous les covoitureurs rochelais pour les trajets La Rochelle-Marennnes, ce temps partagé en voiture a fait partie intégrante de mon expérience au Parc ! Les levers de soleil sur les marais vont me manquer...

Merci à toute l'équipe de la DDTM, Hugues Guislain, Fabrice Richou puis Eloise Petit, et Christophe Manson pour les échanges et les réunions autour de l'enquête.

Merci aux associations, IODDE, pêcheurs à pied de l'île de Ré pour m'avoir fourni les premiers contacts de pêcheurs et pour avoir suivi ce travail ensuite.

Merci à tous les participants du groupe de travail filet fixe et du comité de suivi des pêches de loisir en mer.

Merci aux pêcheurs enquêtés d'avoir accepté de répondre à mes nombreuses questions. Ces échanges furent très enrichissants.

Et bien sûr un immense merci aux 840 répondants du questionnaire. Merci pour votre intérêt, il a permis de faire une analyse poussée des résultats !

RESUME

La pêche au filet calé, ou fixe, est une technique de pêche à pied pratiquée sur les littoraux soumis au régime des marées. Le pêcheur pose un filet sur l'estran à marée basse et le relève à la marée basse suivante. Cette pratique est soumise à autorisation, chaque département devant fixer un nombre maximal de filets autorisés sur l'estran. La Charente-Maritime est aujourd'hui le seul département à ne pas fixer de contingent à cette pratique. Dans un souci de mise à jour de la réglementation et d'amélioration des connaissances des pratiques ayant lieu sur le périmètre du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, cette étude se propose de réaliser un état des lieux de la pêche de loisir au filet fixe en Charente-Maritime. Grâce à un questionnaire envoyé aux détenteurs d'une autorisation et à des entretiens individuels, on a pu montrer que ce sont des pêcheurs majoritairement retraités, novices aussi bien que passionnés qui la pratiquent, avec des taux d'investissement plus au moins importants et des stratégies de pêche variées. Une première approche des incidences sur la ressource et les habitats a pu être réalisée.

ABSTRACT

Fixed-net fishing is a leisure fishing activity on tidal shorelines. The fisherman places a net on the foreshore at low tide and lifts it at the next low tide. In France, this practice is subject to authorization, each department setting a maximum number of nets authorized on the foreshore. The Charente-Maritime is today the only French department not to set a quota for this practice. In order to update the regulations and improve the knowledge of the practices taking place on the perimeter of the Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, this study realizes a state of recreational fishing sites with fixed nets in Charente-Maritime. Thanks to a questionnaire sent to the holders of an authorization and to individual interviews with fishermen, it was possible to show that mostly retired, novice and passionate fishermen practice it, with investment rates more or less important. A first step towards the evaluation of impacts on the resource and habitats could be made.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
RESUME	3
ABSTRACT	3
TABLE DES MATIÈRES	5
1. INTRODUCTION	9
1.1. La pêche au filet fixe inscrite dans une histoire ancienne	9
1.1.1. La pêche en mer au filet maillant	9
1.1.2. Les filets de la pêche du bord.....	9
1.2. Du constat de la surexploitation à la gestion de la ressource	11
1.2.1. Le constat de la surexploitation	11
1.2.2. L'évaluation de l'état des stocks dans les politiques de gestion européennes	12
1.2.3. Le domaine public maritime : géré à l'échelle de l'état	13
1.3. La pêche de loisir en mer, concernée par la gestion du milieu marin	13
1.4. La pêche de loisir au filet fixe en France	16
1.4.1. Description de la pratique	16
1.4.2. Etudes existantes	17
1.5. Déroulement du rapport	19
2. PROBLEMATIQUE.....	20
2.1. Le Parc naturel marin, un outil de gestion durable	20
2.2. Enjeu de législation pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer	21
2.3. Question de recherche	22
2.4. Cadre d'analyse et méthodologie générale	25
3. METHODOLOGIE	26
3.1. Site d'étude : une mosaïque d'habitats	26
3.2. Acquisition des données	27
3.2.1. Étude préliminaire	27
3.2.1.1 Registre des autorisations 2019.....	27

3.2.1.2	Echanges préalables	29
3.2.2.	Le questionnaire	31
3.2.2.1	Méthode de passation par internet	31
3.2.2.2	Conception du questionnaire	32
3.2.2.3	Méthode d'analyse du questionnaire	39
3.2.2.4	Limites de l'analyse par questionnaire.....	40
3.2.3.	Les entretiens	40
3.2.3.1	Modalités d'entretien.....	41
3.2.3.2	Echantillonnage	41
3.2.3.3	Restitution des entretiens	43
3.2.3.4	Méthode d'analyse	43
3.2.4.	Enquête auprès des DDTM.....	46
3.3.	Résumé de la méthodologie	46
4.	RESULTATS.....	48
4.1.	La réglementation de la pêche au filet fixe, à l'échelle nationale et par département	48
4.2.	Représentativité des différents échantillons de répondants	51
4.2.1.	Répondants au questionnaire	51
4.2.2.	Répondants à la localisation du filet.....	52
4.3.	Une pratique exercée principalement par des hommes retraités	52
4.4.	Une pratique diversifiée ne suivant pas de règles définies	54
4.4.1.	Caractéristiques du filet.....	55
4.4.2.	Localisation des filets.....	57
4.4.2.1	Choix du lieu de calage.....	57
4.4.2.2	Changement d'emplacement	59
4.4.2.3	Type d'estran recherché	59
4.4.3.	Périodes de pêche	61
4.4.3.1	Nombre total de sorties et assiduité	61
4.4.3.2	Répartition sur l'année.....	63
4.4.4.	Nombre de captures.....	67
4.4.4.1	Par espèces	67
4.4.4.2	Par séquence selon l'origine géographique.....	68
4.4.4.3	Par séquence selon l'expérience	69
4.4.4.4	Par séquence selon le type de filet.....	71
4.4.4.5	Sorties fructueuses et prises relâchées	72
4.5.	Des stratégies de pêche variées adaptées aux saisons	72
4.5.1.	Le pêcheur occasionnel.....	76
4.5.2.	Le pêcheur touriste d'été	77
4.5.3.	Le pêcheur standard du printemps.....	78
4.5.4.	Le pêcheur local d'hiver.....	78
4.5.5.	Synthèse	79

4.6. Conclusion des résultats	81
5. DISCUSSION	82
5.1. Une pratique à la notoriété particulière en Charente-Maritime	82
5.1.1. Découverte de la pratique	82
5.1.2. Du hasard à la passion	84
5.1.2.1 Le pêcheur curieux qui pratique un peu par hasard	89
5.1.2.2 Le pêcheur novice qui multiplie les activités d'extérieur	90
5.1.2.3 Le pêcheur peu disponible qui aime la pêche au filet fixe	92
5.1.2.4 Le pêcheur local et investi	93
5.1.2.5 Le pêcheur passionné	94
5.1.2.6 Synthèse	96
5.1.3. Singularités de la pratique	97
5.2. Une pratique dont l'impact semble réduit	99
5.2.1. Incidences sur la faune	99
5.2.1.1 Dérangement des oiseaux	99
5.2.1.2 Incidences sur la ressource halieutique	99
5.2.2. Incidences sur les habitats	104
6. CONCLUSION	108
7. REFERENCES	111
8. LISTE DES ABREVIATIONS	115
9. TABLE DES TABLEAUX	117
10. TABLE DES FIGURES	119
11. TABLE DES CARTES	121
12. TABLE DES ILLUSTRATIONS	123
13. ANNEXES	125
TABLE DES ANNEXES	125
Annexe 1 : Arrêté préfectoral N°10-2541 et sa modification par l'Arrêté préfectoral n° 2011-2866 réglementant la pêche au filet fixe de loisir en Charente-Maritime	127
Annexe 2 : Illustration des zones interdites à la pêche au filet fixe en Charente-Maritime	132

Annexe 3 : Carte des habitats benthiques	133
Annexe 4 : Questionnaire	134
Annexe 5 : Lettre d'information du questionnaire	144
Annexe 6 : Grille d'entretiens	146
Annexe 7 : Explication des catégories d'analyse des entretiens	147
Annexe 8 : Rapport d'enquête sur les arrêtés préfectoraux de dix départements littoraux	157
Annexe 9 : Figure - Comparaison des pourcentages de présence dans les communes littorales des répondants au questionnaire par rapport aux détenteurs d'une autorisation	163
Annexe 10 : Carte - Superposition des habitats et des filets	164
Annexe 11 : Principe de l'analyse à composantes multiples	166
Annexe 12 : Figure - Dendrogramme issu de la classification ascendante hiérarchique sur les pêcheurs enquêtés. Il représente la proximité entre les individus selon les modalités	168
Annexe 13 : Figure - Spatialisation des clusters selon le premier plan factoriel	169
Annexe 14 : Carte - zones Estamp créés lors du Life PAPL pour étudier la fréquentation des estrans	170
Annexe 15 : Habitats Natura 2000 du parc sur l'étage médiolittoral concerné par la pêche au filet fixe	172

1. INTRODUCTION

Cette partie introductive situe la pêche de loisir au filet fixe dans la problématique plus générale de la pêche, de la gestion de la ressource et des études existantes sur la pêche de loisir à pied et au filet, en France et plus précisément en Charente-Maritime

1.1. LA PECHE AU FILET FIXE INSCRITE DANS UNE HISTOIRE ANCIENNE

1.1.1. LA PECHE EN MER AU FILET MAILLANT

La pêche au filet depuis une embarcation était utilisée par les civilisations antiques : l'ancienne Égypte se sert de lignes, de nasses, de harpons et de filets (Illustration 1), l'empire Romain déploie des lignes et des filets et développe même des engins proches de nos chaluts actuels. De nouveaux usages apparaissent avec la chute de l'empire Romain, et le Moyen-Âge connaît l'avènement de la ligue Hanséatique, guilde commerciale régulant le commerce maritime de la Baltique et de la mer du Nord. Elle permet de gérer la pêche au hareng, alors en vogue, qui se pratique essentiellement avec des filets maillants. Les souverains de l'époque établissent alors des décrets règlementant les dimensions des filets, des mailles et des périodes de pêche (Beucher *et al.*, 2008). Petit à petit, les navires se modernisent de sorte à pêcher plus loin, plus longtemps, et toujours plus en profondeur, pour mener en 1880 à la création du chalut (Vaslet & Radenac, 2011).



Illustration 1 - Scène de pêche au filet, tombe d'Ipouy, Deir-el-Medineh, XIXème dynastie

1.1.2. LES FILETS DE LA PECHE DU BORD

En parallèle au développement de la pêche en mer, de nouvelles techniques apparaissent pour la pêche à pied et la pêche du bord qui se pratiquent depuis la préhistoire. Les femmes et les enfants utilisent majoritairement ces techniques, ainsi que des pêcheurs invalides. Munis de petits instruments mais aussi de casiers et de lignes, ils assurent ainsi un revenu complémentaire à leurs familles. Diverses techniques sont déployées pour pêcher depuis l'estran : filets, sennes, nasses, verveux, entre autres. Certaines grandes installations fixes existent depuis l'antiquité, tels que les barrages ou les madragues¹ chez les grecs anciens, mais c'est le Moyen-Âge qui voit l'essor de ces procédés. Notamment avec les droits seigneuriaux s'installent les premières « pêcheries » ou parcs, sortes de grands barrages en forme de fer à cheval ouverts vers le littoral qui retiennent les poissons à marée descendante. Ces barrages peuvent être en pierre, ce sont alors des écluses à

¹ Filets montés sur des pieux utilisés pour capturer le thon rouge (Beucher *et al.*, 2008)

poisson (Illustration 2). Ils peuvent également être composés de pieux et de filets (Beucher *et al.*, 2008). Ces techniques étant très peu sélectives, attrapant des juvéniles, leur nocivité est dénoncée très tôt, et toute nouvelle installation est interdite à partir de 1854. Elles sont détruites peu à peu depuis 1904. On en trouve encore en Charente-Maritime, notamment autour de l'île d'Oléron où il en reste 17 sur les 237 qui existaient au début du XX^e siècle. Aujourd'hui, ce sont des associations qui s'occupent de les restaurer et de les entretenir via des concessions accordées à des particuliers par l'administration maritime (patrimoine maritime du pays Marennes Oléron, 2015).



Illustration 2 - Ecluse à Poisson plage de la Conche, île de Ré ©Cécile Barreaud/AFB

Les carrelets, autre technique de pêche emblématique de la Charente-Maritime, semblent se développer vers le XIV^e ou le XV^e siècle. À l'époque, un carrelet est un filet à nappe, relié à une longue perche par quatre petites perches fixées aux quatre coins (Duhamel Du Monceau & La Marre, 1769). Il ne prend sa forme actuelle de plateforme reliée à la terre par une passerelle qu'au début du XX^e siècle (Illustration 3).

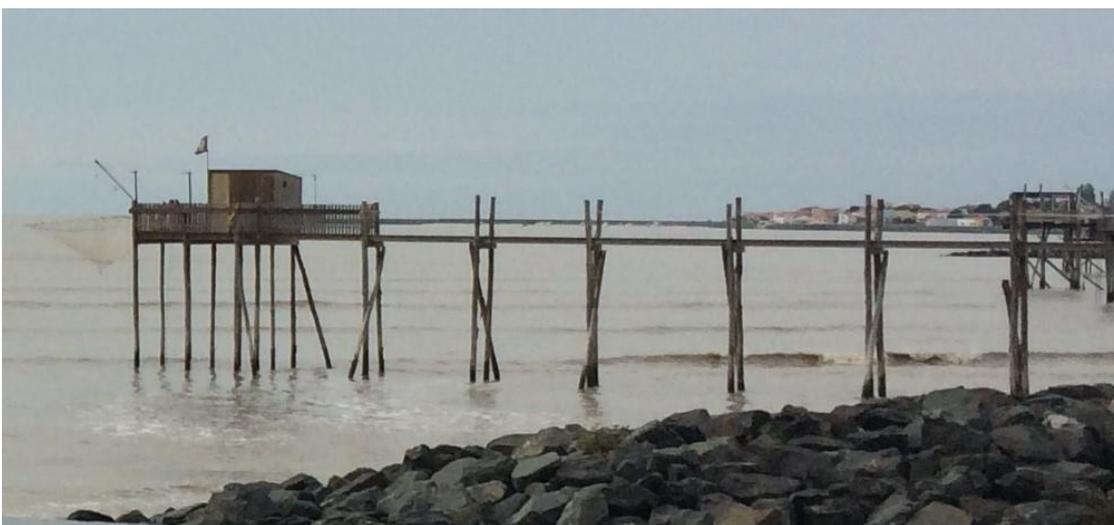


Illustration 3 - Carrelet des Boucholeurs, Charente-Maritime ©Adeline Adam

La pêche de loisir ne se démocratise qu'au XX^e siècle avec l'arrivée des congés payés. La pratique vivrière devient peu à peu un loisir dont le nombre de pratiquants augmente, attirant notamment les citadins venus se ressourcer en bord de mer.

La pêche à pied, la pêche à ligne embarquée ou depuis le bord, la chasse sous-marine et tant d'autres se développent sur les littoraux. La pêche au filet fixe de loisir est une de ces nombreuses pratiques de pêche récréative. Elle dérive des parcs à pêcheries et est une adaptation de la pêche hauturière au filet : le filet est fixé sur l'estran à marée basse par divers moyens de lestage (Illustration 4) et attrape le poisson dans ses mailles par les ouïes lors de la marée descendante. Le pêcheur vient alors récupérer ses prises à la marée basse suivante, 12h plus tard. (Beucher *et al.*, 2008)

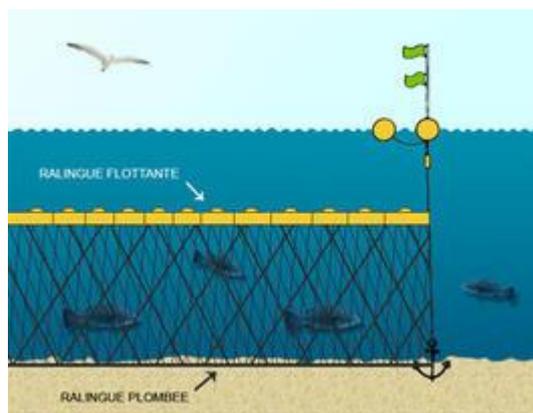


Illustration 4 - Principe du filet calé /Préfecture de Charente Maritime

1.2. DU CONSTAT DE LA SUREXPLOITATION A LA GESTION DE LA RESSOURCE

1.2.1. LE CONSTAT DE LA SUREXPLOITATION

Les premiers signes de surexploitation de la ressource halieutique apparaissent dès le XI^e siècle, lorsque les stocks de poissons dulçaquicoles ne sont plus suffisants et qu'il devient nécessaire d'aller chercher des poissons en mer. La pêche à la morue illustre ensuite l'évolution de la surexploitation : Au XVI^e et XVII^e siècles les rendements sont excellents et la pêche se pratique surtout depuis le bord. Au XVIII^e siècle, la morue devient rare près des côtes, la pêche sur les bancs se développe. Les catégories de taille autorisées recouvrent des poissons de plus en plus petits. Un pêcheur qui tenait une ligne montée d'un seul hameçon au XVI^e siècle, en manipule un millier au début du XX^e siècle. La puissance de pêche, à nombre de marins constant, a été multipliée par 1 000, et le poids moyen des morues débarquées à Fécamp de 1815 à 1900 est divisé par trois (Binet, 2010). Les questionnements sur l'impact des pratiques de pêche, qu'elle soit hauturière, à pied ou de bord, et la conscience que la ressource halieutique n'est pas illimitée apparaissent en grande Bretagne dès 1890. Ces constats conduisent à l'apparition des sciences halieutiques au début du XX^e siècle. La notion de tragédie des communs développée par Hardin en 1968 prend tout son sens au regard de la ressource halieutique (Hardin, 1968). La surexploitation des stocks devient un problème mondial dès les années 1970 (Binet, 2010).

1.2.2. L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES STOCKS DANS LES POLITIQUES DE GESTION EUROPEENNES

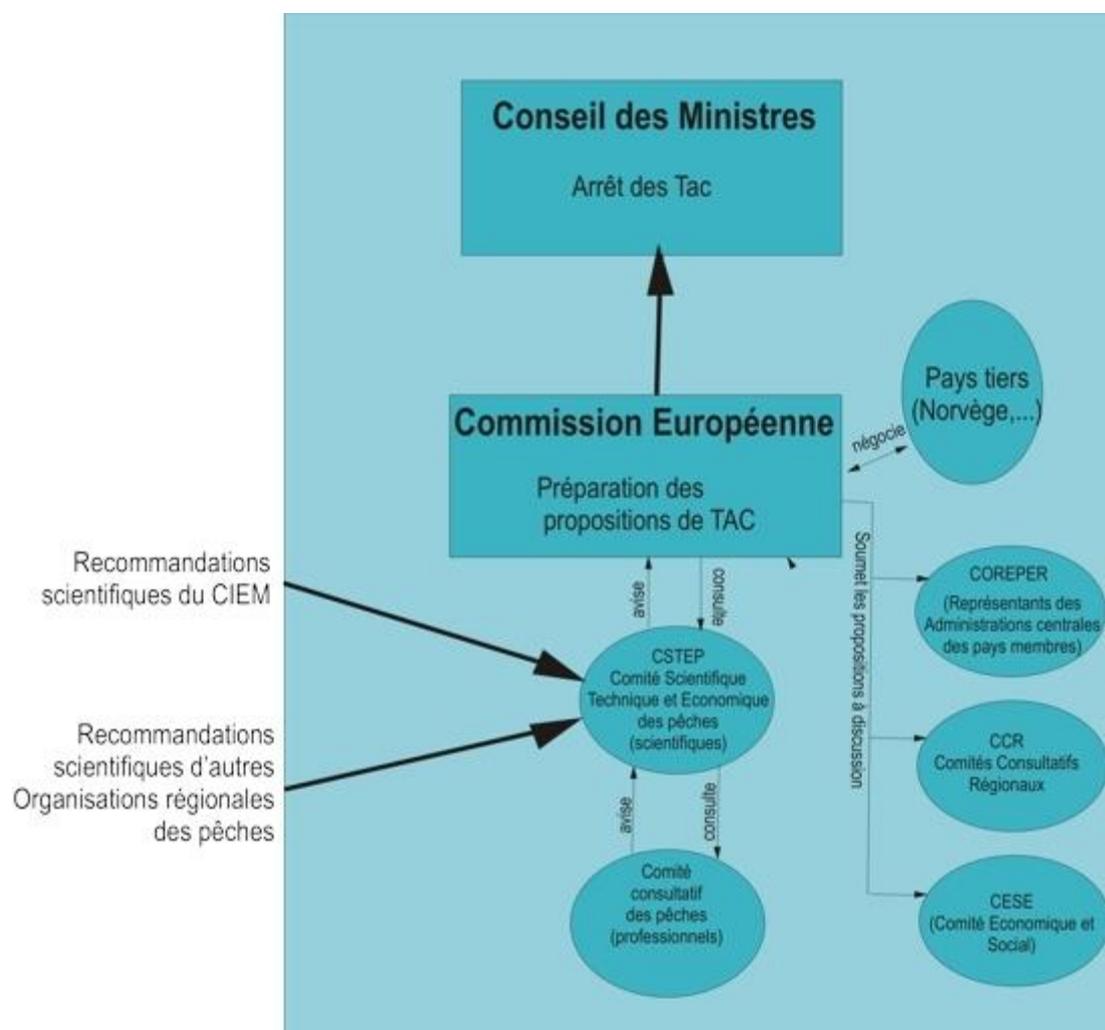


Figure 1 - Fonctionnement de la politique commune des pêches (©Ifremer)

Au niveau de l'Union européenne, un certain nombre de règles sont instaurées pour que la ressource soit gérée durablement. Les stocks de pêche professionnelle sont gérés par la politique commune des pêches (PCP) (Figure 1). Chaque année, certaines populations de poissons sont évaluées en taille, ce qui permet d'estimer le stock présent d'une population de poisson. S'ensuivent alors des discussions et négociations entre des groupes de travail, la commission européenne, le Conseil Scientifique, Technique et Economique des pêches (CSTE) et le conseil européen pour déterminer les taux admissibles de captures (TAC) à attribuer à chaque Etat membre. La régulation de l'effort de pêche se fait aussi par l'attribution de permis d'exploitation limitant la taille et la puissance des navires de pêche, par l'attribution de licences pour l'utilisation de certains engins ciblant une espèce précise, par des jours d'ouverture de pêche, par des zones interdites de pêche, ou encore par la réglementation de l'utilisation de certains engins (Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, 2018, section 4.2). La réglementation précise également

les tailles minimales de captures pour certaines espèces (Direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique - Manche Ouest, 2013).

Les modalités réglementaires de la gestion de la ressource halieutique sont donc complexes.

Le dernier rapport de l'Ifremer de 2019 sur l'état des stocks montre que globalement en France 48% des volumes pêchés proviennent de stocks exploités durablement, et 27% viennent de stocks surexploités. Les 25% restant sont non classifiés ou non évalués (Ifremer, 2019 ; Biseau, 2019). Dans le cas du golfe de Gascogne, 47% des individus proviennent de stocks exploités durablement, et 36% de stocks surexploités. Les évolutions récentes de la PCP ne concernent plus seulement le seul prélèvement, mais aussi les techniques de pêche de sorte à impacter le moins possible les milieux marins et la biodiversité. Ainsi, les réglementations concernent à la fois la taille des bateaux, les techniques et bonnes pratiques de pêche. Par exemple, les pêcheurs professionnels doivent débarquer toutes leurs captures, ce qui permettra de mieux comprendre les captures réelles et la sélectivité des engins de pêche (Commission européenne, 2015). Des recherches sont menées pour développer des techniques de pêche plus sélectives, permettant de ne pas capturer de juvéniles. La PCP doit donc prendre en compte à la fois des contraintes environnementales mais aussi économiques et sociales pour répondre à la protection de l'environnement, tout en assurant aux pêcheurs professionnels une activité viable, aux besoins et attentes des consommateurs.

1.2.3. LE DOMAINE PUBLIC MARITIME : GERE A L'ECHELLE DE L'ETAT

Cependant, la PCP ne concerne pas les pêcheries côtières pratiquées à moins de 12 milles marins (22 km) de la côte (Agences des aires marines protégées, 2009). Cette zone correspond au domaine public maritime (DPM), dont le libre accès est un droit inaliénable et imprescriptible (AND International - Somival, 2004). Ce sont les États Membres qui établissent la réglementation. En France, différentes structures interviennent au niveau national dans l'organisation des pêches, comme le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) dont les délibérations sont approuvées par le ministre, les Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) dont les décisions sont approuvées par les préfets de région. Pour pêcher dans ces zones de manière professionnelle, le pêcheur doit disposer d'une licence de pêche et d'une autorisation pour chaque espèce pêchée (Le Fur, 2010). Le permis est délivré par le préfet de département.

1.3. LA PECHE DE LOISIR EN MER, CONCERNEE PAR LA GESTION DU MILIEU MARIN

Les stocks de ces zones côtières sont accessibles également par les pêcheurs de loisir qui par définition n'ont pas le droit de revendre le produit de leur pêche. La pêche récréative sur le DPM peut être pratiquée à pied, depuis le bord, depuis une embarcation ou en plongée. Les zones côtières sont partagées par plusieurs usagers qui peuvent entrer en conflit dans l'exploitation de la ressource. Si les pêcheurs professionnels ont obligation de déclarer leurs prises, ce n'est pas le cas des pêcheurs de loisir. Le nombre de réglementations encadrant les différentes pratiques de loisir est relativement restreint. Contrairement à la pêche en eau douce, il n'y a pas besoin de permis pour pêcher en mer de manière récréative. Les seules réglementations existantes concernent les espèces

autorisées à la capture, les tailles limites de prélèvement (la maille), les engins de pêche pouvant être utilisés, certains nécessitant une autorisation particulière comme le filet fixe. Les pêcheurs récréatifs doivent également marquer leurs prises. Selon les départements, certaines espèces sont soumises à une quantité maximale de prélèvement (en nombre ou en poids), des mesures sanitaires doivent être respectées et certaines zones sont interdites à la pêche. C'est la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) qui a les compétences pour faire appliquer ces réglementations, et c'est le préfet du département qui peut prendre des dispositions particulières pour respecter les objectifs locaux de gestion de la ressource. Le comité régional des pêches maritimes (CRPM) peut aussi proposer certaines mesures concernant des espèces faisant l'objet d'une exploitation professionnelle (AND International - Somival, 2004).



Illustration 5 - Scène de pêche à pied sur la plage des Saumonards, Boyardville, Charente-Maritime ©Cécile Barreaud /AFB

Les pêcheurs de loisir en mer jouissant d'une certaine liberté dans leur pratique (ni autorisations nécessaires, ni permis), il est d'autant plus difficile d'étudier ces pratiques d'un point de vue aussi bien environnemental que socio-économique. De plus, la pêche en mer récréative est très peu organisée, les pêcheurs étant plutôt autonomes dans leur pratique et l'adhésion à une association n'étant pas obligatoire. Les estimations évaluent à moins de 5% le nombre de pêcheurs affiliés à une structure (AND International - Somival, 2004). Une étude plus récente en Charente-Maritime donne une estimation autour de 13% (Vaslet & Radenac, 2011).

Les pêcheurs récréatifs sont pourtant des acteurs du milieu marin dont l'action doit être intégrée à la gestion de la ressource halieutique. Il s'avère que pour certaines espèces telles que le bar, les prélèvements professionnels et de loisir semblent atteindre le même ordre de grandeur. La commission européenne indique que la pêche récréative est responsable de 25% des captures de bar en 2016 (Commission européenne, 2016). De manière plus générale, les prélèvements totaux de la pêche récréative représenteraient 3% à 11% des prélèvements de la pêche professionnelle (André, 2010). Ce n'est finalement que lors du

premier Grenelle de l'environnement en 2007 que l'encadrement de la pêche de loisir fait son apparition dans le souci de protéger la ressource : « *La France renforcera sa politique de gestion durable et concertée des ressources halieutiques en mettant en place l'encadrement de la pêche de loisir* » (legifrance.gouv.fr, 2009, Chapitre IV).

Il est difficile d'estimer le nombre de pêcheurs récréatifs. Si quelques techniques nécessitent une autorisation (comme la pêche au filet fixe) ou une déclaration d'activité (comme la pêche sous-marine), ce n'est pas le cas de la majorité des techniques de pêche de loisir. Seules des campagnes d'enquêtes permettent d'obtenir des informations sur les pêcheurs récréatifs en mer. Plusieurs études sont ainsi menées à différentes échelles. Citons par exemple l'étude sur l'activité de la pêche de loisir en France Métropolitaine publiée par FranceAgrimer en 2018 mais réalisée en 2017 (FranceAgrimer, 2018), le projet LIFE pêche à pied de loisir en France mené de 2013 à 2017 (projet Life+, 2017 ; Coz *et al.*, 2017), ou à l'échelle de la Charente-Maritime et des départements côtiers limitrophes l'étude menée en 2011 dans le cadre de la mission de préfiguration du Parc naturel marin Gironde Pertuis (Vaslet & Radenac, 2011). Des études ponctuelles de comptage des pêcheurs à pied sont également régulièrement effectuées, le Parc naturel marin y participe chaque année lors des grandes marées d'été.

L'étude nationale réalisée par FranceAgrimer estime à 5% de la population française le nombre de pêcheurs récréatifs. Toutes les classes d'âge sont représentées dans des proportions similaires aux proportions nationales. L'activité de pêche la plus populaire est la pêche à pied, 75% des pêcheurs la pratiquant, et c'est la technique unique de 50% des pêcheurs. Le mois de plus forte activité est le mois d'août, l'été étant de manière générale la saison favorisée pour la pêche récréative. La pêche de loisir est pratiquée de manière ponctuelle, 83% des pêcheurs effectuant moins de 15 sorties par an. Les espèces les plus pêchées sont le maquereau, le bar et la dorade pour les poissons, les coques, les palourdes et les moules pour les coquillages.

L'étude de préfiguration à la création du Parc permet de mieux cerner le contexte de la pêche à pied en Charente-Maritime, dans le Sud de la Vendée et dans l'estuaire de la Gironde. 63% des pêcheurs sont des résidents annuels, 16% des résidents secondaires et 21% des touristes. Plus de la moitié des annuels et des secondaires ont plus de 60 ans, contre 30% des touristes. Depuis le bord, la technique de pêche privilégiée est le surfcasting (canne à pêche), alors que pour la pêche embarquée c'est la pêche au leurre. La pêche au filet depuis le bord, c'est-à-dire la pêche à pied au filet fixe ne concerne que 4,1% des pêcheurs. Tout comme à l'échelle nationale, la période de plus forte activité a lieu l'été, avec un pic de fréquentations en août. Comme à l'échelle nationale, les espèces les plus capturées sont le bar, la dorade mais la sole et le maigre font aussi partie des 4 espèces les plus prises, devant la dorade. Le maigre est notamment une espèce d'intérêt local dont la gestion du stock peut se faire à l'échelle du Parc. Cette étude confirme certaines tendances de la pêche récréative en France, mais permet de souligner les spécificités de la Charente-Maritime et du territoire du Parc : une population de pêcheurs plus âgés, avec des techniques de pêche propres au territoire et des espèces locales très prisées.

Enfin, le projet européen Life PAPL se consacre à l'étude de la pêche à pied. C'est une des techniques de pêche les plus populaires et qui suscite un engouement certain, avec un

public majoritairement estival et familial. Les enjeux de protection du littoral liés à cette pratique sont importants, puisque de mauvaises habitudes notamment concernant le retournement des champs de blocs peuvent mener à une perte de 70% de la biodiversité associée à ces blocs. Il est essentiel de sensibiliser et informer ce public, cependant la pratique se faisant de manière autonome il est difficile d'accéder à ces pêcheurs. Ce constat a motivé l'étude Life PAPL, à l'échelle européenne sur 11 territoires pilotes. Le rapport réalisé à l'échelle du Parc naturel marin Gironde Pertuis permet de mieux comprendre la situation particulière de la région, réputée pour la pêche à pied de loisir : la moyenne d'âge des pêcheurs à pied est de 54,8 ans. Comme dans les études précédentes, les mois d'été connaissent la plus forte activité de pêche. La pêche à pied se pratiquant à marée basse, le coefficient de la marée peut être un facteur pour choisir la période de pêche : 46% des enquêtés vont pêcher à partir de coefficients supérieurs à 80, ce qui correspond à moins de 130 marées potentielles par an. Le nombre moyen de sorties par pêcheur et par an dépend fortement des sites d'études, allant de 4,5 pour le site le moins fréquenté jusqu'à 15,2 pour le site le plus fréquenté. Une séance de pêche dure en moyenne 90 minutes, cette valeur étant relativement homogène sur l'ensemble des pêcheurs. La plupart des pêcheurs fréquentent plusieurs sites, puisque 39% d'entre eux ne pêchent que sur le site où ils ont été enquêtés. Pour choisir leur lieu de pêche, les pêcheurs tiennent compte en priorité de la proximité du lieu. Les palourdes les huîtres et les coques sont les espèces les plus ciblées.

En plus de ces données sur les profils des pêcheurs, cette étude a permis de mettre en place un certain nombre de projets, que ce soit pour le suivi d'habitats ou d'espèces, la sensibilisation du public et la concertation des acteurs. Une base de données, ESTAMP (estrans des Aires Marines Protégées) a notamment été créée afin de bancariser toutes les données acquises au cours de cette étude : les suivis d'habitats (hermelles, champs de blocs, herbiers, voir paragraphe 3.1), les suivis de coques, les données de fréquentation, entre autres. Ce projet se poursuit par la création du réseau national Littorea, animé par l'association Ile d'Oléron Développement Durable Environnement (IODDE), également Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement en pays de Marennes-Oléron (CPIE Marennes-Oléron), basée à La Brée-les-bains, et VivArmor Nature avec le soutien de l'Agence Française pour la Biodiversité et de la Fondation de France, qui promeut le développement d'une pêche à pied de loisir durable en France.

1.4. LA PECHE DE LOISIR AU FILET FIXE EN FRANCE

Les études génériques sur la pêche de loisir et la pêche à pied permettent d'avoir des informations sur les profils des pêcheurs, les zones les plus fréquentées, les espèces recherchées. La pêche à pied au filet fixe est l'une des rares techniques de pêche de loisir dont on connaît exactement le nombre théorique de pratiquants car elle est soumise à autorisation. Cependant, aucune étude ne cible cette technique en particulier. Elle est évoquée dans l'étude de préfiguration du Parc, mais aucun pêcheur à pied au filet fixe n'a été interrogé.

1.4.1. DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

Le pêcheur pose un filet sur la partie de l'estran qui se découvre à marée basse. Ce filet est fixé par différents systèmes, en général des piquets ou des plots. Lorsque la mer monte, le filet se lève grâce à la ralingue supérieure flottante. La position du filet est signalée par deux bouées qui doivent flotter à la surface de la mer à marée haute. Le pêcheur va

ensuite relever son filet à la marée suivante, 12h plus tard, et le laisse calé pour un certain nombre de cycles de marées. Le filet étant laissé sur site, immobile et donc passif, il est qualifié d'engin dormant, à l'instar des casiers par exemple. Finalement, une séquence de pêche au filet dure beaucoup plus longtemps que pour les autres techniques de pêche puisqu'elle est de 12h au lieu de 1h30 en moyenne (1.3). En revanche, le temps consacré à la pratique par le pêcheur n'est environ que de deux heures : il lui faut le temps de venir installer le filet, puis de revenir voir s'il y a des prises, de les prélever, éventuellement de les relâcher, et de nettoyer le filet si des débris, des algues ou des crustacés se sont pris dedans.



Illustration 6 – à gauche Pêcheurs de l'île de Ré nettoyant les algues prises dans le filet
à droite Filet calé sur un estran rocheux à marée basse ©Adeline Adam/AFB

Le pêcheur, utilisant une partie du domaine maritime, doit disposer d'une autorisation pour poser ce filet. La demande se fait auprès de la délégation de la mer et du littoral (DML) de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Chaque département définit son propre arrêté préfectoral pour la pratique de la pêche au filet fixe, adaptant à sa situation propre l'arrêté du 2 juillet 1992 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées (Secrétaire d'Etat à la mer, 1992). L'arrêté préfectoral en vigueur en Charente-Maritime est en Annexe 1.

1.4.2. ETUDES EXISTANTES

Les départements des Landes et de la Gironde sont les seuls départements à avoir réalisé des études sur la pêche de loisir au filet fixe (Morandeau, 2014b ; Morandeau, 2014a). Ces études ont été menées par l'Ifremer jusqu'en 2014. Dans le cas du département des Landes, c'est l'association des pêcheurs landais qui était à l'origine de la collecte des fiches de pêche. Jusqu'en 2018, l'association gérait 440 des 500 autorisations de pose de filet fixe du département des Landes. Les pêcheurs récréatifs étaient donc pour la grande majorité affiliés à une association de pêche. Cependant, la collaboration entre la DDTM et cette association a pris fin en 2018.

Les résultats de ces études montrent que cette pratique a un impact réduit sur la ressource. Les Landes regroupent douze communes littorales pour un linéaire côtier de 107 km environ, relativement homogène car constitué uniquement de sable fin. 500 autorisations y sont attribuées chaque année. En 2014, 478 pêcheurs ont remis une fiche de pêche, dont 83 sans activité de pêche. 85km de filets sont posés au total pendant l'année, il y a eu au moins 194 jours de pêche, sachant que la pêche au filet est complètement interdite entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, soit pendant 122 jours. Sur la période autorisée, il n'y a donc que 49 jours où les filets ne sont pas posés. Les mois les plus denses en nombre de sorties sont les mois de printemps (mars, avril, mai) et d'automne (octobre, novembre, décembre). C'est au mois d'avril qu'il y a le plus grand nombre de sorties, mais c'est le 31 décembre qu'a eu lieu le plus gros pic de fréquentation avec 72 sorties de pêche. Un pêcheur effectue en moyenne six sorties de pêche par an et capture 16kg de poissons. Deux espèces sont capturées en bien plus grand nombre que les autres : le bar, pour un total de 2036kg capturés, et le mulot, pour un total de 1722 kg. Trois des douze communes littorales concentrent l'essentiel de l'activité de pêche au filet fixe.

Pour la Gironde, 251 autorisations ont été attribuées en 2014, 151 fiches de pêche ont été rendues, dont 47 sans activité. D'après les données du Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM), le linéaire côtier de la Gironde mesure 797 km de long, mais seuls 140 km sont autorisés à la pose de filet fixe, bordant treize communes. En tout, ce sont 23 km de filets qui ont été posés, pendant 149 jours. Comme dans les Landes, la pêche est interdite pendant les mois de juin, juillet et août. Il y a donc 94 jours sans activité. Deux périodes de pêche se distinguent : le printemps et l'automne, le nombre maximum de sorties étant atteint durant le mois de mai. Comme dans les Landes, c'est pourtant fin décembre qu'a eu lieu le plus gros pic de fréquentation : 13 pêcheurs ont posé un filet le 30 décembre 2014. Les pêcheurs sortent en moyenne cinq fois par an pour capturer 16kg de poisson. Le bar et le mulot sont également les deux espèces les plus prises, 460 kg de bar et 388 kg de mulot. L'activité semble répartie sur sept des treize communes littorales.

Ces deux études très succinctes mettent en évidence quelques particularités de la pêche au filet fixe par rapport aux autres techniques de pêche récréative: le pic d'activité a lieu au printemps et non en été. L'interdiction totale de la pêche au filet pendant cette période explique cette absence de sortie de pêche, donc ça ne veut pas dire que le même phénomène sera observé en Charente-Maritime. En effet, la pêche est interdite à certains endroits pendant les mois de juillet et août, mais pas dans la totalité du département (Annexe 2). Si la pêche au filet fixe est pratiquée par des touristes ou des familles, comme la pêche à pied, il est possible que l'activité soit maintenue pendant les mois d'été. De plus, les côtes de Charente Maritime sont très différentes de celles de Gironde et des Landes : les estrans sont variées, formant une véritable mosaïque d'habitats, le linéaire côtier est beaucoup plus grand (360km autorisés à la pose de filets), et davantage de communes sont concernées (50). Le Tableau 1 compare les trois départements vis-à-vis de la pêche au filet fixe.

Le manque d'études et de données concernant la pêche au filet fixe par rapport à d'autres techniques de pêche de loisir, notamment la pêche à pied, montre la nécessité de réaliser un état des lieux complet de la pratique. C'est le but de ce rapport, qui se concentre sur le département de Charente-Maritime où le nombre de pratiquants est très élevé par rapport

à d'autres départements. Il vise également à comprendre les spécificités de cette pratique par rapport à d'autres techniques de pêche.

Tableau 1 - Comparaison de la situation des départements de la Gironde, des Landes et de la Charente-Maritime en regard de la pêche au filet fixe

	Pêche à pied au filet en Gironde	Pêche à pied au filet dans les Landes	Pêche à pied au filet en Charente-Maritime
Nombre de pratiquants	251	500	2500
Pic d'activité	printemps	printemps	?
Nombre moyen de sorties	5	6	?
Type d'estran	sableux	sableux	Mosaïque (rocheux, sableux, vaseux)
Nombre de communes	13	12	50
Surface d'estran	2925 ha		14852 ha
Interdiction de pêche	juin-septembre	juin-septembre	Partiellement juillet-août

1.5. DEROULEMENT DU RAPPORT

La partie 2 décrit les enjeux de cette étude sur la pêche de loisir au filet fixe pour le Parc naturel marin ainsi que pour la DD'TM. Cela permet de définir une problématique et d'émettre des hypothèses de recherche. La partie 3 présente la spécificité de la Charente-Maritime ainsi que la méthodologie suivie pour mener cette enquête, notamment en détaillant les questions qui se sont posées tout au long du processus de mise en place du questionnaire et des entretiens. La partie 4 présente les résultats de l'étude, plus particulièrement du questionnaire. Enfin, la dernière partie discute les liens entre les pêcheurs et la pêche au filet fixe, pour comprendre la place particulière qu'elle occupe en Charente-Maritime et les différents degrés d'investissement. Elle permet également de discuter du degré d'incidence de la pratique sur la faune et les habitats.

2. PROBLEMATIQUE

Le contexte de cette étude s'inscrit dans une double problématique :

-D'une part, les finalités du plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP) visent à améliorer les connaissances sur la diversité des usages de loisirs, à limiter les pressions sur les habitats et à mettre en place une bonne gestion de la ressource halieutique

-D'autre part, l'arrêté préfectoral réglementant la pêche au filet fixe ne répond pas aux exigences de l'arrêté ministériel et doit être révisé. L'arrêté sera soumis à avis de l'Ifremer qui a besoin de données factuelles pour répondre à cette demande

Ces deux éléments nécessitent d'y voir plus clair dans la pratique de la pêche au filet fixe en Charente-Maritime

2.1. LE PARC NATUREL MARIN, UN OUTIL DE GESTION DURABLE

Le Parc naturel marin EGMP est une aire marine protégée créée le 15 avril 2015. Des élus locaux, des organisations professionnelles, des usagers de loisirs en mer, des associations de protection de l'environnement, les services de l'État, les établissements publics et des scientifiques se sont réunis pour définir des propositions de périmètre du futur parc, construire les champs d'action et identifier les membres du conseil de gestion (Agence française pour la biodiversité, 2018). Le PNM EGMP couvre 6 500 km² d'espace marin en faisant l'un des plus grands Parcs naturels marins de métropole, borde trois départements (Vendée, Charente-Maritime et Gironde), et deux régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire) (Figure 2). Plusieurs aires marines protégées sont incluses dans le Parc, notamment cinq réserves naturelles et 25 sites Natura 2000 dont le Parc est, pour certains, gestionnaire.

Le plan de gestion, qui définit les finalités de gestion du Parc pour 15 ans, a été approuvé le 26 juin 2018 par le conseil d'administration de l'AFB. Les 50 finalités du Parc se regroupent selon trois axes définis par le code de l'environnement :

- La connaissance du milieu marin
- La protection du milieu marin
- Le développement durable des activités maritimes

Parmi ces finalités, les finalités 44 à 47 concernent les activités de loisir. L'enjeu est de maintenir la diversité des activités de loisir pratiquées sur le périmètre du parc, tout en préservant le milieu marin. Ainsi, le Parc mène des études pour approfondir la connaissance sur la diversité des sites utilisés par les récréatifs, sur leur fréquentation, sur le profil des usagers et sur les retombées sociales et économiques de ces activités.

Ce travail d'enquête apportera des éléments précieux au Parc sur la pratique de la pêche au filet fixe (ou calé) en répondant à certaines questions :

- Combien de filets sont posés ?
- Combien de jours les filets sont-ils posés ?
- Quelles espèces sont prises ?

- Où sont les points de concentration de l'activité ?
- Quelles sont les différentes manières de pratiquer le pêche au filet fixe ?

Il permettra de mieux prendre en compte cette pratique dans les campagnes de sensibilisation. Un protocole de suivi de cette pratique sur le long terme sera également proposé, et pourra éventuellement être étendu à d'autres pratiques de pêche. L'idéal serait de pouvoir faire un état des lieux de toutes les pratiques de pêche de loisir, des zones de cumul d'activités pour mieux connaître les pressions et dérangements exercés sur les milieux. À terme, le Parc pourra agir en conséquence auprès des usagers récréatifs pour transmettre des bonnes pratiques de gestion durable du milieu marin et faire en sorte que tous les usagers du milieu marin en deviennent les gestionnaires.

2.2. ENJEU DE LEGISLATION POUR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

La pratique de la pêche au filet fixe est règlementée à l'échelle nationale par un arrêté ministériel datant de 1992. Chaque département doit ensuite définir ses propres conditions d'attribution d'autorisations de pose de filet fixe en respectant le cadre réglementaire imposé par l'arrêté ministériel.

Cet arrêté est constitué de 9 articles, l'article 6 ayant été abrogé, résumés dans le Tableau 2.

Tableau 2 - Contenu de l'arrêté ministériel de 1992 définissant les conditions d'attribution des autorisations de la pose de filets fixes (Secrétaire d'Etat à la mer, 1992)

Arrêté du 2 juillet 1992 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées Version consolidée au 10 avril 2019	
Article 1	Définition d'un filet fixe
Article 2	Contenu de la demande: - nom, prénom, profession, domicile - nature du filet - lieu où le filet sera utilisé (possibilité de fournir un extrait de carte) - demandeur doit être majeur
Article 3	Contingentement (possibilité d'affiner par anciens quartiers maritimes) Avis de l'Ifremer et du comité local des pêches maritimes
Article 4	Pêcheurs professionnels autorisés à poser plusieurs filets
Article 5	Conditions d'attribution des autorisations - priorité aux pêcheurs professionnels - délivrées dans l'ordre d'envoi ou de dépôt des demandes
Article 7	Espacement de 50m entre deux filets, longueur maximale de 50m, hauteur maximale de 2m
Article 9	Signalisation du filet (plaque métallique sur les deux filets)
Article 10	Informer une fois par an le préfet maritime
Article 11	Zones d'interdiction

Dans le cas de la Charente-Maritime, le premier arrêté réglementant la pratique dans le département date de 2010 et ne fixe pas de contingent à la pratique. Il a été révisé en 2011, stipulant que deux communes de calage peuvent être déclarées, et qu'en cas de maladie le filet peut être relevé par un tiers. Abrogé en 2018 pour être remplacé par un nouvel arrêté, il reprend le même contenu mais précise que les conditions d'enregistrement des demandes seront désormais systématiquement informatisées. Une association environnementale, l'association pour la protection des ressources marines (ADRM), saisit cette occasion pour déposer un recours à l'encontre de la DDTM sur les motifs de non consultation de l'Ifremer lors de la révision de l'arrêté et de non contingentement de la pratique. De ce fait, la DDTM a annulé son nouvel arrêté préfectoral, réhabilitant celui de 2010 (Guislain, 2019). Son objectif est à présent d'écrire un nouvel arrêté prenant en compte les motifs du recours de l'ADRM et les dispositions de l'arrêté ministériel. Pour imposer un contingent en toute connaissance de cause, la DDTM a donc décidé de créer un groupe de travail pour faire un état des lieux de la pratique de la pêche au filet fixe et répondre à certaines questions :

- Sur quels éléments factuels s'appuyer pour contingenter la pratique ?
- Le nombre de pratiquants de la pêche au filet fixe doit-il être réduit ?
- Quels éléments apporter dans l'arrêté préfectoral pour mieux respecter l'arrêté ministériel et gérer la pratique de manière durable ?

2.3. QUESTION DE RECHERCHE

L'enjeu de cette étude est donc de faire un état des lieux de la pêche au filet fixe en Charente-Maritime, premier pas vers la meilleure compréhension des différentes pratiques exercées sur le territoire du Parc, et d'utiliser ces informations pour permettre à la DDTM de contingenter cette pratique. Les questionnements qui se posent ont déjà été listés pour les deux parties prenantes et peuvent se résumer ainsi :

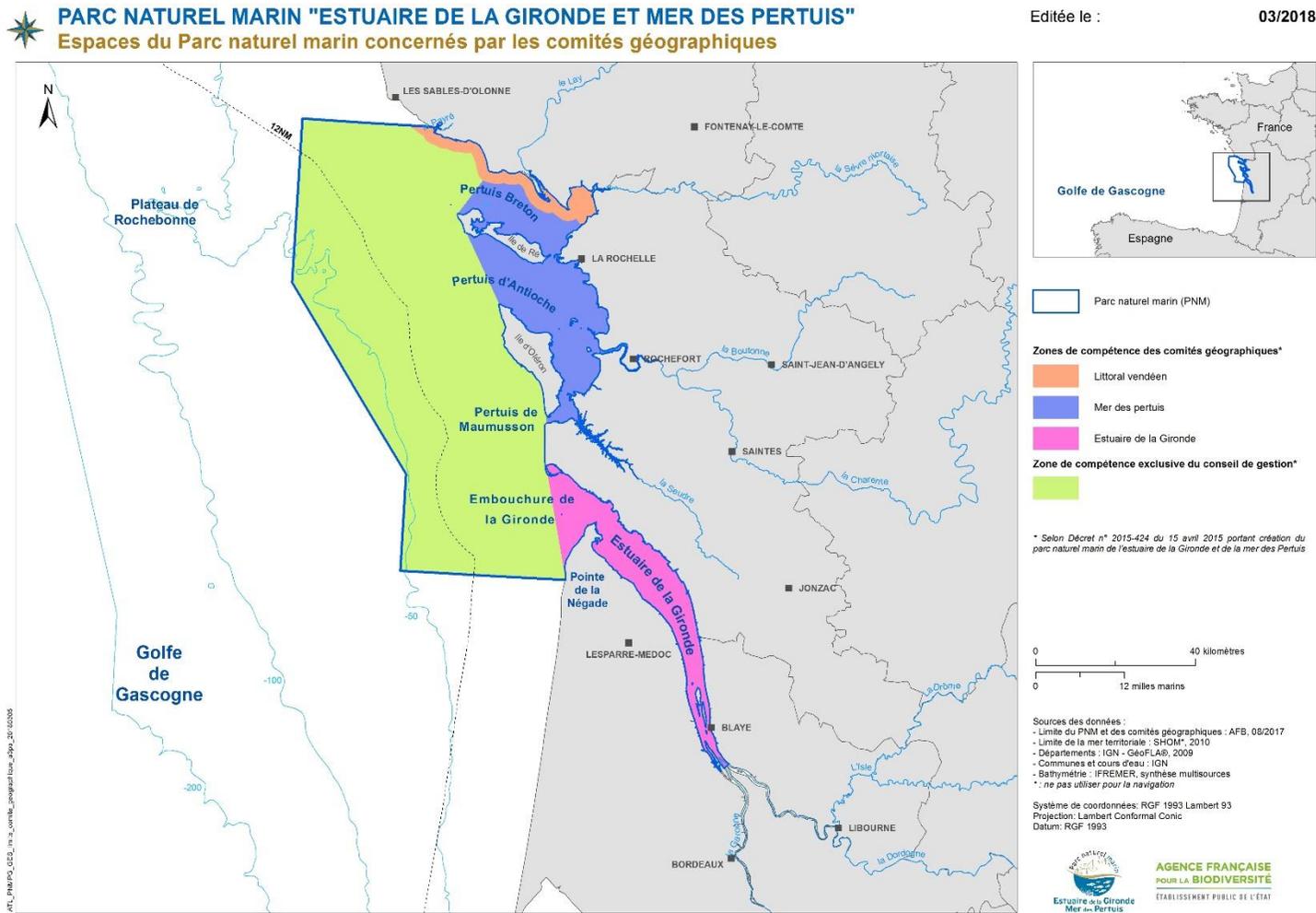
- Où, quand et comment les pêcheurs utilisent les filets fixes ?
- Comment exploiter ces données d'un point de vue réglementaire ?

Les réponses seront apportées par une enquête, nécessitant d'entrer en contact direct avec les pratiquants de cette technique de pêche. Peut-être ces pratiquants n'ont-ils jamais entendu parler du Parc naturel marin qui est une jeune structure. Peut-être confondent-ils le Parc avec des réserves naturelles, espaces protégés à enjeux législatifs. Peut-être ont-ils une mauvaise image de la DDTM et de la réglementation qu'elle induit, privative de libertés. Peut-être au contraire certains acteurs sont des activistes protecteurs de la nature. Dans tous les cas, les réponses des pêcheurs récréatifs seront influencées par leur prisme de vision de l'enquête. Le déclaratif est cependant la seule porte d'entrée de cet état des lieux, et implique un certain nombre de biais qu'il faudra prendre en compte dans l'analyse.

Suite à cette partie introductive faisant l'état des lieux de la pêche, des suivis des pratiques de loisir, et du cas particulier de la pêche au filet fixe en Charente-Maritime, nous pouvons formuler ainsi notre problématique :

Dans quelle mesure la pêche de loisir au filet fixe occupe-t-elle une place particulière parmi les pratiques de pêche en Charente-Maritime?

Figure 2 - Délimitation géographique du Parc naturel marin Gironde Pertuis ©AFB



Quatre hypothèses sont formulées pour répondre à cette question, et chercheront à être confirmées ou infirmées tout au long de ce manuscrit:

- Hypothèse 1 : La pêche de loisir au filet fixe est pratiquée essentiellement par des hommes retraités ; elle demande de l'investissement en temps et nécessite une bonne santé.

D'après les résultats des enquêtes en Gironde, dans les Landes, et à l'échelle nationale, il semblerait que la pêche soit essentiellement masculine. De plus, la pêche au filet fixe en particulier, réclame d'être disponible aux horaires des marées. On s'attend donc à ce que les personnes en activité soient moins nombreuses à demander une autorisation, ou en tout cas qu'elles pratiquent moins souvent. Pour pratiquer la pêche au filet fixe, il faut être disponible plusieurs jours consécutifs. Bien que le filet soit un engin dormant, l'installation et surtout le relevage du filet nécessitent une certaine force physique. Les personnes les plus âgées (plus de 80 ans) seront moins nombreuses, se feront accompagner ou chercheront à faciliter au maximum la pratique.

- Hypothèse 2 : La pêche au filet fixe est un loisir hédoniste, que les pêcheurs pratiquent pour leur propre plaisir, que ce soit pour nouer des relations sociales ou un lien avec la Nature

Il existe différents types de loisirs, du loisir sérieux au loisir hédoniste. Stebbins a introduit en premier ces notions (Stebbins, 1992), largement reprises par Bellenger dans sa thèse sur les loisirs de prédatons (Bellenger, 2017). Les *casual leisure*, traduits par Bellenger comme loisirs hédonistes, « permettent de prendre plaisir facilement, sans entraînement nécessaire, avec un équipement limité et de façon quasi immédiate ». Ces activités ont pour objectif premier « le plaisir immédiat » (Bellenger, 2017, p.52) Différents plaisirs peuvent être recherchés dans le cas de la pêche de loisir de manière générale, que ce soit le plaisir de partager un moment de convivialité, le plaisir d'être en contact avec la Nature et de l'observer, le plaisir de se nourrir de produits frais issus de son propre effort. Sans rentrer dans une analyse complexe du sérieux de la pratique de la pêche au filet fixe, on peut se demander si ce n'est pas avant tout une pratique hédoniste, et donc qui ne rentre pas dans la catégorie de « sérieux » au sens de Stebbins, où le pêcheur recherche avant tout le plaisir. Selon sa théorie, la pêche appartiendrait justement à la catégorie de *casual leisure*, à l'opposé de la chasse par exemple qui elle est un loisir sérieux. Cette différence vient notamment du fait qu'il n'existe pas de chasseur professionnel et que la chasse exige un apprentissage conséquent pour pouvoir pratiquer et progresse. Ainsi, quelqu'un qui s'investirait autant dans la pêche qu'un chasseur passionné pourrait très bien être pêcheur professionnel.

- Hypothèse 3 : La pêche au filet fixe induit un taux de prélèvement faible et n'est pratiquée que ponctuellement

D'après la littérature, cette pratique est contraignante dans le sens où elle requiert de réunir certaines conditions : un endroit accessible, à l'abri de la houle, avec des coefficients suffisamment élevés pour s'éloigner de la côte et à des heures de marée basse compatibles avec l'emploi du temps du pêcheur. En cas de vent trop fort ou de tempête, les filets risquent d'être arrachés et ne peuvent être posés. On s'attend donc à ce que les occasions pour poser le filet soient peu nombreuses, et par conséquent que les taux de prélèvement soient faibles.

- Hypothèse 4 : La pratique n'est pas équitablement répartie sur le territoire, induisant des zones de pression plus élevée nécessitant une vigilance accrue

Le territoire de Charente-Maritime présentant une mosaïque d'habitats, certains lieux sont probablement davantage propices à la pêche au filet fixe que d'autres. Il est difficile d'émettre à ce stade une hypothèse sur les natures d'estrans recherchées, même si les estrans sableux semblent plus propices à une pratique facilitée. Cela induit une pression hétérogène sur les milieux, ainsi qu'une probabilité de conflit plus importante sur les lieux les plus fréquentés. Les zones de forte concentration en filets pourraient nécessiter de prendre des mesures de gestion et de sensibilisation particulières.

2.4. CADRE D'ANALYSE ET METHODOLOGIE GENERALE

L'état des lieux de la pratique sera réalisé à partir d'enquêtes.

Il s'agit de toucher le plus grand nombre d'acteurs. La DDTM possède le registre de l'ensemble des détenteurs d'une autorisation de pose de filet fixe pour l'année 2019. Un questionnaire internet sera envoyé par la DDTM à l'ensemble de ces détenteurs. Ce questionnaire ne comportera que des questions fermées et majoritairement quantitatives, avec quelques ouvertures qualitatives.

En parallèle et pour garantir un minimum de réponses, des entretiens individuels seront menés. Là encore, la DDTM possédant les coordonnées personnelles, un premier contact sera établi par leur service. Ces entretiens semi-directifs permettront de comprendre la façon dont les usagers ont connu cette pratique, ce qu'elle représente pour eux, et permettront d'avoir une idée précise de la localisation des filets et des conflits potentiels, ainsi qu'une meilleure compréhension du territoire.

L'analyse des enquêtes permettra d'avoir une idée du taux de prélèvement, des périodes de pêche, ainsi que de la localisation des filets. Ce dernier point sera corrélé à la présence d'habitats sensibles. Enfin, des profils types de pêcheurs seront établis, et quelques histoires de vies retranscrites. Cet aspect sociologique permettra de comprendre la spécificité de la pratique de la pêche au filet fixe en Charente-Maritime par rapport aux autres départements.

3. METHODOLOGIE

3.1. SITE D'ETUDE : UNE MOSAÏQUE D'HABITATS

Le site d'étude (Carte 1) est la Charente-Maritime, plus précisément l'étage médiolittoral - qui se découvre à marée basse - de la zone maritime de la Charente-Maritime, entièrement incluse dans la Parc naturel marin EGMP. Les zones découvertes à marée basse par les plus grands coefficients (estrans) sont représentées en rose sur la carte². C'est là que les pêcheurs sont susceptibles de poser leur filet, même si certains peuvent s'avancer plus dans l'eau et donc aller au-delà des estrans.

Les cours d'eaux et affluents sont concernés jusqu'à la limite transversale de la mer (LTM). Elle se situe à la pointe de Suzac pour l'estuaire de la Gironde, à Saujon pour la Seudre et à Port des Barques pour la Charente. 50 communes sont concernées par l'étude.

Au sein de cette zone maritime, on observe une grande diversité du paysage littoral. On y trouve des baies sablo-vaseuses, des marais côtiers aménagés, des pointes rocheuses calcaires. Les baies sablo-vaseuses, ou estran meubles, concernent les estrans sédimentaires présentant des degrés de granulométrie différents. On distingue les « sables battus », composés d'un mélange de sable et de graviers ou de galets, et les « vasières », composées d'un mélange de sable et de vase, présentes à proximité des estuaires et abritant notamment des palourdes et des coques. La séparation de ces deux habitats ne se fait pas de manière abrupte : les estrans sablo-vaseux sont constitués d'un gradient de composition entre le sable et la vase. Différentes espèces occupent les estrans selon la proportion de sable. Les estrans rocheux quant à eux présentent des écosystèmes fragiles car formés de calcaires, donc très sensible à l'érosion (Coz *et al.*, 2017). De nombreux organismes utilisent les roches creusées comme refuge. De tels habitats ne se trouvent ailleurs en France que sur certaines côtes de la Manche.

Les vasières sont plutôt situées dans des zones à faible hydrodynamisme, aux embouchures des cours d'eau par exemple, alors que la côte Ouest de l'île d'Oléron, exposée à l'océan présente essentiellement des estrans rocheux et sableux. A l'opposé, les façades Est insulaires présentent tout type d'estran, qu'ils soient rocheux, sableux ou vaseux. Les estrans du continent sont parfois constitués de grandes pointes rocheuses plus ou moins larges.

De nombreuses espèces d'oiseaux viennent hiverner en Charente-Maritime. Des sites Natura 2000 ont ainsi été désignés, qu'ils soient marins dans la zone des Pertuis Charentais ou à l'interface Terre/Mer. L'intégralité de la zone d'étude est couverte par le réseau Natura 2000. Trois réserves naturelles nationales y sont incluses : la réserve de Moëze entre l'île d'Oléron et Moëze, la réserve du marais d'Yves situé dans la baie d'Yves (un projet d'extension y inclura une partie marine), la réserve de Lilleau des Niges située dans le fiers d'Ars au nord de l'île de Ré. Une partie de la réserve nationale de la baie de l'Aiguillon est également comprise en Charente-Maritime.

Le Parc naturel marin a identifié lors de l'élaboration de son plan de gestion des habitats et des espèces à enjeu majeur de conservation, c'est-à-dire des habitats et des espèces qui nécessitent des mesures de gestion particulières à l'échelle du Parc afin de les préserver. (Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, 2018). Nous nous intéressons ici seulement aux habitats particuliers situés sur l'estran, c'est-à-dire en zone

² Ces zones sont délimitées à partir de la base de données ESTAMP

intertidale subissant les alternances d'immersion et d'émersion. Les habitats à enjeu majeur de conservation sont répartis en trois grandes catégories : les habitats sédimentaires, les habitats rocheux, et les habitats particuliers. Les habitats particuliers sur la zone d'étude sont les récifs d'hermelles et les herbiers de zostères naines et marines. L'hermelle est un ver qui construit des tubes à base de sable et de fragment de coquille. L'ensemble de ces tubes forme une bio-construction appelée récifs d'hermelles, très fragile et sensible au piétinement. Un récif peut héberger de 50 à 70 espèces et servir de nourriceries à de nombreuses espèces de poisson. Ils peuvent également attirer les oiseaux à marée basse. Ils se développent sur les estrans rocheux où l'apport de sable en suspension est suffisant pour construire les tubes. Les zostères sont des plantes à fleurs qui se développent sur des sables fins à moyen. La reproduction se fait par des rhizomes qui se développent dans le substrat. Des oiseaux tels que les bernaches se nourrissent directement des herbiers de zostère, mais ceux-ci constituent également des zones de nourricerie pour certaines espèces de poisson. De plus, le système racinaire des herbiers stabilise les sédiments et limite l'érosion. Il est donc essentiel de s'assurer que ces habitats particuliers ne soient pas détruits par la pêche à pied au filet fixe. L'ensemble de ces habitats sont représentés en Annexe 3.

3.2. ACQUISITION DES DONNEES

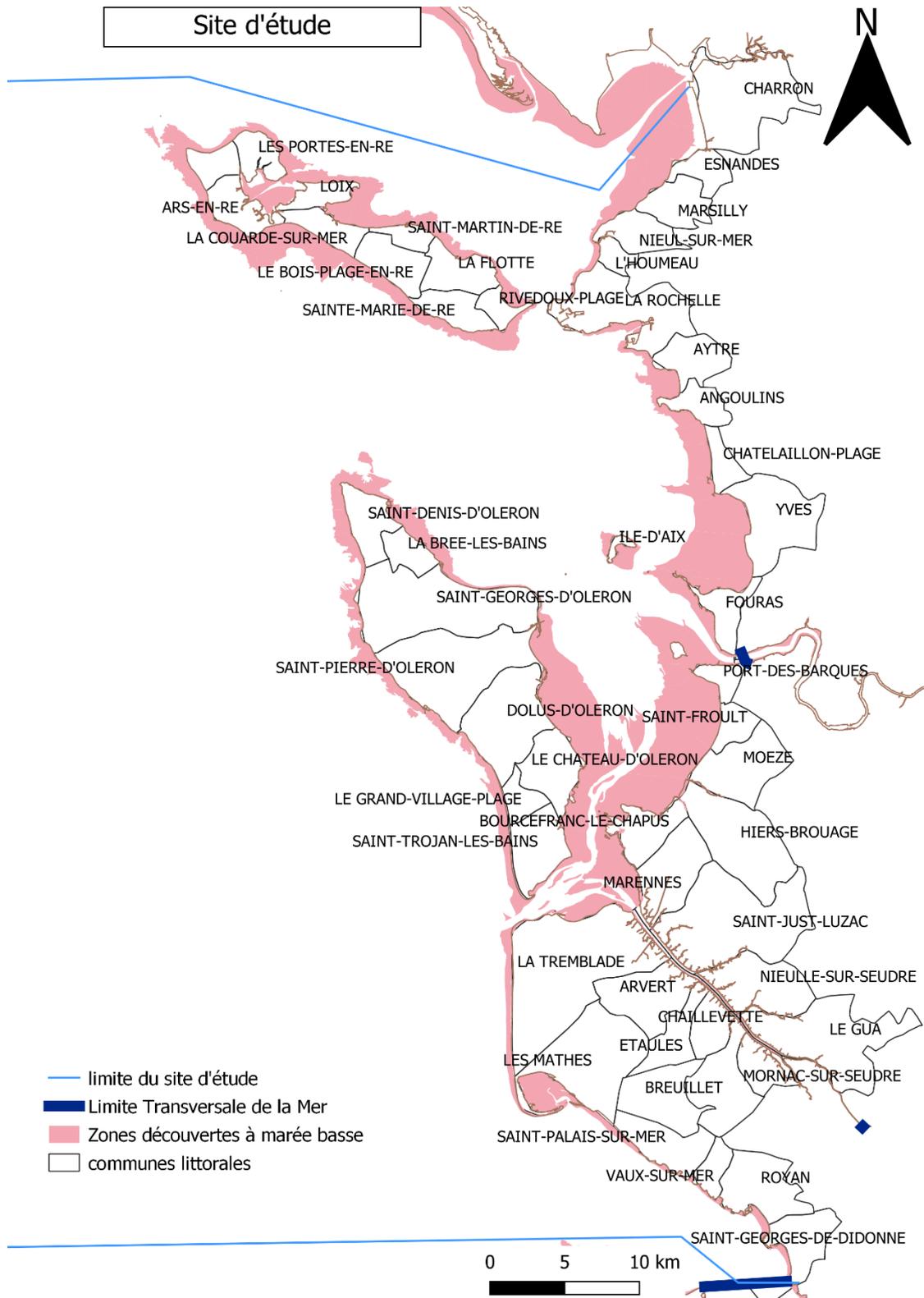
Les données ont été acquises de différentes manières :

- Afin de cibler les questions pertinentes pour l'enquête, une étude préliminaire a été menée à partir du registre des autorisations de pose de filet accordées pour l'année 2019 et auprès de quelques pêcheurs volontaires. Ceci a permis de dresser un aperçu de la situation.
- Un questionnaire a ensuite été rédigé puis envoyé aux pêcheurs du registre, dans le but d'obtenir en grand nombre des données essentiellement quantitatives et de localiser le plus grand nombre de filets possible.
- Des entretiens semi-directifs ont été menés pour compléter ces informations et recueillir des témoignages.
- Une enquête auprès des services maritimes de DDTM d'autres départements a été conduite afin de mieux cerner la réglementation de la pêche au filet fixe en France, ainsi que la connaissance que les instances décisionnelles en ont.

3.2.1. ÉTUDE PRELIMINAIRE

3.2.1.1 Registre des autorisations 2019

La liste des autorisations de pose de filet fixe pour l'année 2019 a été fournie par la DDTM de Charente-Maritime. Pour des raisons de protection des données personnelles, nous avons seulement exploité : (i) l'origine géographique des pêcheurs, c'est-à-dire leur département de résidence principale ou leur commune pour les résidents de Charente-Maritime ; (ii) les communes de calage des pêcheurs. Chaque pêcheur peut déclarer deux communes, il a été ici considéré que la première commune de calage était leur commune principale de calage, et c'est uniquement cette donnée que nous avons exploitée ; (iii) l'âge et le sexe des demandeurs. Nous obtenons ainsi une pyramide des âges que nous pouvons comparer à celle du questionnaire.



Carte 1 - Zone d'étude, estrans et communes littorales

3.2.1.2 Echanges préalables

Toujours en amont de la phase de conception du questionnaire, trois rencontres préalables avec des pêcheurs au filet fixe volontaires dont les contacts ont été donnés par des associations.

Ces échanges ont été l'occasion d'avoir une idée des différents enjeux de cette pratique et de cibler les hypothèses de l'étude.

Un des pêcheurs est localisé sur l'Île d'Oléron, sur le site de l'Écuissière, à côté d'une écluse à poissons. Son contact a été fourni par l'association IODDE-CPIE Marennes-Oléron dont il est administrateur. Son investissement dans l'association se traduit par une certaine sensibilité environnementale, il connaît par exemple la fragilité des récifs d'hermelles à côté desquelles il pose son filet. Il fait également partie d'une concession d'écluse et a donc le droit d'y pêcher en alternance avec les autres concessionnaires. Il a accepté d'organiser deux rencontres, l'une pour assister à l'installation du filet, l'autre pour le voir relever son filet. Pour lui, la pêche au filet est une pratique contraignante et décourageante. Il ne pose qu'aux malines, c'est-à-dire aux plus grandes marées, et seulement au printemps, donc environ 20 jours dans l'année.



Illustration 7 - Seiche prise dans un filet ©Adeline Adam/AFB

Deux autres pêcheurs au filet qui pêchent à proximité qui acceptent volontiers d'échanger sur leur pratique. L'un pose également un filet de 25m et a eu des problèmes pour s'installer quand il a commencé, 20 ans plus tôt, car on lui volait son filet. L'autre va pêcher tous les jours, c'est un vrai passionné qui tient un carnet de pêche. Il pose 50m de filet. Un seul de ces trois pêcheurs a eu une prise dans son filet, c'est une seiche dont il lève le blanc sur place. Les deux autres ont surtout des algues qu'il faut enlever. Les systèmes de fixation varient d'un pêcheur à l'autre : l'un regroupe des pierres de l'estran dans un vieux filet qu'il camoufle par d'autres pierres pour lester son filet de pêche, un

autre attache directement les bouts³ à des pierres suffisamment lourdes. Tous sont retraités et habitent à l'année sur Oléron, mais tous ne sont pas originaires de Charente-Maritime. Ils ont tous les trois appris par l'intermédiaire d'une tierce personne.

Le deuxième pêcheur rencontré pose son filet à Marennes. Cette fois-ci l'estran est vaseux, c'est beaucoup plus dur de s'y déplacer car il faut suivre des coursières d'eau et, dès qu'on les quitte, il faut faire attention à ne pas tomber dans la vase. Il est accompagné d'un ami, ils pêchent toujours ensemble. Ils posent leurs filets toute l'année en continu, sauf pendant l'été car la pose de filets y est interdite. Ils les changent légèrement d'emplacement toutes les deux semaines. Seul un des deux pêcheurs a attrapé une seiche. Pour eux, la convivialité est très importante, c'est pourquoi ils sont toujours à deux, et la pêche au filet fixe leur sert avant tout d'excuse pour sortir tous les jours faire un peu d'exercice.

Enfin, le dernier pêcheur avec qui il a été possible d'échanger habite sur l'île de Ré. C'est l'association des pêcheurs à pied de l'île de Ré qui l'a contacté pour lui proposer cette rencontre. L'estran est sableux, et comme son filet a été détruit par les araignées de mer quelques semaines plus tôt et qu'il ne l'a pas remplacé, il a organisé la rencontre avec trois autres pêcheurs. Ils s'arrangent souvent pour aller pêcher ensemble. Ils posent tous plutôt aux grandes marées, c'est-à-dire deux semaines par mois, globalement toute l'année sauf exceptions, mais pas en juillet et août car la zone est interdite. Nous croisons un peu plus tard un quatrième pêcheur et sa femme qui viennent relever leur filet et celui de leur fils. Ici, la convivialité est la motivation principale. Sur les quatre filets que nous allons relever on trouve des araignées de mer, assez délicates à retirer. Certains les gardent, d'autres les jettent. Il y a aussi une seiche morte, une petite plie vivante qui est relâchée et un petit maquereau mort. C'est aussi à cette occasion qu'on me souligne le problème de la cohabitation avec d'autres pratiques. Cette zone de pose de filets est proche d'une zone de mouillage et un certain nombre de bateaux passent à cet endroit-là. Ainsi, l'une des personnes s'est récemment fait couper son filet en deux. Comme l'estran est fréquenté par beaucoup de pêcheurs à pied et de pêcheurs au filet fixe, il y a eu plusieurs vols de filets et de prises.

Le Tableau 3 résume les différentes observations identifiées lors de ces échanges qui différencient les pratiquants entre eux, au-delà de la localisation du filet, de la période de pêche et du nombre de prises :

- La façon dont ils ont eu connaissance de la pêche au filet et comment ils ont appris, leur lien avec la Charente-Maritime et depuis quand ils y habitent.
- Le côté convivial ou solitaire de leur activité de pêche.
- Leurs motivations pour pêcher, les bénéfices qu'ils en retirent, et le degré d'implication qu'ils y accordent.
- Les raisons pour lesquelles ils pêchent à certaines périodes de l'année et pas à d'autres.
- Leur stratégie de pêche, concernant le lieu de calage, la méthode de fixation ou le choix des marées.
- L'existence passée ou actuelle de conflits, avec qui et sous quelle forme.

³ Le mot « bout » est utilisé dans le champ lexical marin. Le « t » se prononce, il s'agit bien ici d'une corde

Tableau 3 - Observations issues des échanges préalables avec les pêcheurs sur trois sites représentatifs

Observations et propose recueillis	Ile d'Oléron	Ile de Ré	Marenes
Rencontre d'autres pêcheurs	X	X	
Pêche avec un ami		X	X
« Pratique décourageante »	X		
Aucune prise dans son filet	X		X
Retraité	X	X	X
Durée de pêche	20 jours	15 jours par mois pendant 10 mois	8 mois en continu
Méthode de fixation	Pierres de l'estran	Piquet	Plots
Pêche aux grandes marées	X	X	
Il y a /il y a eu des conflits	X	X	
Présence d'hermelles	X		

3.2.2. LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire a pour objectif de toucher le plus grand nombre d'individus possible. Les questions sont essentiellement quantitatives et permettent de comprendre la réalité de la pratique. Il se veut simple et court pour encourager le maximum de personnes à répondre. Il permet d'interroger toutes les hypothèses de recherche précédemment citées, et plus particulièrement les hypothèses n°1, n°3 et n°4 qui concernent le profil des pratiquants, leur taux de prélèvement et leurs périodes de pêche, ainsi que l'inégalité de distribution des filets sur le territoire.

3.2.2.1 Méthode de passation par internet

S'il a été envisagé d'envoyer par courrier traditionnel le questionnaire en version papier à l'ensemble des participants, nous avons finalement opté avec la DDTM pour la transmission par voie électronique. Même si l'essentiel des demandeurs a plus de 60 ans et que l'utilisation d'internet risque d'en rebuter plus d'un, l'envoi d'un si grand nombre de questionnaires est plus facile par internet. De plus, les services de la DDTM, se chargeant de l'envoi des courriers pour des raisons de confidentialité, ont clairement indiqué

préférer la voie électronique pour des raisons pratiques. L'avantage indéniable est que les réponses d'un questionnaire en ligne sont automatiquement enregistrées, facilitant l'exploitation des données. Finalement, certains pêcheurs ne possédant pas d'adresse mail, le questionnaire n'a été envoyé qu'à 2047 personnes.

L'inconvénient principal de cette méthode de passation est que le format des questions est imposé par le formulaire, laissant moins de place à l'optimisation de la présentation des questions. Par exemple, alors qu'il avait été souhaité dans certains cas de classer les choix de réponses, il a finalement été nécessaire de demander une graduation en taux d'appréciation ou d'importance de ces mêmes choix, ce qui ne fournit pas tout à fait la même information. La plus grande difficulté a été la carte. Pour localiser les filets, nous avons décidé de quadriller la carte de Charente-Maritime par des mailles de 500mx500m. Par courrier postal, la solution était simple, il suffisait de joindre au questionnaire une carte quadrillée que le répondant pouvait marquer d'une croix. Par internet, un lien vers une carte interactive a été inséré dans le questionnaire en ligne. Le répondant devait naviguer sur la carte pour identifier le numéro de la case correspondant à son lieu de calage. Le chargement de la carte étant long et demandant une certaine familiarité avec internet, un peu moins de 50% des répondants n'ont pas localisé leur filet.

Afin de laisser la possibilité aux répondants de remplir le questionnaire en version papier, le questionnaire et la carte quadrillée ont été joints au mail en version pdf. Le questionnaire pouvait alors être renvoyé scanné ou par courrier à la DDTM. Des questionnaires imprimés étaient également disponibles aux DDTM de Marennes et de la Rochelle.

Enfin, certains questionnaires ont été remplis lors des entretiens individuels. Les questions étant suffisamment claires, laissant peu de place à l'interprétation à condition d'une lecture attentive, il n'a pas été nécessaire de les expliciter en entretien. J'estime donc ne pas avoir biaisé ou orienté les questions en tant qu'enquêtrice, et les résultats obtenus par ce moyen de passation ont été rassemblés avec les autres.

3.2.2.2 Conception du questionnaire

Le questionnaire a été conçu en suivant la méthodologie de François de Singly (De Singly, 2012).

3.2.2.2.1 Questionnement préliminaire

Les objectifs du questionnaire établis pour répondre aux hypothèses de recherche du paragraphe 2.3 sont présentés dans le Tableau 4.

Le questionnaire est découpé en quatre thématiques :

- Les pratiquants de la pêche au filet fixe. Outre quelques caractéristiques sociales habituelles (le sexe, l'année de naissance et la catégorie socio-professionnelle), j'ai essayé d'estimer la particularité que cette pratique pouvait représenter, et comment le savoir-faire était transmis.

- L'effort de pêche. Il est caractérisé par la longueur de filet, le nombre de jours où il est posé, la quantité et la diversité d'espèces capturées. Bien évidemment, ces déclarations sont soumises au souvenir, au ressenti et à l'honnêteté des répondants.
- L'incidence sur les milieux. Elle est évaluée principalement par le lieu de calage dont on pourra par la suite faire une cartographie.
- Les conflits. Ils peuvent avoir lieu entre les pratiquants et avec d'autres pratiques telles que la navigation ou les sports nautiques de glisse.

Tableau 4 - Ambitions du questionnaire et indicateurs sélectionnés

Objectifs	Indicateurs
Connaître les pratiquants	<ul style="list-style-type: none"> • Sexe, année de naissance, CSP • Type de résidence en Charente-Maritime • Autres activités de pêche • Apprentissage de la pratique • Intérêt trouvé dans la pratique • Adhésion association de pêche
Evaluer l'effort de pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces et quantités pêchées • Caractéristiques du filet • Période de l'année et fréquence • Pourquoi ces périodes
Evaluer l'incidence sur les milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu de calage du filet • Type d'estran • Pourquoi ce lieu de calage • Nombre de sites de calage
Evaluer les conflits d'usage	<ul style="list-style-type: none"> • Vols de filets ou de prises • Endommagement de filets, par quelle activité

Les questions ont été précisées en discutant avec les chargés de mission « pêche professionnelle » et « patrimoine naturel » pour identifier les points sensibles à souligner. Cela a permis d'établir la liste d'espèces qui sont susceptibles d'être attrapées dans les filets, ainsi que celles auxquelles il faut prêter une attention particulière car elles sont interdites à la pêche. Concernant les habitats, il semblait délicat de poser froidement la question de la présence d'hermelles ou d'herbiers de zostère à proximité de la zone de calage, par crainte d'un manque de connaissance des pêcheurs, et donc par crainte qu'ils se sentent mis en défaut. L'idée était de constater sur le terrain la présence de ces habitats sensibles. Pour cerner les interactions avec les habitats, il nous a finalement semblé plus judicieux de demander la localisation précise, le type d'estran, le système de fixation et la présence continue ou non du système de fixation. En effet, un piquet laissé en permanence et non balisé présente un danger vis-à-vis d'autres pratiques de loisir.

Enfin, ce questionnaire est inspiré d'autres questionnaires sur la pêche de loisir : celui utilisé lors de l'étude de préfiguration du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et

de la mer des Pertuis en 2011 (Vaslet & Radenac, 2011), celui issu des cahiers méthodologiques de l'étude Life pêche à pied de loisir réalisée entre 2013 et 2017 (Privat, 2018), et celui de M-C Bellenger qui concerne les pratiques de loisir sur l'estuaire de la Seine (Bellenger, 2017), ainsi que des recommandations des aires marines protégées sur les suivis de pêche de loisir (Tachaires, 2016). Dans tous les cas cités, la méthode de passation du questionnaire se faisait en général directement sur le terrain, il y avait plusieurs passeurs, et l'ampleur de l'étude était plus importante. Le questionnaire de cette étude est donc adapté à la situation particulière de la Charente-Maritime avec une méthode de passation par internet impliquant que le répondant sera seul face à son questionnaire sans possibilité d'expliquer les questions. De plus, comme il s'agit d'une enquête où la DDTM est impliquée avec un enjeu de législation, toute question relative à la réglementation ou à l'évaluation des connaissances a été évitée, afin que le répondant ne se sente pas jugé et ne refuse pas de répondre.

Après plusieurs versions tests, le questionnaire a été soumis pour essai à deux des pêcheurs rencontrés et à l'ensemble du groupe de travail sur les filets fixes. Cela a permis d'éclaircir certaines questions et d'estimer le temps de réponse à 10 minutes.

Le questionnaire en ligne a été réalisé avec Framiform. Les réponses sont anonymes, et plusieurs personnes peuvent répondre depuis un même ordinateur si jamais les pêcheurs veulent répondre en groupe ou s'ils n'ont pas leur propre ordinateur. Il sera en effet possible de détecter les doublons effectués suite à des erreurs de manipulation.

3.2.2.2 Description du questionnaire

Le questionnaire sous sa forme pdf se situe en Annexe 4. Une lettre de la DDTM envoyée avec le questionnaire précise le contexte de l'étude (Annexe 5).

Le questionnaire en ligne est présenté différemment en étant découpé en plusieurs rubriques, indiquées par un ruban (Figure 3). L'ordre des questions est ensuite identique à la version pdf.



Figure 3 - Ruban dérouleur du questionnaire

« *Votre pratique* » (questions 1 à 9)

On commence par demander le genre du répondant. Même si c'est une information personnelle, c'est une façon classique de débiter les questionnaires, on a donc considéré que cette question n'induirait pas de méfiance et permettrait ensuite d'interroger sur des points plus essentiels.

Les premières questions visent à donner une première information sur le statut du pêcheur : quel est son lien à la Charente-Maritime et quel est son taux d'expertise du milieu de la pêche.

Seul le code postal de la résidence principale est demandé, même si celui-ci peut être rattaché à plusieurs villages. En effet, le recodage des communes peut être très compliqué à cause des différences de polices et des fautes d'orthographe. Ce qui nous intéresse ici

essentiellement est de connaître le département d'origine et, s'il est en Charente-Maritime, de savoir s'il s'agit d'une commune littorale. Le code postal suffit à cette information.

Le type de résidence donne une idée de l'attache du pêcheur à la Charente-Maritime. On considère que quelqu'un qui loge chez de la famille ou des amis a une plus grande facilité à venir dans le département que quelqu'un qui est en hébergement touristique, mais ces deux catégories pourront être regroupées dans un ensemble « touriste ». On pourra également se demander si les résidents principaux et éventuellement les résidents secondaires ont un plus grand nombre de prises par sortie grâce à leur meilleure connaissance du milieu.

Le passé de pêcheur professionnel du pêcheur sera être utilisé pour estimer son degré d'expérience. Dans le cadre de révision de l'arrêté préfectoral, il est nécessaire d'estimer le nombre de pêcheurs à pied professionnels utilisant un filet fixe.

Le répondant indique s'il pratique d'autres techniques de pêche, et si oui, lesquelles. Les propositions sont générales, le but étant d'avoir une idée de la familiarité du pêcheur avec le monde de la pêche et de son degré d'investissement. On aurait pu être plus précis en demandant le temps consacré à chaque pratique, mais ce n'est pas une question au cœur de cette étude. Plus un pêcheur pratique de techniques différentes, plus il pourra être considéré comme expérimenté.

Les trois questions suivantes permettent de cerner les mécanismes de passation de connaissance de la pratique : à quel âge, à quel moment par rapport à la pêche en mer, avec qui, ou, comment.

L'objet de la question 8 est d'essayer de cerner ce qui plaît dans la pratique de la pêche au filet fixe. Grâce aux rencontres préliminaires avec les pêcheurs, plusieurs éléments ont été identifiés comme étant appréciés lors de la pêche au filet fixe. Le répondant doit donner son degré d'appréciation de chacun de ces éléments, mais aussi de donner d'autres éléments si ce qui est important pour lui n'apparaît pas.

L'élément « pêcher du poisson pour le manger » peut paraître surprenant, puisque c'est a priori le but de la pêche. Il s'agit en fait de savoir si c'est ce que recherchent principalement les pêcheurs lors de la pose de filet fixe ou non.

La séquence se termine sur l'appartenance à une association de pêche. Il n'a pas été précisé qu'il s'agissait de pêche en mer, mais cette question ne semble pas avoir été mal interprétée. Le but est de vérifier le fait que très peu de pêcheurs de filet fixe sont affiliés à une association. On peut considérer que ceux qui le sont s'investissent plus dans la pratique.

« Lieu de calage » (Point de vocabulaire puis questions 10 à 19)

Les questions sont en fait plus larges que le simple lieu de calage et concernent aussi le filet. L'ensemble de cette partie est à relier à l'impact sur les milieux.

Le vocabulaire utilisé dans la suite du questionnaire est explicité afin d'éviter au maximum les confusions. Il aurait été idéal de le rappeler à chaque début de section. Cela permet de différencier « une sortie », d'un jour de pose, une capture (espèce gardée), d'une prise (espèce attrapée dans le filet). Ce vocabulaire sera également utilisé tout au long du rapport.

Bien que les caractéristiques du filet (type, longueur, taille de la maille) soient présentes dans la liste d'autorisations, on redemande ces informations pour les croiser avec d'autres questions, notamment la localisation du filet.

La commune de calage principale est demandée et pourra être comparée à la première commune de calage déclarée dans la demande d'autorisation afin de vérifier la répartition géographique des répondants par rapport à celle des demandeurs. Cette fois-ci, le nom complet est demandé, même si cela induit un traitement plus important des données dû aux différences orthographiques. L'idéal aurait été de fournir un menu déroulant des communes littorales.

Enfin, un lien vers une carte interactive est fourni, avec des explications sur son utilisation pour que le répondant soit aidé au maximum. Il doit retranscrire le numéro d'une case de la carte dans le champ prévu à cet effet. Les personnes n'arrivant pas à télécharger la carte sont libres de décrire leur emplacement si elles le souhaitent en nommant la plage ou le lieu dit par exemple.

Cette localisation est un des points clefs du questionnaire car elle permettra d'estimer où sont les points de concentration des filets et s'il y a un impact sur les habitats sensibles. Les pêcheurs doivent aussi indiquer la nature de l'estran sur lequel ils posent leur filet le plus souvent. Dans un souci de simplicité, seules les options « sableux », « rocheux » et « vaseux » sont proposées, même si les estrans peuvent être mixtes.

Il s'agit ensuite de comprendre pourquoi certaines zones de calage sont plus populaires que d'autres. La question 14 porte donc sur le choix du lieu de calage. Comme dans la section précédente, plusieurs critères ont été identifiés grâce aux échanges préliminaires, et le pêcheur indique le degré d'importance qu'il accorde à chacun de ces critères, tout en ayant la possibilité d'en ajouter d'autres. Les propositions restent simples et cachent une réalité plus complexe qui sera éclaircie lors des enquêtes individuelles. Par exemple, il existe de multiples raisons pour suivre les recommandations d'un tiers : l'habitude familiale, la confiance en un pêcheur local, la praticité de l'accès.

Les rencontres préliminaires ont mis en évidence les différents systèmes de fixation possibles. Il s'agit de savoir si un type d'estran est plus favorable à un système de calage, ou s'il y a une méthode plus populaire que d'autres. Par ailleurs, un piquet dépassant du sol peut présenter un danger s'il n'est pas signalé. Ce qui justifie la question sur la permanence de la présence du système de fixation.

La question 18 sur le changement d'emplacement répond à plusieurs objectifs. D'une part elle va permettre de savoir si les pêcheurs diversifient leur lieu de calage. D'autre part, même s'ils restent au même endroit, cela aidera à comprendre s'ils tiennent compte de certains facteurs pour ajuster la position de leur filet.

La fréquence de changement du lieu de calage permet de mieux cerner la diversité des pratiques existantes. Cela pourra être utilisé dans l'arrêté préfectoral lors de la définition du lieu de calage, pour décider de maintenir ou non les deux communes de calage.

Les motivations qui poussent à changer de lieu de calage permettent de comprendre ce que recherchent les pêcheurs. Elles seront reliées à un degré d'expérience de la pratique. Un pêcheur qui adapte son site de calage aux espèces recherchées ou aux conditions climatiques a probablement plus d'expérience qu'un pêcheur qui change son filet d'emplacement sans raison particulière.

« Périodes de pêche » (questions 20 à 23)

Les questions sont très progressives. Le répondant indique les mois pendant lesquels il a pêché en 2018, ce qui permet de connaître les mois les plus populaires.

La question 21, qualitative, porte sur les motivations qui poussent à choisir ces périodes. Le fait de rechercher des périodes de pêche pour des raisons précises sera considéré comme un critère de l'expérience du pêcheur.

La modalité sur la réglementation risque de prêter à confusion. Le but est de savoir si l'interdiction de certaines zones en juillet et en août limite les personnes dans leur pratique ou non. Les répondants risquent de cocher « très important » pour cette modalité s'ils font attention à la réglementation de manière générale. Ce biais a été identifié lors des entretiens où, dès que le mot « réglementation » était nommé, on répondait tout de suite « oui bien sûr c'est important », sans avoir saisi le but de la question. C'est un des rares paramètres qui ne peuvent pas être exploités de la même façon entre les remplissages individuels et le remplissage accompagné. La modalité sur la disponibilité semble aussi avoir prêté à confusion. Certains répondent que leur disponibilité a été très importante pour choisir ces périodes de calage, mais précisent ensuite qu'ils ont beaucoup de temps. Le but était au contraire de savoir si leur disponibilité était limitante dans leur pratique ou non.

Le coefficient de la marée est apparu comme un critère important pour les pêcheurs rencontrés en amont de l'enquête. S'ils favorisent les grands coefficients de marée, on a signalé à la relecture que certains recherchent au contraire les petits coefficients. Une des modalités de la question 21 propose de préciser le coefficient ciblé. Une simple valeur est en générale donnée, interprétée comme le coefficient moyen recherché. D'autres donnent des intervalles, une valeur minimum ou maximum. Ces coefficients seront ensuite recodés en « mortes eaux » pour les petits coefficients inférieurs à 70, en « vives eaux » pour les grands coefficients, supérieurs à 70, les coefficients intermédiaires, centrés sur 70, et en « malines », qui correspondent aux grandes marées et ne durent que quatre jours alors que les vives eaux durent deux semaines. Il n'y a pas de limite officielle à partir de laquelle on parle de maline, mais j'ai fixé cette limite à 90.

On rentre ensuite un peu plus dans le détail du temps de pratique. Pour les mois cochés, il est demandé de préciser le nombre de jours où le filet a été posé en 2018. La réponse sera probablement basée sur un souvenir, un ressenti, ou correspondra à une moyenne évaluée sur les dernières années de pratique, car il est peu probable que les répondants aient tenu un décompte objectif. Toujours pour préciser le temps d'activité, on demande le nombre de sorties réalisées (question 23), sachant qu'un jour de pose peut correspondre à une ou deux sorties selon que le pêcheur relève son filet à une ou deux marées. Si le pêcheur n'a pas posé son filet en 2018, c'est à cette occasion qu'il peut le signaler clairement en indiquant « 0 ». Les autres options sont regroupées en cinq catégories, qui pourront éventuellement être reliées à l'assiduité du pêcheur.

« Vos prises » (questions 24 à 28)

Sur le même principe que pour les périodes de pêche, le répondant indique d'abord quelles espèces ont été prises dans son filet en 2018, puis le nombre de spécimens qu'il a gardés pour chaque espèce cochée, avec sur internet l'option d'indiquer « 0 » s'il ne sait

pas. Dans les différentes études menées, le poids des captures est toujours indiqué. Le choix a été fait ici de ne demander ni la taille, ni le poids des captures, considérant que ce serait déjà difficile pour les pêcheurs de se souvenir du nombre de spécimens gardés.

Des espèces interdites à la pêche font partie de la liste afin de savoir si la pêche au filet représente un risque pour ces espèces. Après discussions, il n'a pas été indiqué que ces espèces sont règlementées pour ne pas induire de méfiance chez les pêcheurs. Le but du questionnaire n'est pas de faire de la sensibilisation mais de rester factuel.

On a longtemps hésité à compter les araignées de mer et autres crustacés car ce sont des espèces souvent prises en grand nombre qui vont élever le nombre de prises par pêcheurs. De plus, les crustacés sont souvent à l'origine de trous dans le filet car ils sont difficiles à récupérer. Les pêcheurs rencontrés sur l'île de Ré n'étaient pas tous ravis d'en attraper. Cependant, les prélèvements de ces espèces sont importants, et leur chair parfois très recherchée, elles ont finalement été incluses dans le questionnaire.

Dans un deuxième temps, les pêcheurs sont interrogés sur les prises qu'ils relâchent. S'ils affirment en relâcher, ils peuvent expliquer pourquoi. Cela permet de savoir s'ils gardent les prises trop petites et mortes, alors que c'est interdit par la réglementation. Là encore ce n'est pas signalé pour ne pas freiner la spontanéité des réponses. Ils peuvent également indiquer à quelle proportion ils estiment le nombre de prises relâchées, réponse basée sur le ressenti individuel faute de carnets de pêche.

Un autre point récurrent des entretiens de la phase amont concerne le taux de sorties réussies. Tous les pêcheurs rencontrés ont affirmé qu'ils étaient loin d'avoir des prises à chaque fois. La question sur la proportion de sorties réussies permet de préciser ces déclarations, même si elle est à nouveau basée sur le ressenti.

Enfin, une fiche de pêche a été jointe au mail informant de l'étude sur la pêche au filet fixe. Nous voulions savoir combien de personnes seraient prêtes à la renvoyer. Beaucoup de départements en demandent une pour renouveler les autorisations. Même si c'est une fiche basée sur la déclaration, c'est actuellement le moyen le plus efficace pour estimer les prélèvements de la pêche de loisir. Cela permettra, espérons-le, d'avoir des données plus précises sur les prélèvements de l'année 2019.

« Conflits éventuels »

Cette section comporte trois questions très brèves qui permettront de savoir si certaines zones sont plus propices aux conflits que d'autres. On s'intéresse particulièrement aux conflits d'usage, c'est-à-dire aux endroits où la pêche au filet fixe rentre en conflit avec d'autres pratiques.

« Pour finir »

Le questionnaire se termine sur deux questions personnelles, l'âge et la catégorie socio-professionnelle. Elles ont été gardées pour la fin, car selon les chercheurs en psychologie sociale Steele et Aronson (Steele & Aronson, 1995), commencer par des questions d'ordre démographique pourrait induire un biais, les répondants seraient soumis à « la menace du stéréotype » et pourraient chercher à s'en rapprocher ou au contraire à s'en éloigner. Il est donc souvent recommandé de poser ces questions vers la fin, une fois que le répondant a, en quelque sorte, été mis en confiance par le reste du questionnaire.

Le questionnaire se termine par un mot de remerciement. Une fois soumis, une page de validation de soumission apparaît. Aucune question n'a été rendue obligatoire pour encore une fois limiter l'aspect contraignant de ce questionnaire, alors que certaines personnes sont déjà peu à l'aise avec internet et font un effort pour répondre en ligne.

3.2.2.3 Méthode d'analyse du questionnaire

La partie Résultats présente quelques analyses statistiques issues du questionnaire. Le tri à plat, et l'analyse en composantes multiples ont été les méthodes statistiques principalement utilisées. Elles ont été effectuées sous R à défaut d'avoir accès au logiciel Sphinx, pourtant très appropriés pour ce genre d'analyse.

Le tri à plat permet d'analyser les valeurs moyennes et la distribution d'une variable. En général l'ensemble de la population des répondants ($N=840$) est considéré sauf quand on s'intéresse uniquement aux données pour l'année 2018, auquel cas j'ai enlevé la population de 77 pêcheurs ayant clairement indiqué n'avoir effectué aucune sortie pour arriver à un échantillon de $N1=763$ pêcheurs. L'échantillon des filets localisés est plus faible et ne concerne que $N2=442$ répondants. Par ailleurs, l'échantillon des répondants a été comparé à l'ensemble des détenteurs d'une autorisation pour l'année 2019, concernant l'âge et le lieu de calage du filet afin de tester sa représentativité de la population globale de pêcheurs au filet fixe en Charente-Maritime.

Une analyse en composantes multiples (ACM) a été réalisée. Le principe est expliqué en annexe 11. Le but est de faire le lien entre des variables qualitatives et quantitatives afin d'identifier des cohérences entre différents facteurs. Couplée à une analyse ascendante hiérarchique (ACH, cf annexe 11), elle a permis d'identifier des comportements de pêcheurs selon leur période de pêche, leur type de résidence, le filet qu'ils utilisent et les espèces capturées.

Les dernières analyses utilisées sont les analyses de courbe de distribution, notamment pour les âges et le nombre de sorties, et les « boxplot » ou boîtes à moustache (Figure 4) qui représentent la valeur médiane, le premier quartile, le troisième quartile, la valeur maximum et la valeur minimum. Ces graphiques permettent d'avoir une meilleure idée de la répartition des données qu'un simple tri à plat.

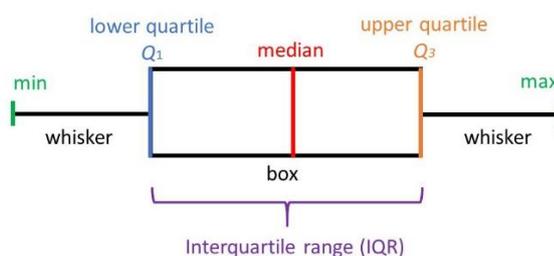


Figure 4 - Boxplot ou boîte à moustache. Schéma par Saul McLeod

3.2.2.4 Limites de l'analyse par questionnaire

La première limite concerne les données sur les prélèvements de la ressource halieutique. Cette étude n'a pas vocation à déterminer de manière précise les prélèvements pour aboutir à une donnée chiffrée et exacte. Il s'agit ici de savoir quelles sont les espèces les plus attrapées dans les filets, et dans quelles proportions les unes par rapport aux autres. Ainsi seules des estimations d'effectifs d'espèces capturées sont demandés. L'absence de taille ou de poids des captures empêche toute comparaison avec d'autres chiffres.

Le questionnaire ne va pas permettre d'estimer le nombre de pêcheurs qui ne posent pas leur filet. En effet, si l'une des questions permet de signaler que le filet n'a pas été utilisé en 2018, il est probable que si un pêcheur n'a pas posé son filet de l'année ou depuis plusieurs années, il se sente moins concerné par l'enquête et ne prenne pas le temps d'y répondre. Le nombre de personnes ne posant pas leur filet sera donc probablement sous-estimé.

Enfin, les propositions des questions qualitatives sont basées sur les rencontres effectuées en début de stage. Certains aspects qui auraient pu être importants n'ont pas été proposés, et devaient être spontanément mentionnés par le répondant. C'est le cas par exemple de la question n°8 sur ce qui est appréciable dans la pêche au filet fixe. L'option « transmission de la tradition » n'était pas prévue, alors que c'est revenu souvent dans les entretiens. Certains l'ont spontanément mentionné, mais cette option aurait probablement eu plus de succès si elle avait figuré dans la liste des choix.

La question sur la disponibilité du pêcheur pour aller poser son filet était aussi maladroite, et lorsque l'on demandait de préciser pourquoi le répondant était disponible à ce moment-là et pas à un autre, la réponse « retraite » a souvent été donnée. Il n'est alors pas possible de savoir si implicitement, la personne veut dire qu'à la retraite elle a beaucoup de temps libre, ou si au contraire à la retraite, elle a plein d'obligations qui réduisent le temps disponible.

3.2.3. LES ENTRETIENS

Des entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés en complément des entretiens. L'objectif initial était d'approfondir les questions du questionnaire, notamment toutes les questions qualitatives, et de vérifier la conformité des réponses avec celles du terrain. Malheureusement, comme les entretiens ont été effectués en été, la période la plus creuse pour le filet calé, aucune des personnes enquêtées ne posait son filet au moment des entretiens, sauf une. Il n'a donc pas été possible de repérer d'éventuelles mauvaises pratiques ou non attention aux habitats sensibles.

Un autre objectif était d'approfondir l'hypothèse 2 des questions de recherche sur les motivations des pêcheurs à pratiquer ce type de pêche. Cette hypothèse a été

partiellement abordée par le questionnaire avec la question n°8, mais elle ne permet pas de comprendre ce qui différencie cette pratique des autres techniques de pêche de loisir.

3.2.3.1 Modalités d'entretien

Les entretiens menés ont eu en finalité deux objectifs principaux :

- Décrire des histoires de vie. Sans trop s'appesantir sur ce point, il a paru intéressant d'approfondir le lien que les enquêtés entretiennent avec la Charente-Maritime, la pêche en général, la pêche au filet fixe en particulier. C'est l'occasion de mieux appréhender le ressenti des locaux par rapport à celui des touristes ou des personnes arrivées en cours de route. C'est à ce moment-là que l'on peut faire le lien à la tradition familial ou se rendre compte que c'est une pratique découverte complètement par hasard. Si les enquêtés sont suffisamment ouverts, cela permet aussi de comprendre leur passé et leur relation à la Nature⁴ et l'environnement.

- Mieux connaître la pratique. Des éléments tels que la taille du filet et le lieu de calage sont à nouveau demandés. Cela permet de savoir pourquoi le pêcheur a choisi ce type de filet et cette longueur, comment il installe son filet, à quelle fréquence, avec qui, ce qu'il recherche, pourquoi. Par rapport au questionnaire, on approfondit les motivations et les bénéfices retirés de cette pratique, alors que dans le questionnaire on a seulement une vague idée de ce que les pêcheurs apprécient. De plus, cela permet de savoir combien de sorties par jour les pêcheurs effectuent en moyenne et de mieux comprendre les facteurs qu'ils jugent importants.

- Avoir une idée de la fréquentation de l'estran. Ce point est très légèrement abordé dans le questionnaire par l'intermédiaire des conflits. Ici, il s'agit de savoir combien d'autres pêcheurs au filet sont présents au même endroits, si l'entente entre pêcheurs est bonne ou si au contraire il existe des tensions, notamment dues à l'opposition « locaux/touristes ». Ces données seront à corrélérer avec la localisation des filets par le questionnaire en ligne. On pourra vérifier si les déclarations des enquêtés correspondent à la réalité des réponses du questionnaire, si le ressenti des pêcheurs représente une certaine réalité et s'ils ont une bonne connaissance de leur terrain de pêche.

La grille d'entretiens systématiquement utilisée se trouve en Annexe 6.

3.2.3.2 Echantillonnage

Les personnes enquêtées ont été sélectionnées par critère géographique. Le Tableau 5 présente les effectifs de chaque commune pour une population de 50 enquêtés. Seules les communes présentant un nombre strictement supérieur à 1 ont été retenues. Pour une raison d'utilisation des données personnelles, la DDTM prenait les premiers contacts téléphoniques, demandant si la personne accepterait de répondre à un entretien sur la pratique de la pêche. Si la réponse était positive, j'appelais à mon tour pour fixer une date de rendez-vous.

Les prises de rendez-vous et les entretiens ont eu lieu de début juillet jusqu'à début septembre. Malgré l'appel téléphonique préliminaire de la DDTM, plusieurs personnes n'ont pas répondu aux nombreux messages laissés (comme à Saint-Pierre d'Oléron par exemple), et d'autres ont annulé au dernier moment (à Port-des-Barques et à Saint-Pierre

⁴ Le mot « Nature » est volontairement noté avec une majuscule, car c'est le concept de Nature qui est considéré, et pas seulement la nature qui regroupe le sauvage

d'Oléron principalement). Ces aléas n'ont pas pu être ajustés quand ils sont apparus en fin de période d'enquête, c'est-à-dire fin août. Finalement, ce sont 32 personnes qui ont été enquêtées, selon la répartition géographique présentée dans le Tableau 5 Parmi les personnes qui ont accepté ces entretiens, plusieurs posent leur filet sur une autre commune que celle déclarée en premier lieu de calage. La première commune qu'ils déclarent est dans ce cas bien souvent leur commune de résidence, ou alors ils n'ont pas vraiment réfléchi à l'ordre de déclaration de leur commune. Tout ceci explique les écarts d'effectifs entre le nombre de personnes à interroger et le nombre de personnes effectivement interrogées.

Tableau 5 - Répartition géographique espérée et réelle des personnes enquêtées

Commune	Pourcentage de liste d'autorisation	Nombre à interroger	Nombre interrogé	Pourcentage sur l'ensemble des enquêtés
Angoulins	2,18%	1	1	3,13%
Ars-en-Ré	4,60%	2	1	3,13%
Le Bois-Plage	1,11%	0	1	3,13%
Bourcefranc-le-Chapus	2,62%	1	0	0%
Châtelailon-Plage	2,74%	1	1	3,13%
Dolus-d'Oléron	4,60%	2	2	6,25%
Fouras	2,98%	1	1	3,13%
La Brée-les-Bains	3,89%	2	3	9,38%
La Couarde-sur-Mer	3,09%	2	2	6,25%
La Tremblade	3,41%	2	3	9,38%
Le Château-d'Oléron	2,34%	1	0	0%
Marennes	3,37%	2	0	0%
Port-des-Barques	4,84%	2	0	0%
Rivedoux-Plage	3,33%	2	3	9,38%
Saint-Clément-des-Baleines	2,78%	1	1	3,13%
Saint-Denis-d'Oléron	6,70%	3	3	9,38%
Sainte-Marie-de-Ré	2,58%	1	0	0%
Saint-Georges-d'Oléron	11,34%	6	5	15,62%
Saint-Pierre-d'Oléron	11,34%	6	2	6,25%
Saint-Trojan-les-Bains	3,41%	2	3	9,38%

3.2.3.3 Restitution des entretiens

Il a été délibérément choisi de ne pas enregistrer les entretiens. Tout d'abord, lors des premiers rendez-vous, on avait encore l'espoir de pouvoir aller sur le terrain avec les enquêtés. Il était prévu de poser les questions en accompagnant le pêcheur à son filet, comme lors des rencontres préliminaires. Enregistrer aurait été techniquement compliqué, puisque le magnétophone n'aurait pu être protégé des embruns et de l'eau de mer, la qualité sonore risquait de ne pas être bonne en cas de vent, et les pêcheurs auraient peut-être été moins enclins à coopérer. Le même plan d'entretien a été systématiquement suivi et des notes étaient prises au fur et à mesure en notant les éléments de langage.

L'inconvénient de cette méthode est que les éléments annexes aux questions n'ont pas toujours été retranscrits alors qu'ils se sont révélés potentiellement intéressants par la suite, tels que le fait de se plaindre d'une réserve naturelle ou des pêcheurs professionnels. Cependant, cela n'empêche pas d'analyser le contenu des réponses et de répondre aux objectifs prédéfinis.

3.2.3.4 Méthode d'analyse

Ces entretiens ont été analysés par la méthode d'analyse inductive générale (Blais & Martineau, 2006). L'identification des thématiques a été réalisée manuellement plutôt que par l'intermédiaire d'un logiciel, les paroles des enquêtés n'étant pas retranscrites mot à mot mais déjà résumées. Plusieurs relectures des résumés d'entretiens ont permis d'identifier des éléments permettant ensuite de définir des catégories.

Le but est d'identifier des profils de pêcheurs selon la relation qu'ils ont à la pêche au filet fixe, à la Nature, leur manière de pratiquer et leurs raisons de pratiquer

3.2.3.4.1 Hypothèses

À l'issue des entretiens mais avant la phase d'analyse, plusieurs hypothèses apparaissent :

Hypothèse A : l'aspect traditionnel de cette technique de pêche est un élément important dans la pratique de certains pêcheurs.

Hypothèse B : certains pêcheurs peuvent être qualifiés de naturalistes, ayant une très bonne connaissance de la pêche et du milieu dans lequel ils évoluent. Ils aiment observer la Nature, se confronter à ses lois, la comprendre et l'observer. Certains pêcheurs pêchent également en eau douce et pratiquent la chasse.

Hypothèse C : la découverte de cette pratique est totalement due au hasard pour certains, et ils pratiquent cette activité uniquement pour la recherche de convivialité.

Au fil des lectures, les éléments qui caractérisent le pêcheur ont été identifiés puis regroupés en catégories. Le nombre de pêcheurs correspondant à chaque catégorie a été comptabilisé. Les catégories elles-mêmes sont regroupées par thèmes et décrivent le pêcheur lui-même, sa pratique, ce qu'il recherche dans la pratique de la pêche au filet fixe, sa relation au monde de la pêche et sa relation à la Nature (Tableau 6). L'analyse des catégories qualitatives, mise en parallèle avec certaines catégories quantitatives, devrait infirmer ou confirmer la répartition des pêcheurs selon les hypothèses A, B et C.

3.2.3.4.2 Identification des catégories et des thèmes

L'identification des catégories pertinentes est issue d'un long processus de questionnements. Les catégories finalement identifiées sont basées sur des éléments bien précis. Tous ces éléments sont détaillés en Annexe 7.

Certaines catégories sont quantitatives et permettent d'apporter des éléments supplémentaires par rapport au questionnaire : le renouvellement du filet, le prix, le nombre de sorties par jour de pose, la distance de marche estimée.

Parmi les catégories qualitatives, seules certaines sont retenues pour réaliser une analyse de correspondances multiples (ACM). Dans la construction des catégories, certaines hypothèses de corrélation ont été émises et pourront être vérifiées à cette occasion. L'ACM couplée à une classification ascendante hiérarchique (CAH) devrait permettre d'identifier différents types de pêcheurs selon ce que la pêche au filet fixe représente pour eux. Pour cela, on prend en compte leur relation à la pêche, leur relation à la Nature, ce qu'ils recherchent dans cette pratique. Les catégories utilisées dans l'ACM sont colorées en jaune dans le Tableau 6. N'ont été gardées que les catégories qui permettent de caractériser la pratique du pêcheur ou son caractère, et ont été enlevées les catégories qui relèvent davantage de l'opinion ou sur lesquelles le pêcheur n'a que peu d'influence, comme l'entente sur l'estran par exemple. Seule la distinction des touristes et des locaux a été conservée car elle peut être révélatrice de l'origine de l'enquêté. L'ACM a été réalisée sous R et différents nombres de classes ont été testés (de 3 à 7) afin d'optimiser le nombre de clusters identifiés.

Tableau 6 - Thèmes et catégories identifiés par analyse inductive générale des entretiens. Les variables colorées sont celles utilisées dans l'Analyse en Composantes Principales : en jaune les variables qualitatives principales, en vert la variable qualitative supplémentaire et en orange les variables quantitatives supplémentaires

Caractéristiques du pêcheur	Localisation du filet	Caractéristiques du filet	Relation à la pêche	Caractéristiques de la pratique	Apprentissage	Relation à la Nature	Effet recherché	Relation aux autres
Résidence	Lieu calage	Longueur	Pêche = tradition	Nombre de sorties par jour	Apprentissage ami natif	Recherche spécifique d'espèces	Plaisir d'apprendre	Amitiés créées
Originaire de Charente-Maritime	Commune	Trémail	Pêche au filet = tradition	Laisse son filet pour une seule marée	Apprentissage seul	Pêche eau douce	Plaisir d'être dehors	Entente bienveillante
En activité	Localisation	Droit	Pêche = passion	Distance de marche	Informations organisme	Chasse	Détente	Conflits
	Plusieurs lieux de pose	Trémail pour seiche	Pêche pendant vie active	Pratique par hasard		Observateur	Contact avec la Nature	Autres pratiques sur l'estran
		25m suffisant	Autres techniques de pêche en mer	Pratique décourageante		Bonne connaissance milieu	Marche/ promenade	Estran fréquenté
		50m convient bien	Pratique complémentaire	Cherche à faciliter la pratique		Garde espèces interdites	But quotidien	1 seul filet à relever
		50m lourd	Pêche à pied uniquement	Accès facile recherché		Algues = problème	Pas intéressé par le poisson	Toujours accompagné
		Fréquence de renouvellement	Ancienneté de la pratique	Accès difficile/physique			Solitude recherchée	Forte distinction des touristes
		Prix	Bonne connaissance pêche	Porte son filet sur le dos			Convivialité recherchée/ souhaitée	Distinction des locaux
		Achète le filet en entier	Ne connaît pas son type de filet	Transporte son filet dans un chariot			Effort physique recherché	Pêcheurs à pied = pblm
			Attention à la réglementation	Ne regarde pas coefficient				Pêcheurs pros = pblm
			Carnet de pêche	Disponibilité limitante				Pratique en augmentation

3.2.4. ENQUETE AUPRES DES DDTM

Les DDTM des départements du Calvados (14), des Côtes d'Armor (22), du Finistère (29), de Gironde (33), d'Ille-et-Vilaine (35), des Landes (40), de Loire-Atlantique (44), de la Manche (50), du Morbihan (56) et de Vendée (85) ont été contactées dans l'objectif de comparer les différentes réglementations de la pose à pied de filets fixes entre départements, majoritairement sur la façade Atlantique. Les Pyrénées Atlantique ne détiennent aucune autorisation de pose de filet fixe. Il était notamment question d'identifier les facteurs pris en compte dans la délimitation du contingent.

Les thématiques suivantes ont été investiguées auprès des divers interlocuteurs :

- Un éventuel historique d'études menées pour continger la pratique ;
- L'évolution du contingent au cours du temps ;
- La concentration des demandes sur certaines communes ;
- La prise en compte de la pêche professionnelle dans l'arrêté préfectoral ;
- La remise éventuelle d'un carnet de pêche et son exploitation ;
- Le nombre de demandes par rapport au nombre d'autorisations ;
- Les modalités d'attribution des autorisations dans le cas où le nombre de demandes excède le contingent ;
- Des conflits d'usages éventuels qui seraient remontés à la DDTM.

Cette enquête permet de comparer la prise en compte des différents éléments de l'arrêté ministériel dans chacun des départements, d'identifier des prises d'initiatives éventuelles, et d'estimer les mesures qui risquent de faire l'objet de recours et qui sont donc à éviter.

3.3. RESUME DE LA METHODOLOGIE

La méthodologie suivie pour mettre en place cette étude contient une phase préliminaire de questionnement et d'aperçu de l'état des lieux de la pratique. Une enquête a ensuite été menée auprès des pêcheurs, par un questionnaire et par des entretiens individuels. Les questions investiguées au cours de ces deux moyens de passation sont le fruit d'une réflexion approfondie sur les enjeux de la pratique au filet fixe en Charente-Maritime. Les méthodes d'analyse de ces deux types d'enquête sont très différentes : dans le premier cas il s'agit essentiellement d'exploiter des données quantitatives, dans l'autre cas des données qualitatives. Les méthodes d'analyse détaillées dans ce chapitre permettent d'ores et déjà de saisir la diversité de pratiques possibles pour la technique de la pêche au filet fixe. En parallèle de ces enquêtes menées auprès des pêcheurs, il a été nécessaire de cerner la diversité des réglementations de la pêche au filet fixe d'un département à l'autre. Pour plus de clarté, la Figure 5 résume le cheminement de la méthodologie suivie.

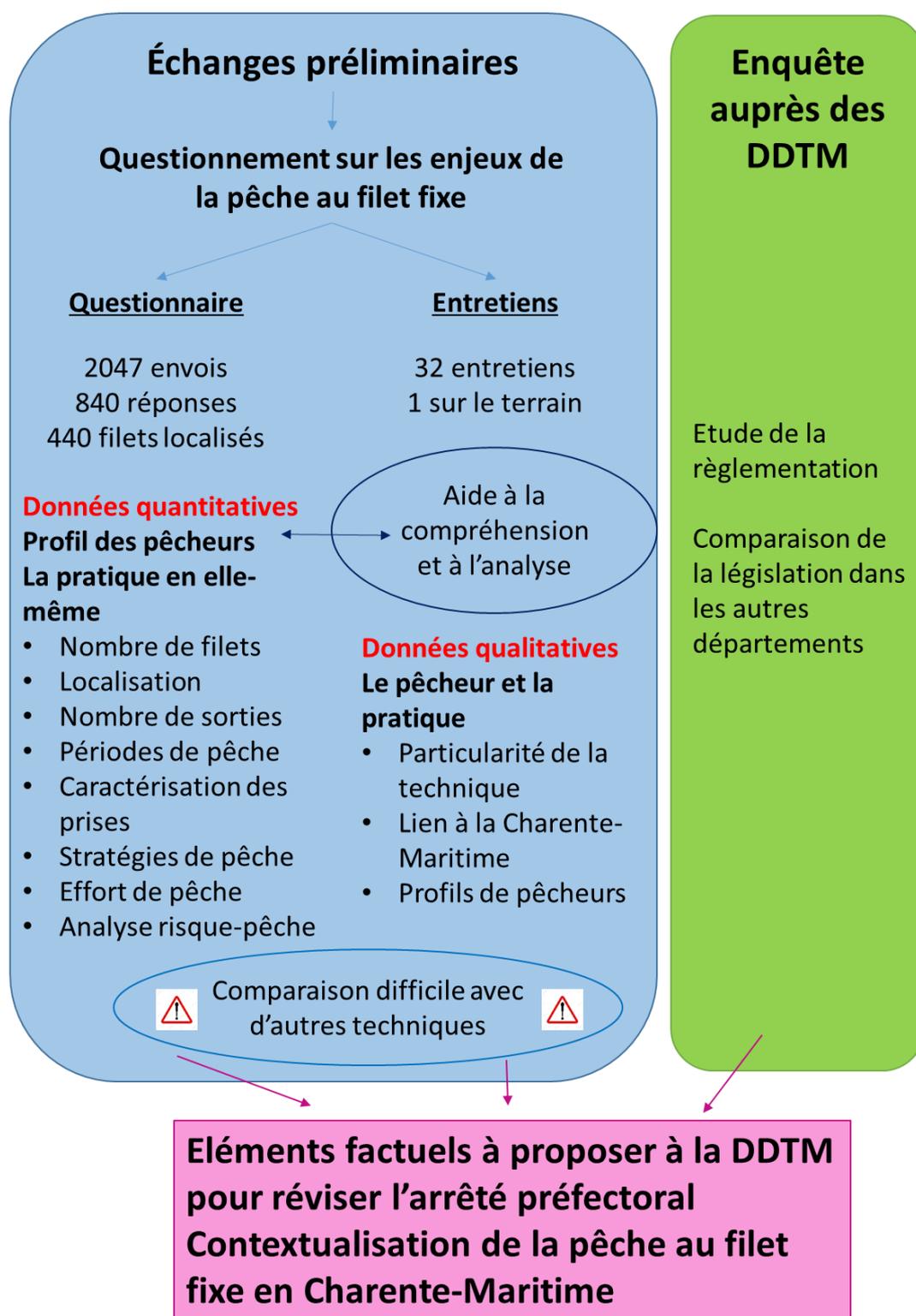


Figure 5 - Schématisation du processus de réflexion sur la mise en place de l'enquête « pêche au filet fixe »

4. RESULTATS

Cette partie présente les résultats factuels issus des différentes enquêtes. La communication autour de l'enquête se fera essentiellement à partir de ces éléments.

Dans un premier temps un point est fait sur la réglementation existante, du point de vue du contenu de l'arrêté préfectoral et de ce qui existe dans les autres départements. Le but est de savoir comment rédiger le nouvel arrêté de manière à être inattaquable et irréprochable. On s'interroge dans un deuxième temps sur la représentativité des différents échantillons considérés : celui des 840 répondants et celui des 442 filets localisés. L'échantillon des 32 personnes enquêtées n'a pas vocation à être représentatif de l'ensemble des pêcheurs mais d'apporter des éléments de compréhension.

L'analyse des résultats du questionnaire, éclairée par des éléments d'entretiens, se fait en trois temps : tout d'abord le profil des pêcheurs est présenté. Ensuite, la pratique de la pêche au filet est décrite dans toute sa diversité. Finalement, cette diversité est analysée au regard de quatre stratégies de pêche identifiées.

4.1. LA REGLEMENTATION DE LA PECHE AU FILET FIXE, A L'ECHELLE NATIONALE ET PAR DEPARTEMENT

L'enquête réalisée auprès des départements mer et littoral de 10 DDTM de la façade Atlantique jusqu'à la Manche permet d'identifier des éléments présents dans les différentes réglementations dont la DDTM de Charente-Maritime pourra s'inspirer pour rédiger son nouvel arrêté. Cette enquête a fait l'objet d'un rapport envoyé à toutes les personnes contactées. Ce rapport se situe en Annexe 8 et est construit en regroupant les différentes réponses selon les thématiques listées en partie 3.2.4. Les principaux résultats sont regroupés dans le Tableau 7.

Les points importants de cette étude sont :

- Aucun département n'a gardé d'historique concernant la mise en place du contingent. Seul le département des Landes a utilisé le linéaire côtier comme référence
- Certains départements demandent la remise d'une fiche de pêche pour renouveler l'autorisation de pose du filet
- L'échelle de la définition du lieu de calage peut être point exact à situer sur une carte, un lieu-dit ou une plage, une commune, ou une zone regroupant plusieurs communes
- Les méthodes d'attribution se font soit par ordre de dépôt des demandes (et d'envoi des courriers), soit par tirage au sort
- Les modalités de prises en compte des pêcheurs professionnels sont plus ou moins explicites. Ils ne sont pas toujours inclus dans le contingent

Tous les interlocuteurs se sont accordés sur le fait que c'est une pratique relativement peu connue et dont la réglementation ministérielle est peu satisfaisante.

Tableau 7 - Eléments de législation dans les arrêtés préfectoraux des départements de la façade maritime et d'une partie de la Manche

Département	Superficie des estrans (en ha)	Trait de côte SHOM (km)	Contingent 2019 (filets/autorisation)	Nombre de demandes	Localisation du filet	Attribution des demandes	Pêcheurs professionnels	Fiche de pêche
Calvados	4288	250	100 (autorisations)	86 (dont 4 pros)	Point précis et carte marine	1) Pêcheurs professionnels 2) Tirage au sort	1 arrêté pêche de loisir à pied 1 arrêté contingent de filet	oui
Charente-Maritime	14852	797		2522	Deux communes		Non pris en compte dans l'arrêté	
Cotes d'Armor	14769	910	160 (filets)	96 (121 filets)	Carte marine et grève ou plage	1) Pêcheurs professionnels 2) ordre de dépôt de demande ou envoi	Pris en compte dans l'arrêté	
Finistère	5784	1945	305 (filets répartis en QM)	218	Commune et lieudit	Ordre de dépôt de demande ou envoi	Pris en compte dans l'arrêté	
Gironde	2925	797	266 (autorisations) (réparties en 4 zones)	600 (dont pro)	Zone	1) Dépôt en personne 2) ordre d'envoi	Mentionnés dans l'arrêté mais non pris en compte dans le contingent	oui
Ille-et-Vilaine	6290	209	121 (filets)	68+2 pro (82 filets)	Commune et plan	1) Pêcheurs pro 2) Dépôt en personne 3) Ordre d'envoi	Pris en compte dans l'arrêté	oui

Tableau 7 - Eléments de législation dans les arrêtés préfectoraux des départements de la façade maritime et d'une partie de la Manche

Département	Superficie des estrans (en ha)	Trait de côte SHOM	Contingent 2019 (filets/autorisation)	Nombre de demandes	Localisation du filet	Attribution des demandes	Pêcheurs professionnels	Fiche de pêche
Loire-Atlantique	960	665	80 (filets)	150-200	Zone et commune	Ordre de dépôt de demande ou envoi	Non mentionnés dans l'arrêté	oui
Manche	17795	602	190	250	Lieu précis	1) Ceux qui n'ont pas eu d'autorisation les 2 dernières années. Si trop : tirage au sort 2) Tirage au sort parmi les autres	Arrêté pêche de loisir à pied qui mentionne les pêcheurs professionnels	
Morbihan	1790	1363	20 (autorisations) (une commune contingentée)	27	Extrait de carte marine et localisation précise	Ordre d'envoi ou de dépôt. Tirage au sort si susceptible d'être dépassé	Contingentement uniquement pour les pêcheurs de loisir	
Landes		142	500	650	Localisation entre deux bornes kilométriques	Ordre d'envoi (pas de déplacement physique)	Pris en compte dans l'arrêté	oui
Vendée	5510	485	90 (filets répartis en QM)	70/80 Sables d'Olonnes	Lieu de pose exact avec carte	Ordre de dépôt de demande ou envoi	Pris en compte dans l'arrêté	

4.2. REPRESENTATIVITE DES DIFFERENTS ECHANTILLONS DE REpondANTS

4.2.1. REpondANTS AU QUESTIONNAIRE

L'échantillon des répondants constitue 33% de l'ensemble de la population de pêcheurs. C'est un pourcentage en lui-même suffisant pour justifier de la représentativité de l'échantillon. Pour s'en assurer, la Figure 6 compare la proportion de chaque échantillon présente dans chaque commune littorale.

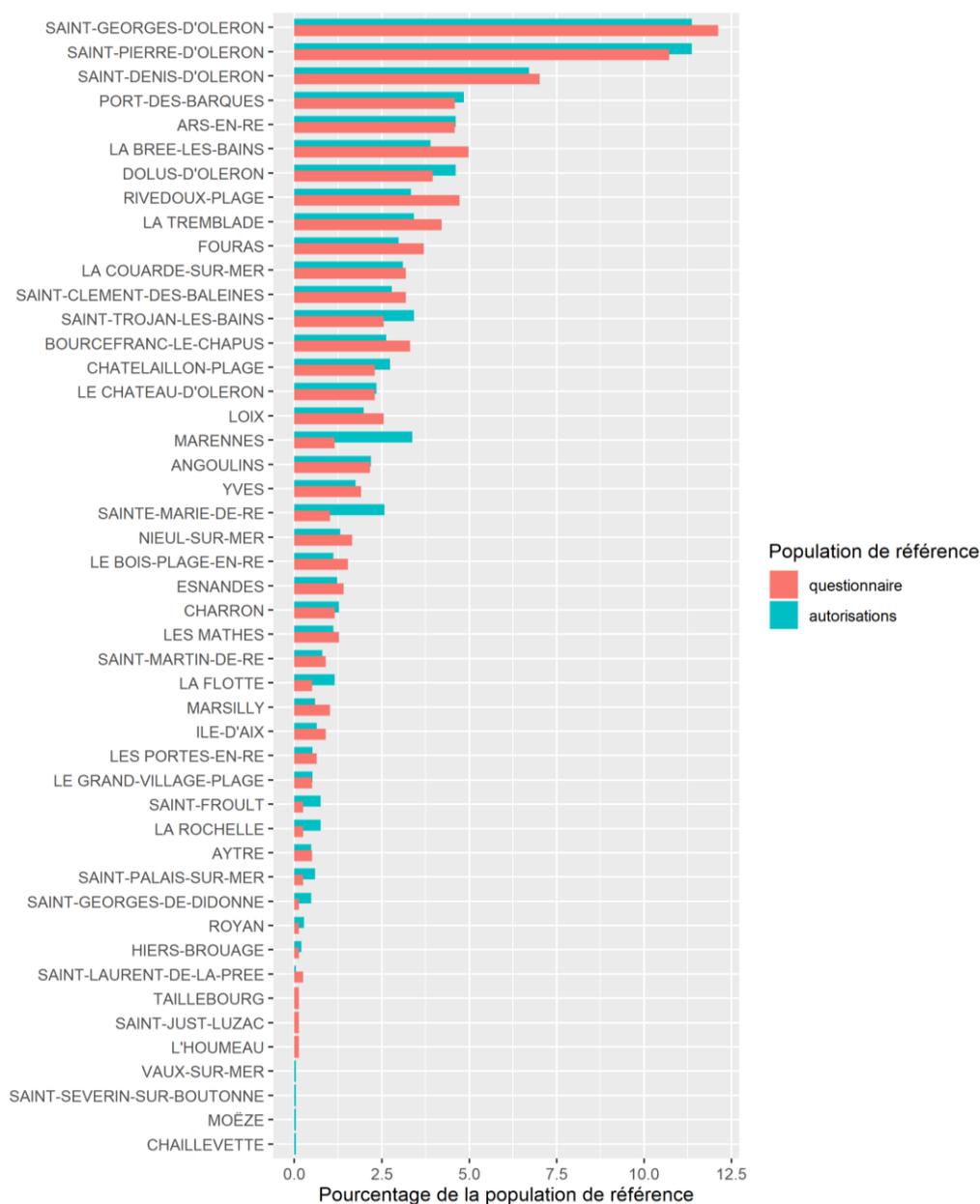


Figure 6 - Comparaison des pourcentages de présence dans les communes littorales des répondants au questionnaire par rapport aux détenteurs d'une autorisation

Pour la liste des détenteurs, la commune considérée est celle qui a été déclarée en première commune de calage. On fait l'hypothèse ici que les pêcheurs déclarent en première commune de calage celle dans laquelle ils vont le plus pêcher. Pour le questionnaire, les répondants ont donné la commune où ils vont pêcher « le plus souvent ». Les pourcentages des deux populations sont très proches, la différence entre les eux n'excédant jamais 2%. Ceci confirme la représentativité de l'échantillon.

Cela signifie que pour extrapoler les données à l'ensemble de la population de pêcheurs, il suffira de multiplier par trois les chiffres bruts. On pourra affiner à l'échelle de la commune en appliquant le coefficient propre à chaque commune.

4.2.2. REpondants A LA LOCALISATION DU FILET

Cet échantillon constitue 17,5% de l'ensemble de la population de pêcheurs. Ce pourcentage est plus faible, mais à nouveau suffisamment élevé pour extrapoler. La comparaison entre cet échantillon et la population des détenteurs d'une autorisation se trouve en Annexe 9. L'écart entre les deux échantillons n'excède jamais 2,5%, on considère à nouveau que cet échantillon est représentatif. Cela va permettre d'estimer un nombre de filets présents sur chaque carreau du maillage de 500mx500m.

4.3. UNE PRATIQUE EXERCEE PRINCIPALEMENT PAR DES HOMMES RETRAITES

Les répondants au questionnaire sont constitués à 4% de femmes, et la liste de demandes d'autorisation à 5%. Ces pourcentages sont donc très similaires, contrairement au cas de l'enquête de Bellenger (Bellenger, 2017) où plus de femmes avaient répondu par rapport au pourcentage recensé des différentes pratiques de prédation dans l'estuaire de la Seine. Cela vient probablement du mode de passation qui est différent entre les deux études, puisque dans le cas de Bellenger il s'agissait de se déplacer lors d'événements pour interroger les pratiquants. Ici, la méthode de passation est similaire au processus de demande d'autorisation, il semble donc logique d'observer la même proportion d'hommes et de femmes. Les femmes sont moins représentées dans la pêche au filet fixe que dans d'autres pratiques de pêche, puisque 37% des personnes interrogées lors de l'enquête Life PAPL sur le territoire du Parc étaient des femmes.

La classe d'âge la plus représentée concerne les 60-70 ans, aussi bien pour les détenteurs d'une autorisation que pour les répondants au questionnaire. Toutes les catégories sont représentées de la même manière entre ces deux populations, confirmant là encore la représentativité de l'échantillon des répondants (Figure 7). Seuls les 30-40 ans sont paradoxalement légèrement sous-représentés.

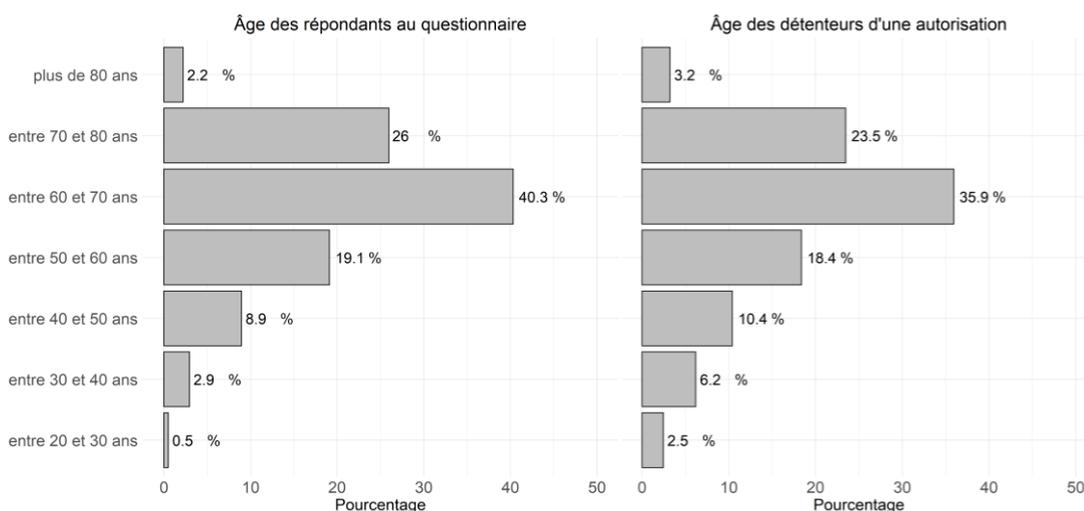


Figure 7 - Comparaison des pyramides des âges des répondants au questionnaire et des détenteurs d'une autorisation

La majorité des répondants est retraitée, représentant 67,4% des répondants (Figure 8). A titre de comparaison, la Charente-Maritime comptait 36% de retraités en 2016⁵. Parmi les autres catégories socio-professionnelles, aucune ne ressort particulièrement par rapport aux autres : il y a autant de cadres supérieurs que d'employés, et autant d'ouvriers que d'artisans/commerçants/chefs d'entreprise.

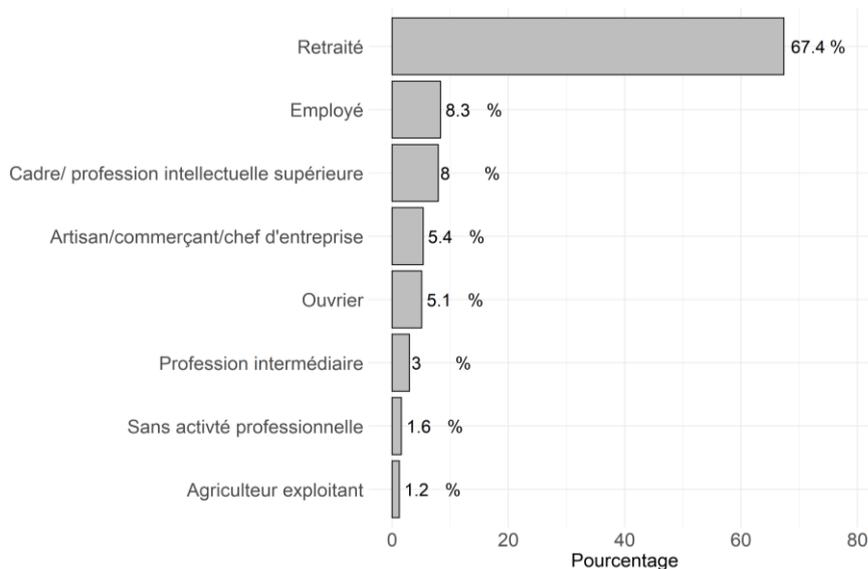


Figure 8 - Catégories socio-professionnelles des 840 répondants au questionnaire

Enfin, les pêcheurs au filet fixe ne sont pas uniquement localisés en Charente-Maritime. 66% des répondants ont leur résidence principale en Charente Maritime, 23% ont une résidence secondaire dans le département et les 11% restants y viennent soit dans un

⁵ Chiffres de l'INSEE

logement touristique, soit chez de la famille ou des amis. La Figure 9 montre la répartition géographique des résidences principales des détenteurs d'une autorisation.

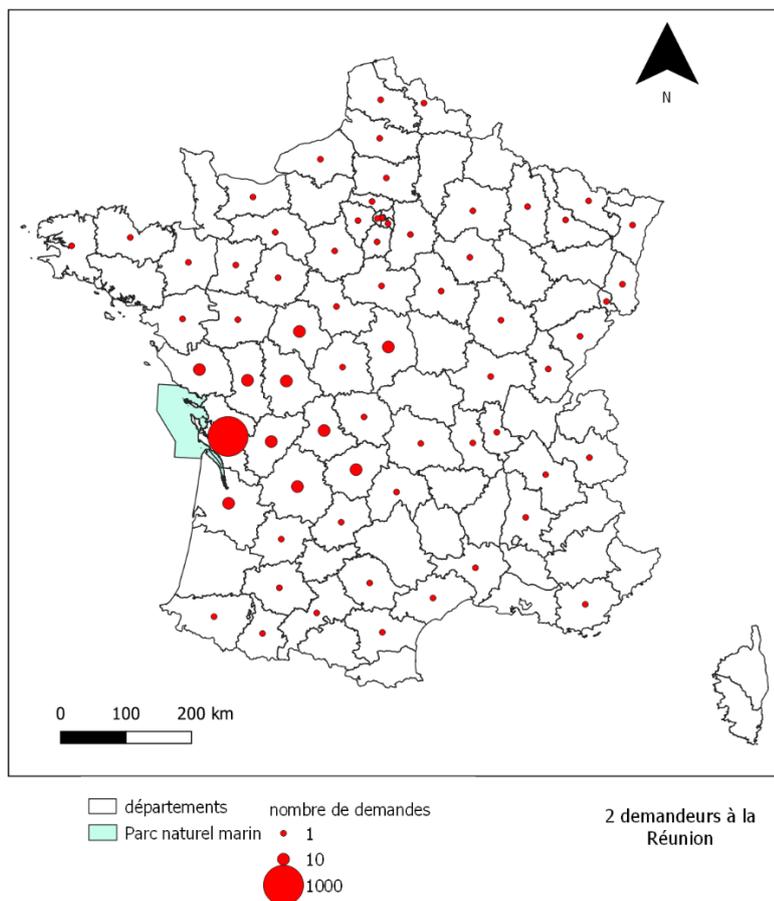


Figure 9 - Origine géographique par département des détenteurs d'une autorisation de pêche au filet fixe

9% des répondants au questionnaire ont indiqué ne pas avoir posé leur filet en 2018. Ce nombre est probablement sous-estimé, mais nous considérerons pour l'extrapolation des données que 9% des pêcheurs ne posent pas leur filet. Ce pourcentage sera adapté à l'échelle du département ou de la commune selon les cas. La population globale de pêcheurs actifs est donc estimée à 2295 individus.

4.4. UNE PRATIQUE DIVERSIFIÉE NE SUIVANT PAS DE RÈGLES DÉFINIES

Le questionnaire, mais aussi les entretiens permettent de comprendre comment est organisée cette pratique : quels types de filets sont utilisés, où, pendant combien de temps, selon quels critères, quelles espèces sont prises, en quelle quantité, et ainsi de suite. Cette partie reprend la structure du questionnaire pour en extraire les données quantitatives une à une.

4.4.1. CARACTERISTIQUES DU FILET

Tableau 8 - Synthèse des caractéristiques du filet pour l'ensemble des répondants (N=840) et pour les pêcheurs actifs (N1=763)

	Répondants N = 840	Pêcheurs actifs N1 = 763
Longueur totale à disposition des pêcheurs	33,5 km	30,5 km
Longueur totale posée en 2018 (Longueur * nombre de jours)		594 km
Longueurs de filet utilisées		
Type de filet		
Pourcentage de non-réponse	3,7%	3,8%

Le Tableau 8 présente la synthèse des données sur les filets. Les résultats sont très proches entre la population globale des répondants et la population des pêcheurs actifs uniquement. Sauf mention contraire, les prochains résultats statistiques seront présentés sur les pêcheurs actifs uniquement, permettant d'avoir un état des lieux de ce qu'il s'est passé sur les estrans en 2018.

Sur les 763 répondants actifs, 29 n'ont pas donné la longueur de leur filet. En tout, 30,5km ont été déclarés. En extrapolant aux 2295 pêcheurs actifs, on peut évaluer à 95km la longueur totale de filets dont disposent les pêcheurs au filet fixe récréatifs. Si tous les filets étaient disposés en ligne en même temps, avec 150m de distance entre chacun d'eux, cela couvrirait un linéaire côtier de 448 km, plus grand que le linéaire côtier de Charente-Maritime accessible aux filets fixes (360 km). Pour comparaison, en 2014 les pêcheurs actifs des Landes disposaient d'environ 14km de filet, contre 4,5km en Gironde. En moyenne, par séquence, un pêcheur pose 41m de filet, contre 41m dans les Landes et 43m en Gironde, ce qui est pratiquement identique. Les pêcheurs possèdent généralement des filets de 50m ou de 25m, avec une majorité qui préfère un filet de 50m. Quelques-uns possèdent des longueurs intermédiaires. Les entretiens permettent de comprendre ces différents choix. Pour les pêcheurs solitaires, un filet de 50m est souvent lourd, surtout s'il est rempli d'algues. Certains pêcheurs plus âgés privilégient ainsi un filet plus léger. Dans certains cas, notamment en milieu rocheux avec des bancs de sable, il n'y a pas la place d'installer 50m de filet. Lors des rencontres préliminaires, j'ai notamment vu

un pêcheur qui posait deux fois 50m de filet de façon non continue afin de s'adapter au terrain, tout en sachant pertinemment que ce n'était pas autorisé. Pour d'autres, un filet de 50m convient bien, ils espèrent prendre davantage de prises. Autant utiliser le maximum autorisé ! : « 50m dans la mer, c'est déjà pas grand-chose ».

Les pêcheurs investissent principalement dans des filets trémaills (58%). En Gironde, ils sont 69% à faire ce choix, et 52% dans les Landes. Ils sont 25% à ne pas avoir répondu à la question. C'est peut-être un oubli, ou une méconnaissance du vocabulaire associé à la pêche. Au cours des entretiens deux personnes n'ont pas été capable de dire spontanément quel était leur type de filet. L'une d'entre elles pouvait le décrire, l'autre a regardé sur l'étiquette de son filet neuf. Dans ce cas, il est probable que presque l'intégralité des non réponses corresponde en fait à un filet trémaill. Plusieurs pêcheurs ont expliqué utiliser un filet trémaill pour la seiche, et un filet droit pour les poissons. En effet, la seiche ne peut pas être attrapée dans un filet droit car elle peut facilement faire marche arrière. D'autres choisissent le filet droit car « il est plus sélectif », alors qu'au contraire certains privilégient le filet trémaill car « il est plus pêchant ».

Une des questions portait sur la longueur des mailles. Cette question avait surtout pour vocation de vérifier la conformité avec la législation. Il était bien précisé que la longueur de la maille étirée devait être donnée en cm. La longueur minimale est de 10cm. Malheureusement, beaucoup indiquent « 50 », « 100 », « 5 », qui correspondent respectivement à la taille de la maille non étirée en mm, à la taille de la maille étirée en mm, et à la taille de la maille non étirée en cm. Les réponses soulignent donc le fait que les répondants n'ont pas lu de manière attentive la question. On peut supposer que ça a également été le cas pour d'autres questions, même si c'est plus difficile à vérifier. De plus, la taille de la maille est demandée dans le formulaire de demande d'autorisation, ce qui peut aussi induire une réponse rapide et automatique de la part du répondant sans que ce ne soit le cas pour d'autres questions moins courantes. D'un autre côté, la confusion est courante pour les unités, et peut-être qu'il n'y a eu aucun problème d'attention sur les autres questions. C'est ce que l'on va considérer par la suite, faute d'être capable d'estimer ce facteur « attention ».

Les filets sont souvent achetés à la coopérative ou dans des magasins de pêche. Sur l'île d'Oléron par exemple, presque tous les pêcheurs enquêtés se fournissent à la coopérative de la Cotinière (grand port de pêche de Charente-Maritime). 33% des pêcheurs enquêtés achètent le filet en entier, d'autres n'achètent que la nappe et le montent eux-mêmes, ça fait partie du plaisir de la pratique. La fréquence de renouvellement varie beaucoup d'un pêcheur à l'autre. La valeur moyenne ne représente ainsi aucune réalité (elle est de 4 ans avec un écart-type de 4 ans). Certains vont renouveler leur filet quatre fois dans l'année s'ils se le font voler, s'ils l'utilisent également pour la pêche en bateau, ou si les araignées de mer l'ont totalement déchiqueté. A l'inverse, d'autres personnes utilisent le même filet depuis 40 ans ou 20 ans. Ils le réparent tant qu'ils peuvent et ne l'utilisent pas beaucoup. L'investissement financier d'une personne dans cette pratique est donc également variable. La nappe d'un filet trémaill de 50m coûte environ 120€, et un filet droit de 25m 40€. S'ils sont achetés en entier, le prix augmente de 50€ environ.

4.4.2. LOCALISATION DES FILETS

La Figure 11 représente la répartition des 442 filets localisés par le questionnaire. Il a déjà été montré dans la partie 0 que ces localisations sont cohérentes avec le nombre d'autorisations accordées dans chaque commune. Cependant, la surface d'estran disponible n'est pas identique d'une commune à l'autre. Ainsi, la commune de La Brée les bains, bien qu'elle ne contienne pas le plus grand nombre d'autorisations, a une forte densité de présence de filet car ne dispose que d'une petite surface d'estran. L'idéal serait donc de rapporter le nombre de filet à la surface disponible par commune. Cette carte permet d'identifier des zones de fort taux de présence de filets : La Brée-les-bains, la pointe de Chauveau, Les Sables Vignier. L'un des buts des entretiens était de vérifier la cohérence entre les données du questionnaire et l'expérience des pêcheurs. La Brée et Chauveau avaient été identifiées par les pêcheurs enquêtés comme des zones recherchées pour poser les filets. Certains pêcheurs le justifient par le fait que ce sont des zones habitées, donc pratiques d'accès. D'autres expliquent que ce sont des zones abritées et plus clémentes pour poser son filet. Le questionnaire et les enquêtes sont donc cohérents.

4.4.2.1 Choix du lieu de calage

Dans le questionnaire, la proximité entre le lieu de résidence et le lieu de calage est un critère choisi comme étant très important pour 49% des répondants, et comme important pour 31% des répondants. C'est le critère privilégié des répondants (Figure 10). Cependant, pendant les entretiens, ce critère est nuancé par le fait que beaucoup se déplacent en voiture, auquel cas il est égal d'aller un peu plus loin pour poser son filet. Seuls quelques-uns pêchent à proximité immédiate de leur lieu d'habitation, et seulement un ou deux y vont à vélo ou à pied. L'accès facile est en revanche souvent recherché, notamment pour se garer. Certains critères ont été spontanément nommés, comme le fait de déjà connaître l'endroit grâce à d'autres techniques de pêche ou que le lieu soit facile d'accès. Ces propositions auraient probablement été choisies par un nombre plus important de répondants si elles avaient été listées dans le questionnaire.

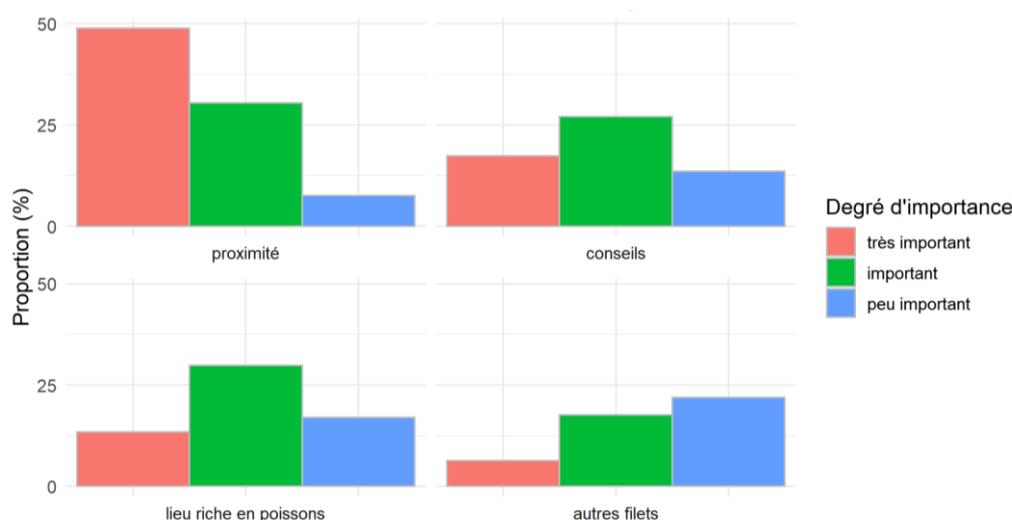


Figure 10 - Importance accordée aux critères proposés dans le questionnaire concernant le choix du lieu de calage

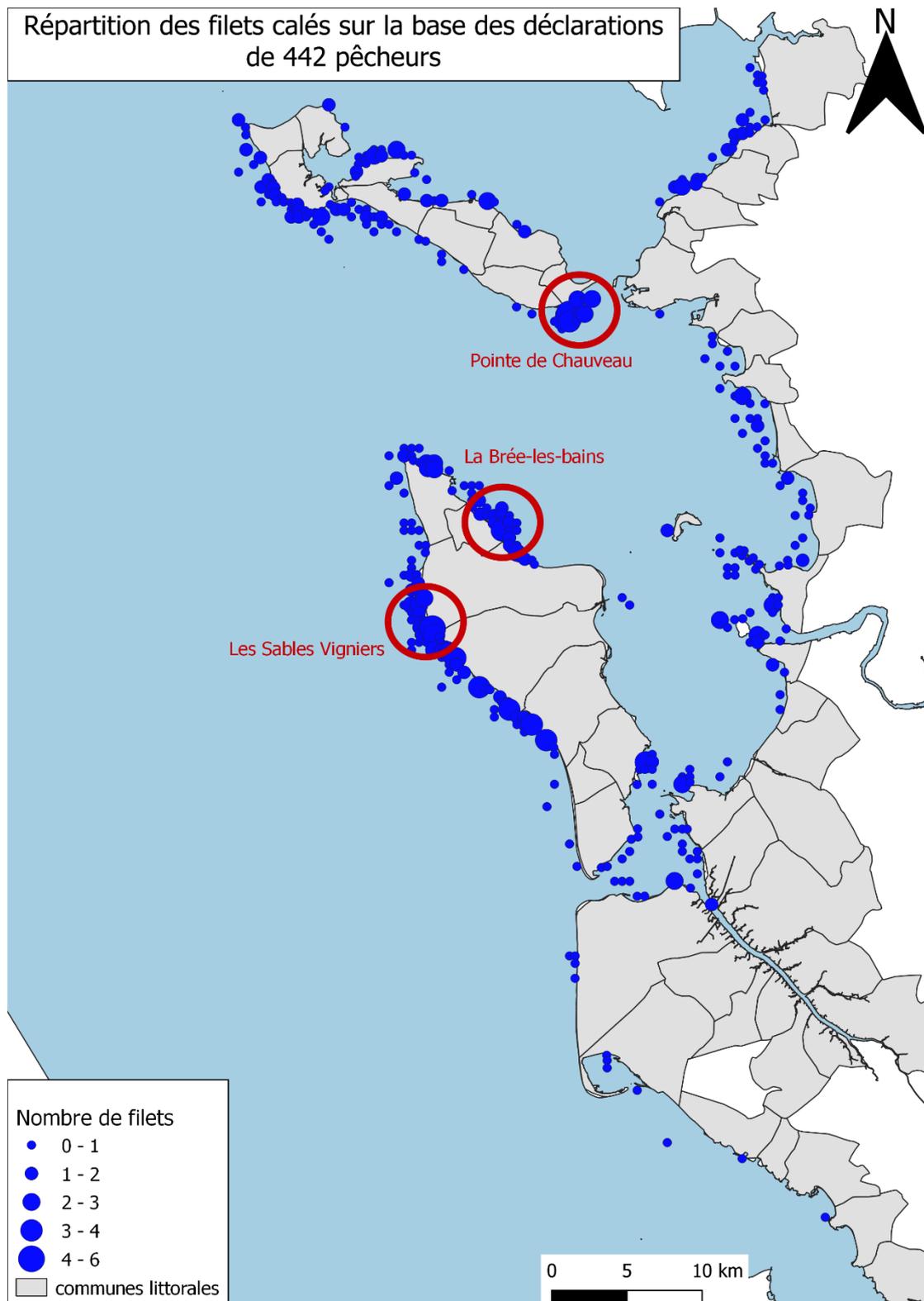


Figure 11 - Emplacement des 442 filets localisés par le questionnaire

4.4.2.2 Changement d'emplacement

50% des pêcheurs actifs disent changer leur filet d'emplacement. Plus de la moitié des répondants n'ont pas précisé la fréquence à laquelle ils changent d'emplacement, cette question n'est donc pas exploitable. La Figure 12 présente les raisons de changement d'emplacement.

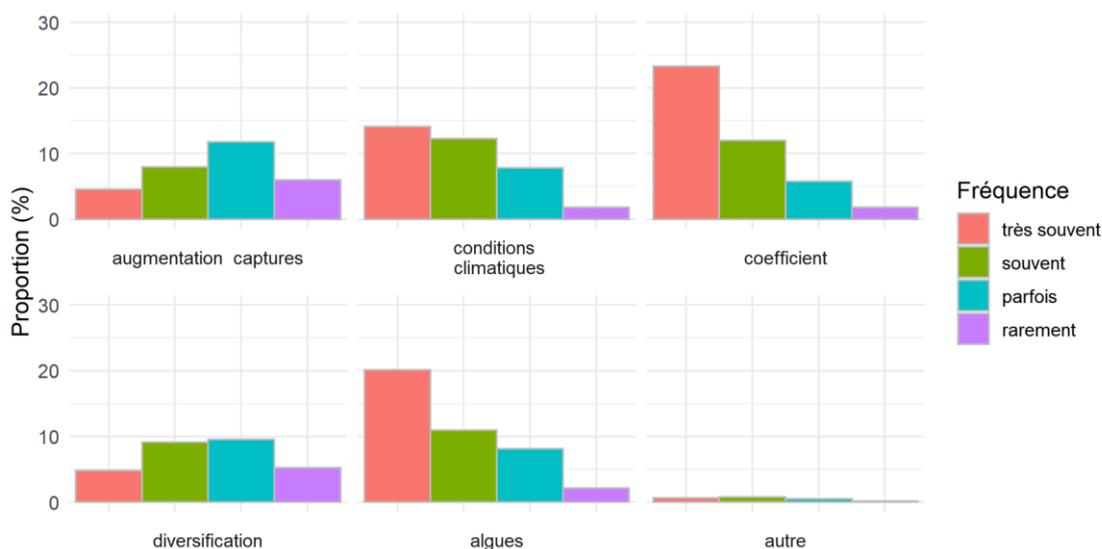


Figure 12 - Fréquence des différents critères considérés pour changer l'emplacement du filet

Il peut s'agir de petites variations d'emplacement sur le même lieu de pêche, pour chercher tantôt un peu plus de sable, s'écarter d'un courant pour éviter les algues, s'abriter un peu plus de la houle, s'éloigner de la plage si le coefficient est plus fort. Mais cela peut aussi marquer un changement complet de site de pêche : selon le vent, le filet sera posé préférentiellement à tel ou tel endroit. 24% des pêcheurs enquêtés disent adapter leur lieu de calage aux conditions météorologiques souvent ou très souvent. Dans de rares cas d'après le questionnaire, cela peut être pour cibler certaines espèces. Au cours des entretiens, ils sont 5 à changer leur lieu de pêche pour diversifier leurs prises, c'est-à-dire 50% de ceux qui ont plusieurs lieux, et 15% des enquêtés. Ainsi, certains vont avoir un site pour la seiche, et un site pour les autres espèces, ou alors d'autres vont chercher à poser sur du sable pour prendre de la sole et sur des rochers pour le reste. Une personne indique choisir son lieu en fonction de la fréquentation. Ce pêcheur n'a pas de site de pêche favori, se déplace sur plusieurs sites situés sur ses deux communes, et choisi le site le plus tranquille.

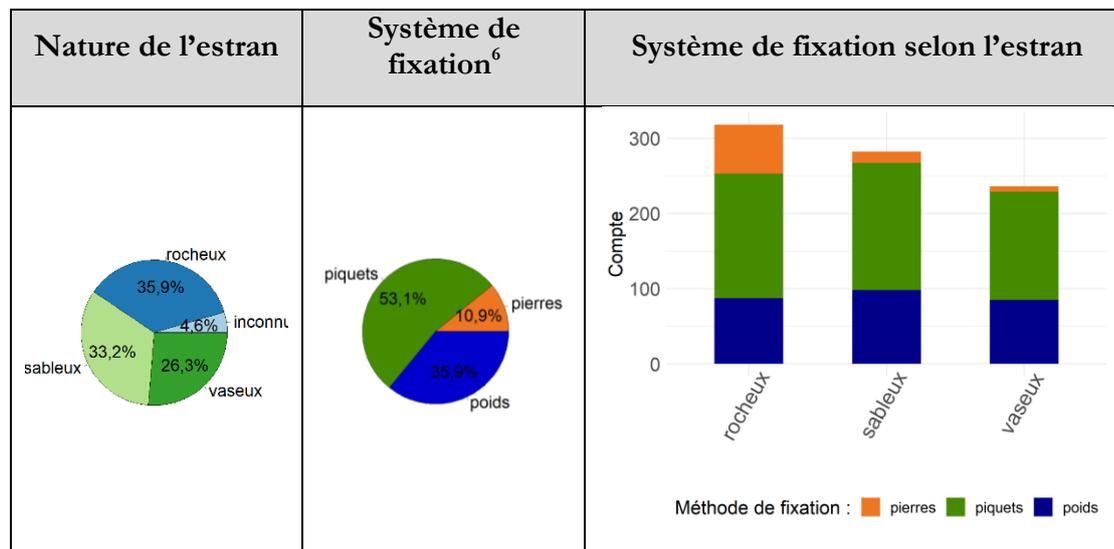
4.4.2.3 Type d'estran recherché

Le Tableau 9 présente les résultats des questions 15 et 17 du questionnaire pour les pêcheurs actifs et corrèle les deux questions.

Tout type d'estran est recherché : d'après le questionnaire, 36% des estrans sont rocheux, 33% sableux et 26% vaseux. Les 5% restants ne sont pas indiqués. On pourrait s'attendre

à ce que le système de fixation dépende du substrat, mais il s'avère que ces deux paramètres sont assez peu corrélés. Les piquets et les plots se retrouvent de manière indifférente sur les trois types d'estrans, et seules les pierres sont de manière assez logique davantage utilisée sur les estrans rocheux. On en trouve aussi sur les estrans sableux probablement pour les cas où le filet est fixé sur un banc de sable à proximité d'un estran rocheux.

Tableau 9 - Estran et système de fixation



Trois types de fixation existent : les piquets ou assimilés, c'est-à-dire un objet que l'on plante dans le substrat. Les poids, c'est-à-dire les gueuses, les corps morts, les ancres ou autre système semblable qui sert à lester le filet en fond d'estran. Et enfin les pierres de l'estran. Ce système de fixation n'était pas originellement proposé dans le questionnaire mais il a été très souvent mentionné. Soit les pierres de l'estran sont regroupées dans un contenant et servent de lest. Soit un bout est directement accroché autour d'une grosse pierre de l'estran. Dans tous les cas, le pêcheur n'a pas à transporter son système de fixation et utilise la ressource qu'il trouve autour de lui, ce qui en un sens facilite sa pratique mais dérange davantage le milieu. L'impact physique de ce système de lestage est similaire à celui d'un plot. Les piquets sont traditionnellement utilisés dans du sable, mais on constate qu'on les trouve sur les deux autres types d'estran également. Dans le cas d'un estran rocheux, il est possible de trouver un banc de sable où planter son piquet. Ce sont les piquets qui sont majoritairement utilisés par 53% des répondants sur tout type d'estran. Les pierres de l'estran sont spontanément mentionnées à hauteur de 10%, et sont assez logiquement utilisées sur les estrans rocheux.

63% ne laissent jamais leur système de fixation sur place, traduisant des comportements majoritairement respectueux du partage de l'espace public.

Les lieux de calage des filets correspondent à des habitats benthiques, et certains de ces habitats ont été identifiés comme étant à enjeu majeur de conservation par le Parc. La figure en Annexe 10 représente la superposition des lieux de calage avec les habitats benthiques qui ont été présentés en introduction de ce manuscrit : les habitats rocheux, les habitats sédimentaires, les herbiers de zostères, les prés salés et les récifs d'hermelles.

⁶ 12% des 765 pêcheurs actifs n'ont pas précisé leur système de fixation

Ces habitats sont plus ou moins sensibles à l'action du filet (frottement et remaniement de substrat) selon le substrat sur lequel ils se trouvent. La sensibilité de ces habitats au filet et au piétinement sera discutée en partie 5.

4.4.3. PERIODES DE PECHE

4.4.3.1 Nombre total de sorties et assiduité

En moyenne, un pêcheur de Charente-Maritime pose son filet 21,8 jours par an. Le nombre de séquences effectuées dépend là encore des pêcheurs. Certains vont relever leur filet lors des deux marées basses quotidiennes, d'autres seulement à l'une des deux, d'autres vont s'adapter à l'horaire de la marée. Les entretiens ont permis d'estimer à 1,42 le nombre de séquences par jour de sortie. Le nombre moyen de séquences par pêcheur est de 30,7 par an, contre six dans les Landes et cinq en Gironde. Ce nombre diffère selon l'origine géographique du pêcheur : un résident principal effectue en moyenne plus de sorties qu'un résident secondaire ou un touriste. Ces chiffres n'ont pas vraiment de signification car la dispersion est très importante et ce quelle que soit l'origine géographique du pêcheur. C'est aussi parmi les résidents principaux, sans surprise, que l'on trouve le plus de points extraordinaires, c'est-à-dire le plus grand nombre de sorties réalisées sur l'année mais seulement pour quelques pêcheurs (Figure 13). En effet, ce sont les personnes les plus libres dans leur pratique qui sont les plus susceptibles de pouvoir sortir pêcher souvent si elles le souhaitent.

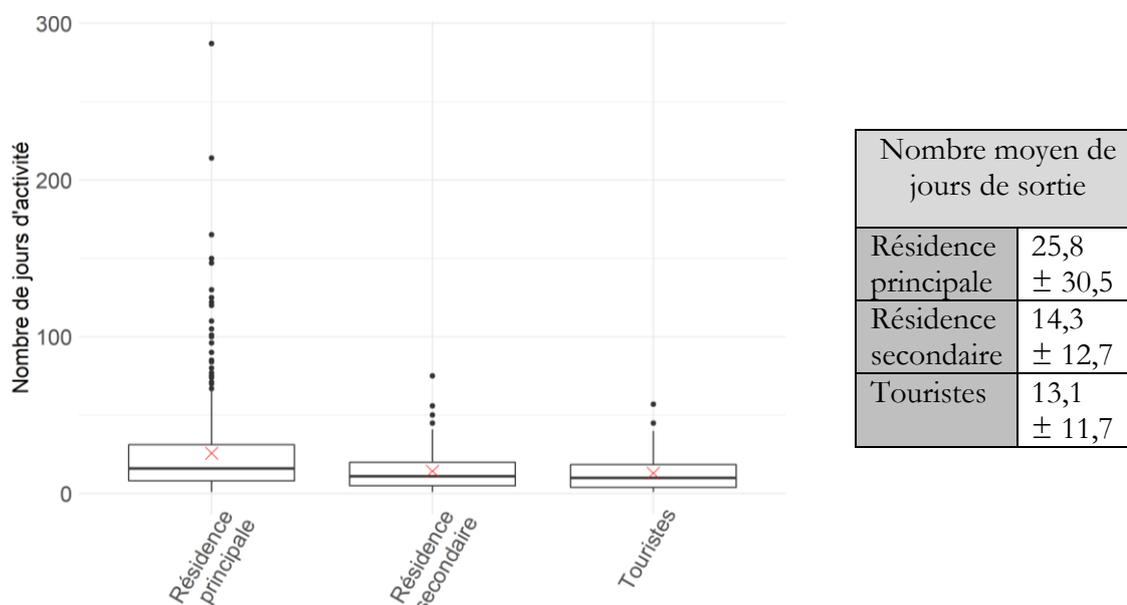


Figure 13 – Représentation sous forme de boîte à moustache du nombre de jours d'activité par pêcheur selon le type de résidence : le premier quartile, la valeur médiane et le troisième quartile sont indiqués. Les points représentent les valeurs exceptionnelles. Les moyennes sont indiquées par les croix rouges

Si la longueur de filet utilisé par personne est presque identique entre les trois départements, le nombre de sorties par personne est beaucoup plus grand en Charente-Maritime, induisant une occupation de l'estran à l'année par pêcheur beaucoup plus

importante. C'est un premier indice sur l'importance particulière accordée à la pêche au filet fixe en Charente-Maritime.

Cependant, là encore le nombre de sorties varie de manière importante d'un pêcheur à l'autre. La Figure 14 montre la répartition du nombre de sorties sur l'ensemble des pêcheurs. On n'a ici pris en compte que les répondants ayant indiqué un nombre de jours d'activité, ce qui constitue 646 observations. On constate que la moitié de ces pêcheurs effectue moins de 13 jours d'activité (donc moins de 18,5 sorties). A l'opposé, le maximum de sorties est 407,8, ce qui correspond à peu de choses près à une activité de pêche continue sur toute l'année à l'exception des mois d'été.

Les pêcheurs sont répartis en quatre catégories selon l'intensité de leur pratique : le pêcheur occasionnel qui sort son filet moins de 7 jours par an, (9,8 sorties) le pêcheur régulier qui utilise son filet entre 7 jours (9,8 sorties) et 13 jours (18,5 sorties) par an, le pêcheur très régulier qui pose son filet entre 13 (18,5 sorties) et 26 jours (36,92 sorties) par an, et enfin le pêcheur intensif qui l'utilise plus de 26 jours (36,92 sorties) par an. Les limites ont été définies de telle sorte à ce que 25% des 646 pêcheurs se trouve dans chaque classe, ce qui est la méthode la plus neutre. Ces catégories sont inspirées de l'étude BVA/Ifremer (Levrel *et al.*, 2013) qui n'utilise que les trois premières catégories pour les pêcheurs récréatifs en mer. Les valeurs utilisées dans cette étude pour délimiter chaque catégorie ne sont pas les mêmes qu'ici, car elles sont adaptées aux techniques de pêche étudiées, à savoir la pêche embarquée. Le nombre de sorties y est bien inférieur au nombre de sorties pour le filet fixe. En effet, la plupart du temps, quand un pêcheur décide de poser son filet, il le pose pour plusieurs jours consécutifs. Au contraire, une sortie en bateau ne contraint pas à renouveler la sortie de pêche, pour des questions onéreuses et de fatigue.

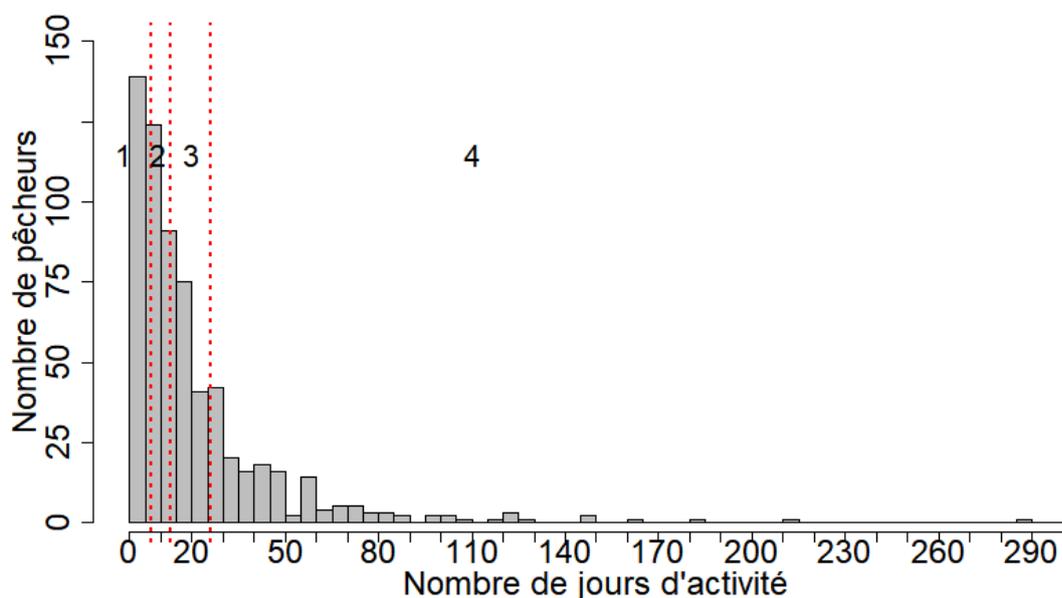


Figure 14 – Répartition du nombre de jours d'activité; 1: pêcheurs occasionnels; 2: pêcheurs réguliers; 3: pêcheurs très réguliers; 4: pêcheurs intensifs

4.4.3.2 Répartition sur l'année

Ces sorties ne se répartissent pas de manière homogène sur l'année. En effet, certaines périodes sont plus recherchées pour pêcher au filet. La Figure 15 présente le nombre de sorties sur l'ensemble des pêcheurs actifs en 2018 par mois.

Tout comme dans les études en Gironde et dans les Landes, c'est le printemps qui connaît le plus de succès. Contrairement à ces départements, il y a encore une certaine période d'activité de juin à septembre car la pêche n'est pas interdite complètement.

Plusieurs raisons peuvent être à l'origine de la nette diminution en juillet août. D'une part, certaines zones sont interdites à la pêche. Sur la partie du continent, cette interdiction va de La Rochelle à Châtelailon et correspond à la zone la plus peuplée en filets. Les entretiens permettent d'apporter des informations supplémentaires : en été, les eaux sont plus chaudes, ce qui d'une part fait fuir le poisson, et d'autre part favorise la croissance des algues. Pour beaucoup de pêcheurs, les algues sont une bête noire à éviter : 13 pêcheurs sur les 32 enquêtés les mentionnent comme un problème. Elles se prennent dans le filet, ce qui l'alourdit, le rend compliqué à nettoyer, et le rend plus visible pour les poissons. C'est pour ça que dès le mois de juin le nombre de pêcheurs diminue. Par ailleurs, en juillet et en août, il y a beaucoup de touristes, ce qui fait fuir le poisson selon certains locaux « les bagnassoutes font fuir le poisson ». De manière plus factuelle, l'augmentation du nombre de touristes induit une augmentation de la fréquentation sur l'estran, qui est de fait moins paisible et davantage sujet aux conflits. Pour beaucoup de pêcheurs locaux, l'été est la saison de la visite de la famille, et ils disposent donc de moins de temps libre si la famille n'est pas intéressée par cette pratique. Enfin, un pêcheur a mentionné le fait que les eaux étant plus chaudes, le poisson est potentiellement mort depuis plusieurs heures dans le filet, et donc moins bien conservé que dans de l'eau plus fraîche.

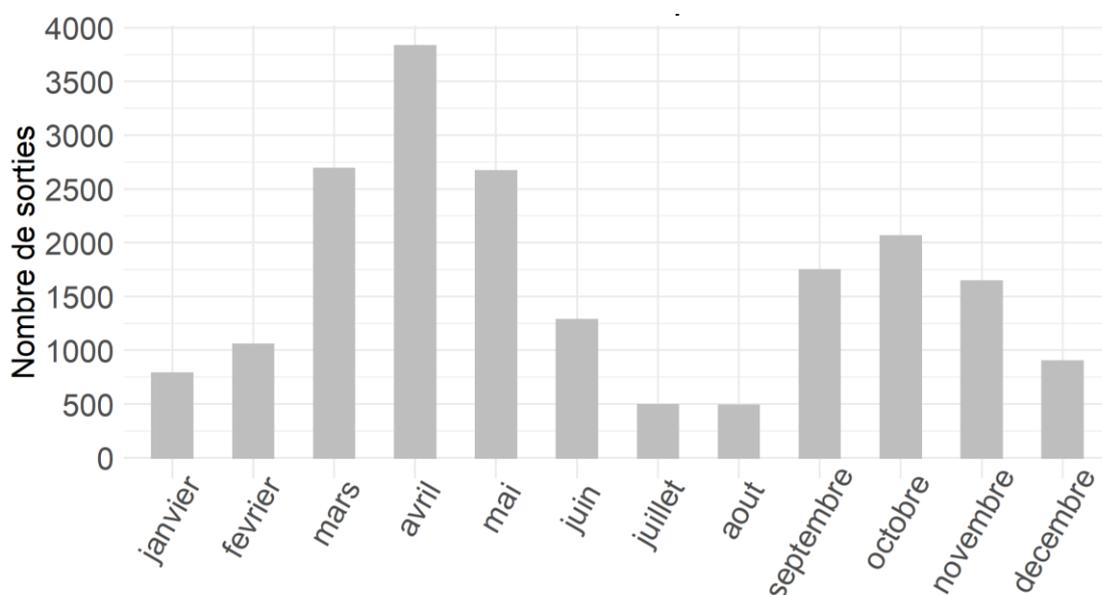


Figure 15 - Nombre de sorties par mois au cours de l'année 2018 sur les 763 pêcheurs répondants en activité

La question 21 du questionnaire porte sur les motivations du choix de la période de pêche.

Les résultats du questionnaire ne concordent pas strictement avec celles des entretiens, et certaines options peuvent avoir été mal interprétées, comme c'était la crainte pour l'option « la réglementation ». Ainsi, cette option a été choisie comme « très importante » par 47,8% des répondants, alors que dans les entretiens beaucoup de pêcheurs ne pêchent pas en été même si c'est autorisé. Un seul des pêcheurs enquêtés pose en été. A l'opposé, 14,5% des répondants ont classé l'option « recherche d'espèces spécifiques » comme « très importante », alors que 31% des enquêtés ciblent des espèces spécifiques. Le printemps, période la plus dense en nombre de pêcheurs, correspond d'ailleurs à la période de la seiche, et c'est souvent l'explication fournie en entretiens pour expliquer le choix de cette période. Seulement deux des pêcheurs enquêtés pêchent au printemps par habitude et disponibilité lors des vacances de Pâques ou des ponts de mai. Enfin, la disponibilité est désignée comme « très importante » par 43% des répondants. Cependant, le détail de cette disponibilité est flou, la réponse majoritaire étant « retraite ». On ne sait pas si le pêcheur a beaucoup de disponibilités car il est en retraite, ou si au contraire il a peu de disponibilités. Dans tous les cas, les termes de « week-end » et « vacances » ne semblent pas leur convenir.

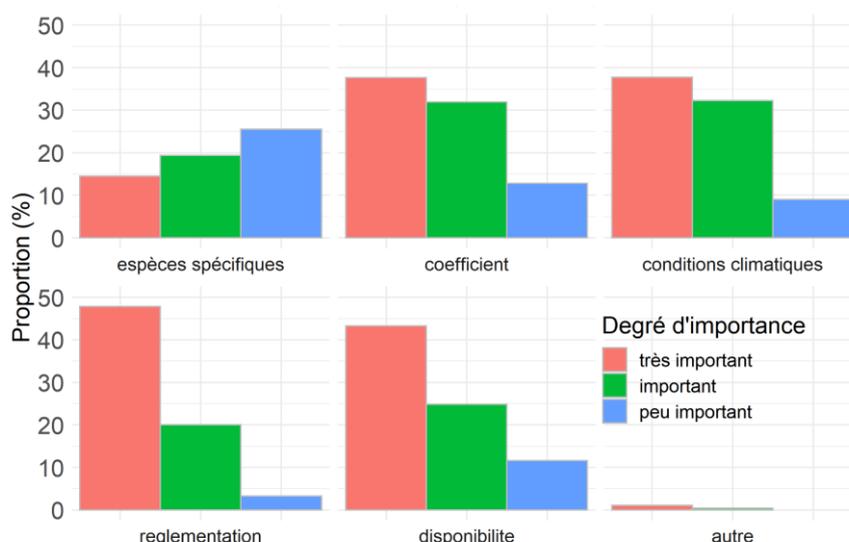


Figure 16 - Degré d'importance accordé à chaque critère du questionnaire sur le choix de la période de pêche. N1=763

Les catégories « autre » spontanément nommées sont l'évitement d'une saison en particulier (typiquement l'été car il y a trop de monde ou l'hiver car il fait trop froid), l'heure de la marée qui peut ne pas convenir, la présence d'un tiers qui va encourager à sortir pêcher, l'observation du milieu où le pêcheur ne posera son filet que s'il a observé certains éléments encourageants sur la présence de poissons, ou encore l'habitude. Chacune de ces catégories est très peu représentée, mais l'aurait sans doute été davantage si elles avaient été proposées dans le questionnaire. Elles traduisent elles aussi les

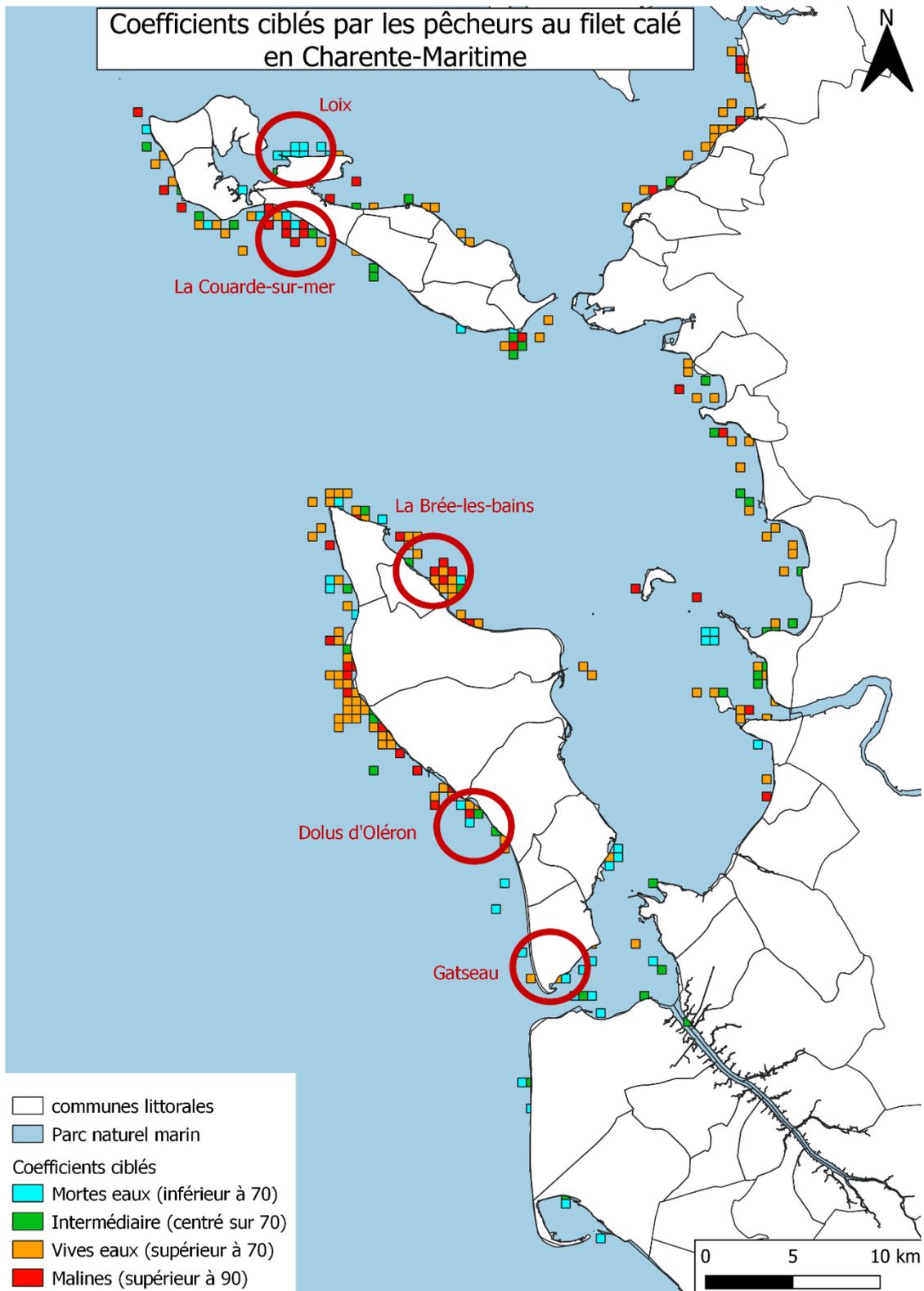
diversités de stratégie de pêche, entre des personnes qui ne vont poser leur filet que s'ils sont accompagnés et qui recherchent donc la convivialité, celles qui vont avoir un côté naturaliste et observateur de leur environnement pas seulement physique mais aussi biologique, et enfin celles qui agissent par habitude, soit parce que ce sont des pêcheurs chevronnés, soit parce qu'elles reproduisent ce qu'elles ont appris.

Finalement, le printemps est la période la plus choisie pour diverses raisons : c'est la saison de la seiche, les résidents permanents aussi bien que les résidents secondaires et les touristes sont susceptibles d'être présents car c'est une période de congés, les eaux ne sont pas trop chaudes et les algues sont peu présentes, le temps est clément.

Le regain d'activité à l'automne s'explique par les mêmes raisons, sauf que ce n'est plus la saison de la seiche et qu'il y a moins de touristes qu'au printemps car moins de congés, l'activité globale est donc plus faible. De plus, c'est également la saison de la chasse et certains pêcheurs enquêtés ont indiqué favoriser cette dernière activité à l'automne.

Enfin, l'hiver a plus de succès que l'été car ce sont uniquement des pêcheurs locaux qui pêchent à ce moment de l'année, surtout s'ils recherchent la tranquillité. Cela peut aussi être une période plus calme car hors saison touristique. L'activité reste faible car la houle est plus forte et le risque de tempête plus élevé.

69% des répondants accordent de l'importance au coefficient de la marée. Là encore, les habitudes diffèrent. Cette donnée a été recodée en quatre catégories : « mortes eaux », « intermédiaire », « vives eaux » et « malines » comme expliqué dans la partie méthodologie. 41,6% des répondants choisissent les vives eaux, c'est-à-dire des coefficients supérieurs à 70. La Carte 2 représente les coefficients choisis selon les lieux de calage. Tout d'abord, on remarque que les faibles coefficients ne sont pas toujours situés à proximité immédiate de la côte, comme à La Brée ou à Dolus par exemple. Cela pourrait correspondre à des endroits où la mer se retire suffisamment quel que soit le coefficient, mais cela peut aussi venir du pêcheur qui accepte, voire recherche, de marcher dans un certain niveau d'eau pour installer son filet. Par ailleurs, certaines zones semblent propices aux grands coefficients comme l'ensemble de la côte ouest d'Oléron. D'autres au contraire semblent être plus accessibles aux petits coefficients comme Loix ou la plage de Gatseau. Enfin, les plages de la Couarde ne connaissent pas de règles et tout type de coefficient peut être recherché. Les enquêtes permettent de comprendre les raisons de ces choix quand les pêcheurs connaissent bien le terrain. Dans le sud de l'île d'Oléron, les courants sont trop forts à coefficient plus élevés. Cette zone est située dans le Pertuis de Maumusson et est connue pour ses forts courants dus à la conjonction de ceux de l'embouchure de la Seudre et de la Gironde (Bertin *et al.*, 2005). Il y a d'ailleurs une vitesse d'érosion très importante induisant un recul du trait de côte rapide (Bertin & Bliard, 2017).



Carte 2 - Coefficient des marées ciblé selon la zone de calage

4.4.4. NOMBRE DE CAPTURES

25% des 763 répondants ayant eu une activité de pêche en 2018 n'ont pas indiqué le nombre d'espèces capturées, mais il n'est pas exclu que certains d'entre eux n'aient eu aucune capture. Tout au long de ce paragraphe, les résultats sont évalués à partir des 573 pêcheurs ayant indiqué un nombre de captures.

4.4.4.1 Par espèces

La Figure 17 présente le nombre total déclaré de captures par espèce.

Contrairement à la Gironde et aux Landes, les deux espèces les plus prises sont le mullet et les seiches. Comme les araignées de mer ont été incluses dans le questionnaire, elles arrivent en haut de classement. En effet, elles sont souvent attrapées en très grand nombre dans les zones où elles se trouvent. Selon les pêcheurs, elles peuvent être ou non désirées, mais le questionnaire ne permet pas d'y répondre et les réponses sont variées chez les enquêtés, certains les recherchant, d'autres les considérant comme nuisibles pour leur filet. Le bar, qui est pourtant l'espèce la plus prise en Gironde et dans les Landes n'arrive qu'en 4^e position. Le lieu jaune et les tacauds ne faisaient pas partie des choix du questionnaire et ont été mentionnées spontanément de nombreuses fois.

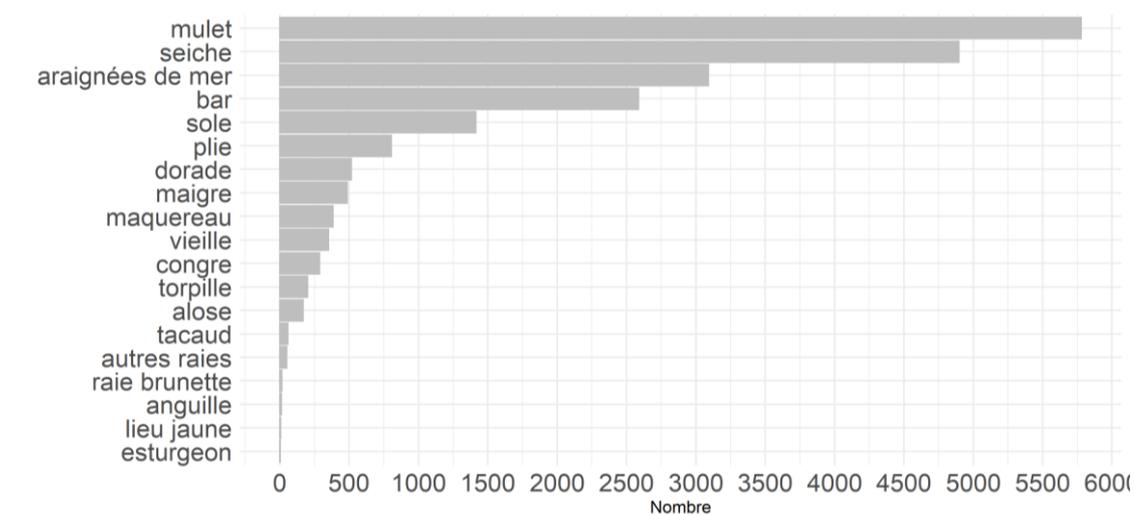


Figure 17 - Espèces les plus capturées par les pêcheurs actifs ayant répondu à la question (N=573 pêcheurs)

Comme expliqué dans la partie méthodologie, il n'a pas été demandé aux pêcheurs d'indiquer le poids ou la taille de leurs prises, que ce soit par individu ou en moyenne. Il n'est donc pas possible de faire de comparaison directe avec les données de prélèvement de la pêche professionnelle ou d'autres études sur la pêche de loisir. En effet, on peut considérer que la taille minimale des poissons prélevés correspond à la taille minimale légale de capture. Cependant, on ne connaît pas la taille maximale, et il n'est pas possible d'estimer une taille moyenne capturée par espèce car les engins utilisés ne sont pas assez sélectifs. Dans le cas du filet trémail, plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour estimer la taille de capture du poisson : l'espèce, les deux tailles de maille, la capture par la tête, l'emmêlement, l'effet aléatoire et le boursage (Vogel, 2016). Un engin de pêche induit un mode de capture par espèce, mais ce mode est très large. Une morue capturée

par un filet trémail va ainsi mesurer entre 30cm et 90cm. D'après dire d'expert, un bar capturé par un filet trémail pourrait ainsi aller de 100g à 4kg.

Toujours d'après dire d'expert, la seule espèce dont on peut obtenir un ordre de grandeur est la seiche : celles qui arrivent sur la côte pour pondre au printemps pèsent entre 1 et 2kg. Le nombre total de seiches prélevées par les 573 répondants en 2018 est d'environ 5000. En extrapolant à l'ensemble des pêcheurs au filet actifs en Charente-Maritime, on peut estimer un prélèvement total de 22000 seiches, donc de 22t à 44t de seiches. Pour comparaison, le seul port de la Cotinière a débarqué à la criée 329t de seiches pour l'année 2018. Sur l'ensemble du département (avec les ports de La Rochelle et de Royan), on atteint 600t de seiches prélevées. La pêche récréative au filet fixe représenterait dans ce cas précis et extrapolé un taux de prélèvement de 7% à 14% de celui de la pêche professionnelle. Ces chiffres ne sont pas à prendre en compte tels quels car ils sont extrapolés et établis à partir d'hypothèses et ne pourront donc être utilisés par la DDTM pour argumenter son choix de contingentement. Néanmoins, cela permet d'avoir un ordre de grandeur et de resituer la pêche au filet fixe dans un cadre plus global.

Finalement, un pêcheur capture en moyenne 37 spécimens par an.

4.4.4.2 Par séquence selon l'origine géographique

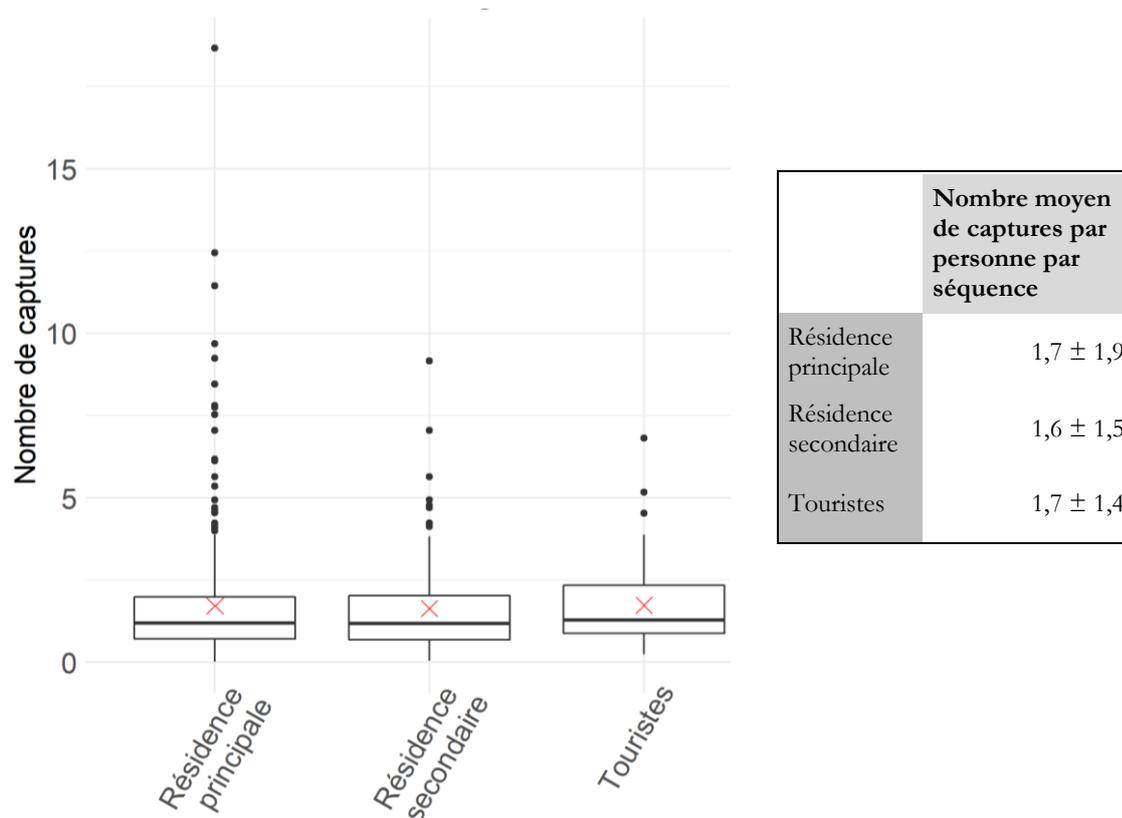


Figure 18 - Nombre de captures par pêcheur et par séquence selon l'origine géographique du pêcheur. Le premier quartile, la médiane et le troisième quartile sont indiqués dans la boîte à moustache. Les valeurs extraordinaires sont indiquées par des points. Les valeurs moyennes sont indiquées par la croix rouge (N=573)

Le nombre de captures est directement relié au nombre de séquences effectuées par les pêcheurs. Il y a donc une grande variété de prélèvements selon les pêcheurs dont la distribution suit environ celle de la Figure 14. Il est intéressant de se demander si le

nombre de captures moyen varie selon l'origine du pêcheur, comme c'est le cas pour le nombre de sorties. La Figure 18 montre qu'un pêcheur capture en moyenne 1,7 spécimens par sortie et ce quelle que soit son origine géographique. Ainsi, si les résidents principaux sont plus assidus, cela ne veut pas dire qu'ils ont des prélèvements par sortie plus importants, et ne sont donc pas plus expérimentés que les autres. Cela peut aussi signifier que la pêche au filet fixe ne nécessite pas de savoir-faire particulier ce qui va à l'encontre du discours de certains pêcheurs enquêtés. En effet, certains sont très observateurs et ajustent la position de leur filet selon plusieurs facteurs. « Mieux vaut 20m bien placés que 50m mal placés ».

4.4.4.3 Par séquence selon l'expérience

Il est peut-être plus judicieux de comparer le nombre de prises selon l'expérience des pêcheurs. Elle a été évaluée en combinant plusieurs questions. Le Tableau 10 énumère ces questions et le système de point qui a été associé.

Tableau 10 - Questions sélectionnées pour déterminer l'expérience du pêcheur, et nombre de points accordés à chaque réponse

Critère	Réponse	Nombre de points d'expérience
Ancienneté de la pratique	- 5 ans	0
	5-10 ans	2
	+ 10 ans	4
Changement d'emplacement du filet	oui	1
	non	0
Recherche spécifique d'espèces	oui (très important et important)	1
	non	0
Prend en compte le coefficient de la marée	oui (très important et important)	1
	non	0
Nombre d'activités de pêche	0	0
	1	0,5
	2	1
	3	1,5
	4	2
Augmentation du nombre de captures	oui (très souvent et souvent)	1
	non	0
Diversification des captures	oui (très souvent et souvent)	1
	non	0
Prise en compte du changement des conditions climatiques	oui (très souvent et souvent)	1
	non	0
Ancien Pêcheur professionnel	oui	2
	non	0

On considère que si le pêcheur a déjà exercé la pêche professionnelle, il a plus de chance d'être expérimenté qu'un autre. De même, le nombre d'années d'expériences de la pêche au filet semble un facteur essentiel. En plus de ces deux questions sont prises en considérations les modalités qui m'ont paru pertinentes lors des entretiens pour ressentir le degré d'expérimentation d'un pêcheur. Ainsi, le fait de changer d'emplacement a été comptabilisé comme un point positif dans le degré d'expérience du pêcheur, ainsi que certains motifs de ce changement : l'augmentation du nombre de captures, la diversification des prises et l'adaptation aux conditions climatiques. Ces trois points nécessitent, d'avoir une bonne connaissance du terrain. Un pêcheur peut cependant être expérimenté même s'il ne change pas son filet d'emplacement. Les autres facteurs pris en compte sont donc la recherche spécifique d'espèces, impliquant de connaître la saisonnalité et les comportements des poissons, la prise en compte du coefficient de marée qui est dû soit à un mimétisme, soit à une connaissance une fois encore du terrain (typiquement le fait de poser aux petits coefficients dans le Sud d'Oléron prouve un certain degré d'observation de la part du pêcheur), et le nombre d'activités de pêche. Il est raisonnable de considérer qu'une personne pratiquant plusieurs types de pêche aura toutes les chances d'être davantage expérimenté qu'un pêcheur qui n'en pratique aucune autre.

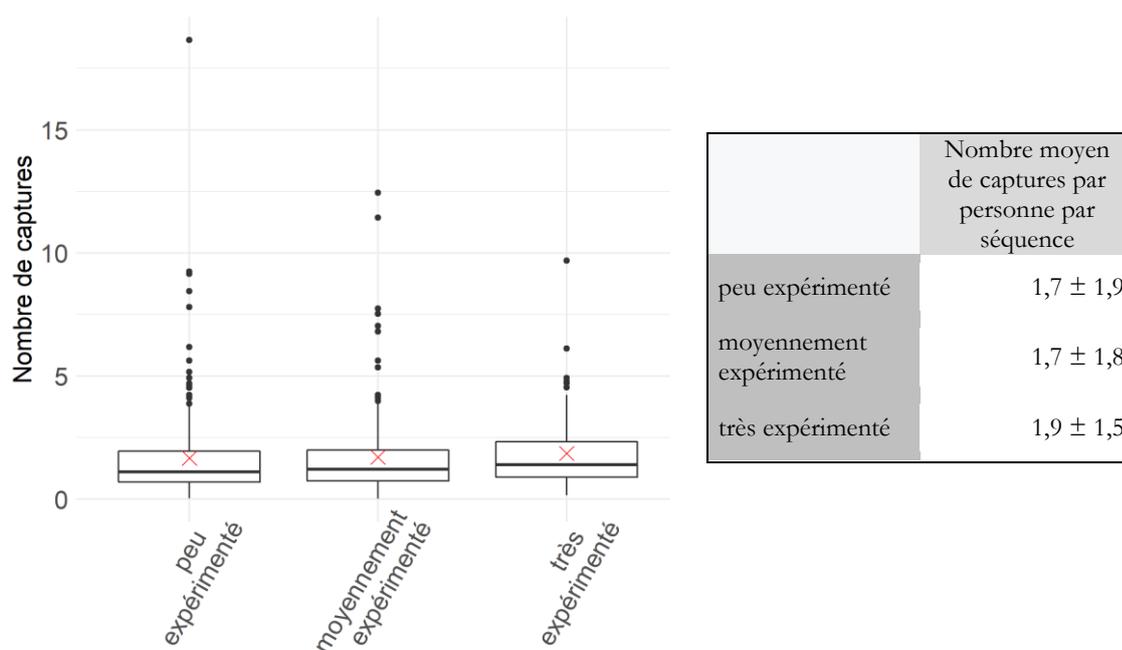


Figure 19 - Nombre moyen de captures par pêcheur en fonction de leur expérience de pêche (N=573)

Cette estimation est bien évidemment imparfaite, mais le format du questionnaire en ligne n'a pas permis d'affiner davantage ce paramètre. La Figure 19 présente les résultats selon cette répartition. Si le nombre de prises moyen par séquence est légèrement plus important pour les pêcheurs très expérimentés, c'est chez les pêcheurs peu expérimentés qu'il y a les valeurs les plus grandes. Cela tend à confirmer que cette pratique ne nécessite pas de savoir-faire particulier. Un ancien pêcheur professionnel a expliqué au cours de

l'entretien qu'il a choisi de pratiquer cette technique car elle est facile, ce qui va dans le sens de cette hypothèse.

Ces chiffres ne tiennent pas compte uniquement du nombre de séquences réussies, mais bien du nombre total de séquences. Selon l'estimation des pêcheurs, en moyenne une sortie sur trois seulement serait fructueuse. En revanche, il est bien question du nombre de captures et non du nombre de prises, en supposant que les répondants aient été attentifs à la nuance de vocabulaire.

4.4.4.4 Par séquence selon le type de filet

Enfin, il s'agit de savoir si un filet de 50m est plus pêchant qu'un filet de 25m, et si, comme certains l'affirment, un filet trémail est plus pêchant qu'un filet droit.

La Figure 20 et Le Tableau 11 montrent que ces différents paramètres du filet n'ont pratiquement pas d'influence sur le nombre moyen de captures par séquence.

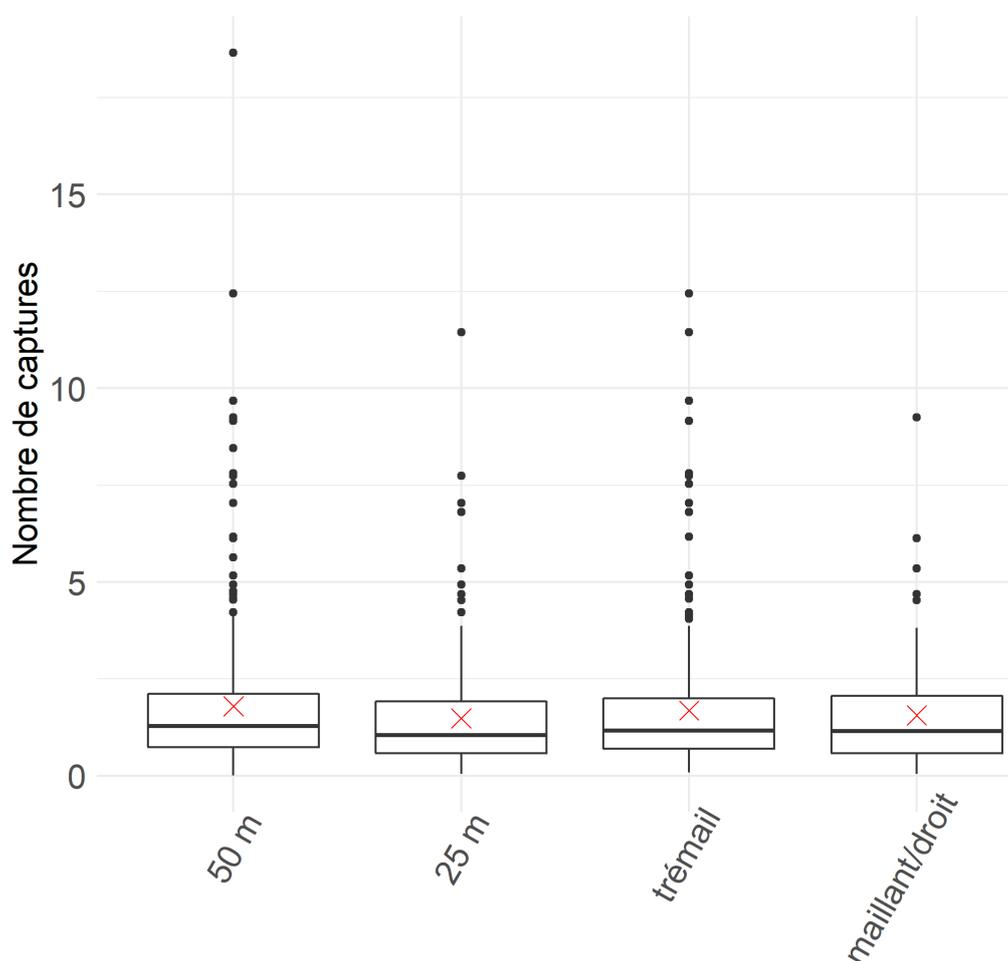


Figure 20 - Nombre de captures par pêcheur et par séquence selon les caractéristiques du filet. Le premier quartile, la médiane et le troisième quartile sont indiqués dans la boîte à moustache. Les valeurs extraordinaires sont indiquées par des points. Les valeurs moyennes sont indiquées par les croix rouges. (N=573)

Cela paraît surprenant qu'un filet de 50m ne permette pas de prendre davantage de captures. C'est un constat qui a cependant souvent été mentionné par les pêcheurs enquêtés : « il pose 25m mais il prend autant de poissons que nous ! ». Cela signifierait que pour attraper du poisson, il faut être au bon endroit au bon moment, et qu'il est parfois plus facile d'installer un filet de 25m au bon endroit qu'un filet de 50m. Cependant, les écarts-types sont importants, et le nombre maximum de prises est obtenu pour les filets trémaïls et les filets de 50m. Ces deux caractéristiques de filet peuvent exceptionnellement conduire à un nombre de captures important. L'amplitude de la distribution indique que le nombre de captures est très aléatoire.

Tableau 11 - Influence des caractéristiques du filet sur le nombre moyen de prises par séquence

Caractéristique du filet	Nombre moyen de captures par séquence
Maillant/droit	1,6 ($\pm 1,5$)
Trémaïl	1,7 ($\pm 1,7$)
25m	1,5 ($\pm 1,5$)
50m	1,8 ($\pm 1,9$)

4.4.4.5 Sorties fructueuses et prises relâchées

56% des pêcheurs disent relâcher des prises à hauteur de 19% de ce qu'ils attrapent dans leur filet. 94% d'entre eux les relâchent car elles ne font pas la maille et sont encore vivantes. Seulement 34% les relâchent si elles sont petites et mortes alors que c'est la réglementation. Au cours des entretiens, certains pêcheurs savaient qu'ils ne respectaient pas la réglementation en gardant les prises mortes, mais ne voyaient pas l'intérêt de les laisser sur place. C'est un point de législation qui mériterait d'être explicité pour être davantage respecté.

4.5. DES STRATEGIES DE PECHE VARIEES ADAPTEES AUX SAISONS

On s'intéresse dans ce paragraphe à nouveau à l'ensemble des 840 répondants, car il s'agit de comprendre quelles sont les différentes stratégies de pêche et quels critères les orientent, et non pas de faire un état des lieux de l'activité de pêche à un moment donné.

La question 11 du questionnaire permet d'avoir une première indication quant à ce que les pêcheurs apprécient dans la pêche au filet fixe. Les résultats sont présentés Figure 21.

Seulement un peu plus de 50% des répondants apprécient beaucoup de pêcher du poisson frais pour le manger. Ce résultat ressort aussi dans les entretiens : beaucoup d'enquêtés ont spontanément précisé que oui, bien sûr il est agréable de pêcher son propre poisson, mais ce n'est pas la motivation principale, car comme on l'a vu deux sorties sur trois sont bredouilles. Certains pêcheurs ont même affirmé ne pas aimer le poisson. Il faut donc chercher une autre motivation pour sortir pêcher, et cette motivation semble être la détente en extérieur, très appréciée par 63% des répondants. Le concept de détente est vague dans le questionnaire, et davantage précisé dans les entretiens : c'est l'occasion de sortir se changer les idées, de se confronter aux lois de la Nature, d'observer la Nature, d'aller se promener, de faire un peu d'exercice physique. La convivialité a aussi beaucoup de succès, mais ne serait une des motivations principales que pour 50% des répondants. Là encore la convivialité peut être perçue de différentes manières : il peut s'agir d'aller systématiquement pêcher avec certaines personnes, ou bien

de discuter en toute bonne entente avec d'autres pêcheurs de l'estran. Le premier cas aura probablement choisi la réponse « très apprécié », le deuxième cas plutôt « apprécié » ou « apprécié mais sans plus ». Enfin, relativement peu de personnes pratiquent la pêche par curiosité du milieu marin, puisque seuls 40% environ des répondants apprécient beaucoup ce critère.

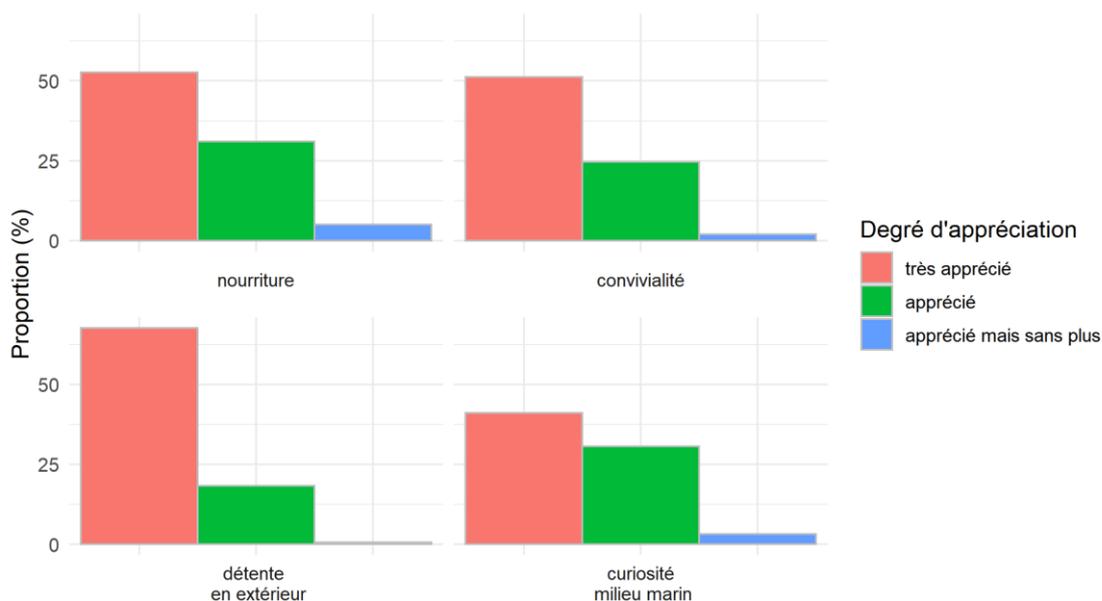


Figure 21 - Degré d'appréciation de différents critères lors de la pêche au filet fixe (N=840)

Pour mieux comprendre les stratégies de pêche et les facteurs les orientant, nous avons procédé à une ACM (Analyse par correspondances multiples) pour tester les corrélations entre les différentes modalités. Le principe de l'ACM est expliqué en Annexe 11.

Afin d'établir des profils de stratégie de pêche, l'ACM a été réalisée sur les questions 25, 28, 14, 17, 2, 27, dans le but de tester les corrélations entre les mois de pêche, les espèces pêchées, le type de filet, le type d'estran, le type de résident et le nombre de jours d'activité. Sont également pris en compte le nombre de captures par individu, l'assiduité et la localisation générale du lieu de calage. Pour les mois de pêche et les espèces de pêche, on ne s'intéresse qu'au fait que ce soit un mois d'activité ou une espèce attrapée, mais elles ne sont pas comptabilisées. C'est le nombre de jours d'activité, directement relié au nombre d'espèces prises qui sera utilisé en tant que variable quantitative et qui fournira cette information. Enfin, seules sont considérées les espèces les plus prises, c'est-à-dire le mullet, les araignées, la seiche, le bar et la sole. Ces variables numériques, quantitatives, sont utilisées comme variables supplémentaires.

Une des corrélations que l'on espère obtenir est le cas du pêcheur qui ne pêche qu'au printemps pour prendre de la seiche. Le printemps étant la période de l'année la plus recherchée et la seiche une des espèces les plus prises, il est probable d'arriver à établir cette corrélation. De plus, si ce profil de pêcheurs apparaît, il serait intéressant d'observer si ces personnes qui ne posent qu'au printemps utilisent bien un filet trémail. En effet, les entretiens ont montré que la seiche ne pouvait s'attraper qu'avec ce type de filet.

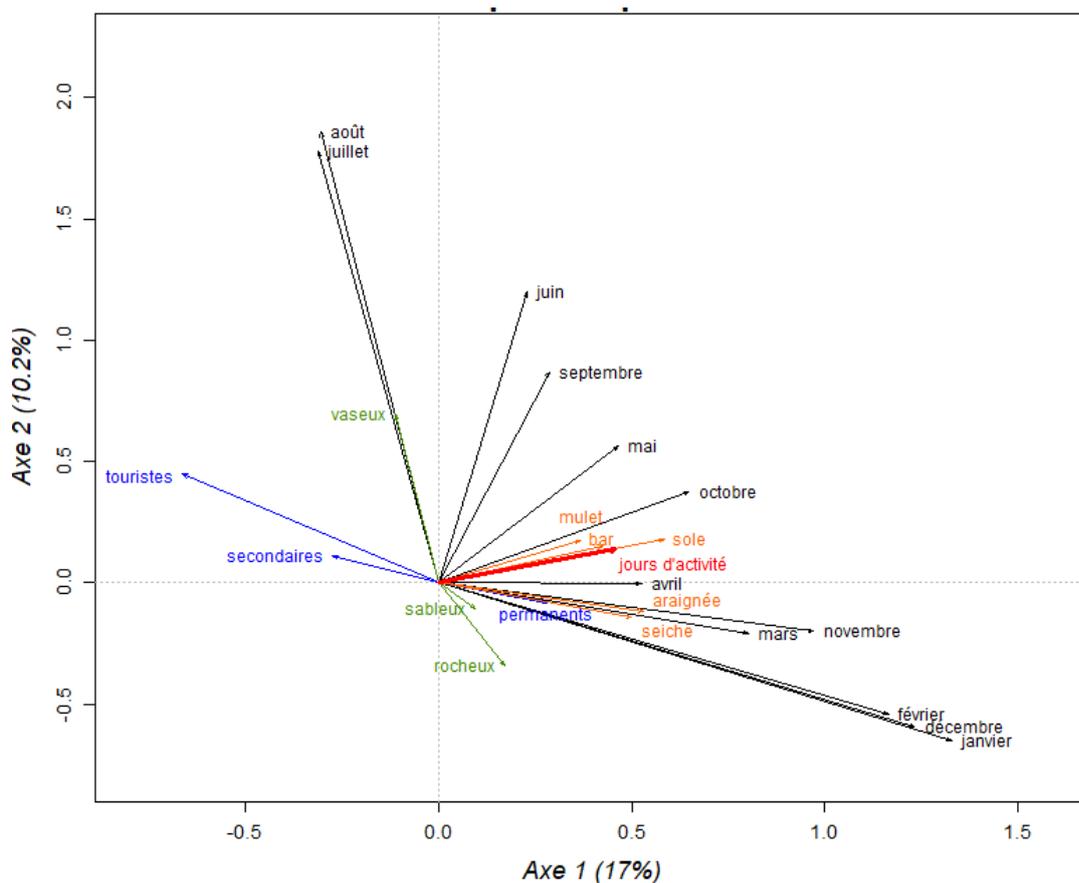


Figure 22 - Représentation des variables utilisées dans l'ACM. Plus la flèche est longue, plus la modalité est rare. Le type de résidence est représenté en bleu, l'espèce capturée en orange, le mois de l'année en noir et le type d'estran en vert

La Figure 22 représente les modalités sur le premier plan factoriel, c'est-à-dire sur le plan formé par les deux axes traduisant le plus de variations entre les modalités. Le type de filet n'est pas représenté car il n'a en fait pas ou très peu d'influence sur les variations entre individus. La flèche de la modalité «filet trémail oui» est de longueur nulle. Contrairement à l'hypothèse précédemment émise, il n'y a donc pas de corrélation immédiate entre l'utilisation d'un filet trémail et le nombre de prises de seiches. L'ACM étant très sensible aux effectifs faibles, les flèches des modalités des mois d'hiver, d'été et des touristes sont plus longues que les autres car elles sont moins représentées.

L'analyse des variations des modalités selon les axes (1,2) indique que le comportement des résidents permanents s'oppose à celui des touristes et des résidents secondaires. Les résidents permanents auront ainsi plus tendance à poser pendant les mois d'hiver que les résidents non-permanents. Le mois de juin sera ciblé par tout type de résidents. Les bars, mulets et soles évoluent dans le même sens, ainsi que dans celui du mois d'octobre. Dans le cas du bar et du mulet, cela signifie qu'ils sont en fait pêchés à toute saison. En regard de l'écologie de la sole, celle-ci est en revanche davantage pêchée en octobre, ce qui explique la corrélation entre les deux modalités. De même, les araignées et les seiches arrivent à la même période, dès le mois de mars/avril. D'après leur période de présence sur les littoraux, elles n'ont en revanche pas de corrélation spécifique avec les mois d'hiver.

Les estrans vaseux semblent directement corrélés aux mois d'été. Il n'y a pas d'explication satisfaisante, à moins que les touristes, eux-aussi corrélés avec les mois d'été, aient plus facilement accès à des estrans vaseux, présents surtout sur les côtes continentales (de La Rochelle à Marennes). Les estrans sableux et rocheux semblent davantage prisés par les permanents.

Enfin, les modalités des mois d'avril et d'octobre sont très proches de la variable quantitative « nombre de jours d'activité ». Cela traduit ce qui avait été remarqué dans le paragraphe 4.4.3, où le pic d'activité avait lieu en avril puis en octobre, et les creux d'activité en été et en hiver. Ainsi, plus un pêcheur a un grand nombre de jours d'activité, plus il y a de chance qu'il pose son filet en avril et en octobre. De manière générale, plus un pêcheur va être actif, plus il va prendre de poisson, et plus il va être situé sur la droite du graphique.

Si différents comportements apparaissent à l'analyse des corrélations entre variables, cela ne suffit pas pour identifier des groupes distincts de comportements de pêcheurs. Après avoir réalisé l'ACM, on applique une classification ascendante hiérarchique (CAH) pour obtenir des catégories de pêcheur (principe expliqué en Annexe 11). On teste la répartition en trois, quatre ou cinq catégories. Finalement, c'est l'identification de quatre catégories de pêcheurs qui est la plus satisfaisante. Elles sont représentées Figure 23.

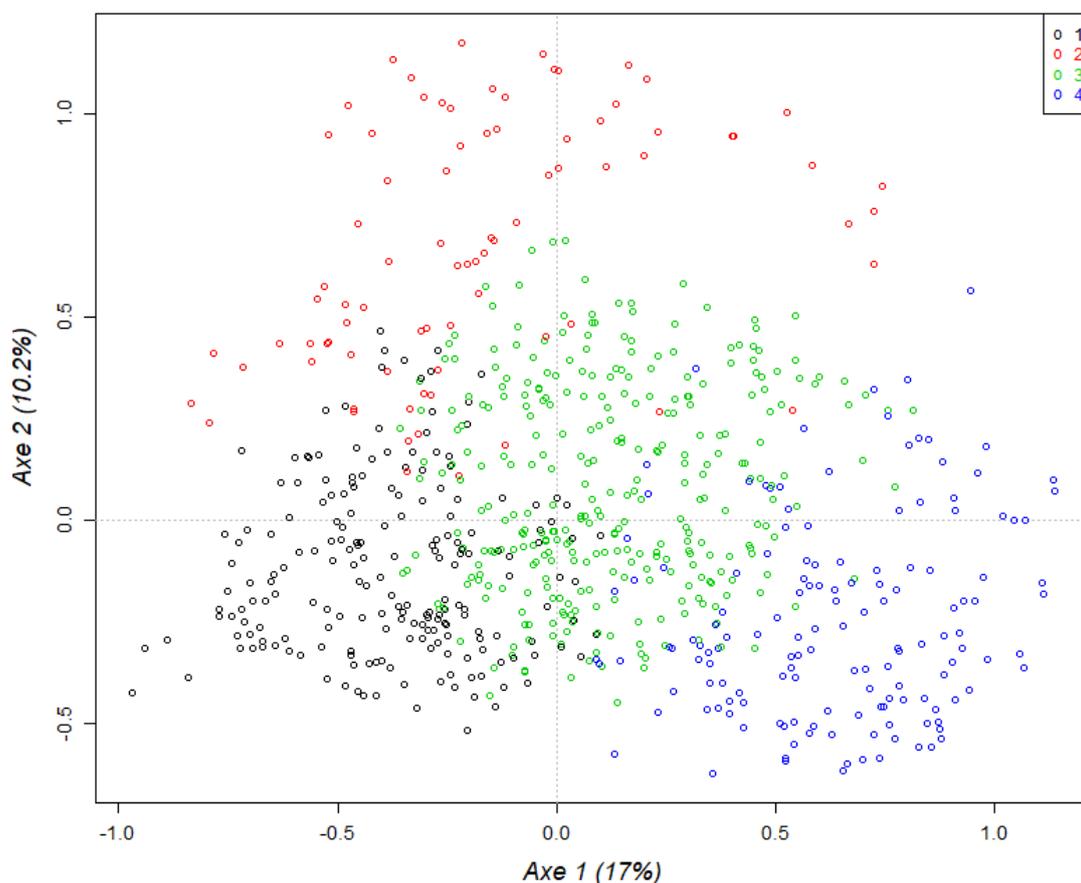


Figure 23 - Répartition en cluster des pêcheurs selon leur période de pêche, les espèces attrapées, le type de filet utilisé, le type d'estran fréquenté et l'origine géographique.

Toutes les catégories ne sont pas toutes parfaitement séparées, mais des tendances se distinguent. En reprenant les variations des modalités de la Figure 22, on remarque par exemple que le cluster 1 se situe à l'opposé du sens de variation du nombre de prises, que

le cluster 2 semble être davantage relié aux touristes et aux pêches d'été, que le cluster 4 au contraire va probablement contenir plus de locaux et de pêcheurs d'hiver, et que le cluster 3 est au milieu de tout ça.

4.5.1. LE PECHEUR OCCASIONNEL

Le premier cluster (en bleu sur la Figure 23) regroupe les pêcheurs qui ne posent pas ou très peu leur filet. 267 individus sont présents dans cette catégorie, sur les 840 répondants, c'est-à-dire 32% de la population. 20% d'entre eux déclarent poser leur filet en avril. Les autres mois sont encore moins représentés avec au maximum 16% des pêcheurs de cette catégorie qui posent leur filet pour chacun des mois. On voit sur la Figure 23 que ce cluster est à l'opposé du sens d'augmentation du nombre de sorties, traduisant le fait que cette catégorie a un nombre de sorties réduit. Celui-ci n'est cependant pas nul : le nombre moyen est de 3,8 jours, avec un écart type de 9,1. Il y a une valeur aberrante dans cette catégorie : un pêcheur qui pose 121 jours dans l'année en mai, septembre, octobre et novembre. En enlevant cette exception, on arrive à 3,4 jours de sortie en moyenne, un écart-type de 5,5 et une valeur maximum de 30. En regardant les proportions des quatre catégories d'assiduité (occasionnel, régulier, très régulier, intensif), les pêcheurs occasionnels sont largement majoritaires : ils constituent 85% de cette catégorie. On y retrouve cependant probablement d'une part les pêcheurs qui ont déclaré ne pas avoir pêché en 2018, mais aussi les 92 qui n'ont pas répondu à la question 25 sur les mois d'activité.

37% déclarent prendre du mullet, 30% du bar et 16% de la seiche. Là encore, on retrouve probablement dans cette catégorie les 102 répondants qui n'ont pas déclaré les espèces attrapées dans le filet, faisant diminuer ces pourcentages. Le nombre moyen de captures par sortie est supérieur à la moyenne : $2,0 \pm 1,9$ (contre 1,5 environ pour la moyenne des répondants), avec une valeur maximum de 11. Cela ne traduit pas un niveau d'expérience plus élevé. Un pêcheur pose peu soit parce qu'il a peu de temps, soit parce qu'il a un objectif de nombre de captures, et quand il est atteint, il arrête de poser son filet. Il est tout à fait envisageable que ce quota soit atteint au bout d'un nombre réduit de jours d'activité. Un autre biais peut venir du pêcheur qui, posant peu, est plus attentif aux espèces prises dans son filet et va compter même les petits poissons qui ne font pas la maille ou qui ne sont pas désirés. Au contraire, un pêcheur posant souvent son filet va avoir tendance à faire abstraction des prises qu'il considère comme négligeables ou non intéressantes.

Enfin, 55% des pêcheurs de cette catégorie sont des résidents principaux, constituant 28% des résidents principaux de l'ensemble des répondants. Pour rappel, 66% des répondants ont leur résidence principale en Charente-Maritime. Cette catégorie est donc légèrement sous-représentée dans le cluster 1, même s'ils sont majoritaires. On aurait pu penser qu'au contraire les résidents principaux seraient surreprésentés. En effet, les résidents secondaires ou touristes qui demandent une autorisation de pose de filet fixe sont des gens qui vont probablement venir en Charente-Maritime pour poser leur filet, donc qui sont davantage sûrs que certains locaux d'avoir l'opportunité d'aller pêcher au filet fixe, même si le créneau de temps disponible est plus réduit. A l'inverse, on imagine très bien un pêcheur local faire sa demande d'autorisation « au cas où », sans s'engager à

rien. Finalement, toutes les catégories de résidence sont présentes à peu près dans les mêmes proportions que pour la population principale (N=840). Pour les lieux de pose, les îles sont légèrement sous représentées : 36% pour Oléron, 18% pour Ré contre 41% et 21% respectivement, mais ces pourcentages restent très proches.

Pour conclure, une première catégorie de pêcheurs est identifiée comme étant celle des pêcheurs très occasionnels, avec un nombre de jours d'activité et de prises restreints. On y trouve aussi bien des touristes que des résidents principaux et secondaires.

4.5.2. LE PECHEUR TOURISTE D'ETE

Comme remarqué à la première analyse à partir des variables, le cluster 2 concerne essentiellement les pêcheurs d'été. Ils sont 86, c'est-à-dire 10% de la population de pêcheurs. 83% des pêcheurs de ce cluster posent leur filet en août, et 84% en juillet. Les mois de juin et de septembre sont également bien représentés avec des pourcentages respectifs de 61% et 65%, c'est-à-dire plus que pour l'ensemble des répondants. Le nombre moyen de jours d'activité est bien plus élevé que dans le cluster précédent : 19,4 avec un écart-type de 28 et un maximum de 214. Sans cette valeur aberrante, on atteint un nombre moyen de $17,1 \pm 19$ jours d'activité et un maximum de 90, traduisant encore une dispersion importante de ce facteur au sein de cette population. En analysant les catégories d'assiduité, les pêcheurs occasionnels et réguliers constituent 55% de ce cluster.

On trouve 18% de touristes, 30% de résidents secondaires et 45% de résidents principaux. Les permanents sont donc sous-représentés dans cette catégorie, bien que majoritaires. Il semble logique que les proportions de touristes et de résidents secondaires soient plus présentes dans cette catégorie car l'été correspond à la saison touristique en Charente-Maritime, et les résidents secondaires sont en général présents du printemps à l'automne, quand les températures sont les plus clémentes. De plus, il a déjà été expliqué dans la partie 4.4.3 pourquoi l'été était moins couru par les locaux : eau trop chaude, trop d'algues, filets trop visibles, moins de poisson, occupé à accueillir la famille.

Enfin, en été, les espèces prises sont essentiellement du bar et du mullet : 83% des pêcheurs prennent du mullet et 80% du bar. Le pourcentage de prises de seiche est en revanche très faible, ce qui est cohérent avec la saisonnalité de cette espèce. Les araignées et les soles sont en revanche assez courantes en été, mais ne sont peut-être pas recherchées par ces pêcheurs, ou alors ne se trouvent pas sur les estrans vaseux. En effet, comme l'analyse des modalités le suggérait, 58% des pêcheurs de cette catégorie pêchent sur des estrans vaseux. Les vasières sont essentiellement situées le long des côtes du continent entre La Rochelle et Marennes, pourtant les îles de Ré et d'Oléron attirent énormément de tourisme. Peut-être que les pêcheurs des îles pêchent moins en été que les pêcheurs de la côte continentale. De plus, la majorité des estrans interdits à la pose de filet durant l'été sont rocheux ou sableux, augmentant la proportion d'estran vaseux accessible à cette époque de l'année. La répartition géographique des lieux de pose confirme cette observation : les îles sont largement sous-représentées, avec 14% et 13% des estrans situés sur les îles d'Oléron et de Ré respectivement. C'est donc bien le continent (70% des lieux de calage) qui est privilégié en été. Le nombre de captures par sortie de cette catégorie est à nouveau plus élevé que la moyenne : $2,0 \pm 2,0$ avec un maximum de 9. Les explications sont les mêmes que pour la catégorie précédente, avec un biais cognitif probable du pêcheur qui fait attention au moindre poisson attrapé dans son filet.

Pour conclure, une deuxième catégorie de pêcheurs regroupe ceux qui posent en été sur le continent et où les résidents principaux sont sous-représentés. Les espèces les plus pêchées sont le mullet et le bar, et les estrans les plus fréquentés sont les estrans vaseux, probablement de la cote continentale.

4.5.3. LE PECHEUR STANDARD DU PRINTEMPS

Le cluster 3 est assez central, et on pourrait dire qu'il représente le « pêcheur moyen », le profil type du pêcheur de Charente-Maritime. Il regroupe 333 individus et est donc le cluster avec le plus gros effectif, représentant 40% de la population globale.

Ainsi, sans surprise, les mois de pêche privilégiés sont les mois de mai (70% du cluster) et d'avril (81% du cluster). Les mois d'hiver et d'été sont complètement ignorés de ce cluster. Les mois de mars, juin, septembre et octobre sont choisis par environ 50% des pêcheurs du cluster.

Le type de résident retrouvé dans ce cluster est parfaitement représentatif de l'ensemble de la population de pêcheurs. Les estrans fréquentés sont plutôt sableux et rocheux (81% en tout des estrans). Ce fait ne s'explique pas tellement par les espèces pêchées qui sont assez indifférentes au type d'estran : le bar, attrapé par 82% des pêcheurs, le mullet par 80% et la seiche par 76%. En revanche, comme il est plus compliqué et fatigant de poser son filet sur la vase, qu'on se situe dans une période de l'année relativement touristique où les îles de Ré et d'Oléron sont courues et qu'elles présentent des estrans majoritairement rocheux et sableux, il est tout à fait possible que les estrans vaseux soient tout simplement moins recherchés que les autres.

Le nombre moyen de jours d'activité est de 19,2 avec un écart-type de 18,4. Quelques valeurs sont au-dessus de 100, mais cela ne change rien à la moyenne et à l'écart-type. Le niveau d'assiduité des pêcheurs est parfaitement équilibré, chaque catégorie contenant 25% environ des pêcheurs du cluster. La répartition très dispersée du nombre de jours d'activité est donc probablement très semblable à celle de la population générale. Le nombre de captures par sortie est lui aussi tout à fait dans la moyenne ; $1,5 \pm 1,5$ avec un maximum de 18,7 qui est le maximum de la population globale.

Le filet trémail est légèrement surreprésenté avec 63% des pêcheurs l'utilisant (contre 58% de l'ensemble des répondants), ce qui peut être lié au fait que la seiche soit très largement pêchée dans cette catégorie, sachant qu'elle ne peut pas être attrapée avec un filet droit.

D'un point de vue géographique, l'île d'Oléron est légèrement surreprésentée (52%) au détriment du continent.

Ce troisième cluster est donc caractéristique du pêcheur moyen qui sort au printemps sur des estrans sableux et rocheux pour prendre de la seiche. Très peu de ces pêcheurs ont une activité de pêche supérieure à 100 jours.

4.5.4. LE PECHEUR LOCAL D'HIVER

Le dernier cluster, situé plutôt dans le coin inférieur droit du premier plan factoriel, constitue un groupe bien particulier de pêcheurs : les résidents locaux qui pêchent, au moins en partie, en hiver. Composé de 154 individus, donc de 18% de l'effectif total, il contient à lui tout seul 25% des tous les résidents principaux, ce qui correspond à 87% du

cluster. Les mois de pêche privilégiés sont les mois de février, novembre et mars, avec respectivement 84%, 89% et 86% du cluster qui pêchent à ces périodes-là. Les mois de janvier (75%), décembre (74%) sont également bien représentés. A l'opposé, personne ne pose son filet en juillet et en août (3% pour les deux mois). Plus de la moitié du cluster pose également en avril (72%) et en octobre (65%), ces pourcentages restant bien supérieurs à la moyenne (55% et 41% respectivement). Ce sont donc les seuls pêcheurs qui sont actifs les mois d'hiver, mais ce sont de manière générale des pêcheurs intensifs : le nombre moyen de jours d'activité est de 31 avec un écart-type de 38, traduisant encore une fois la grande disparité de la répartition. 9 pêcheurs sont actifs pendant 100 jours ou plus, et le pêcheur ayant le plus grand nombre de jours d'activité se retrouve assez logiquement dans cette catégorie, avec un cumul de 287 jours. Les pêcheurs intensifs représentent à eux seuls 38% de la catégorie, soit beaucoup plus que dans les autres clusters. Ces résultats ne sont pas surprenants dans la mesure où ce sont essentiellement les résidents principaux qui habitent en Charente-Maritime en hiver, donc les seuls qui ont l'occasion de poser leur filet à cette période. De plus, étant présents toute l'année, ils ont davantage de possibilités pour sortir pêcher, leur nombre de sorties est donc naturellement plus élevé qu'ailleurs. En revanche, ils ne sont pas plus expérimentés que les autres, le nombre moyen de captures par sortie étant de $1,7 \pm 2,1$ avec un maximum de 12.

Le bar et le mullet sont attrapés par 97% des pêcheurs du cluster. Le bar est absent des eaux littorales entre janvier et mars pour aller se reproduire dans des eaux plus profondes et moins froides (dires d'expert, Quéro & Vayne, 2005), cela signifie qu'ils sont attrapés dans le cas présent plutôt en début d'hiver ou en dehors de l'hiver. Le mullet peut se pêcher toute l'année (Quéro & Vayne, 2005) et est la principale espèce recherchée en plein hiver. 64% des pêcheurs prennent des seiches et 56% des soles, ce qui est en relation directe avec la proportion de pêcheurs actifs aux mois d'avril et d'octobre, mois parmi les plus propices pour attraper de la seiche et de la sole respectivement.

Le type de filet utilisé et les estrans fréquentés sont en revanche très proches des proportions de la population globale, ainsi que la répartition géographique.

Finalement, ce cluster est incarné par le pêcheur d'hiver, local, posant son filet très souvent et attrapant du bar et du mullet principalement.

4.5.5. SYNTHÈSE

Le Tableau 12 résume les quatre catégories de pêcheurs précédemment énoncées en les comparant au comportement moyen de la population des 840 pêcheurs ayant répondu au questionnaire.

Tableau 12 - Synthèse de la diversité des stratégies de pêche

Cluster	Pourcentage de la population	Type de résident	Mois de pêche	Nombre de jours d'activité	Espèces pêchées	Type de filet	Type d'estran	Assiduité*	Zone
total	100%		mars/avril/mai septembre/ octobre/novembre	21,6 ±26,9	Mulet Seiche Araignée Bar Sole				
1	32%			3,4±5,5					
2	10%		juin juillet/aout septembre	17,1±19	Bar Mulet				
3	40%		avril/mai	18,4±17,9	Bar Mulet Seiche				
4	18%		janvier/février/ mars/avril octobre/novembre/ décembre	31±38	Bar Mulet				
légende		<ul style="list-style-type: none"> ■ Touriste ■ Secondaire ■ Permanent 				<ul style="list-style-type: none"> ■ maillant ■ trémail ■ inconnu 	<ul style="list-style-type: none"> ■ inconnu ■ rocheux ■ sableux ■ vaseux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ occasionnel ■ régulier ■ très régulier ■ intensif 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Continent ■ Ré ■ Oléron ■ inconnu

* Les pêcheurs occasionnels représentent plus du quart des 840 répondants car les catégories ont été établies à partir des personnes ayant déclaré au moins un jour de pose

4.6. CONCLUSION DES RESULTATS

La pêche de loisir au filet fixe en Charente-Maritime est déclinée sous une multitude de pratiques différentes. Les valeurs moyennes des variables quantitatives ont des écarts-types importants, traduisant non pas un comportement unique des pêcheurs mais bien une pluralité de stratégies de pêche. Les motivations pour aller pêcher au filet fixe sont elles aussi diverses : détente, recherche de la convivialité, ou au contraire recherche de la solitude. Le pêcheur peut pratiquer de manière passive en suivant des recommandations précises, par habitude, ou alors observer son environnement et ajuster sa stratégie de pêche en fonction de ces éléments.

Finalement, en reprenant les pourcentages majoritaires et les valeurs moyennes de chaque élément analysé, le pêcheur standard de Charente-Maritime est **un Charentais retraité, utilisant un filet trémail sur l'île d'Oléron pour prendre de la seiche sur un estran rocheux pendant trois semaines au printemps lors des grandes marées, afin de partager un moment de détente avec la famille ou des amis.**

Ce profil se retrouve grossièrement dans le cluster 3 de l'ACM réalisée en partie 0. Cette même analyse permet de mieux comprendre les différentes stratégies de pêche qui existent au sein de la population de pêcheurs : ceux qui pêchent occasionnellement, ceux qui prennent de la seiche au printemps, l'été qui a tendance à être privilégiée par les touristes, l'hiver qui est clairement privilégié par les locaux.

L'analyse des résultats permet de répondre aux **hypothèses 1, 3 et 4** émises au paragraphe 2.3.

Ce sont des hommes retraités qui pratiquent en très grande majorité la pêche au filet fixe. Il est plus difficile de conclure sur l'investissement en temps. La disponibilité est un facteur important dans le choix de la période de pêche, impliquant que cette pratique demande du temps. Cependant, certains arrivent à poser leur filet quelques jours par an malgré leur faible disponibilité. C'est donc une pratique qui demande de l'organisation. Enfin, caler un filet exige d'être en bonne forme physique et plus d'un pêcheur sont obligés de renoncer à cette pratique pour des soucis de santé. Plus que l'installation du filet, c'est le fait de le ramener sur la côte, alors qu'il est lourd et parfois plein d'algues, qui est fatigant. Cela peut expliquer pourquoi les plus de 70 ans sont moins largement représentés que les 60-70 ans.

La pêche au filet fixe induit des prélèvements qui semblent peu élevés à l'échelle de l'individu, avec en moyenne 37 captures par an et par personne. Ce point ne pourra être confirmé que par l'analyse de fiches de pêche remises systématiquement par tous les pêcheurs chaque année. Les filets peuvent être posés toute l'année selon la stratégie de pêche choisie. Cependant, l'activité se concentre au printemps et est plutôt ponctuelle avec souvent quelques jours seulement d'activité consécutifs, pour en tout atteindre en moyenne 21,8 jours d'activité par pêcheurs. C'est plus que dans les Landes et en Gironde (6 sorties et 5 sorties par an par personne respectivement), mais cela reste restreint.

Enfin, cette pratique n'est pas répartie équitablement sur le territoire. C'est l'île d'Oléron qui attire le plus les pêcheurs au filet fixe. A une échelle plus locale, les sites de La Bréeles-bains et des Sables Vignier sur Oléron, ainsi que la pointe de Chauveau sur Ré sont les plus denses en nombre de filets. La seule exception a lieu pendant les mois d'été où les pêcheurs au filet sont plus nombreux sur les vasières du continent que sur les estrans rocheux des îles.

5. DISCUSSION

La partie précédente s'est focalisée sur les différentes manières de pratiquer la pêche de loisir au filet fixe, et a permis de montrer qu'il y avait plusieurs stratégies adoptées. Il s'agit ici de s'interroger sur les interactions entre la pêche au filet fixe et les pêcheurs, entre la pêche au filet fixe et le milieu marin : comment se transmet-elle ? A-t-elle une résonance particulière en Charente-Maritime ? Quel genre d'incidences cette pratique peut-elle avoir sur l'environnement dans lequel elle évolue ? Cette discussion permettra en outre de répondre à l'hypothèse 2 de nos questions de recherche.

5.1. UNE PRATIQUE A LA NOTORIETE PARTICULIERE EN CHARENTE-MARITIME

Dans un premier temps, nous nous interrogeons sur la relation que les pêcheurs de Charente-Maritime ont avec la pêche au filet fixe

5.1.1. DECOUVERTE DE LA PRATIQUE

La comparaison des questions 8 et 9 du questionnaire montrent que la pêche au filet fixe se pratique beaucoup plus tard que la pêche en mer. C'est en effet une pratique peu connue et qui demande du temps, comme on l'a vu précédemment. Par ailleurs, l'analyse de la courbe de distribution des âges du début de la pratique (Figure 24) permet d'aller plus loin : soit la pratique est connue dès l'enfance et se pratique dès que l'adolescent a la force suffisante pour porter le filet, c'est-à-dire vers 15 ans, soit elle se découvre à la retraite. On pourrait même faire ce parallèle un peu osé : la pêche au filet fixe est à la pêche de loisir ce que le bridge est aux jeux de carte. Soit on naît avec, soit on découvre ces pratiques très demandeuses en temps à cette époque de la vie qu'est la retraite, où la recherche d'une activité de loisir remplaçant l'activité professionnelle devient souvent pressante. Il est en tout cas certain que la pêche au filet fixe se distingue des autres types de pêche par son exigence de présence régulière et son manque de notoriété : c'est une pratique peu connue du grand public.

Comment apprend-on à pêche au filet fixe ? Quel élément déclencheur donne l'envie de s'y mettre ? Il faut un mentor, quelqu'un qui aguiche notre curiosité : « je connais un technique super, c'est facile, il faut juste demander une autorisation aux aff mar⁷, allez viens, je te montre, tu vas voir ça va te plaire ». C'est un fait qui ressort très souvent dans les entretiens, et même dans le questionnaire : la pêche au filet fixe s'apprend auprès d'un tiers. Cela peut être un membre de la famille, un ami, une connaissance de vacances, un voisin pêcheur qui connaît le coin depuis toujours. Ce n'est pas une pratique qui s'improvise, contrairement à la pêche à pied notamment, à laquelle beaucoup de néophytes se risquent sans formation préalable. Certains se risquent à apprendre tout seul : comme pour le bridge, il est tout à fait possible d'acheter un livre et de s'entraîner sur internet. Ce sont des cas plus rares, comme le montre la Figure 25, et réservés aux résidents locaux et secondaires, qui ont plus le temps pour l'observation que les touristes. La réponse « seul » n'était cependant pas proposée dans le questionnaire et a été identifiée par les répondants eux-mêmes.

⁷ Affaire maritimes

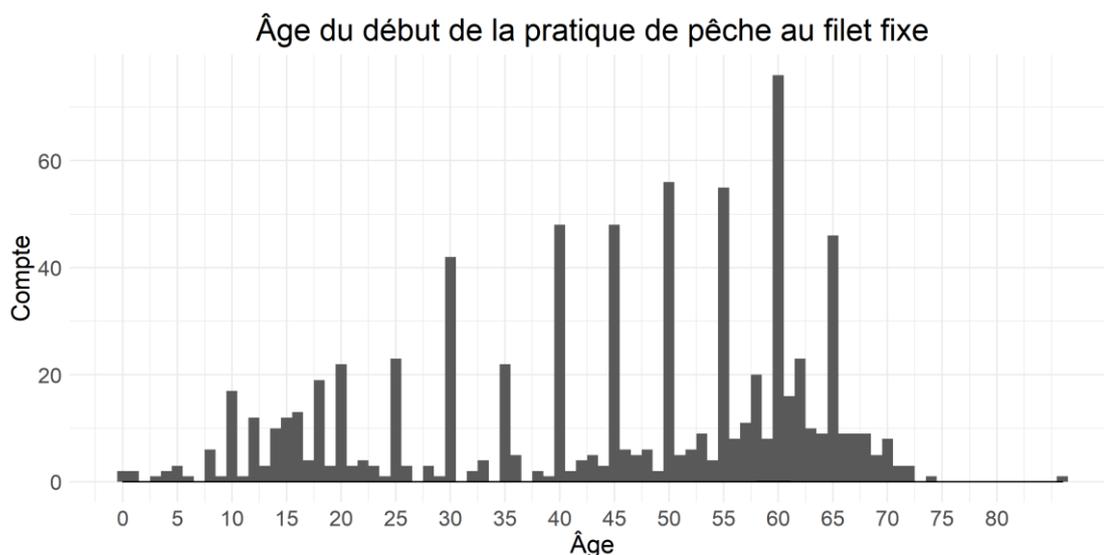


Figure 24 - Répartition des âges de début de la pratique. Les répondants ont tendance à donner des chiffres "ronds", de cinq en cinq, ce qui explique les pics tous les cinq ans environ. En l'absence de ces pics, on observe deux distributions gaussiennes centrées

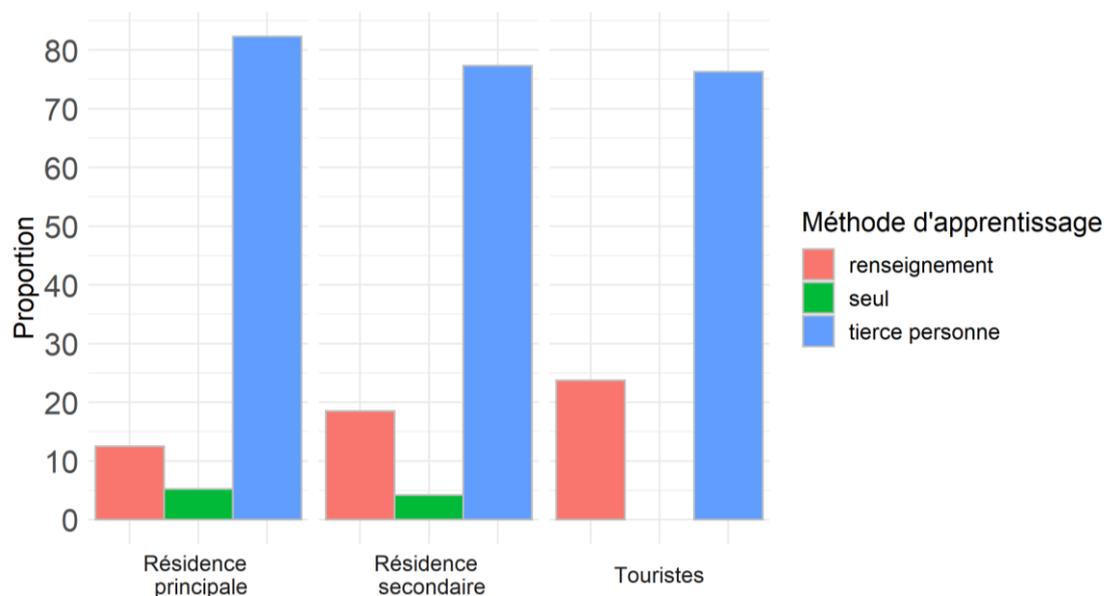


Figure 25 - Méthode d'apprentissage de la pêche au filet fixe par catégorie de résident

La pêche au filet fixe est donc une pratique de la transmission : transmission de la tradition familiale lorsque le pêcheur est jeune, ou alors transmission par un passionné à un âge plus avancé. Certaines personnes sont très attachées au fait d'avoir appris auprès d'un pêcheur local ou d'un ancien pêcheur professionnel. Celles-là accordent de l'importance au rôle de la pêche au filet fixe en Charente-Maritime, sont sensibles au côté traditionnel de cette pratique, et respectent le savoir « des anciens ». Elles sont souvent

curieuses de découvrir d'autres types de pêche, notamment à pied, s'ils n'en pratiquent pas déjà.

5.1.2. DU HASARD A LA PASSION

Pour comprendre la place particulière de la pêche au filet fixe en Charente-Maritime, pourquoi cette pratique a du succès et pourquoi les personnes qui l'ont découverte continuent de la pratiquer, il n'y a rien de mieux que de laisser la parole aux concernés.

Si quatre stratégies de pêche ont été mises en évidence à la fin de la partie résultats, il s'agit ici de faire ressortir des profils types à partir des entretiens menés individuellement, afin d'identifier les différentes perceptions de la pêche au filet fixe qu'ont les pêcheurs.

Description de l'échantillon des 32 pêcheurs enquêtés

Comme expliqué en partie « Méthodologie », les pêcheurs enquêtés sont répartis géographiquement entre l'île d'Oléron, l'île de Ré et le continent dans des proportions proches de celle des répondants. 2 d'entre eux sont des femmes. Certains ont répondu à l'enquête en couple car ils vont toujours pêcher ensemble.

14 pêcheurs sont originaires de Charente-Maritime. 12 habitent en dehors du département dont deux touristes, deux qui ont des mobil homes et les huit restants ont une résidence secondaire. Ils sont huit à être encore en activité, ce qui est supérieur à la moyenne des répondants. Ils pratiquent la pêche au filet depuis 19 ans en moyenne. Le plus novice pêche depuis 2 ans, et le plus ancien depuis 50 ans. Ils ont entre 33 et 85 ans.

27 d'entre eux utilisent un filet trémail, dont cinq seulement pour la seiche. Deux pêcheurs ne connaissent pas le mot « trémail ». 10 pêcheurs utilisent plusieurs lieux de calage, à cause du vent, de la fréquentation ou pour diversifier leurs prises.

Deux pêcheurs considèrent que c'est une pratique décourageante vouée à disparaître car les jeunes n'ont pas la volonté de se donner autant de mal pour si peu, d'autant plus qu'il y a de moins en moins de poissons à prendre. Si la diminution de la ressource est un constat partagé par tous ceux qui pêchent depuis au moins 10 ans, ceux qui ont grandi à La Rochelle ou dans les environs racontent l'époque d'après-guerre, quand les bateaux de pêche étaient encore au port, que les habitants pêchaient la crevette entre les deux tours et que les seiches pullulaient. Ceux pour qui la pêche est une tradition sont souvent très attachés à la pêche aux écluses, emblématique de l'île d'Oléron.

Les pêcheurs natifs du département y habitent encore. Certains d'entre eux ont un avis très négatif sur les touristes qui envahissent de plus en plus le département en été et qui auraient bien souvent des comportements irrespectueux. En particulier, les touristes de l'île d'Oléron ne respecteraient pas les bonnes pratiques de pêche à pied, c'est-à-dire qu'ils prendraient plus de coquillages que nécessaire, ne sauraient pas les préparer et les laisseraient se gâter, retourneraient les pierres de l'estran et ne seraient pas conscients du danger que représente la marée montante de grands coefficients. Sur l'île de Ré, les touristes semblent plus respectueux des consignes de pêche à pied, peut-être grâce aux interventions des éco-gardes. En revanche, leur comportement en tant que cyclistes est bien souvent critiqué, mais ce n'est pas le sujet ici.

A l'inverse, plusieurs personnes non natives de l'île soulignent la difficulté qu'ils ont eu à s'intégrer. Concernant la pêche au filet fixe plus particulièrement, ils se sentent souvent obligés de poser plus loin que « les anciens » ou « les locaux », sinon on leur enlève le filet. Tant que leur espace vital est respecté, ces « gens du coin » sont en revanche

sympathiques sans être chaleureux. Les résidents locaux sont parfois moins extrêmes dans leurs comportements et vont être prêts à donner des conseils, sans se soucier pour autant de faire en sorte que le nouveau venu se sente le bienvenu. Ceux qui ont eu le moins de mal à s'intégrer connaissait déjà des personnes sur place par d'autres activités, ou ne fréquentent que d'autres « nouveaux venus » et sont donc moins confrontés à l'hostilité de certains Charentais natifs.

De l'île d'Oléron jusqu'à Marennes de nombreuses critiques ont été émises sur la réserve naturelle de Moëze, créée pourtant il y a plus de 20 ans. L'objet principal de la critique concerne les palourdes et une soi-disant maladie qu'elles auraient développée à cause de leur nombre important. Je n'ai pas pu confirmer ou infirmer la pertinence de ces critiques.

Regroupement des catégories qualitatives

Afin de faire émerger des catégories de pêcheurs quant à leur façon de pratiquer, on a à nouveau procédé à une analyse des composantes multiples (ACM). La méthode a été expliquée en partie 3.2.3.4.2, notamment concernant le choix des variables analysées, indiquées en jaune dans le Tableau 6.

La Figure 26 représente les modalités les plus contributives dans la classification des pêcheurs :

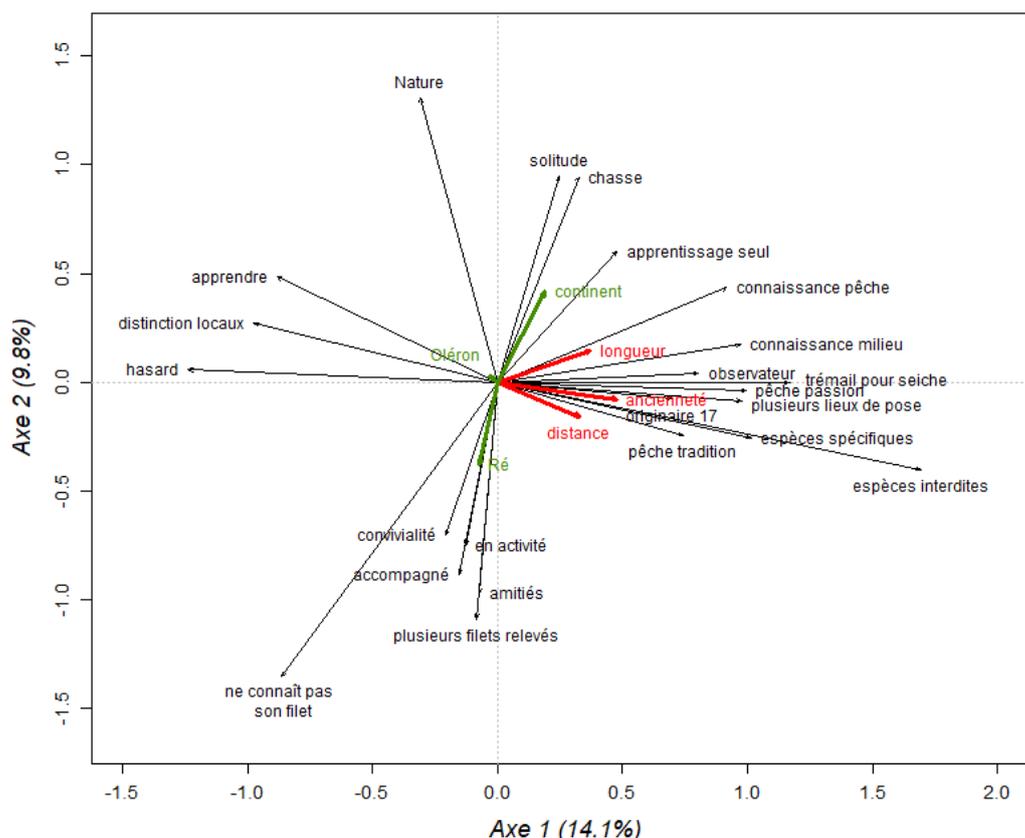


Figure 26 - Modalités les plus contributives dans l'ACM réalisée à partir des entretiens des pêcheurs. Les variables qualitatives sont représentées en rouge.

L'axe 1, expliquant 14,1% des variations entre les individus, oppose à gauche les non résidentes ou nouvellement résidentes de Charente-Maritime, et à droite les personnes originaires de Charente-Maritime et y vivant encore. A gauche du graphique, on trouvera souvent des personnes qui ont récemment commencé à pêcher au filet fixe, alors que sur la droite la pratique est connue depuis plus longtemps. Les pêcheurs situés à gauche du graphique sont souvent curieux et soulignent le plaisir d'en apprendre plus sur le milieu marin grâce à la pêche au filet. N'importe quel autre type de pêche ou d'activité de bord de mer pourrait également leur permettre de renforcer leurs connaissances, ils pratiquent donc la pêche au filet fixe « par hasard », sans mettre en avant les caractéristiques propres à la pratique. A l'opposé, sur le côté droit du graphique, les pêcheurs sont souvent originaires de Charente-Maritime, on y retrouvera également tous les pêcheurs passionnés ou les personnes pour qui la pêche est une tradition. Cela a un impact sur leur pratique : ils ont des objectifs précis de capture, sont capables d'adapter leur type de filet aux espèces visées, ajustent leur lieu de calage en fonction de différents critères, connaissent les spécificités des estrans charentais, osent davantage prendre des espèces interdites en connaissance de cause.

L'axe 2 explique 9,8% des variations, oppose les pêcheurs solitaires, en haut, des pêcheurs recherchant la convivialité, en bas. Les pêcheurs qui ont explicitement dit rechercher la solitude se situent ainsi dans la partie haute du graphique. Cette modalité est liée aux personnes qui ont appris seules à pêcher au filet, celles qui souhaitent se confronter à la Nature, souvent contemplatives ce qui va bien avec un profil solitaire. Elles vont parfois ou souvent relever leur filet seules, et ne sont pas accompagnées par d'autres pêcheurs (modalité « un seul filet à relever_oui »). Les pêcheurs du continent semblent liés à cette modalité. A l'opposé, les pêcheurs cherchant la convivialité ont su tisser des amitiés grâce à la pêche au filet fixe. Ils se font toujours accompagner pour aller relever leur filet, parfois par d'autres pêcheurs. Les pêcheurs de l'île de Ré sont très liés à cette direction de l'axe 2.

La représentation des variables dans le deuxième plan factoriel (selon les dimensions 1 et 3) apporte des informations supplémentaires. On retrouve bien l'opposition entre pêcheurs charentais-maritimes et pêcheurs non locaux et moins expérimentés avides d'apprendre selon l'axe 1.

L'identification de l'axe 3, qui représente 8,8% des variations entre les individus, est moins facile. Les modalités situées en haut de cet axe ne semblent pas avoir de lien évident. En revanche, du côté des valeurs négatives, on retrouve les modalités liées à la disponibilité du pêcheur : en activité, moins de temps libre, peu attentif au coefficient. L'axe 3 traduirait donc le temps disponible pour aller pêcher au filet fixe, les personnes ayant le plus de temps libre se trouvant en haut du graphique. Ces personnes ont plus le temps pour nouer de nouvelles amitiés, et pour pratiquer d'autres activités telles que la pêche en eau douce ou d'autres pratiques de pêche en mer, ce qui leur fait percevoir la pêche au filet fixe comme une pratique complémentaire.

L'analyse des variables et des modalités les plus contributantes permet déjà de préciser les hypothèses émises à l'issue des entretiens (cf 3.2.3.4.1) : Les hypothèses A et B, concernant

respectivement les pêcheurs traditionnels des pêcheurs naturalistes, se confondent. Les modalités « tradition » et « observateur » évoluent en effet dans le même sens. L'hypothèse B concernerait les individus situés dans la partie supérieure droite du premier plan factoriel : ils sont à la fois contemplatifs de la Nature et observateurs de leur environnement, mais aussi solitaires. Certains pratiquent également la chasse. L'hypothèse C concernerait les pêcheurs situés dans la partie inférieure gauche du premier plan factoriel : ceux qui ont découvert par hasard la pêche au filet et continuent à la pratiquer pour la convivialité.

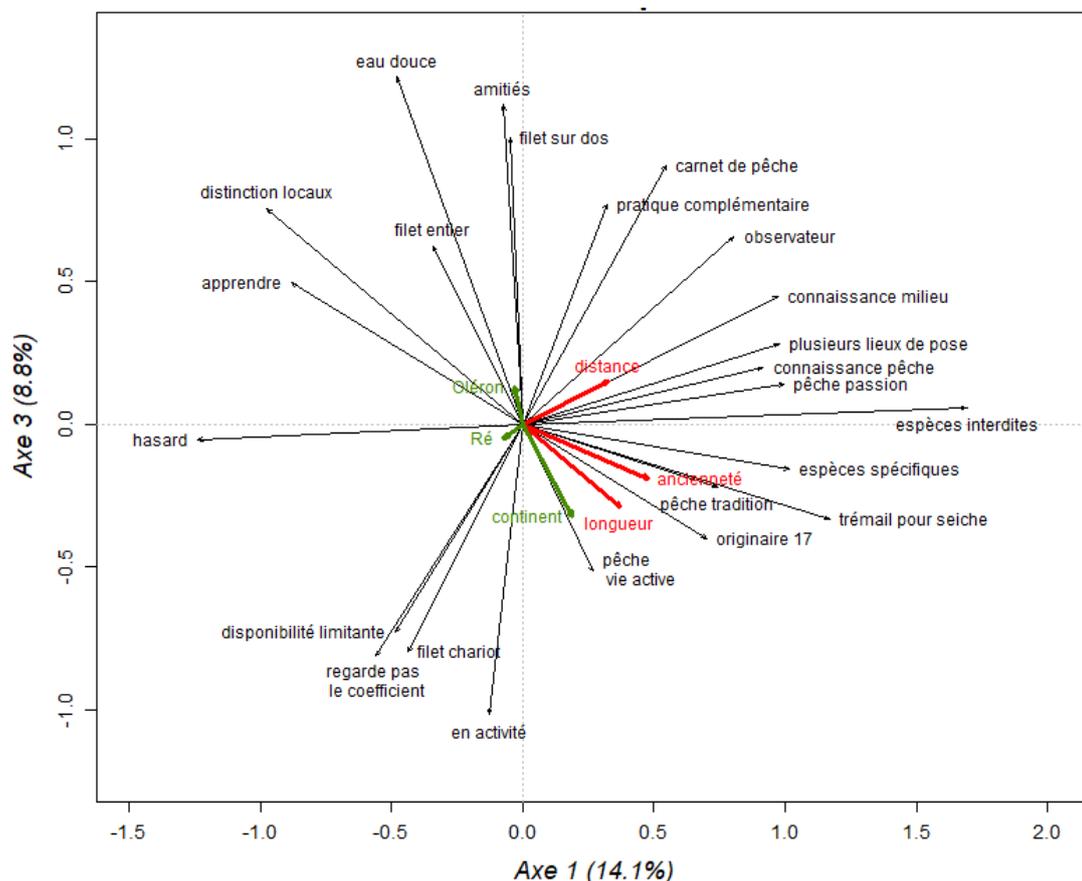


Figure 27 - Représentation des variables dans le deuxième plan factoriel. Les variables qualitatives les plus contributives sont en noir, les variables qualitatives supplémentaires en vert, et les variables quantitatives supplémentaires en rouge.

D'autres profils sont susceptibles d'apparaître lors de la classification ascendante hiérarchique, notamment si on considère les variations selon la disponibilité du pêcheur. On pourrait par exemple trouver des pêcheurs expérimentés qui prennent le temps de partager leur passion de la pêche avec d'autres personnes. Diamétralement opposés, on trouvera les pêcheurs novices qui ont déjà une certaine sensibilité à la Nature, préfèrent apprendre seuls, mais ne sortent pas souvent poser leur filet car ils ne bénéficient pas de l'encouragement d'un groupe. Le degré de précision d'identification des différents groupes peut encore être affiné en considérant d'autres dimensions de représentation : par exemple les dimensions 4 et 5 représentent chacune 7% des variations et pourraient également être intéressantes à étudier. 32 comportements types en ressortiraient alors. On se contente ici de l'étude des trois premiers axes, qui semblent suffisamment pertinents pour expliquer les résultats de l'ACM.

Finalement, la classification ascendante hiérarchique permet d'identifier cinq classes de pêcheurs. Le dendrogramme (Annexe 12) fait assez clairement apparaître ces cinq classes. La Figure 28 représente la distribution des individus selon le deuxième plan factoriel, regroupés en fonction de leur cluster. Ils sont mieux séparés que selon le premier plan factoriel représenté en Annexe 13.

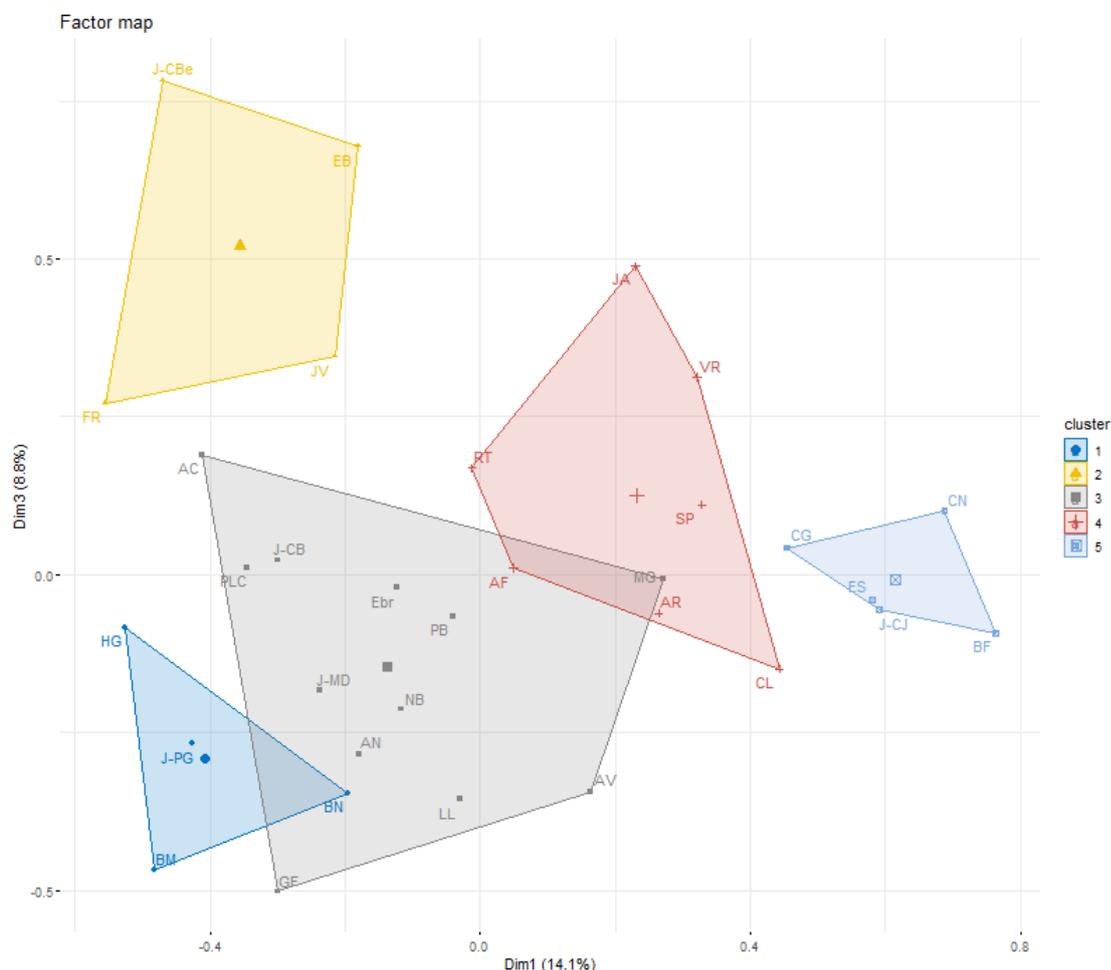


Figure 28 - Représentation des clusters selon le deuxième plan factoriel

Les clusters ne correspondent pas aux comportements types qu'on pensait voir apparaître après l'analyse des variables les plus contributantes. Finalement, on peut identifier les cinq profils de la façon suivante :

- Le premier cluster concerne des personnes plutôt situées sur la partie gauche de l'axe 1 et la partie inférieure de l'axe 3, c'est-à-dire dans le coin inférieur droit du deuxième plan factoriel. Elles se répartissent sur l'ensemble de l'axe 2, signifiant qu'on y trouve à la fois des pêcheurs solitaires et d'autres cherchant la convivialité. Ce sont donc des pêcheurs qui ont découvert la pêche au filet fixe il y a peu de temps, qui n'ont pas beaucoup de temps à y consacrer, et qui n'ont pas de lien fort avec la Charente-Maritime. Ils aiment en apprendre toujours plus sur le milieu marin et sont curieux.
- Le deuxième cluster ressemble au précédent mais est situé dans la partie supérieure de l'axe 3. Cela veut dire qu'ils ont plus de temps libre que ceux de la catégorie précédente.

Ces deux clusters concernent des pêcheurs qui pratiquent la pêche au filet par hasard, comme ils auraient pu pratiquer une autre activité d'extérieur.

- Le troisième cluster est le plus peuplé. Il n'y a pas vraiment de discrimination selon les axes 1 et 2, mais est situé plutôt dans la partie inférieure de l'axe 3. Il concerne ainsi tous les pêcheurs assez occupés par ailleurs qui apprécieraient probablement d'augmenter leur temps de pratique. Ils veulent avant tout se détendre sans chercher particulièrement à en apprendre davantage sur le milieu marin car ils ne sont pas complètement novices dans la pratique. Selon les cas, ils rechercheront plus ou moins la solitude, seront originaire de Charente-Maritime ou non.

- Le quatrième cluster se situe plutôt à droite de l'axe 1 et plutôt en haut de l'axe 3. Ce sont donc des pêcheurs avec un peu d'expérience et plutôt disponibles. Ils connaissent bien les possibilités des différents lieux de pêche, ajustent la position de leur filet en fonction de leur environnement et sont plutôt observateurs, même si certains ont leurs habitudes. Ce ne sont pas des pêcheurs passionnés, mais ils sont investis dans leur pêche et tiennent à pouvoir continuer à la pratiquer.

- Le dernier cluster regroupe les pêcheurs les plus expérimentés, originaires de Charente-Maritime, pour qui la pêche est une passion sans qu'ils y consacrent tout leur temps. Le facteur qui les distingue le plus des autres est leur degré d'expérience car ils se situent très à droite sur l'axe 1, et plutôt au milieu des deux autres axes.

Cette première analyse permet de qualifier les clusters de la façon suivante :

Cluster 1 : le pêcheur curieux qui pratique un peu par hasard

Cluster 2 : le pêcheur novice qui multiplie les activités d'extérieur

Cluster 3 : le pêcheur peu disponible qui aime la pêche au filet fixe

Cluster 4 : le pêcheur local et investi

Cluster 5 : le pêcheur passionné

Ces catégories semblent liées au degré d'investissement du pêcheur dans la pêche au filet fixe, mais une analyse plus poussée des profils présents dans chaque cluster permettra de mieux comprendre les tenants et les aboutissants. Pour chacune de ces catégories on va décrire les différents profils qu'on peut y trouver et relater l'histoire du pêcheur le plus représentatif de sa catégorie, c'est-à-dire celui qui est le plus proche du centre de gravité du cluster.

5.1.2.1 Le pêcheur curieux qui pratique un peu par hasard

Le cluster 1 regroupe les pêcheurs qui ont un lien assez faible avec la Charente-Maritime et qui sont peu expérimentés. Ils sont quatre dans cette catégorie. Ce sont des personnes très occupées : soit elles habitent en Charente-Maritime et sont en activité, soit habitent loin et ont peu l'occasion de venir ; souvent, elles cherchent à faciliter leur pratique, justement à cause de ce temps restreint, en posant sur du sable et proche de la côte.

Pour ces pêcheurs, la découverte de la pêche au filet fixe s'est faite en Charente-Maritime et un peu par hasard : ils ont souvent vu quelqu'un poser un filet et ont ensuite appris soit

tout seul, soit avec un ami qui posait aussi. Ainsi, ils n'y attachent pas d'importance particulière et ne tiennent pas à transmettre cette pratique comme un patrimoine. Aucun n'est natif de Charente-Maritime même si l'un d'entre eux a passé un bon nombre de ses vacances sur l'île d'Oléron. S'ils continuent tous de pratiquer, c'est parce que la pêche au filet fixe est facile d'accès, même s'il faut y consacrer du temps. Chaque cas est différent mais ils y ont tous trouvé un point particulièrement agréable : la convivialité en jouant aux cartes le soir, en attendant la marée basse, diversification des pratiques de pêche, ou tout simplement découverte du milieu marin.

Témoignage

Stéphane a 48 ans, il habite sur l'île d'Oléron depuis 25 ans. Il y a emménagé au moment où il a commencé son activité d'infirmier libéral. Il a passé toutes ses vacances sur l'île d'Oléron, dans la maison de ses grands-parents. Ils allaient pêcher à pied quelque fois, mais ça n'a jamais été une tradition. C'est en arrivant sur l'île qu'il a commencé à s'intéresser à la pêche de loisir. Il entendait notamment beaucoup parler dans son entourage de la pêche au filet fixe, et avait compris qu'il fallait une autorisation. Finalement, il y a un peu plus de deux ans, un ami retraité, natif de l'île, l'emmène avec lui pour une sortie de pêche au filet. Il pose depuis longtemps et connaît bien la pratique, mais va au Nord de l'île sur un estran rocailleux. Stéphane lui a donc demandé conseil pour poser plus proche de chez lui, et sur un estran sableux, sur lequel il est plus facile de fixer son filet. Il s'est ensuite renseigné auprès de la coopérative de la Cotinière, qui lui a notamment conseillé d'utiliser des piquets de vigne à visser dans le sable pour fixer son filet. Cela séduit tout de suite Stéphane, qui trouve cette méthode pratique et fiable.

Il n'a que peu de temps à consacrer à la pêche au filet : il travaille un week-end sur deux et n'est pas toujours disponible ; de plus il faut de bonnes conditions météorologiques. En revanche, il ne prend pas du tout en compte le coefficient de la marée. En tout, il essaye de relever son filet une dizaine de fois. Le but est avant tout de sortir, et ça ne le dérange pas de ne pas avoir de prises. Il se fait toujours accompagner, mais l'autre personne ne pose pas de filet. Il ne connaît pas tellement les deux autres personnes qui posent sur l'estran, qui sont tous des retraités, mais il peut échanger un peu avec eux sur la pratique.

Le cas de Stéphane montre que la pêche au filet fixe se fait assez facilement connaître une fois qu'on habite sur l'île d'Oléron, témoignant de sa popularité. C'est pour lui une activité de loisir dans laquelle il essaye de se perfectionner en s'investissant dans la limite de son temps disponible, déterminé en grande partie par son activité professionnelle.

5.1.2.2 Le pêcheur novice qui multiplie les activités d'extérieur

Le cluster 2 regroupe également des pêcheurs peu expérimentés, qui ont découvert la pêche au filet fixe un peu par hasard, mais ont davantage de temps à consacrer à la pratique et ont souvent d'autres activités d'extérieur. Ils ne sont pas non plus originaires de Charente-Maritime. D'après l'analyse des variables, ce sont des personnes plutôt tournées vers la Nature et l'environnement, qui peuvent pratiquer la pêche en eau douce et/ou la chasse, qui aiment apprendre et observer la Nature.

Egalement au nombre de quatre, ils sont tous retraités, l'un d'entre est arrivé dans le département pour la retraite, les trois autres habitent des départements limitrophes et viennent ponctuellement sur l'île d'Oléron. Ils consacrent une grande partie de leur temps de présence sur l'île pour poser leur filet. L'un recherche la convivialité, car il n'aime pas le poisson plus que ça, et en ramène essentiellement pour sa femme. La pêche au filet est

pour lui l'occasion de passer du temps avec ses amis pêcheurs rencontrés au camping où il a son mobil home. Ils pratiquent ensemble d'autres types de pêche, l'un d'entre eux ayant appris avec des ostréiculteurs. Un autre résident secondaire a appris auprès de pêcheurs locaux concessionnaires d'écluses. Il pêche beaucoup en eau douce, et considère que la pêche en mer est beaucoup plus difficile à comprendre. Le dernier a commencé la pêche au filet fixe avec un ami rencontré lors de la pêche à pied. Cela ne l'attirait pas plus que ça au départ, mais suite à un problème de santé, c'est la seule technique de pêche qu'il peut pratiquer. Il connaît donc bien les autres techniques de pêche en mer, aime être en extérieur et chasse également. Enfin, le seul résident principal est un retraité récemment arrivé sur l'île de Ré où il avait déjà de la famille. C'est justement par son beau-frère qu'il a entendu parler de la pêche au filet fixe, et c'est lui qui lui a appris. Avant, il habitait en région parisienne et pêchait également en eau douce. Il aimerait découvrir d'autres techniques de pêche en mer, mais il a du mal à s'intégrer auprès des locaux pour qu'ils l'emmènent en sortie de pêche en bateau par exemple.

A nouveau, tous ces pêcheurs ont découvert un peu par hasard la pêche au filet fixe quand ils ont commencé à être régulièrement présents sur le littoral de Charente-Maritime. Les plaisirs qui découlent de cette pratique sont divers : convivialité, naturalisme... Ce qui les distingue nettement du groupe précédent, comme le laissait présager l'étude des variables, c'est leur temps disponible aux activités d'extérieur de manière générale et leur plaisir du contact avec la Nature.

Témoignage

Jean a 72 ans et habite dans la Vienne. Depuis 1961, il va tous les ans en vacances sur l'île d'Oléron où il a une résidence secondaire. Il est tombé amoureux de l'île enfant lors d'une classe de découverte. Depuis qu'il peut y rester plus souvent, il y passe environ six mois de l'année. Un neveu s'est également attaché à l'île. Jean a commencé la pêche à pied seul. Il aime être en extérieur et tous les prétextes sont bons pour sortir : la pêche en mer et en eau douce, le jardinage, la chasse en automne et en hiver. Avant, il pêchait beaucoup à la ligne et un peu à pied, aux palourdes, aux étrilles et aux crevettes. Grâce à la pêche à pied, il a rencontré un ami qui pêchait au filet fixe en hiver. Il lui parlait beaucoup de cette pratique mais Jean n'a jamais eu envie de l'accompagner. Cela a changé il y a cinq ans, quand Jean a fait un AVC. Depuis, il ne peut plus pêcher à la ligne. C'est pourquoi il a décidé de se mettre à la pêche au filet fixe. Il demande donc des conseils à cet ami sur l'emplacement et la façon de fixer, notamment sur l'orientation pour ne pas prendre trop d'algues. Aujourd'hui, ils fixent leur filet tous les deux au même endroit, qui est proche de chez Jean, ce qui l'arrange car il peut y aller à pied.

Jean préférerait pêcher à la canne, car le filet est pénible à nettoyer, surtout à cause des algues qui sont de plus en plus nombreuses. Il continue donc la pêche au filet par plaisir d'être dehors et de pratiquer une activité de pêche. Il préfère utiliser un filet droit car c'est plus sélectif. Il possède deux filets de 25m qu'il met parfois bout à bout mais rarement. Il tient un carnet de pêche, par curiosité essentiellement. Lorsqu'il pêchait à la ligne, cela lui permettait d'identifier les meilleures conditions de pêche. Pour la pêche au filet, il n'y a pas vraiment de règles. Il essaye de relever son filet lors des deux marées basses quotidiennes, mais en général il ne peut y aller qu'une seule fois par jour. Il connaît de vue les cinq autres personnes qui posent des filets sur l'estran, l'entente étant plutôt bienveillante. Il retrouve 90% du temps son ami car ils ont les mêmes habitudes de pêche, mais ils ne se donnent pas rendez-vous pour y aller. Jean apprécie énormément ce côté convivial de la pêche au filet fixe.

Le cas de Jean montre encore une fois qu'on entend très vite parler de la pêche au filet fixe dès qu'on est régulièrement sur l'île et que l'on fréquente des pêcheurs à pied, attestant de la popularité de cette pratique. Dans son cas particulier cependant, il pratique la pêche au filet fixe par défaut, et cette technique de pêche n'a pas de signification particulière pour lui. Elle lui permet d'être dehors et d'observer la Nature tout en rencontrant d'autres personnes. A l'image des autres pêcheurs du cluster, il ne pêche pas au filet par tradition mais pour pratiquer une activité, et il s'y investit en temps non pas pour la pratique en elle-même mais pour les bénéfices secondaires.

5.1.2.3 Le pêcheur peu disponible qui aime la pêche au filet fixe

Le cluster 3 se situe grossièrement au milieu de tous les axes, avec une tendance vers les valeurs faibles de l'axe 3, c'est-à-dire du côté des individus peu disponibles. L'analyse des variables ne nous fournit que peu d'informations, ce sont avant tout des profils qui se définissent par ce qu'ils ne sont pas plutôt que par ce qu'ils sont : aucun des individus ne garde d'espèce interdite, ils n'ont tous qu'un seul lieu de pose, ils ne sont plutôt pas observateurs, n'éprouvent pas de plaisir particulier à apprendre, aucun ne pêche en eau douce ni ne recherche d'espèces spécifiques, ni ne tient de carnet de pêche. La seule variable vraiment notable est que l'intégralité des pêcheurs recherchant la détente se trouve dans cette catégorie et que presque tous les pêcheurs en activité sont regroupés ici. Cela pourrait signifier que lorsque l'on a une activité professionnelle, on recherche essentiellement à avoir une activité de détente, sans vouloir se perfectionner ou rencontrer des gens, ou être seul. Il s'agit avant tout de se vider l'esprit, et la pêche est un moyen comme un autre. Chaque pêcheur ajoute à ce constat général un élément supplémentaire : perpétuer la tradition, plaisir naturaliste, partager un bon moment...

Ce cluster est le plus peuplé, regroupant sept pêcheurs. Ainsi, les profils sont très variés : il y a des pêcheurs locaux et des profils plus touristiques. On y trouve des pêcheurs pour qui la pêche au filet est une pratique traditionnelle de Charente-Maritime, et d'autres qui l'ont découverte récemment par hasard. Ce sont des personnes qui ne se revendiquent ni locaux, ni nouvel arrivant ayant du mal à s'intégrer.

Témoignage

Michel a 65 ans, habite à Marennes et est originaire de La Rochelle. Il a grandi dans une famille où tout le monde est passé par la pêche ou le commerce, et où l'on a toujours pêché. Il a beaucoup bougé dans tout le Poitou-Charentes en tant que gendarme maritime puis territorial. Il a essayé de pêcher pendant sa vie professionnelle à chaque fois qu'il le pouvait, surtout en bateau. Il ne sait plus bien comment il a entendu parler pour la première fois de la pêche au filet fixe, et quand est-ce qu'il a commencé. Il avait déjà un filet qu'il posait en bateau, et qu'il pose toujours. C'est probablement un voisin qui lui a suggéré de poser son filet à pied. Puis il a été encouragé par des amis de Niort et Poitiers, et c'est seulement quand ses amis descendent sur Marennes qu'il va poser son filet à pied. Ils ont commencé ensemble et apprennent ensemble. Ils sont seuls à poser un filet à cet endroit-là, et il n'y a pas de pêche à pied ou de quelconque autre pratique sur l'estran. Ils sont donc seuls. Michel ne pose que rarement son filet sur l'estran (quelques jours par an), en revanche, il le pose beaucoup plus en bateau. Il utilise le même filet pour les deux pratiques. Le filet s'utilise plus vite en bateau et est aussi plus susceptible de se faire voler, aussi il en garde plusieurs d'avance.

Michel observe les allées et venues des chalutiers et émet quelques critiques quant aux pratiques de certains pêcheurs professionnels, il a des idées précises sur certaines mesures qu'il faudrait prendre.

Le cas de Michel reprend plusieurs caractéristiques du cluster identifiées grâce aux variables : il est attaché à la pêche au filet fixe car elle s'inscrit pour lui dans une tradition familiale de la pêche en général. Il se tient d'ailleurs au courant des pratiques et politiques de pêche actuelles. La pêche au filet fixe n'a pas de signification particulière, contrairement à d'autres pêcheurs du cluster qui ont appris avec leur grand-père et perpétuent la tradition familiale. En revanche, elle a probablement une importance certaine pour ses amis qui descendent le voir et l'encouragent à poser son filet. Ses amis représentent un comportement que l'on retrouve chez d'autres individus de ce groupe, à savoir venir exprès en Charente-Maritime pour poser un filet, alors qu'il y a des endroits plus proches où ils pourraient faire la demande. Dans ce cas précis la Vendée, dans le cas des pêcheurs enquêtés la Gironde et l'Ille-et-Vilaine. On voit bien également que c'est une pratique qui se partage facilement car elle nécessite peu de matériel, à l'instar de la pêche à pied. Mais contrairement à cette dernière, il y a un effet surprise au moment où on va relever le filet qui pimente cette pratique, comme certains enquêtés de ce cluster l'ont souligné.

5.1.2.4 Le pêcheur local et investi

Le quatrième cluster se situe encore un peu plus à droite sur l'axe 1, distinguant ainsi des pêcheurs ayant un lien plus fort avec la Charente-Maritime. Ils sont tous résidents principaux, et certains d'entre eux en sont originaires. Ils ont une bonne connaissance du département et des différents milieux littoraux ce qui se traduit par l'occupation de plusieurs lieux de calage. Leur sentiment d'appartenance à la Charente-Maritime est souvent assez fort car la majorité d'entre eux distingue fortement les touristes dans leur discours, pas forcément pour les critiquer mais au moins pour souligner qu'ils n'ont pas assez de connaissances sur la protection des littoraux.

Sept pêcheurs sont regroupés dans cette catégorie. Ils habitent tous sur une des deux îles. Ils ont tous appris à pêcher jeunes avec un membre de la famille. La pêche au filet est venue plus tard pour certains, souvent avec la famille également, l'aspect traditionnel est systématiquement présent. S'ils ne disent pas tous explicitement que la pêche est une passion, on sent dans leur discours que c'est une activité qui occupe une place particulière dans leur vie, et c'est pourquoi ils pêchent au filet fixe. Là encore, certains vont plutôt rechercher le calme, le plaisir d'être seul sur l'estran à observer la vie qui y réside, d'autres attachent beaucoup d'importance au fait de créer des amitiés et de partager le plaisir de la pêche. Globalement, ils s'investissent davantage dans cette pratique que les pêcheurs des catégories précédentes : soit en temps, soit en observation en tenant un carnet de pêche par exemple, soit en relations humaines en prenant la peine de lier des amitiés et de les entretenir.

Témoignage

Philippe a 62 ans et habite au Bois-plage-en-Ré. Il est originaire de Charente-Maritime, il a appris à pêcher avec son père en posant des lignes de fond. Il arrête complètement la pêche lorsqu'il monte à Paris pour ses études d'hôtellerie. Il y reste quelques années au début de sa carrière professionnelle dans la restauration étoilée. Sensible à la qualité des produits et à leur fraîcheur, passionné par le travail de la Terre et déçu de son métier, il se reconvertit comme maraîcher sur l'île de Ré, car ses parents y avaient une résidence secondaire. C'est probablement un des premiers à mettre en place l'agriculture raisonnée

sur l'île. Il reprend alors la pêche au lancer au début des années 80. Il pêche tout autour de l'île et connaît bien les spécificités de chaque zone. Par exemple, il raconte qu'il pêchait à Rivedoux au niveau des épaves pour prendre du merlan et du tacot. Il ne s'est mis à la pêche au filet fixe qu'à 60 ans. Il en avait entendu parler avant par des relations mais n'avait pas pu dégager suffisamment de temps pour s'y atteler. Il connaissait déjà le concept depuis longtemps, en un temps où les filets étaient plus petits car il y avait plus d'empoissonnements et cela suffisait largement à prendre le nécessaire.

Il a commencé à poser son filet au Bois-plage pour l'estran sableux, mais a décidé de changer d'emplacement en 2019 à cause des surfeurs qui devenaient de plus en plus nombreux. Depuis cette année donc, il pose à Ars. Il y a moins de surfeurs, moins de baigneurs et plus de poissons. Il a choisi de demander Loix comme deuxième commune de calage car l'estran est plus rocheux et on y trouve des dorades royales. Bien que pêcheur expérimenté, il ne sait pas raccommoder son filet, troué à cause des araignées. Il ne cherche pas non plus à ajuster l'orientation de son filet en fonction des courants ou du vent mais il s'adapte à la configuration de l'estran. C'est un pêcheur plutôt solitaire, il fait d'autant plus attention aux conditions de sécurité en posant proche de la côte, par des coefficients moyens et quand les vents sont favorables. L'estran est seulement fréquenté par un autre pêcheur au filet, qu'il ne connaît pas vraiment, et quelques pêcheurs de surfcasting.

Il conclut l'entretien en émettant lui aussi son avis sur les différentes possibilités de gestion de la ressource halieutique. Il est abonné à une revue de pêche et suit de près l'actualité du domaine, ainsi que ce qui se passe autour de l'île de Ré.

L'exemple de Philippe montre que les personnes ayant grandi en Charente-Maritime sont susceptibles d'avoir été confrontées jeunes à la pêche au filet fixe sur l'estran, même si elle prenait alors une forme différente car ni la réglementation, ni l'empoissonnement, ni la densité de population n'étaient identiques. A nouveau, autre temps, autre mœurs... Philippe consacre beaucoup de temps à la pêche, comme les autres pêcheurs du cluster. Cet investissement vient de l'attachement culturel qu'il a à la pêche, et aux connaissances qu'il a acquises au fil du temps en pratiquant d'autres techniques.

5.1.2.5 Le pêcheur passionné

Enfin, le dernier cluster regroupe les personnes les plus à droite de l'axe 1. Encore plus que pour le cluster 4, ces personnes ont un attachement culturel fort à la Charente-Maritime et une passion revendiquée pour la pêche.

Les cinq pêcheurs de cette catégorie cumulent tous une bonne connaissance du monde de la pêche, une bonne connaissance des milieux, et sont observateurs. On ne peut pourtant pas les qualifier de naturalistes, car ils ne recherchent pas spécialement le contact avec la Nature. Certains ne savent d'ailleurs pas expliquer pourquoi ils aiment la pêche au filet fixe : ils pêchent et puis c'est tout. Et puis c'est comme ça. Ce sont des passionnés, ils ont la pêche dans le sang. Ils recherchent tous des espèces spécifiques parce que c'est naturel pour eux de pêcher à ces périodes-là : « tiens, on est en mars, les seiches arrivent, il faut poser le filet ». Au-delà d'une stratégie de pêche ciblée sur certaines espèces, ils pêchent à certaines saisons parce qu'ils ont toujours vécu comme ça. De la même façon qu'on sort son bonnet quand il fait froid.

Tous ceux qui gardent des espèces interdites sont dans cette catégorie. Ils connaissent la réglementation, mais ont suffisamment confiance en leur expertise et savent ce qu'ils aiment pour s'autoriser de temps en temps une entorse à la réglementation.

Contrairement au pêcheur novice qui a peur d'enfreindre la loi, le pêcheur passionné agit en connaissance de cause. Ils utilisent tous à la fois des filets trémaills et des filets droits. En général ils gardent le filet trémaill pour la seiche, traduisant là encore des habitudes de pêcheurs : « le filet trémaill pour la seiche, le filet droit pour les poissons ». Certains ont gardé les habitudes de pêche de leur grand-père, en posant au même endroit, aux mêmes moments de l'année, avec le même moyen de fixation, mais en s'adaptant aux conditions d'aujourd'hui. Notamment, dans ce cas précis, avec moins de méfiance concernant les potentiels vols de prises ou de filets.

Tous sont originaires de Charente-Maritime, et tous ont grandi au milieu des pêcheurs. L'un d'entre eux est même un ancien pêcheur professionnel, qui pose un filet parce que c'est ce qu'il y a de plus facile. Contrairement aux pêcheurs de la catégorie 4, ils ne sont pas spécialement critiques vis-à-vis des touristes, à l'exception d'un pêcheur. C'est-à-dire que même si ce sont tous des Charentais-maritimes, ce n'est pas quelque chose qu'ils revendiquent ou mettent en avant et ne dénigrent pas ceux qui ne le sont pas.

Témoignage

Thierry est un jeune retraité résidant sur l'île d'Oléron. Il est originaire de La Rochelle, mais son grand-père habitait sur l'île d'Oléron. Il a donc passé toutes ses vacances scolaires sur l'île. Son grand-père pratiquait la pêche au filet fixe, et Thierry l'a accompagné dès ses 6-7 ans. Lors de leurs sorties, il pouvait observer d'autres anciens pratiquer cette technique de pêche, ainsi que d'autres encore qui pêchaient à la foëne⁸. Il a ensuite vécu 15 ans au Mali puis au Gabon avec sa femme, tous les deux étant enseignants. Ils revenaient dans le département aux grandes vacances et il en profitait pour continuer à pêcher. A l'époque, il était encore possible de poser son filet en été car il y avait moins d'algues. Finalement, deux postes d'enseignants se sont ouverts pour eux sur l'île d'Oléron au début des années 2000. Il a ainsi pu continuer à pêcher mais pas de manière régulière. Thierry a alors réappris à poser le filet avec son beau-père qui habite au Château d'Oléron, ce qui lui a permis de se mettre au courant de la réglementation qui avait changée depuis son départ. L'estran étant vaseux à côté du Château d'Oléron, Thierry a finalement décidé, lorsqu'il a fait sa propre demande, de poser son filet là où posait son grand-père, à La Brée-les bains. Il reproduit les habitudes de pêche de son grand-père, notamment le fait de poser en hiver, mais il s'adapte également à ce qui a changé et à ce qu'il a observé. A l'époque, il y avait plus de pêcheurs et plus de poissons, le grand-père était assez méfiant et arrivait une heure avant la marée basse de peur de se faire voler des prises. Aujourd'hui, Thierry n'est pas spécialement inquiet et arrive peu avant la marée basse.

En plus de la pêche au filet, Thierry pratique d'autres techniques de pêche : il fait partie de la concession d'une écluse avec sept autres pêcheurs depuis trois ans, il pêche le couteau, les crevettes et les étrilles. Pour lui, la pêche au filet est complémentaire de la pêche à l'écluse. D'ailleurs, il ne pose presque plus son filet trémaill au printemps et préfère attraper la seiche à l'écluse. L'avantage de cette dernière est que le poisson est encore vivant, et qu'il faut courir après pour l'attraper, ce qui a beaucoup de succès auprès des enfants. A l'inverse, dans le cas du filet, il apprécie l'effort physique que cela nécessite, du transport du filet à son installation.

Thierry pose un filet droit car ce type de maille attrape moins d'algues qu'un filet trémaill. Il fixe son filet comme son grand-père, à des pierres de l'estran avec des fixations

⁸ La foëne est un harpon au long manche utilisé dans la pêche à pied notamment pour attraper des poissons plats tels que la sole.

intermédiaires pour limiter les mouvements de la ralingue, également à des pierres de l'estran. Il a fait ses expériences pour optimiser la position de son filet en fonction des courants et le laisse maintenant au même endroit. Il ne recherche pas de coefficient en particulier, contrairement à son grand-père qui ne pêchait que lors des grands coefficients, pour poser loin et prendre de la sole. Il pose quand il y pense et si les conditions météorologiques ne sont pas mauvaises. En général, il laisse son filet trois jours et essaye d'aller relever aux deux marées.

Il ne connaît que peu les autres personnes fréquentant l'estran. Il estime leur nombre à quatre ou cinq en hiver, pouvant aller jusqu'à dix à la saison de la seiche. Ils discutent ensemble parfois, une bonne entente règne globalement. Il aime pêcher seul sans rechercher particulièrement la solitude.

L'exemple de Thierry souligne le côté traditionnel de la pêche au filet, ainsi que la perpétuation d'une tradition. C'est quelqu'un qui a grandi avec la pêche et qui vit avec, autant qu'il le peut. Contrairement à d'autres pêcheurs du cluster, il arrive à identifier ce qui lui plaît dans la pêche au filet fixe, et ce en quoi elle est différente des autres techniques. Il connaît bien les différents endroits pour pêcher autour de l'île d'Oléron, maîtrise diverses techniques de pêche et est capable d'analyser les conditions environnantes pour adapter sa pratique, mais il ne cherche pas à observer la Nature et ne peut donc pas être qualifié de naturaliste, ce qui est assez représentatif du cluster. Enfin, il dit clairement ne rechercher ni la solitude, ni la convivialité, ce qui en moyenne caractérise également le cluster, expliquant ainsi sa position sur l'axe 2 (Figure 26).

5.1.2.6 Synthèse

Finalement, l'analyse en composantes multiples permet d'établir une classification des différents types de pêcheurs sur une échelle allant du pêcheur du hasard au pêcheur passionné (Tableau 13). Cette classification reprend à peu près l'ordre d'apparence selon l'axe 1.

Les clusters 2 et 1 sont difficiles à séparer. On considère que la catégorie « pêcheur novice » (cluster 2) est plus proche d'une pratique due au hasard que la catégorie « pêcheurs curieux », car les pêcheurs ont une grande diversité de pratiques et ne semblent pas chercher à s'améliorer particulièrement dans la pêche au filet fixe. Au contraire, les « pêcheurs curieux » sont limités par leur disponibilité et il est probable qu'ils augmentent leur intensité de pratique dans le futur.

La catégorie 3 est compliquée à définir car elle contient une grande variété de profils. Les pêcheurs partagent tous un certain attachement culturel à cette pratique mais sont globalement peu disponibles. Certains identifient des éléments particuliers de la pêche au filet fixe qu'ils apprécient beaucoup.

La catégorie 4 se rapproche plus de la passion, les pêcheurs sont fortement liés à la Charente-Maritime et le revendiquent. Ils ne rentrent pas dans la catégorie « passionnés » car leur pratique de la pêche a été interrompue au cours de leur vie et ne relève pas forcément de la tradition familiale.

Enfin, la catégorie 5 regroupe les pêcheurs passionnés, qui pêchent au filet fixe parce que c'est dans leur Nature, dans leurs gènes. C'est normal pour eux de poser un filet. Leur pratique est réfléchie et adaptée à l'observation du milieu marin, mais pas naturaliste.

Tableau 13 - Synthèse de l'ACM réalisée sur les caractéristiques de la pêche au filet fixe identifiées par analyse inductive générale à partir des 32 entretiens individuels

Cluster	Lien à la Charente-Maritime	Ancienneté de la pratique	Découverte de la pratique	Raison de la pratique
2 : Le pêcheur novice	Faible	7,5 ans	En arrivant dans le département	Pratique parmi d'autres : hasard
1 : Le pêcheur curieux	Faible	12 ans	En arrivant dans le département	Pour le milieu marin
3 : Le pêcheur peu disponible	Moyen	22 ans	Enfant ou adulte	Attachement culturel Pratique facile Effet surprise
4 : Le pêcheur local	Fort	17 ans	Enfant	Attachement culturel fort
5 : Le pêcheur passionné	Fort	35 ans	Enfant	Passion complémentaire

Hasard

Passion

5.1.3. SINGULARITES DE LA PRATIQUE

Les différentes analyses du questionnaire et des entretiens permettent de souligner les singularités de la pêche au filet fixe : on peut développer des stratégies de pêche variées, elle demande peu d'investissement financier, est plutôt facile d'approche, mais peut être approfondie si le pêcheur fait preuve d'une véritable curiosité. Elle peut être pratiquée pour se nourrir, mais certains n'aiment pas le goût du poisson noyé et ne sont donc pas intéressés par le poisson qu'ils prennent dans le filet. La motivation est alors différente. Elle peut être pratiquée de manière sportive, que ce soit pour l'installation du filet, son nettoyage ou la sortie en extérieur. Lors des entretiens, ce qui est ressorti plusieurs fois est l'effet surprise, déballage du paquet cadeau. Cet aspect-là est probablement similaire à la pêche au casier, car c'est aussi un engin dormant. A l'inverse, la pêche au filet fixe se distingue de la pêche à l'écluse où les prises sont encore vivantes.

L'analyse en composantes multiples des catégories établies par analyse inductive générale des entretiens permet de faire ressortir cinq profils types de pêcheurs. Ses profils traduisent l'attachement des pêcheurs à la pratique. Globalement, les pêcheurs des catégories 4 et 5 seraient les premiers déçus s'ils étaient privés de leur autorisation de pêche. Ils représentent 38% des enquêtés. Les pêcheurs de la catégorie 3 seraient aussi fortement déçus, mais ils ont une pratique plus restreinte. Ils représentent eux aussi 38% des enquêtés. Enfin, les catégories 1 et 2 sont les moins attachées à la pratique, souvent parce que leur lien affectif et culturel à la Charente-Maritime est plus faible. Ceux de la catégorie 2 sont susceptibles d'augmenter leur intensité de pratique dans le futur. Ces deux catégories représentent chacune 12% de la population des enquêtés.

Finalement, cette même analyse des enquêtes fait ressortir le lien entre la Charente-Maritime et la pêche au filet fixe. Beaucoup de pêcheurs ont découvert cette pratique assez vite une fois installés en Charente-Maritime, et certains résidents secondaires ou touristes préfèrent venir pêcher en Charente-Maritime que dans des départements côtiers

plus proches, parce que le littoral s'y prête mieux, et aussi, dans une moindre mesure, car c'est plus facile d'y avoir une autorisation !

Par ailleurs, l'ACM nous permet de nous positionner sur l'hypothèse 2 :

La pêche au filet fixe semble avant tout être une pratique de loisir où le pêcheur recherche le plaisir immédiat. C'est particulièrement vrai pour les deux premiers clusters : les pêcheurs du cluster 2, les pêcheurs « novices », tirent un plaisir de naturaliste à aller pêcher. Les pêcheurs du cluster 1, les « curieux » qui aimeraient pratiquer davantage, retirent des bénéfices secondaires variés, mais indéniablement immédiats. Aucun de ces pêcheurs ne cherche vraiment à se perfectionner dans la pratique même s'ils aiment observer leur environnement. Les pêcheurs « occupés » du cluster 3 pratiquent depuis plus longtemps et ont pris leurs habitudes de pêche. Ils ont rarement l'occasion de pratiquer et chaque occasion est donc précieuse. C'est de là que vient leur plaisir, qui est par essence immédiat. Le plaisir est dans l'instant de pêche.

Les pêcheurs investis de la catégorie 4 sont un peu différents. Ce sont ceux qui chercheraient le plus à améliorer leur pratique qui est issue d'un apprentissage. Ils ont un réel plaisir à attraper du poisson, même s'ils ne le revendiquent pas. Leur plaisir est lié au fait de pratiquer une technique de pêche traditionnelle. Il y a une certaine forme d'appropriation et de revendication culturelles. Le plaisir chez eux n'est pas seulement immédiat pendant l'instant de pêche, il est générique sur le fait de pratiquer cette technique. Les pêcheurs de cette catégorie s'identifient donc socialement à cette pratique. Ils ont souvent investi des efforts pour acquérir des connaissances et des compétences. On s'éloigne ici un peu du loisir purement hédoniste, pour se rapprocher du loisir sérieux au sens de Stebbins.

Pour les pêcheurs « passionnés » du cluster 5, le plaisir éprouvé est celui de la passion assouvie. Là aussi le plaisir est en quelque sorte latent, faisant partie intégrante du pêcheur dans le fait de pratiquer cette pêche. Cependant, les critères considérés ici pour la passion ne sont pas les mêmes que Bromberger repris par Bellenger (Bellenger, 2017, p.314). Alors que Bromberger mesure la passion à travers l'accumulation de biens, d'expérience, ce que Bellenger reprend en choisissant comme indicateurs le temps, et l'argent investis, l'ancienneté de la pratique, la participation à des formations, la démarche personnelle d'accumulation de connaissances, nous n'avons pu utiliser tous ces critères ici. Seule l'ancienneté apparaît de manière évidente. L'investissement financier n'est pas pertinent ici, et l'investissement temporel est moins net, même si c'est dans cette catégorie qu'on trouvera ceux qui posent le plus longtemps leurs filets. Pour passer à la notion de loisir sérieux, Bellenger s'intéresse à l'investissement associatif. Or, aucun des pêcheurs enquêtés n'est engagé dans une association, à l'exception de deux pêcheurs qui font partie d'une concession d'écluse et qui se retrouvent en effet dans cette catégorie des pêcheurs passionnés.

La majorité des pêcheurs enquêtés (20 sur 32) a donc une pratique hédoniste de la pêche au filet fixe. Les 12 autres se rapprochent davantage d'un loisir sérieux comme défini par Stebbins et exploité par Bellenger. L'hypothèse 2 ne peut pas être complètement confirmée.

5.2. UNE PRATIQUE DONT L'IMPACT SEMBLE REDUIT

Si la place particulière qu'occupe la pêche au filet fixe en Charente-Maritime a été mise en avant, il s'agit à présent d'estimer les incidences que pourrait avoir la pratique sur les habitats et la faune.

5.2.1. INCIDENCES SUR LA FAUNE

5.2.1.1 Dérangement des oiseaux

Le pêcheur au filet fixe, tout comme le pêcheur à pied, a une incidence sur la vie des oiseaux côtiers. Robin Munier a étudié dans son mémoire le niveau de dérangement de l'avifaune par diverses pratiques de loisir (Munier, 2019). Il a identifié six critères de dérangement : le bruit, la vitesse, le piétinement des habitats et des sites de nidification, la prévisibilité de la trajectoire suivie, la taille et la forme de l'espace utilisé par le pratiquant. Pour chacun de ces critères, il a attribué un score de un à trois. La somme des scores donne un niveau de dérangement global. Dans le cas de la pêche à pied, le score global est de sept, seul le piétinement étant évalué à deux. Le dérangement causé par la pêche au filet fixe sera similaire : les seuls bruits émis seront les bruits de discussions, de pas dans l'eau et de retournement de pierres. La vitesse de déplacement est faible, un pêcheur allant jusqu'à son lieu de calage n'excède pas 3km/h, et une fois son lieu de calage atteint, il ne se déplace presque plus. Les zones de nidification et d'alimentation risquent d'être piétinées. En revanche, contrairement à la pêche à pied, la pêche au filet fixe peut apporter de la nourriture supplémentaire lorsque les prises mortes et non maillées ou non désirées sont laissées sur place. La pêche est limitée sur la zone découverte à marée basse. L'activité est plutôt stationnaire. Alors que la pêche à pied peut être considérée comme ponctuelle, la pêche au filet est plus linéaire, mais cela ne change pas le score attribué à cette catégorie.

Le score de dérangement de la pêche au filet fixe peut également être estimé à sept et se situe parmi les pratiques de loisir les moins dérangeantes vis-à-vis de l'avifaune.

5.2.1.2 Incidences sur la ressource halieutique

Le but de cette étude n'a jamais été de définir clairement quel pouvait être l'impact sur la ressource, notamment parce que la gestion de la ressource halieutique se fait à une échelle bien plus grande comme expliqué dans la partie introductive. Cependant, il aurait été intéressant de comparer les prélèvements de cette pratique par rapport à la pêche professionnelle ou à la pêche de loisir en général. Ce questionnaire, par son format, ne pouvait pas permettre d'obtenir des poids prélevés mais seulement des nombres, rendant impossible toute extrapolation, comme expliqué en partie 4.4.4.1.

Dans un premier temps, on identifie des secteurs où certaines espèces sont davantage prises que d'autres, ou qui témoignent d'un nombre de prises plus élevé qu'ailleurs. Les figures Figure 29Figure 30 regroupent par grands secteurs le nombre de captures par séquence de bars, mullets, seiches, soles, dorades et araignées qui sont les six espèces les plus prises. Ces zones reprennent celles utilisées dans la base de données Estamp, dont la carte se situe en Annexe 14.

On remarque par exemple que le secteur de la communauté d'agglomération (CdA) de La Rochelle induit un grand nombre de captures de mullets, mais assez peu de soles ou d'araignées. A l'inverse, c'est sur Oléron que l'on capture le plus d'araignées. C'est aussi sur les secteurs au Nord de La Rochelle que le nombre de captures par séquence est le

plus élevé, alors que c'est sur l'île d'Oléron qu'il y a le plus de filets posés, comme on l'a vu en partie 4.4.2. Cela signifierait soit qu'il y a plus d'empoisonnement à ces endroits-là, soit que les personnes y pêchant ont plus de savoir-faire. L'influence de ce dernier facteur est probablement réduite, puisqu'on a vu que l'expérience n'avait que peu d'influence sur le nombre moyen de prises par sortie. Il est également possible que le questionnaire n'ait pas fourni les éléments adéquats pouvant attester du savoir-faire d'un pêcheur.

Dans un second temps, il est intéressant d'identifier des zones où le taux de capture au regard de l'effort de pêche est plus important. La Carte 3 représente le taux de capture par unité d'effort (CPUE) à l'échelle du carroyage de 500mx500m. Le CPUE est calculé en divisant le nombre total de captures par l'effort de pêche, c'est-à-dire la longueur du filet multiplié par le nombre de jours de présence :

$$CPUE = \frac{\text{Nombre total de captures}}{\text{longueur du filet} \times \text{nombre de jours de présence}}$$

On somme sur chaque maille la CPUE des pêcheurs présents sur cette maille. Les différentes catégories ont été établies à partir de la méthode des quantiles, chaque catégorie représentant 25% de la population des pêcheurs ayant localisé leur filet (N=442).

Les secteurs ayant les plus forts CPUE sont liés au nombre de filets présents, mais pas seulement. La pointe de Chauveau apparaît comme la zone à plus haute concentration de CPUE les plus élevés (supérieurs à quatre captures en un jour pour un filet de 50m). Ars en Ré, les Sables Vigniers, La Brée les Bains sont également des zones où l'on trouve des CPUE élevés, ces zones étant très peuplées en filets. De manière plus inattendue, la pointe de la Fumée, ainsi que toute la côte de Nieul-sur-mer à Esnandes ont un nombre de captures relativement élevé par rapport à leur effort de pêche. Le terme d'« élevé » est à considérer ici avec précaution : Le CPUE n'est élevé que par comparaison à l'ensemble des valeurs calculées pour la pêche au filet fixe en Charente-Maritime, c'est-à-dire qu'il se situe dans les 25% des valeurs les plus fortes. Il n'est pas élevé dans l'absolu. Les 25% des valeurs de CPUE les plus élevés regroupent tous les pêcheurs qui attrapent plus de quatre poissons avec un filet de 50m pendant un jour. La valeur maximale correspond à 36,5 captures avec un filet de 50m pendant un jour, mais c'est une valeur isolée. Même en l'absence de chiffres de comparaison (car l'unité de CPUE est de manière classique le poids par unité de pêche et non le nombre par unité de pêche), ces chiffres ne semblent pas très inquiétants.

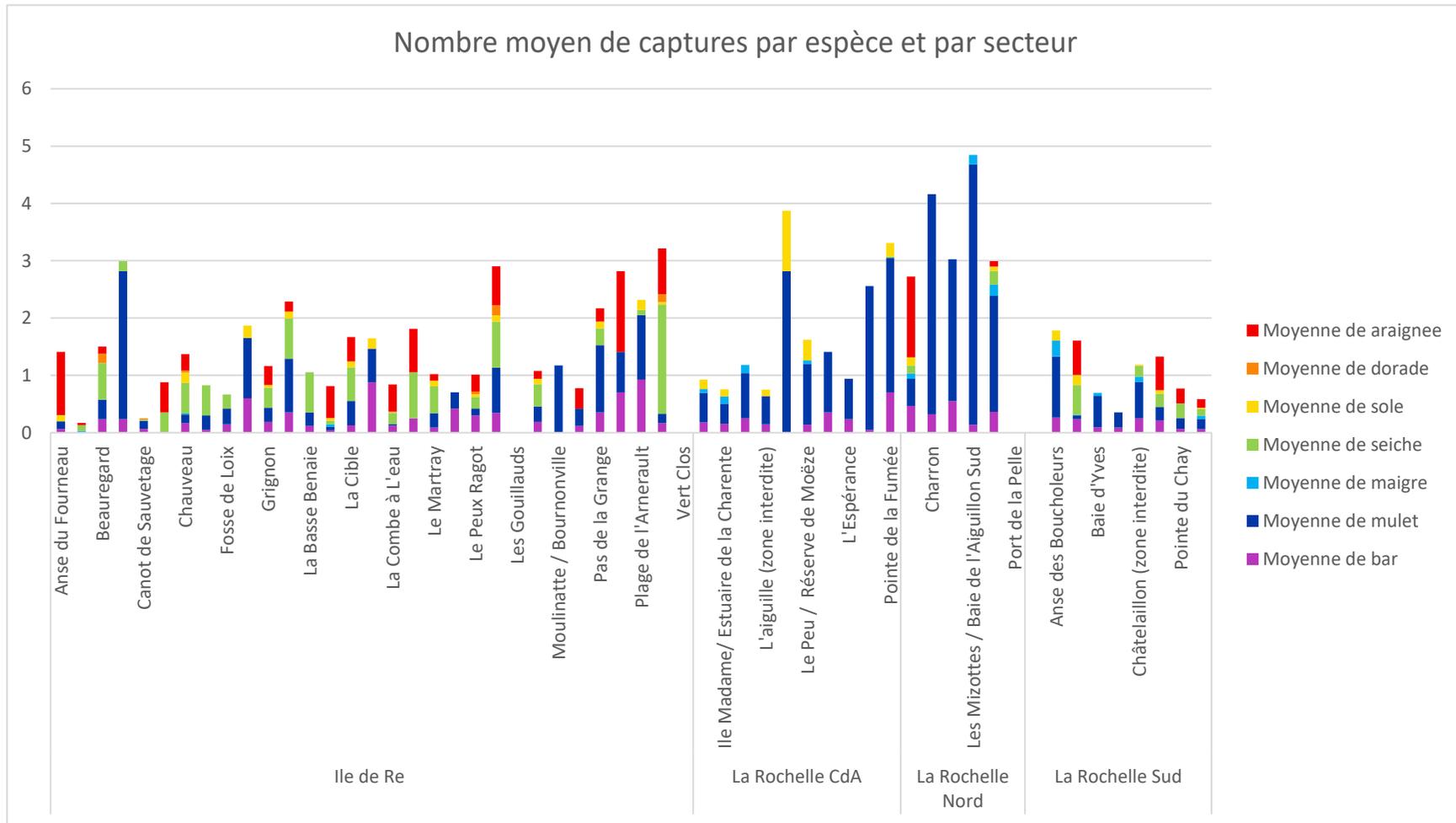


Figure 29 - Nombre moyen de captures par espèce et par secteur de l'île de Ré à La Rochelle. L'identification par secteur n'est possible que pour les 442 filets localisés

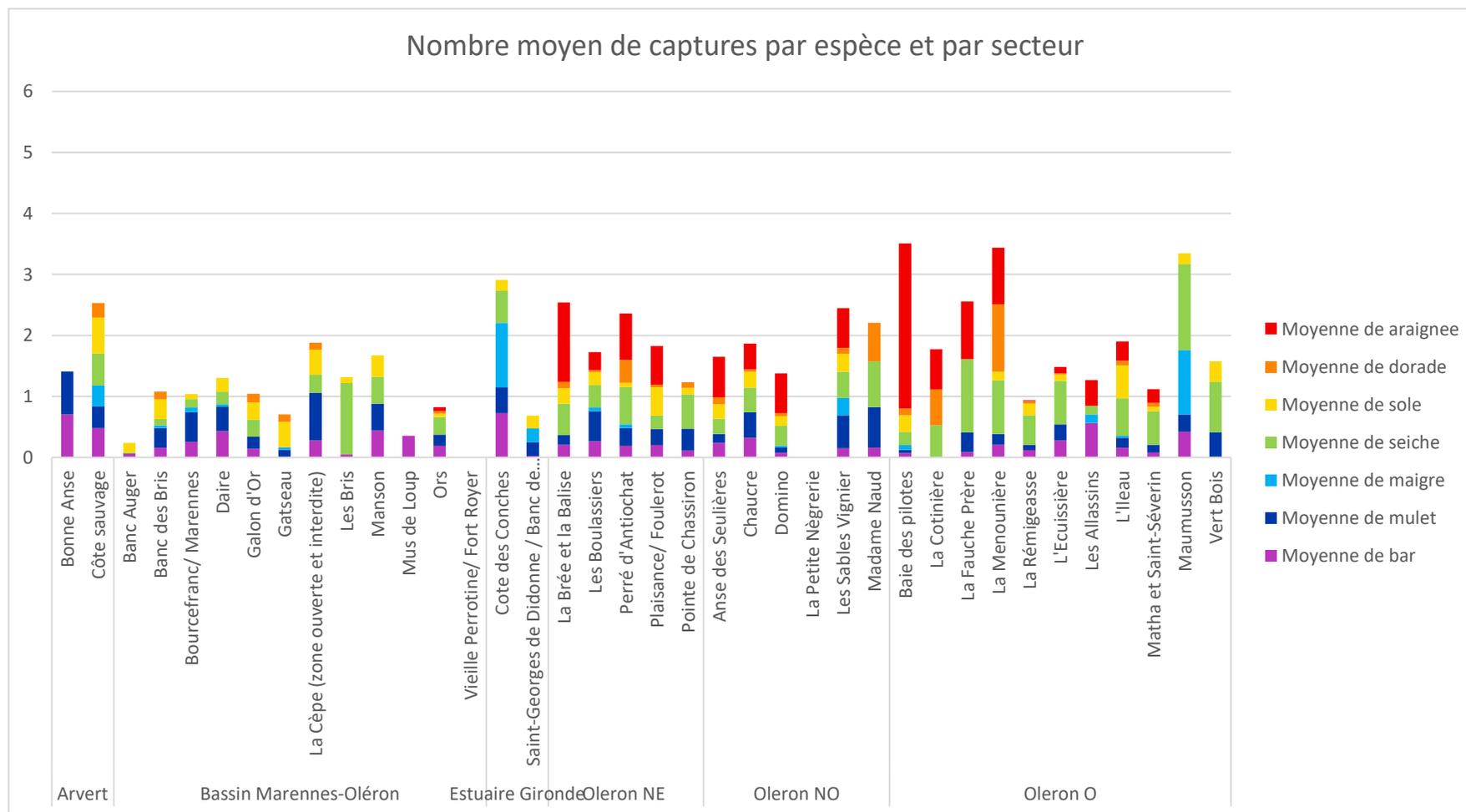
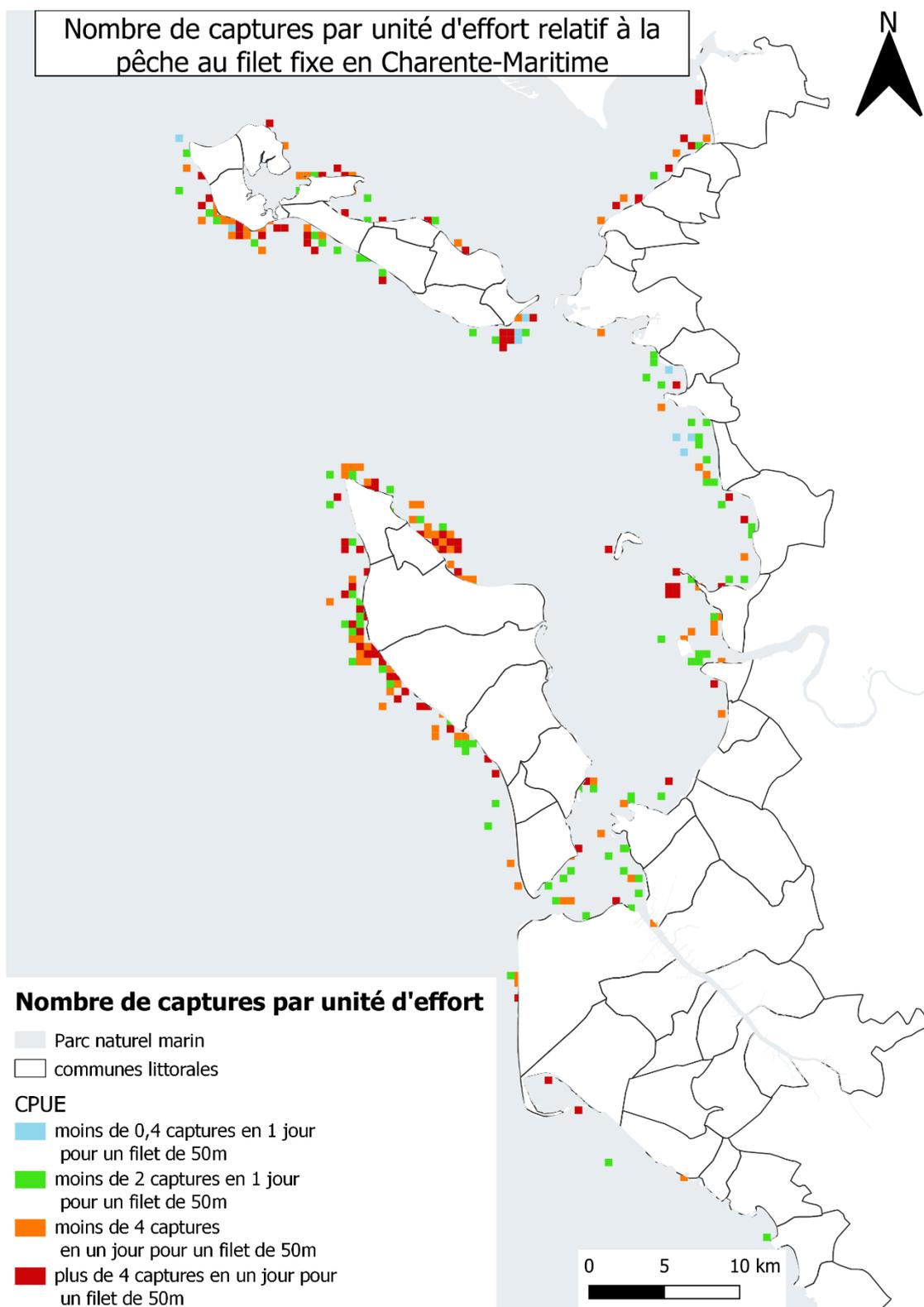


Figure 30 - Nombre moyen de captures par espèce et par secteur de l'île d'Oléron à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde. La localisation par secteur n'est possible que pour les 442 filets localisés



Carte 3 - Captures par unité d'effort (CPUE) classifiées en quatre catégories réparties sur le maillage de 500mx500m calculé à partir des données des 442 pêcheurs ayant localisé leur filet

Pour conclure, l'impact sur la faune semble limité, tant par les taux de prélèvements que par l'effort de pêche déployé et que par le taux de capture qu'induit cet effort de pêche.

5.2.2. INCIDENCES SUR LES HABITATS

La partie méthodologie a présenté les habitats à enjeu majeur de conservation du Parc (Paragraphe 3.1). Il s'agit ici de savoir si les filets, de par leur action mécanique, risquent d'impacter ces habitats ou non.

L'Ifremer et le muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ont établis une matrice d'impact : à partir de la codification Natura 2000 des différents habitats, ils ont évalué un degré de sensibilité à diverses actions mécaniques, et ont identifié quelles actions mécaniques correspondaient à quels engins de pêche (Rivière *et al.*, 2015). Pour le filet de fond par exemple, les actions mécaniques susceptibles d'impacter les habitats sont l'abrasion superficielle⁹ et le remaniement¹⁰ sous l'effet des courants, l'abrasion peu profonde¹¹ avec les ancrages uniquement, et la modification de la charge en particules¹². Ces actions sont toujours évaluées comme faibles. On reprend ces caractéristiques pour le filet fixe, car aucune notion de longueur n'a été prise en compte pour ces estimations (dire d'expert).

Les habitats Natura 2000 concernés par la pêche au filet fixe sont listés en Annexe 15. D'après la matrice Ifremer/MNHN, seuls les habitats suivants ont un niveau de sensibilité à l'action d'un filet de fond intermédiaire (de niveau 2), sachant qu'aucun n'a un niveau de sensibilité fort (de niveau 3) :

- 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à *Zostera marina*
- 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maerl
- 1140-3 Estrans de sable fin
- 1160-2 Sables hétérogènes envasés
- 1170-2 La roche médio-littorale en mode abrité ou exposé

Ce qui va rendre un habitat particulièrement sensible est bien souvent la présence d'herbiers de zostère ou d'hermelles, qui peuvent se trouver sur différents substrats.

Sur chaque maille de 500mx500m, on a ainsi pu évaluer un niveau de sensibilité : si au moins un des habitats cités est présent, la sensibilité de l'ensemble de la maille est de 2,

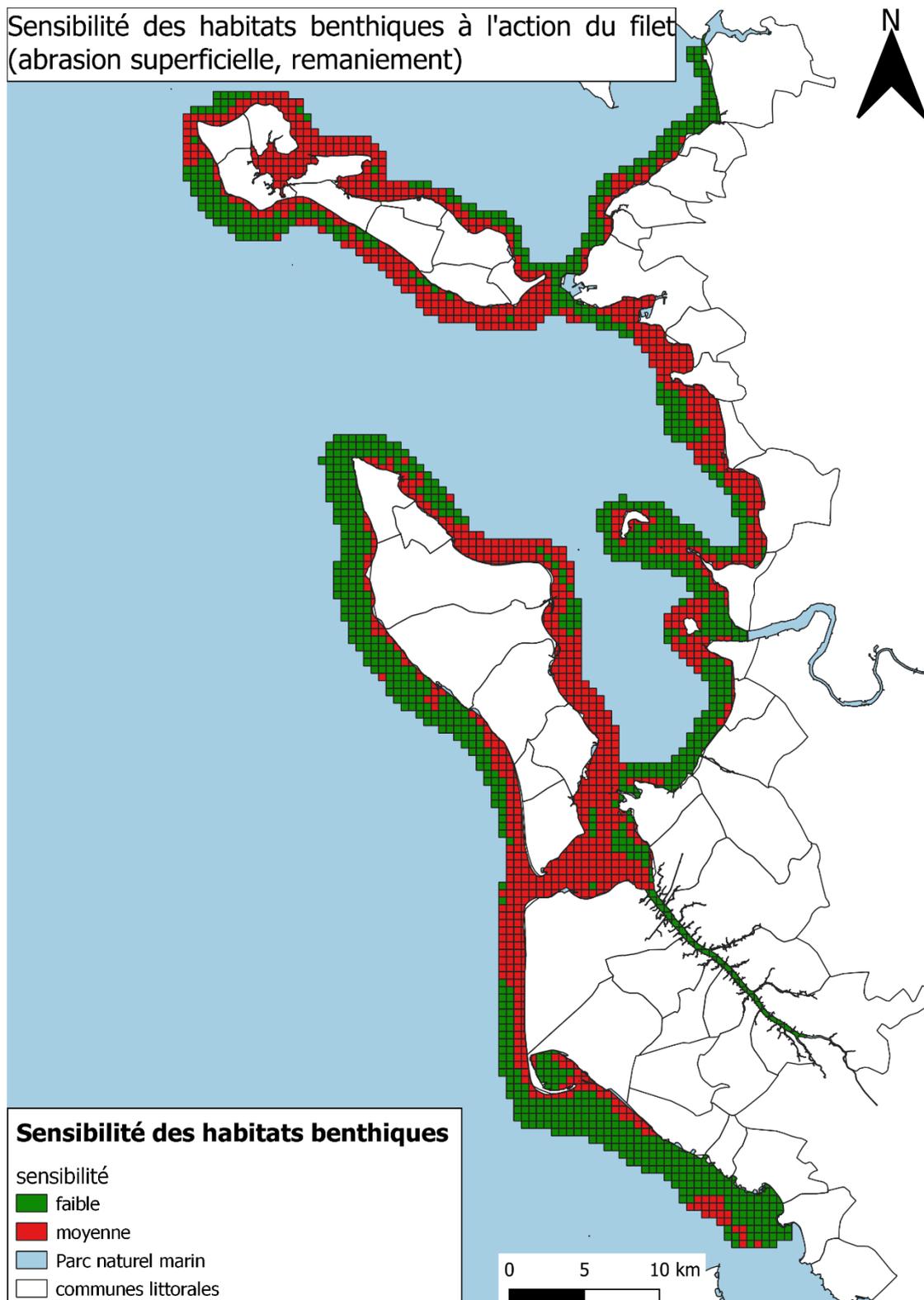
⁹ Abrasion superficielle : « Frottement limité à la surface du fond et pression sur l'épifaune et l'épiflore. Perturbation pour laquelle la perte de substrat est limitée ou nulle »

¹⁰ Remaniement : « Déplacement et réarrangement du substrat sans perte de matière. Cette pression ne concerne pas les substrats rocheux »

¹¹ Abrasion peu profonde : « Pénétration du fond jusqu'à 5 cm de profondeur et pression sur les espèces vivant dans les 5 premiers cm du substrat (meuble) ou décapage des substrats durs. Perturbation pour laquelle la perte de substrat est limitée ou nulle »

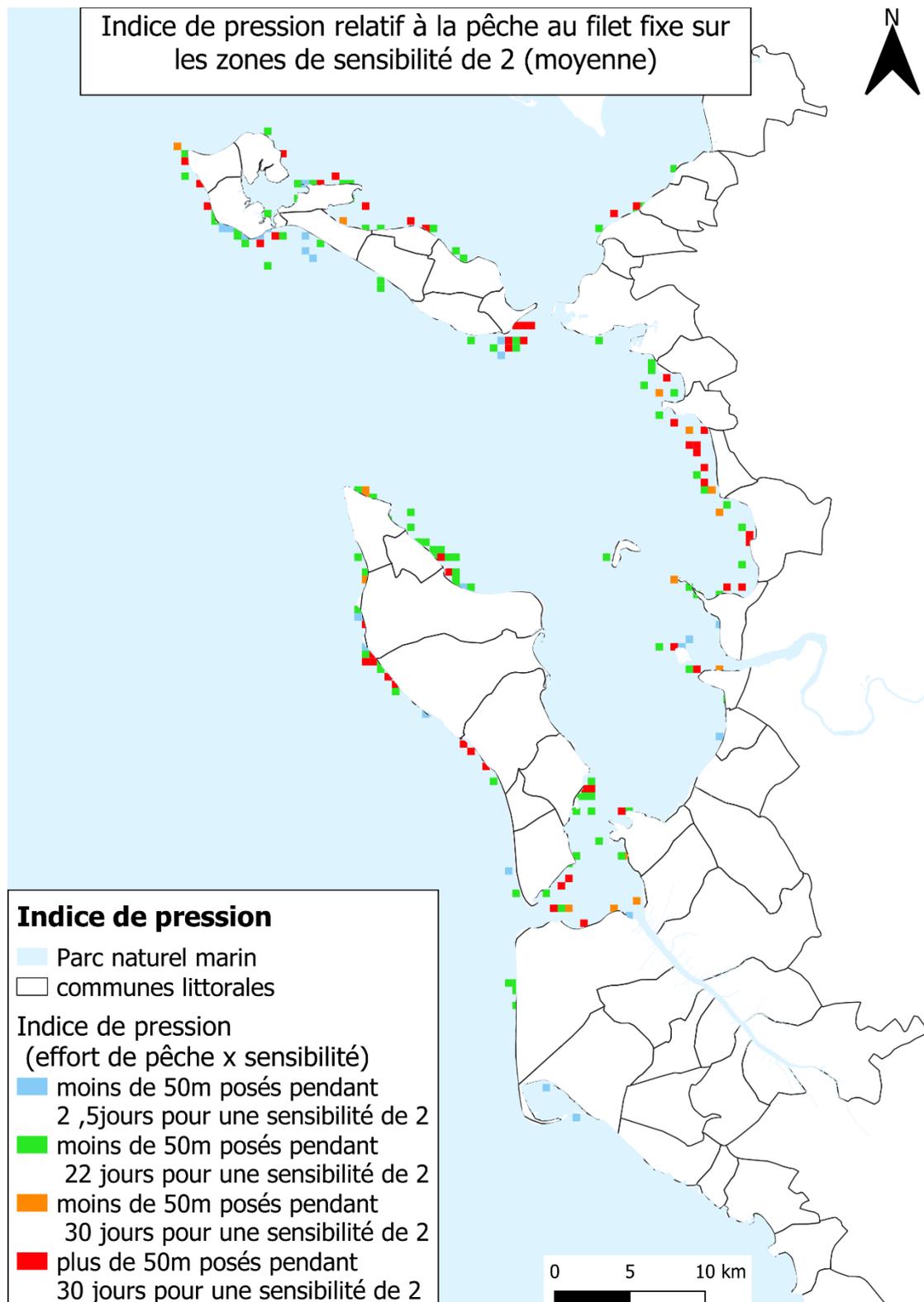
¹² Modification de la charge en particules : « Augmentation de la charge en sédiment ou matière organique (particulaire ou dissoute) de l'eau provoquant une modification de sa clarté et/ou un colmatage des organismes filtreurs, d'une durée inférieure à 1 an »

sinon elle est de 1. La Carte 4 représente les mailles de sensibilité 1 ou 2 selon qu'elles contiennent des habitats de sensibilité intermédiaire à l'action du filet ou non.



Carte 4 - Sensibilité appliquée à chaque maille selon les habitats présents sur chacune des mailles

Pour chaque maille, on a ainsi calculé un indice de pression en multipliant l'effort de pêche (longueur du filet x nombre de jours de présence) par le niveau de risque. En ne s'intéressant qu'aux mailles présentant une sensibilité de 2, on obtient la Carte 5.



Carte 5 - Indice de pression classifié en quatre catégories réparties sur les mailles de sensibilité 2 par rapport à l'action d'un filet

La pointe de Chauveau apparaît à nouveau comme une zone subissant le plus de pression par les filets fixes. Les sables Vigniers, également, La Brée les bains assez peu. Une nouvelle zone sensible apparaît, entre Aytré et Châtelailon. Encore une fois, la classification en quatre catégories doit être considérée comme une classification intrinsèque à la pratique. Les zones de pression les plus fortes correspondent aux zones de sensibilité moyenne où 50m de filets sont posés pendant plus de 30 jours, c'est-à-dire pendant un mois de l'année. L'action du filet ne provoque que peu d'impact sur les habitats, même si certaines zones sont plus fragiles que d'autres.

L'évaluation de l'incidence sur les habitats aurait pu être complétée par l'analyse du piétinement. Cependant, le piétinement est bien plus important par les pêcheurs à pied. A titre d'exemple, la pointe de Chauveau peut totaliser jusqu'à 420 pêcheurs à pied en une seule journée lors d'un week-end de grandes marées (base de donnée estamp, comptage du 29/09/2015). En extrapolant les données de localisation des filets, on arrive à 51 pêcheurs au filet fixe susceptibles de poser sur ce même site. Le piétinement des pêcheurs au filet fixe semble donc négligeable par rapport à celui des pêcheurs à pied, même s'il n'est pas exactement identique.

Finalement, l'incidence des filets calés sur les habitats ne semble pas inquiétante.

6. CONCLUSION

Cette étude visait à établir un état des lieux de la pêche au filet fixe en Charente-Maritime. Elle a permis d'apporter dans une certaine mesure des réponses à plusieurs questions.

Ainsi, on sait à présent où se situent les plus fortes concentrations de filets : La Brée-les-bains au Nord-Est d'Oléron, les Sables Vigniers et de manière générale toute la côte ouest d'Oléron, la pointe de Chauveau au Sud-Est de l'île de Ré, La Couarde sur Mer au Sud de l'île de Ré. Cependant, les filets sont rarement présents tous en même temps.

La période la plus recherchée est le printemps avec un pic de concentration au mois d'avril. Même au sein de cette période, il n'est pas dit que tout le monde pose au même moment : certains recherchent des petits coefficients, d'autres des grands, certains ne laissent leur filet que pendant la nuit, d'autres 14 jours d'affilé. Parmi les personnes enquêtées dans les zones à grande concentration d'activité, aucune n'a rencontré plus d'une dizaine de filets en même temps sur l'estran. Globalement, l'activité de la pêche au filet fixe est très ponctuelle puisque 75% des pêcheurs actifs posent moins de 26 jours par an.

Les stratégies de pêche sont variées et nombreuses, tant au niveau du type de filet utilisé, que de sa longueur ou du moyen de le fixer. Les pêcheurs de passage ponctuellement dans le département et les pêcheurs locaux ne vont pas avoir la même liberté dans leur pratique. Les seconds vont plutôt fuir la période d'été au profit des premiers. La situation s'inverse en hiver. Très peu de pêcheurs pêchent tout au long de l'année : ils sont moins de cinq parmi les répondants.

Les espèces les plus pêchées sont directement liées aux périodes de plus grande activité : la seiche est l'une des espèces les plus prises, si ce n'est la plus convoitée, elle est liée à la forte activité du printemps. Si certains pêchent d'avril à mai pour la seiche, d'autres prennent de la seiche parce qu'ils posent entre avril et mai. Les prélèvements sont difficiles à quantifier et nécessiteraient une étude dédiée, mais il semblerait d'après des extrapolations crédibles que le taux de prélèvements de la pêche au filet n'excède pas 5% des prélèvements de la pêche professionnelle du département pour la seiche. Pour les autres espèces, ce taux est probablement inférieur. Le bar notamment, espèce très prisée par la pêche de loisir de manière générale et dont les taux de prélèvements par les récréatifs se rapprocheraient de ceux des professionnels selon certaines études, ne semble pas être un fort enjeu pour la pêche au filet fixe.

Enfin, cette enquête a permis de mieux comprendre pourquoi la pêche au filet fixe a tant de succès en Charente-Maritime, avec environ 2500 demandes pour l'année 2019, 2300 pour l'année 2020, soit entre dix et quatre fois plus que dans les autres départements.

Le fort taux de réponse, inattendu, au questionnaire indique à lui tout seul l'importance que revêt cette pratique aux yeux des pêcheurs au filet fixe de Charente-Maritime : environ 40% des personnes auxquelles le questionnaire a été envoyé ont pris le temps de répondre.

Parmi les pêcheurs, certains ont grandi dans le département, d'autres en sont tombés amoureux sur le tard, en s'y installant. La majorité d'entre eux sont retraités mais certains, encore en activité, sont prêts à prendre des jours de congés pour poser leur filet.

La pêche au filet fixe est une pratique traditionnelle que certains observent depuis qu'ils sont petits et pour qui il est naturel d'aller pêcher. D'autres l'ont découverte à la retraite et se sont liés d'amitié avec des pêcheurs.

Comme la pêche à pied, c'est une pratique soumise aux caprices des marées. Mais contrairement à la pêche à pied, la topologie du terrain est très importante, les courants doivent être pris en compte, ainsi que la puissance des vagues lors de la marée haute. Pour certains, étudier les conditions idéales de pose du filet est un moyen de se reconnecter à la Nature.

S'il est gratifiant d'attraper soi-même son poisson et de le déguster frais, cette pratique est avant tout un prétexte à la détente : détente entre amis avec qui on partagera peut être un bon repas, sinon tant pis, on aura bien ri à patauger dans l'eau. Détente en solitaire où l'on peut profiter de l'ambiance si particulière de la marée basse.

C'est une pratique où l'on ne cesse d'apprendre et d'observer. Où l'on revient souvent bredouille et qui enseigne la persévérance.

La pêche au filet fixe, pratique très spécifique, demande un grand investissement en temps, mais est accessible à tout le monde. Chacun peut y mettre le degré de passion qu'il veut.

Elle est populaire en Charente-Maritime car les estrans sont propices à la pose de filets. Ils permettent de diversifier la pratique pour ceux qui le souhaitent grâce à la mosaïque d'habitats du littoral. Ceux qui préfèrent faciliter au maximum la pratique peuvent aussi choisir le lieu qui leur convient le mieux. Toute personne s'intéressant un peu à la pêche et au milieu marin entend très vite parler de la pêche au filet fixe dès qu'elle arrive en Charente-Maritime. Ainsi, certains se déplacent depuis des départements lointains ou même d'autres départements littoraux pour venir poser leur filet ici. Bien sûr, la facilité d'obtention de l'autorisation y peut être aussi pour quelque chose.

Il ne semble donc pas aberrant qu'il y ait un grand nombre de pêcheurs au filet fixe sur les estrans charentais.

Mais c'est une pratique où il faut faire attention au milieu marin, aux habitats fragiles tels que les hermines ou les herbiers. Il est essentiel de continuer à sensibiliser les pêcheurs, notamment en leur faisant prendre conscience de leur nombre et de leurs prélèvements. Il est certain que prendre un bar tous les trois mois, c'est bien peu. Mais attention à la puissance de la multiplication.

Enfin, le deuxième objectif de cette étude était de fournir des éléments à la DDTM pour réviser son arrêté préfectoral. Si nous n'avons pas la prétention de pouvoir décider du contingent à fixer, quelques recommandations ont été proposées lors des diverses réunions :

- Rendre obligatoire la restitution d'un carnet de prélèvements chaque année pour renouveler son autorisation
- Affiner l'identification du lieu de calage, peut-être en autorisant deux sites à l'échelle de la plage ou du lieu-dit. L'utilisation de plusieurs sites n'est pas forcément dommageable et rend la pratique plus intéressante, mais il est utile de savoir où sont les filets
- Mentionner les pêcheurs professionnels sur l'exemple de l'arrêté des Côte d'Armor
- Eventuellement distribuer le contingent entre les anciens quartiers maritimes de La Rochelle et de Marennes-Oléron.

Cette étude est la première réalisée par le Parc sur une pratique de loisir ciblée, en prenant en compte les incidences sur la ressource et sur les habitats. Elle pourra être systématisée

par la suite à partir des données rendues à la DDTM par la localisation des filets de pêche et la remise des fiches de pêche. On peut aussi envisager de mener des enquêtes similaires sur d'autres techniques de pêche de loisir pour mieux cerner le patrimoine culturel de Charente-Maritime. Un aperçu a été donné de la pêche aux écluses, mais il existe bien d'autres techniques traditionnelles, et toutes ne sont pas respectueuses de l'environnement.

7. REFERENCES

- Agences des aires marines protégées. 2009. *Référentiel pêche professionnelle pour la gestion des sites Natura 2000 en mer.*
- AND International - Somival. 2004. *Etude socio-économique et spatialisée des usages du milieu aquatique.*
- André D. 2010. Comparaisons approfondies des prélèvements effectués par la pêche de loisir et la pêche professionnelle en France métropolitaine. , p. 18.
- Bellenger M.C. 2017. Prendre au sérieux les loisirs de prédation: chasse, pêche, cueillette et naturalisme dans l'estuaire de la Seine. , p. 627.
- Bertin X. & Bliard F. 2017. *Traits de côte sud-ouest Oléron et côte sauvage Arvert (période 1945-2014).*
- Bertin X., Chaumillon E., Sottolichio A., & Pedreros R. 2005. Tidal inlet response to sediment infilling of the associated bay and possible implications of human activities: the Marennes-Oléron Bay and the Maumusson Inlet, France. *Continental Shelf Research*. 25(9), p. 1115-1131.
- Beucher J.-P., Barthélémy P., Deschamps G., Péronnet I., & Duhamel E. 2008. *Histoire des engins et techniques de pêche.pdf.*
- Binet D. 2010. *Pêche et surpêche au cours des siècles.*
- Biseau A. 2019. *Etat_exploitation_stocks_2019-V3.2.pdf.* Ifremer
- Blais M. & Martineau S. 2006. L'analyse inductive générale: description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. , p. 18.
- Commission européenne. 2016. How is the EU protecting sea bass? Dans : *Fisheries - European Commission* [En ligne]. Disponible sur : < https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/fishing_rules/sea-bass_en > (Consulté le 24 juin 2019).
- . 2015. *La nouvelle politique commune de la pêche: durabilité en profondeur.*
- Coz R., Dumas C., Jeanjean M., Lowenstein A., & Privar A. 2017. Rapport final de diagnostic LIFE Pêche à pied de loisir « Expérimentation pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied de loisir » Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Disponible sur : < <http://www.pecheapied-loisir.fr/wp-content/uploads/C2-2016-AFB-PNM-EGMP-CPIE-MO-Rapport-diagnostic-final-Partie1.pdf> > (Consulté le 19 novembre 2019).
- De Singly F. 2012. Le questionnaire. L'enquête et ses méthodes (3e édition). *Lectures.*

- Direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique - Manche Ouest. 2013. *Taille minimale de capture de poissons*.
- Duhamel Du Monceau H.-L. (1700-1782) A. du texte & La Marre L.H. de (agronome) A. du texte. 1769. *Traité général des pesches et histoire des poissons qu'elles fournissent. parties [5] à [8] / , tant pour la subsistance des hommes, que pour plusieurs autres usages qui ont rapport aux arts et au commerce. Par M. Duhamel Du Monceau,... et M. de La Marre*.
- FranceAgrimer. 2018. *Étude sur l'évaluation de l'activité de pêche de loisirs en France métropolitaine*.
- Guislain H. 2019. *Groupe de travail « pêche au filet fixe sur l'estran »*.
- Hardin G. 1968. The Tragedy of the Commons. *Science*. 162(3859), p. 1243-1248.
- Ifremer. 2019. Les ressources halieutiques françaises : bilan 2018. Disponible sur : < https://wwz.ifremer.fr/content/download/124503/file/DP_halieutique_ifremer.pdf > (Consulté le 21 juin 2019).
- Le Fur F. 2010. Référentiel pêche professionnelle. Disponible sur : < https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome1_referentiel_peche_pro_01_2010_bd.pdf > (Consulté le 20 novembre 2019).
- Lefever P.-L. 2019. *Pose des filets fixes dans la zone de balancement des marées du département de la Gironde*.
- legifrance.gouv.fr. 2009. *LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)*.
- Levrel H., Bellanger M., Drogou M., & Le Goff. 2013. La pêche récréative en mer en France métropolitaine (Atlantique, manche, mer du nord, Méditerranée). Disponible sur : < <https://archimer.ifremer.fr/doc/00162/27300/25528.pdf> > (Consulté le 24 juin 2019).
- Morandau G. 2014a. *La pêche de loisir aux filets sur l'estran girondin en 2014*.
- . 2014b. *La pêche de loisir aux filets sur l'estran landais en 2014*.
- Munier R. 2019. *Spatialisation et qualification des interactions entre l'avifaune et les activités de loisirs dans le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis*.
- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. 2018. *Plan_gestion_PNM_EGMP_mars2019.pdf*.
- patrimoine maritime du pays Marennes Oléron. 2015. Pêcheur à pied de loisir - L'écluse à poisson. Disponible sur : < <http://www.patrimoine-maritime-marennes-oleron.fr/decouvrir-metier-pecheur-pied-loisir-lecluse-poisson> > (Consulté le 20 novembre 2019).

- Privat A. 2018. Etude et diagnostic de l'activité de pêche à pied récréative. , p. 298.
- projet Life+. 2017. *Life pêche à pied de loisir- l'essentiel*.
- Quéro J.-C. & Vayne J.-J. 2005. *Les Poissons de mer des pêches françaises*.
- Rivière M.L., Aish A., Gauthier O., Grall J., Guérin L., Janson A.-L., Labrune C., Thibaut T., & Thiébaud E. 2015. Méthodologie pour l'évaluation de la sensibilité des habitats benthiques aux pressions anthropiques. , p. 53.
- Secrétaire d'Etat à la mer. 1992. *Arrêté du 2 juillet 1992 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées*.
- Stebbins R.A. 1992. *Amateurs, Professionals, and Serious Leisure*. McGill-Queen's Press - MQUP, 196 p.
- Steele C.M. & Aronson J. 1995. Stereotype threat and the intellectual test performance of African Americans. *Journal of Personality and Social Psychology*. 69(5), p. 797-811.
- Tachoures E. 2016. Pêche récréative: un guide pour vous orienter dans méthodes de suivis. , p. 205.
- Vaslet M. & Radenac G. 2011. La pêche de loisir du poisson sur la zone des Pertuis charentais et de l'estuaire de la Gironde. , p. 125.
- Vogel C. 2016. *Rapport bibliographique «Sélectivité des engins de pêche»*. Ifremer

8. LISTE DES ABREVIATIONS

ACM : Analyse des composantes multiples

CAH : Classification ascendante hiérarchique

CdA : Communauté d'Agglomération

CIEM : Conseil International pour l'Exploitation de la Mer

CNPMEM : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DPM : Domaine Public Maritime

Ifremer : Institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer

IODDE : Ile d'Oléron Développement Durable Environnement

PAPL : Pêche A Pied de Loisir

PCP : Politique commune des pêches

PNM EGMP : Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

TAC : Taux admissibles de captures

9. TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Comparaison de la situation des départements de la Gironde, des Landes et de la Charente-Maritime en regard de la pêche au filet fixe	19
Tableau 2 - Contenu de l'arrêté ministériel de 1992 définissant les conditions d'attribution des autorisations de la pose de filets fixes (Secrétaire d'Etat à la mer, 1992)	21
Tableau 3 - Observations issues des échanges préalables avec les pêcheurs sur trois sites représentatifs.....	31
Tableau 4 - Ambitions du questionnaire et indicateurs sélectionnés.....	33
Tableau 5 - Répartition géographique espérée et réelle des personnes enquêtées	42
Tableau 6 - Thèmes et catégories identifiés par analyse inductive générale des entretiens. Les variables colorées sont celles utilisées dans l'Analyse en Composantes Principales : en jaune les variables qualitatives principales, en vert la variable qualitative supplémentaire et en orange les variables quantitatives supplémentaires	45
Tableau 7 - Eléments de législation dans les arrêtés préfectoraux des départements de la façade maritime et d'une partie de la Manche.....	50
Tableau 8 - Synthèse des caractéristiques du filet pour l'ensemble des répondants (N=840) et pour les pêcheurs actifs (N1=763)	55
Tableau 9 - Estran et système de fixation.....	60
Tableau 10 - Questions sélectionnées pour déterminer l'expérience du pêcheur, et nombre de points accordés à chaque réponse	69
Tableau 11 - Influence des caractéristiques du filet sur le nombre moyen de prises par séquence.....	72
Tableau 12 - Synthèse de la diversité des stratégies de pêche	80
Tableau 13 - Synthèse de l'ACM réalisée sur les caractéristiques de la pêche au filet fixe identifiées par analyse inductive générale à partir des 32 entretiens individuels	97

10. TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Fonctionnement de la politique commune des pêches (©Ifremer)	12
Figure 2 - Délimitation géographique du Parc naturel marin Gironde Pertuis ©AFB	23
Figure 3 - Ruban dérouleur du questionnaire	34
Figure 4 - Boxplot ou boîte à moustache. Schéma par Saul McLeod.....	39
Figure 5 - Schématisation du processus de réflexion sur la mise en place de l'enquête « pêche au filet fixe »	47
Figure 6 - Comparaison des pourcentages de présence dans les communes littorales des répondants au questionnaire par rapport aux détenteurs d'une autorisation	51
Figure 7 - Comparaison des pyramides des âges des répondants au questionnaire et des détenteurs d'une autorisation	53
Figure 8 - Catégories socio-professionnelles des 840 répondants au questionnaire	53
Figure 9 - Origine géographique par département des détenteurs d'une autorisation de pêche au filet fixe	54
Figure 10 - Importance accordée aux critères proposés dans le questionnaire concernant le choix du lieu de calage	57
Figure 11 - Emplacement des 442 filets localisés par le questionnaire	58
Figure 12 - Fréquence des différents critères considérés pour changer l'emplacement du filet	59
Figure 13 - Représentation sous forme de boîte à moustache du nombre de jours d'activité par pêcheur selon le type de résidence : le premier quartile, la valeur médiane et le troisième quartile sont indiqués. Les points représentent les valeurs exceptionnelles. Les moyennes sont indiquées par les croix rouges.....	61
Figure 14 - Répartition du nombre de jours d'activité; 1: pêcheurs occasionnels; 2: pêcheurs réguliers; 3: pêcheurs très réguliers; 4: pêcheurs intensifs	62
Figure 15 - Nombre de sorties par mois au cours de l'année 2018 sur les 763 pêcheurs répondants en activité.....	63
Figure 16 - Degré d'importance accordé à chaque critère du questionnaire sur le choix de la période de pêche. N1=763.....	64
Figure 17 - Espèces les plus capturées par les pêcheurs actifs ayant répondu à la question (N=573 pêcheurs)	67
Figure 18 - Nombre de captures par pêcheur et par séquence selon l'origine géographique du pêcheur. Le premier quartile, la médiane et le troisième quartile sont indiqués dans la boîte à moustache. Les valeurs extraordinaires sont indiquées par des points. Les valeurs moyennes sont indiquées par la croix rouge (N=573)	68
Figure 19 - Nombre moyen de captures par pêcheur en fonction de leur expérience de pêche (N=573)	70
Figure 20 - Nombre de captures par pêcheur et par séquence selon les caractéristiques du filet. Le premier quartile, la médiane et le troisième quartile sont indiqués dans la boîte à moustache. Les valeurs extraordinaires	

sont indiquées par des points. Les valeurs moyennes sont indiquées par les croix rouges. (N=573).....71

Figure 21 - Degré d'appréciation de différents critères lors de la pêche au filet fixe (N=840).....73

Figure 22 - Représentation des variables utilisées dans l'ACM. Plus la flèche est longue, plus la modalité est rare. Les modalités qui sont proches sont associées74

Figure 23 - Répartition en cluster des pêcheurs selon leur période de pêche, les espèces attrapées, le type de filet utilisé, le type d'estran fréquenté et l'origine géographique.75

Figure 24 - Répartition des âges de début de la pratique. Les répondants ont tendance à donner des chiffres "ronds", de cinq en cinq, ce qui explique les pics tous les cinq ans environ. En l'absence de ces pics, on observe deux distributions gaussiennes centrées83

Figure 25 - Méthode d'apprentissage de la pêche au filet fixe par catégorie de résident.....83

Figure 26 - Modalités les plus contributantes dans l'ACM réalisée à partir des entretiens des pêcheurs. Les variables qualitatives sont représentées en rouge.....85

Figure 27 - Représentation des variables dans le deuxième plan factoriel. Les variables qualitatives les plus contributantes sont en noir, les variables qualitatives supplémentaires en vert, et les variables quantitatives supplémentaires en rouge.87

Figure 28 - Représentation des clusters selon le deuxième plan factoriel ...88

Figure 29 - Nombre moyen de captures par espèce et par secteur de l'île de Ré à La Rochelle. L'identification par secteur n'est possible que pour les 442 filets localisés 101

Figure 30 - Nombre moyen de captures par espèce et par secteur de l'île d'Oléron à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde. La localisation par secteur n'est possible que pour les 442 filets localisés 102

11. TABLE DES CARTES

Carte 1 - Zone d'étude, estrans et communes littorales	28
Carte 2 - Coefficient des marées ciblé selon la zone de calage.....	66
Carte 3 - Captures par unité d'effort (CPUE) classifiées en quatre catégories réparties sur le maillage de 500mx500m calculé à partir des données des 442 pêcheurs ayant localisé leur filet.....	103
Carte 4 - Sensibilité appliquée à chaque maille selon les habitats présents sur chacune des mailles.....	105
Carte 5 - Indice de pression classifié en quatre catégories réparties sur les mailles de sensibilité 2 par rapport à l'action d'un filet.....	106

12. TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 - Scène de pêche au filet, tombe d'Ipouy, Deir-el-Medineh, XIXème dynastie.....	9
Illustration 2 - Ecluse à Poisson plage de la Conche, île de Ré ©Cécile Barreaud/AFB.....	10
Illustration 3 - Carrelet des Boucholeurs, Charente-Maritime ©Adeline Adam	10
Illustration 4 - Principe du filet calé /Préfecture de Charente Maritime.....	11
Illustration 5 - Scène de pêche à pied sur la plage des Saumonards, Boyardville, Charente-Maritime ©Cécile Barreaud /AFB.....	14
Illustration 6 - à gauche Pêcheurs de l'île de Ré nettoyant les algues prises dans le filet	17
Illustration 7 - Seiche prise dans un filet ©Adeline Adam/AFB.....	29

13. ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : ARRETE PREFECTORAL N° 10-2541 ET SA MODIFICATION PAR L'ARRETE PREFECTORAL N° 2011-2866 REGLEMENTANT LA PECHE AU FILET FIXE DE LOISIR EN CHARENTE-MARITIME	127
ANNEXE 2 : ILLUSTRATION DES ZONES INTERDITES A LA PECHE AU FILET FIXE EN CHARENTE-MARITIME	132
ANNEXE 3 : CARTE DES HABITATS BENTHIQUES.....	133
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE	134
ANNEXE 5 : LETTRE D'INFORMATION DU QUESTIONNAIRE	144
ANNEXE 6 : GRILLE D'ENTRETIENS	146
ANNEXE 7 : EXPLICATION DES CATEGORIES D'ANALYSE DES ENTRETIENS	147
ANNEXE 8 : RAPPORT D'ENQUETE SUR LES ARRETES PREFECTORAUX DE DIX DEPARTEMENTS LITTORAUX	157
ANNEXE 9 : FIGURE - COMPARAISON DES POURCENTAGES DE PRESENCE DANS LES COMMUNES LITTORALES DES REpondANTS AU QUESTIONNAIRE PAR RAPPORT AUX DETENTEURS D'UNE AUTORISATION.....	163
ANNEXE 10 : CARTE - SUPERPOSITION DES HABITATS ET DES FILETS	164
ANNEXE 11 : PRINCIPE DE L'ANALYSE A COMPOSANTES MULTIPLES.....	166
ANNEXE 12 : FIGURE - DENDROGRAMME ISSU DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIERARCHIQUE SUR LES PECHEURS ENQUETES. IL REPRESENTE LA PROXIMITE ENTRE LES INDIVIDUS SELON LES MODALITES	168
ANNEXE 13 : FIGURE - SPATIALISATION DES CLUSTERS SELON LE PREMIER PLAN FACTORIEL.....	169

ANNEXE 14 : CARTE - ZONES ESTAMP CREEES LORS DU LIFE PAPL POUR ETUDIER
LA FREQUENTATION DES ESTRANS..... 170

ANNEXE 15 : HABITATS NATURA 2000 DU PARC SUR L'ETAGE MEDIOLITTORAL
CONCERNE PAR LA PECHE AU FILET FIXE..... 172

ANNEXE 1 : ARRETE PREFECTORAL N° 10-2541 ET SA MODIFICATION PAR L'ARRETE PREFECTORAL N° 2011- 2866 REGLEMENTANT LA PECHE AU FILET FIXE DE LOISIR EN CHARENTE-MARITIME



PREFECTURE DE LA CHARENTE MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrêté n° 10-2541 du 23 SEP. 2010

Réglementant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de
pose de filets fixes par les plaisanciers dans la zone de balancement des
marées sur le littoral de la Charente-Maritime

Le Préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU le code rural et de la pêche ;
- VU le décret n° 84-846 du 12 septembre 1984 modifié fixant les modalités d'application de la loi n° 83-582 du 3 juillet 1983 modifiée relative au régime de la saisie et complétant la liste des agents habilités à constater les infractions dans le domaine des pêches maritimes ;
- VU le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié pris pour l'application des articles 3 et 13 du décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du 2 juillet 1992 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER

Sont considérées comme filets fixes les filets à nappe ou à poches qui ne changent pas de place une fois calés dans la zone de balancement des marées, et auxquelles il est possible d'accéder à pied au moment de la marée basse.
Ces filets doivent n'être retenus au fond que par des piquets ou des poids et ne doivent être supportés que par une ralingue munie de flotteurs. Ils ne doivent pas être susceptibles de résister à l'action de la mer sans l'aide de ces flotteurs ni de haubans.

Ils ne doivent pas être calés à moins de 150 mètres d'un autre filet (dans tous les sens).

Ils doivent comporter sur les deux points de fixation (à chaque extrémité), de manière apparente, une plaque résistante à l'eau de mer sur laquelle sont gravés les noms et prénoms de l'usager et à chaque extrémité du filet, un flotteur de couleur vive, de 20 cm de diamètre minimum, comportant de façon visible le numéro de l'autorisation accordée.

ARTICLE 2

Toute personne qui désire obtenir une autorisation de pose de filet fixe dans la zone de balancement des marées sur le littoral de la Charente-Maritime doit adresser une demande par lettre recommandée, de telle façon qu'elle parvienne entre le 1er octobre et le 1er novembre de l'année précédant celle pour laquelle elle sollicite cette autorisation.

Cette demande, établie sur papier libre, doit être transmise à la direction départementale des territoires et de la mer de la Charente-Maritime accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur.

Elle doit préciser :

- a) Les nom, prénom, profession et domicile du demandeur ;
- b) La nature (type de filet, longueur, hauteur, maillage, matériel de fabrication) du filet que le demandeur envisage d'employer ;
- c) Le lieu (commune) où le demandeur compte utiliser son filet ;

Le demandeur doit être majeur au moment du dépôt de la demande.

Toute autorisation, donnée sur la base d'une demande qui se révélerait inexacte dans les informations fournies relatives à la personne titulaire, à la taille et au maillage du filet et au lieu d'implantation du filet, peut être retirée par l'autorité qui l'a délivrée.

ARTICLE 3

Les autorisations sont délivrées pour une année civile par le préfet du département territorialement compétent. Elles sont accordées à titre personnel à des titulaires s'engageant, dans leur demande, à exercer personnellement cette pêche. Il ne sera délivré qu'une seule autorisation par famille et une seule par adresse de domicile.

En cas d'infraction à la réglementation des pêches maritimes dans l'exercice de cette autorisation, celle-ci peut être retirée par l'autorité qui l'a délivrée.

Elle peut également être retirée dans les mêmes conditions en vue de permettre l'exécution de toutes mesures d'ordre ou de police ainsi que la réalisation de tous travaux intéressant soit la sécurité de la navigation, soit la conservation du littoral, soit la défense nationale, ou, de façon générale, de tous travaux reconnus d'utilité publique.

ARTICLE 4

Les autorisations ne permettent à son titulaire la pose que d'un seul filet, et pour une seule commune.

ARTICLE 5

Le maillage des filets fixes utilisés sur le littoral de la Charente-Maritime est de 100 mm maille dégrée. Les filets ne peuvent dépasser 50 mètres de longueur totale et 2 mètres de hauteur.

ARTICLE 6

La pose de filets, autres que ceux décrits à l'article premier, sur la zone de balancement des marées est interdite.

Les demandes d'autorisation de pose de filets fixes ne peuvent concerner les lieux d'implantation suivants :

- a) Les chenaux balisés d'accès aux ports et abris utilisés par les navires de commerce, de pêche ou de plaisance ;
- b) Les zones d'activités nautiques ;
- c) Les zones de baignade balisées ;
- d) Les cours d'eau et canaux affluant à la mer entre la limite transversale de la mer et la limite de sécheresse des eaux ;
- e) Tout point du littoral situé à moins de 50 mètres d'une concession de cultures marines y compris des écluses à poisson ;
- f) Tout point du littoral situé à une distance inférieure à deux kilomètres de part et d'autre de l'embouchure des cours d'eau et canaux affluant à la mer classés comme cours d'eau à saumon et à truite de mer en application de l'article R. 236-27 du code rural, cette distance étant calculée à partir de chaque rive au point d'insertion avec la limite transversale de la mer.
- g) Entre l'île de Ré et le continent, entre l'alignement de la pointe du Plomb et du Fort de la Prée au nord et l'alignement du môle d'escalade de La Pallice et de l'ancrage du port sur l'île de Ré au sud.
- h) Dans la réserve naturelle de Mâtze-Oléron, dans les limites définies par le décret du 27 mars 1993.
- i) Dans la réserve naturelle de Lileau des Nigee, dans les limites définies par le décret n° 80-136 du 31 janvier 1980.

Zones interdites entre le 1er juillet et le 31 août inclus :

- a) A l'intérieur du Flar d'Ars, limité au nord par une ligne joignant successivement la pointe de Lizzy, la tour des Islettes et la pointe du Grosin (île de Ré) ;
- b) Dans une zone comprise entre la limite sud de la zone g) d'interdiction permanente ci-dessus et une ligne joignant successivement la pointe de Chauveau, le phare de Chauveau, la tour du Lavardin, la pointe des Minimes, la balise du Cornard et la pointe des Boucholeurs ;
- c) En amont d'une ligne joignant successivement le phare de Chassiron, la tour du rocher d'Antioche et la pointe des Saunonards ;
- d) Dans une zone comprise entre : au nord le pont joignant l'île d'Oléron au continent, à l'est le pont de la Seudre, au sud la ligne joignant la pointe de Gatsau à la pointe d'Arvert.
- e) Dans la baie de La Perroche, commune de Dolus d'Oléron.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa signature, devant le tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 8 - APPLICATION DES DISPOSITIONS :

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime, le directeur départemental de la protection des populations de la Charente-Maritime, et le directeur de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

Fait à La Rochelle, le 23 SEP. 2010

Le Préfet,



Henri MASSE



LA PREFÈTE DE LA CHARENTE MARITIME

Arrêté préfectoral n° 2011 - 2866

Modifiant l'arrêté préfectoral n° 10 - 2541 du 23 septembre 2010 réglementant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes par les plaisanciers dans la zone de balancement des marées sur le littoral de la Charente-Maritime

Le Préfète de la Charente-Maritime
Chevalière de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code rural et de la pêche ;
- VU le décret n° 84-846 du 12 septembre 1984 modifié fixant les modalités d'application de la loi n° 83-582 du 5 juillet 1983 modifiée relative au régime de la saisie et complétant la liste des agents habilités à constater les infractions dans le domaine des pêches maritimes ;
- VU le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié pris pour l'application des articles 3 et 13 du décret du 9 janvier 1852 modifié sur l'exercice de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du 2 juillet 1992 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 10 - 2541 du 23 septembre 2010 réglementant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes par les plaisanciers dans la zone de balancement des marées sur le littoral de la Charente-Maritime ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

CONSIDERANT le compte rendu de la réunion du comité de suivi de la pêche de loisir du 24 mai 2011 ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Le premier alinéa de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2010 est complété par la phrase suivante :
En cas d'impossibilité par le titulaire de relever lui-même son filet pour raison médicale, et à titre exceptionnel, le filet peut être relevé par une tierce personne. Il appartient au titulaire d'en avertir préalablement la direction départementale des territoires et de la mer en joignant un certificat médical, et de délivrer une autorisation nominative écrite et signée à la personne le remplaçant.

ARTICLE 2

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2010 est modifié comme suit : Les autorisations ne permettent à son titulaire la pose que d'un seul filet. Elles peuvent concerner 2 communes maximum, le filet ne pouvant être posé que sur l'une ou l'autre des communes demandées.

ARTICLE 3 - APPLICATION DES DISPOSITIONS :

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime, le directeur départemental de la protection des populations de la Charente-Maritime, et le directeur de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime.

Fait à La Rochelle, le 25 AOÛT 2011.

La Préfète,



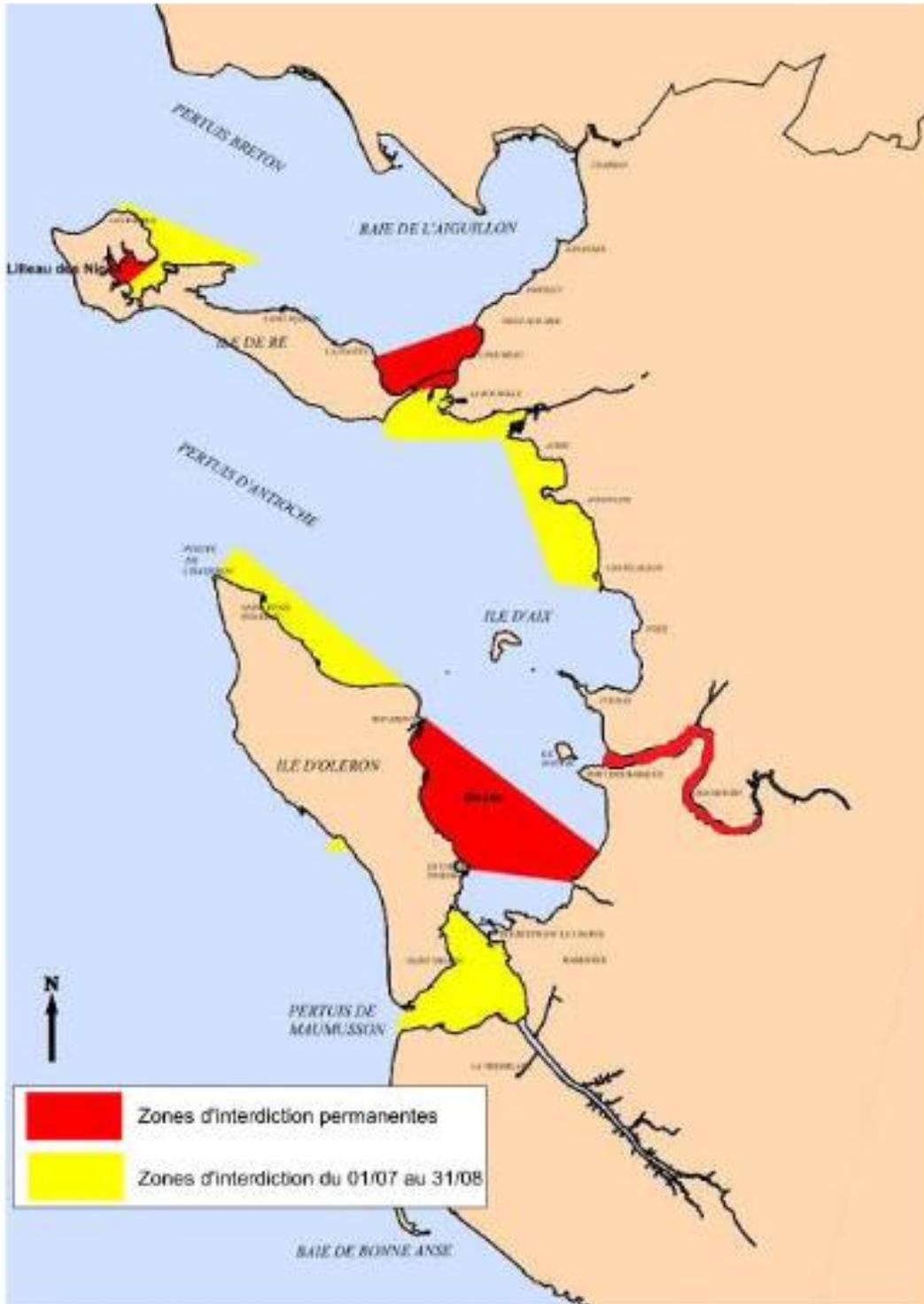
Béatrice ABOLLVIER

Pour publication au recueil des actes administratifs
Préfecture de la Charente-Maritime

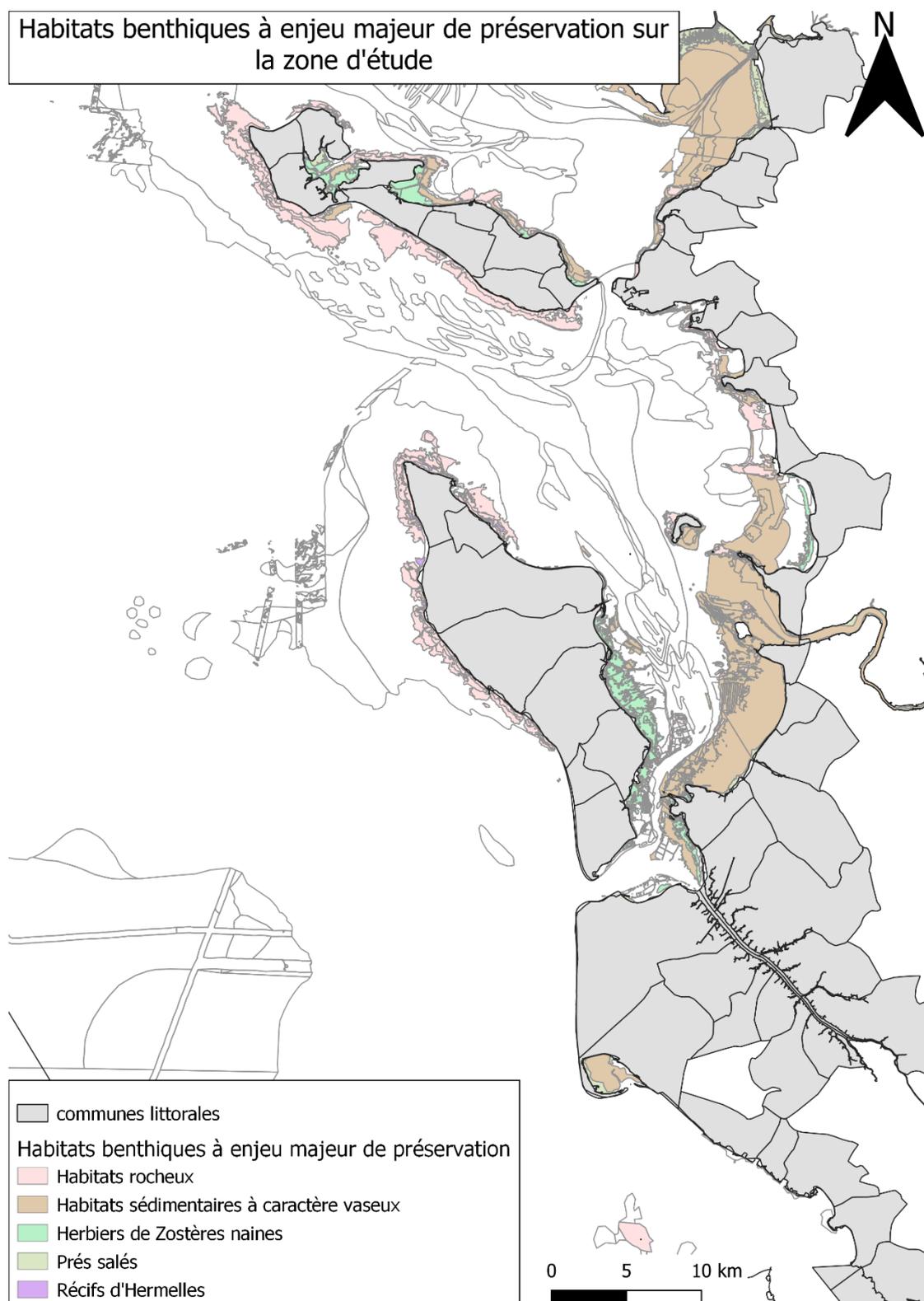
Pour information :
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : Direction Générale de l'Alimentation
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime
Direction Départementale de la Protection des Populations de Charente-Maritime
Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes
IFREMER
CPML17
Associations de pêche de loisir

ANNEXE 2 : ILLUSTRATION DES ZONES INTERDITES A LA PECHE AU FILET FIXE EN CHARENTE-MARITIME

Localisation des zones d'interdiction



ANNEXE 3 : CARTE DES HABITATS BENTHIQUES



ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE 2019 - PECHE AU FILET FIXE

ÊTES-VOUS : Un homme Une femme

1. Lorsque vous pratiquez la pêche au filet calé, résidez-vous :

- Dans votre résidence principale
 Dans votre résidence secondaire
 Dans un hébergement touristique (hôtel, location saisonnière, camping...)
 Dans la famille ou chez des amis

2. À l'année, quelle est votre commune de résidence principale ? Code Postal : _ _ _ _ _

3. Avez-vous déjà pratiqué la pêche de manière professionnelle ? oui non

Si oui – **Disposez-vous d'une licence de pêche à pied professionnelle ?** oui non

4. Pratiquez-vous d'autres techniques de pêche en mer ? oui non

Si oui - **Lesquelles ?**

- à pied depuis un bateau (embarquée) depuis le bord (ligne, surfcasting...) depuis un carrelet

5. À partir de quel âge avez-vous commencé à pêcher en milieu marin (Soyez le plus précis possible) ? _____

6. À partir de quel âge avez-vous commencé à pêcher au filet (Soyez le plus précis possible) ? _____

7. Comment avez-vous appris cette pratique (plusieurs réponses possibles) ?

- en lisant sur internet avec un membre de la famille ou un ami avec une association
 autre : précisez _____

8. Quels éléments appréciez-vous dans la pêche au filet calé ?

	très apprécié	apprécié	apprécié mais sans plus	indifférent
pêcher du poisson pour le manger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
passer un moment de convivialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
passer un moment de détente en extérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
apprendre davantage sur le milieu marin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

autre : précisez _____

9. Faites-vous partie d'une association de pêcheurs ? oui non

Si oui- Prenez-vous souvent en compte ces différents facteurs ou motivations pour changer votre filet d'emplacement?

	très souvent	souvent	parfois	rarement	jamais
augmentation du nombre de captures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
changement des conditions climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
changement du coefficient de marée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
diversification des captures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
encombrement du filet par des algues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

autre : précisez _____

19. Laissez-vous le système de fixation entre deux séries ?

oui, systématiquement oui, parfois non, jamais

20. Pouvez-vous indiquer à quel moment de l'année vous avez posé votre filet en 2018 ? (cochez la case si vous avez posé votre filet au moins un jour du mois)

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec

21. Quelle importance accordez-vous à ces critères pour choisir vos périodes de pêche ?

	très important	important	Peu important	Pas du tout important
la recherche d'espèces spécifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
le coefficient de la marée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
les conditions climatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
vos disponibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

autre : précisez _____

Si le coefficient de la marée est « important » ou « très important »- Pouvez-vous indiquer les coefficients recherchés? _____

Si votre disponibilité est « importante » ou « très importante »- **Pouvez-vous préciser si vous êtes disponible :**

pendant les vacances les week-end autre : précisez _____

22. Pour chaque mois où vous avez posé au moins une fois votre filet, pouvez-vous estimer combien de jours cumulés vous l'avez posé (écrivez le nombre de jours dans la case correspondante) ?

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec

vous ne savez pas

23. Au cours de l'année 2018, pouvez-vous estimer combien de sorties vous avez effectuées ?

0 moins de 5 entre 5 et 10
 entre 10 et 20 entre 20 et 50 entre 50 et 100
 entre 100 et 300 plus de 300

24. Au cours de l'année 2018, quelles espèces avez-vous PRISES au moins une fois ?

bar mullet maigre seiche sole dorade
 plie vieille maquereau anguille alose lamproie
 esturgeon raie brunette torpille autres raies congre araignée de mer
 autre : précisez _____

25. Pouvez-vous estimer le nombre de CAPTURES pour chaque espèce CAPTUREE en 2018 ?

Espèce	Nombre de captures (2018)
Bar	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Mulet	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Maigre	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Seiche	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Sole	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Dorade	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Plie	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Vieille	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Maquereau	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Anguille	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Alose	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Lamproie	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Esturgeon	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Raie brunette	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Torpille	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Autres espèces de raies	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Congre	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Araignée de mer	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas
Autre	<input type="checkbox"/> vous ne savez pas

26. Avez-vous relâché des prises en 2018 ? oui non

Si oui – **pourquoi** (plusieurs réponses possibles) ?

- trop petites et vivantes trop petites et mortes abîmées indésirables
 autre : précisez _____

Si oui – **à quelle proportion estimez-vous le nombre de prises relâchées ?**

- 1 sur 10 1 sur 5 1 sur 2 vous ne savez pas autre : _____

27. En 2018, à quelle proportion estimez-vous le nombre de sorties avec au moins une PRISE ?

- 1 sur 10 1 sur 5 1 sur 2 vous ne savez pas autre : _____

28. Seriez-vous d'accord pour remplir un carnet de prises pour l'année 2019 ? oui non

Si oui, renvoyez la fiche de pêche jointe à la DDTM avant le 15/01/2020

29. Avez-vous été victime de vols de prises ? oui non

30. Avez-vous été victime de vols de filets ? oui non

31. Avez-vous été victime de filets endommagés par d'autres pratiques ? oui non

Si oui - **par quelles pratiques ?**

- kite surf bateau (plaisance) bateau (pêche)
 vous ne savez pas autre (précisez) : _____

POUR FINIR, NOUS AURIONS BESOIN DE CES DERNIERES INFORMATIONS

32. Quelle est votre année de naissance ? _____

33. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

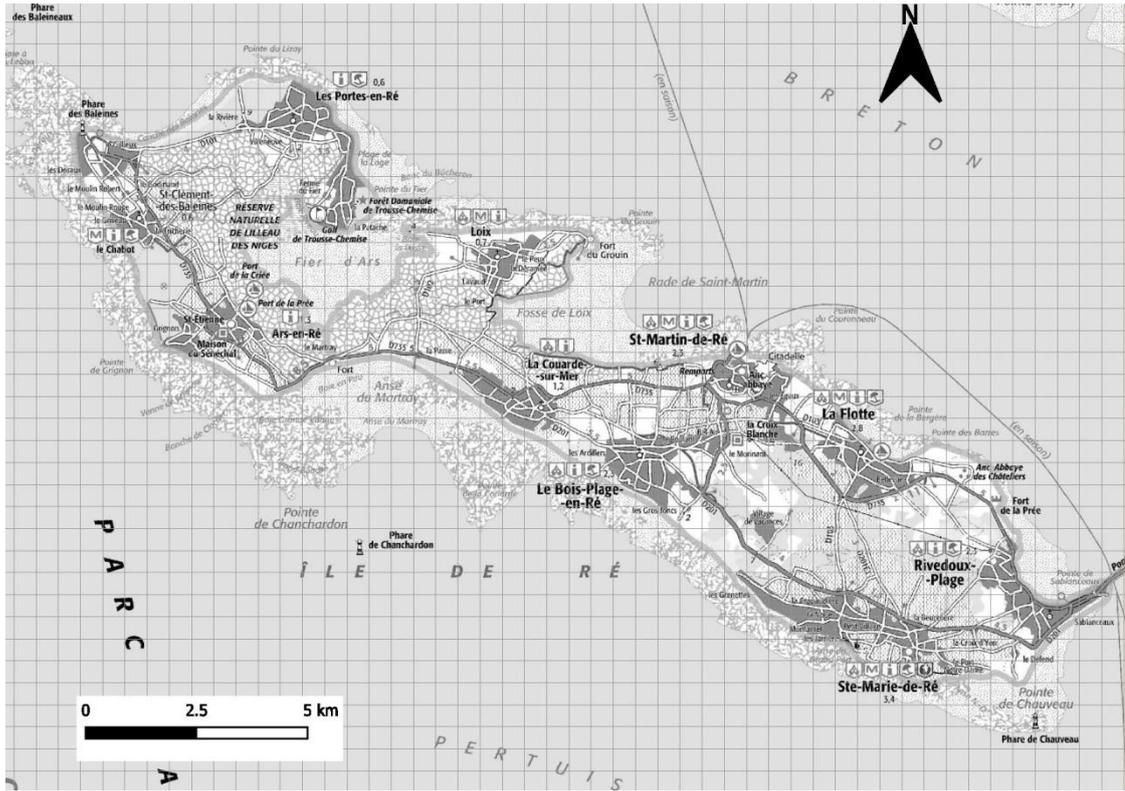
- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> Employé |
| <input type="checkbox"/> Artisan/commerçant/chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> Ouvrier |
| <input type="checkbox"/> Cadre/profession intellectuelle supérieure | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> Sans activité professionnelle |

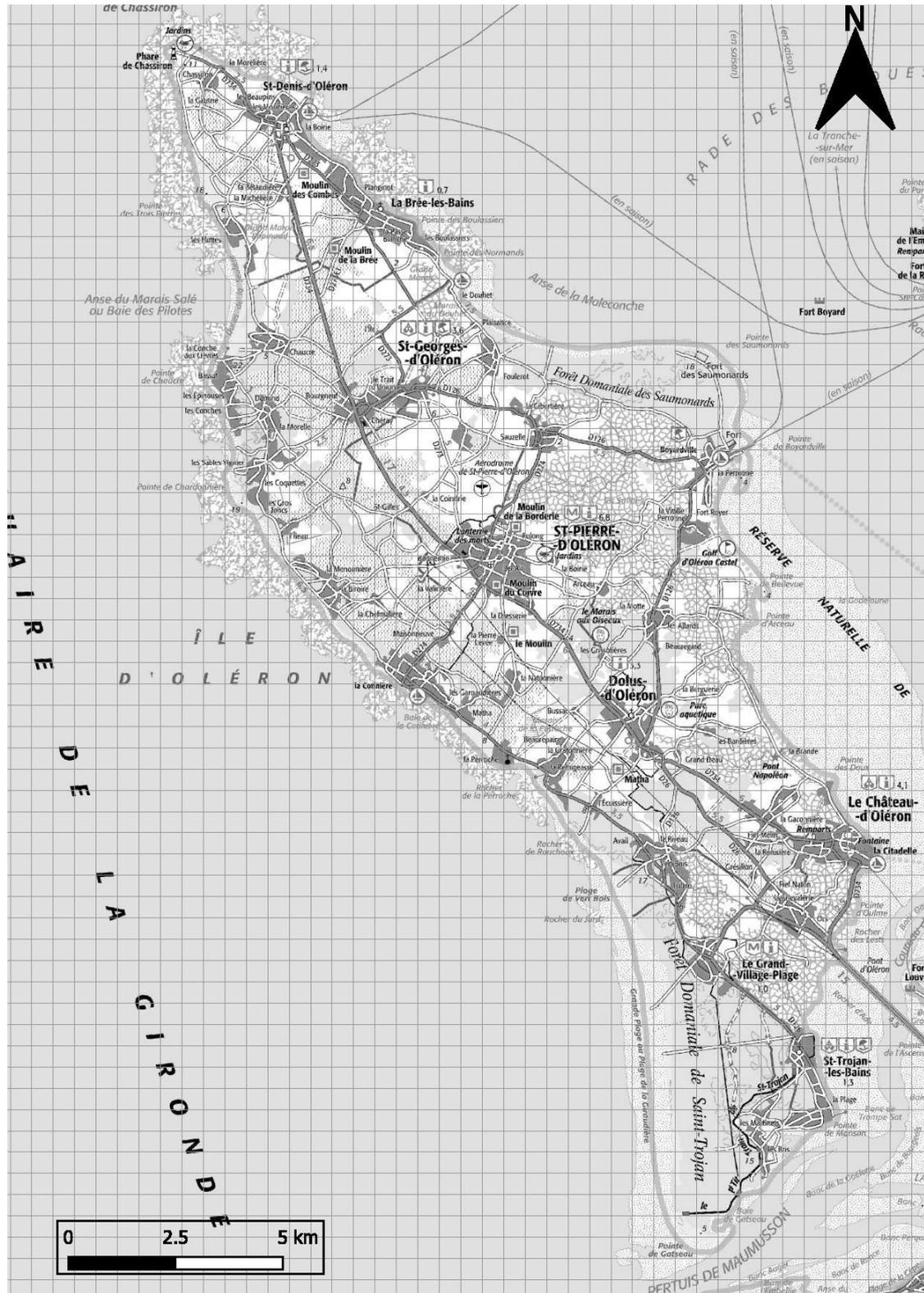
Fin du questionnaire

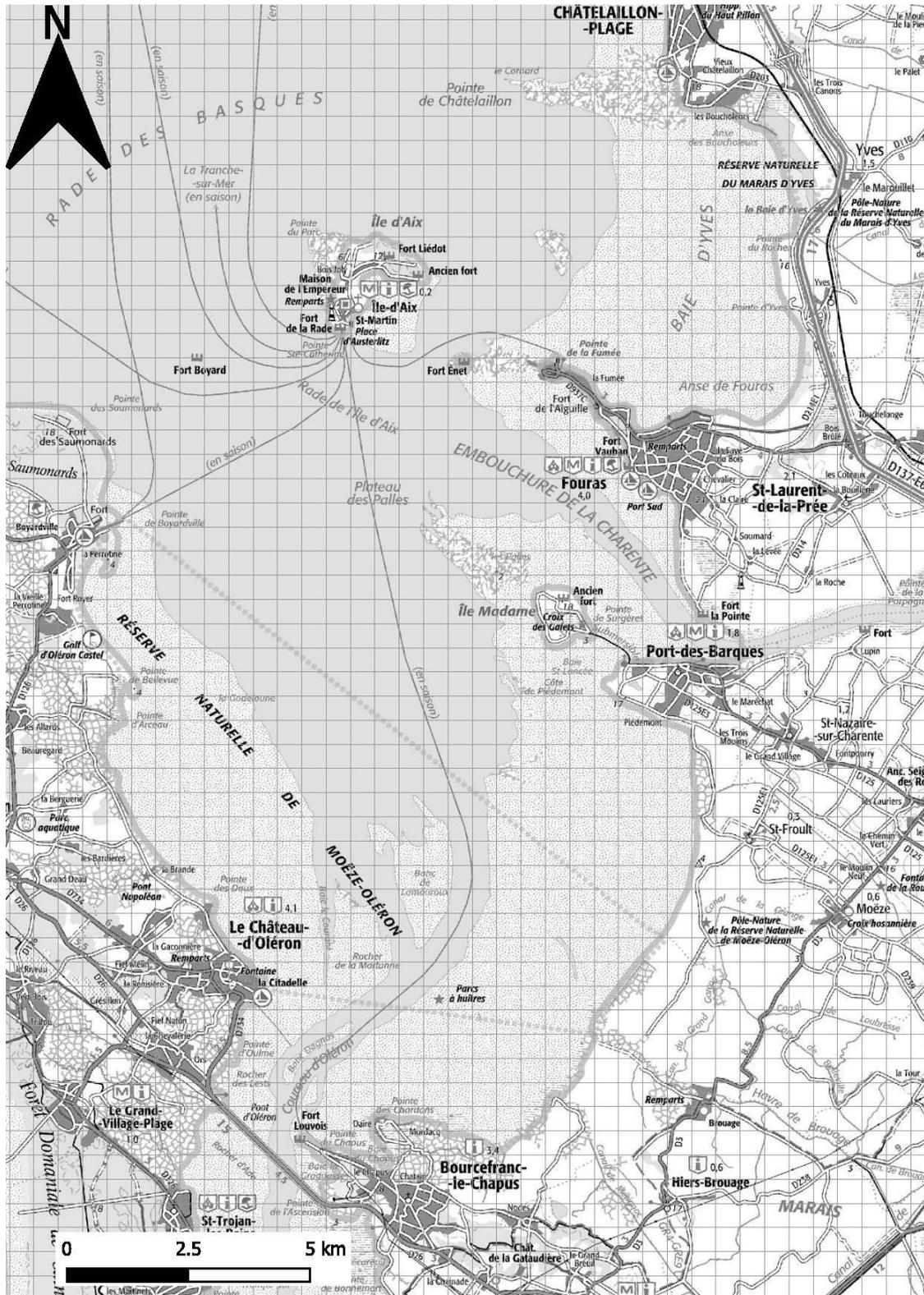
La DDTM de Charente-Maritime et le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis vous remercient du temps que vous nous avez accordé.

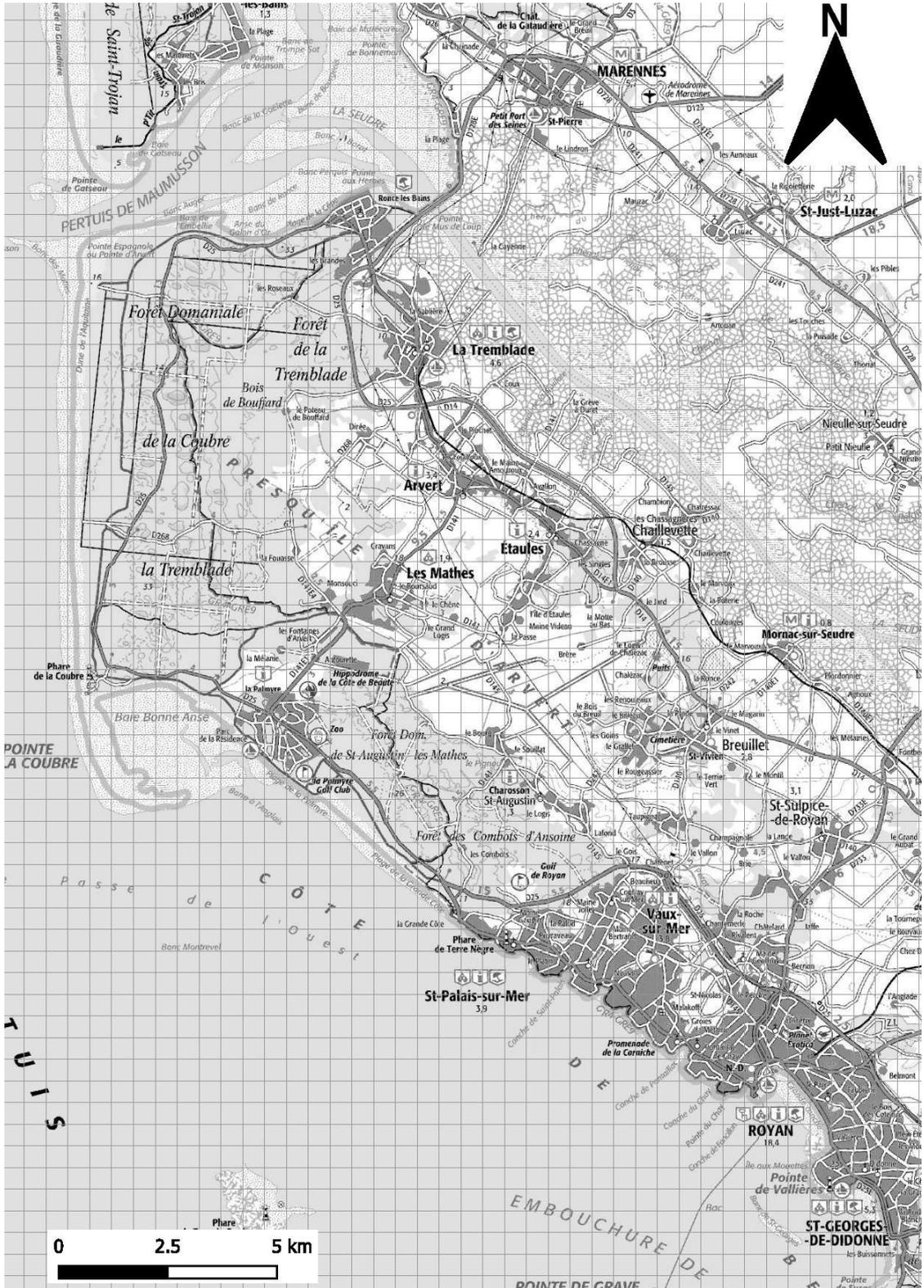
Questionnaire d'enquête pêche au filet calé - Juillet-Août 2019

Adeline Adam – PNM EGMP









ANNEXE 5 : LETTRE D'INFORMATION DU QUESTIONNAIRE



Enquête sur la pêche de loisir au filet fixe sur l'estran en Charente-Maritime

Aux termes de l'arrêté ministériel du 2 juillet 1992, le Préfet du département (après instruction par la DDTM) délivre les autorisations annuelles de pose de filet fixe sur l'estran et fixe le nombre global de filets pouvant être disposés sur l'ensemble du littoral du département après avis de l'Ifremer.

Dans le seul département de la Charente-Maritime, environ 2500 autorisations de pose de filet fixe sur l'estran sont délivrées chaque année aux plaisanciers, soit plus que tous les autres départements de la façade atlantique, sans qu'un nombre maximal de filets ait été fixé.

Par ailleurs, le plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis vise le développement durable des activités de loisirs ce qui sous-entend d'avoir une bonne connaissance des différentes pratiques dont la pêche au filet fixe fait partie.

Dans ce contexte, il a été décidé en Comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir d'apporter de la connaissance sur cette pêche au moyen d'une enquête auprès des bénéficiaires de l'autorisation précitée. Menée en partenariat par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le Parc naturel marin, cette enquête prend la forme d'un questionnaire envoyé à chaque bénéficiaire d'une autorisation et d'entretiens réalisés sur la base du volontariat avec un agent du Parc naturel marin.

En complément des avis scientifiques, cette enquête vise à mieux connaître la pratique de la pêche de loisir au filet fixe et à aider à la détermination d'un nombre global de filets pouvant être disposés sur le littoral du département.

Les réponses aux questions seront traitées de manière anonyme et sont à visée statistique exclusivement. La pertinence de l'état des lieux qui en résultera dépendra bien entendu du nombre de questionnaires renseignés. L'objectif est par conséquent de disposer d'un pourcentage significatif de réponses au regard du nombre d'autorisations délivrées.

Ce questionnaire est à remplir de préférence via le formulaire en ligne à l'adresse suivante:
<https://framaforms.org/la-peche-au-filet-fixe-en-charente-maritime-1558966797>

Il est également accessible sur le site des services de l'Etat dans le département (<http://www.charente-maritime.gouv.fr/politiques-publiques/mer-littoral-et-securite-maritime/peche-de-loisir/peche-a-pied-de-loisir-au-filet-cale>) ou disponible au format papier à l'accueil de la DDTM à Marennes ou à La Rochelle.

Le questionnaire en ligne est à soumettre avant le 31 août 2019. Si vous préférez remplir le questionnaire par écrit, il vous est demandé de le retourner au plus tard le 31 août 2019 :

- soit par mail à l'adresse indiquée : ddtm-dmldd@charente-maritime.gouv.fr

- soit par courrier à l'adresse indiquée :

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
service des activités maritimes
89, avenue des Cordeliers – CS 80000
17018 La Rochelle cedex 1

- soit déposés à l'accueil de la DDTM à La Rochelle ou à Marennes (3, rue Foch).

Les équipes de la DDTM et du Parc naturel marin vous remercient pour votre contribution pour une pêche de loisir durable au filet fixe sur l'estran en Charente-Maritime.

ANNEXE 6 : GRILLE D'ENTRETIENS

1) Apprentissage de la pratique

Comment avez-vous entendu parler de cette pratique ?

Comment avez-vous appris ?

Comment avez-vous eu connaissance de la réglementation ?

Considérez-vous que la réglementation est suffisamment claire ? Connaissez-vous suffisamment bien le milieu marin avec la taille des prises ?

Quelle est votre histoire ? Pêchiez-vous pendant votre vie active ? où étiez-vous ? quand êtes vous arrivé dans la région ? quel métier ?

2) Le filet

Pourquoi cette taille de filet ?

Méthode de fixation ? fixations intermédiaires (tirants)?

Changement d'orientation du filet ?

Conditions d'accès au filet : matériel, niveau d'immersion ?

Renouvellement du filet ? cout ?

3) Pratique en elle-même

Estran : conditions météo ? pose chaque année ? accessibilité ?

Quel est le taux de fréquentation de l'estran ? Avec combien d'autres pêcheurs au filet le partagez-vous ?

Y a-t-il une bonne entente sur l'estran entre pêcheurs ?

Comment se comportent les autres usagers ?

Autres pratiques sur l'estran ?

Période ciblée : disponibilité et/ou saison particulière ?

Relève 1 ou 2 marées par jour ?

Pêchez-vous à plusieurs ? Toujours les mêmes personnes ?

Deuxième commune de calage ? Choix de cette commune ?

Tenez-vous un carnet de pêche ? pourquoi ?

ANNEXE 7 : EXPLICATION DES CATEGORIES D'ANALYSE DES ENTRETIENS

La colonne « objectif général » explique pourquoi cette catégorie est pertinente à identifier et ce qu'elle vise à caractériser. La colonne « réponse oui » indique sur quels critères les pêcheurs ont été mis dans cette catégorie et ce que cette catégorie implique au niveau de leur façon de pratiquer la pêche au filet. Un tableau a été réalisé pour chaque grand thème.

Caractéristiques du pêcheur	
Catégorie	Objectif général
Résidence (ville ou département)	Originaire C-M : plus de chances d'avoir grandi en observant la pêche et que celle-ci fasse partie de son identité, qu'il y habite encore ou non.
Originaire de Charente Maritime (oui/non)	<p>Résidence : retrouver les catégories « permanents » / « secondaires »/ « touristes ».</p> <p>Originaire C-M + permanent : le sentiment d'appartenance au département est fort.</p> <p> Ne sont pas pris en compte les personnes ayant passé toutes leurs vacances en Charente-Maritime : même si une sensibilité à la pêche a été développée, elles ne connaissent que leur endroit de villégiature et ont souvent une moins bonne vue d'ensemble du département !</p>
En activité (oui/non)	A relier au temps libre/à la disponibilité

Localisation du filet	
Catégorie	Objectif général
Localisation	Ile de Ré/île d'Oléron/continent.
Commune	Nom de la commune.
Lieu de calage	Plage ou lieu-dit.
Plusieurs lieux de calage (oui/non)	
Justification (description)	Pourquoi plusieurs lieux de calage sont utilisés, quelles sont les motivations du pêcheur (diversification des prises, conditions de vents, fréquentation...).

Caractéristiques du filet		
Catégorie	Objectif général	Réponse « oui »
Longueur (quantitatif)	Mieux connaître la pratique À combiner avec d'autres éléments Apporter des précisions sur les différents types de filets utilisés	
Trémail (oui/non)		Utilise un filet trémail, par choix (« plus pêchant ») ou par hasard
Droit (oui/non)		Utilise un filet droit, souvent par choix (« plus léger » ou « plus sélectif »)
Trémail pour seiche (oui/non)		Mention explicite de l'utilisation du filet trémail uniquement pour attraper la seiche Traduit une bonne connaissance du milieu marin
25m suffisant (oui/non)	Mieux connaître la pratique À combiner avec d'autres éléments Apporter des précisions sur les différentes longueurs de filets utilisés	Ne ressent pas le besoin de poser une plus grande longueur
50m convient bien (oui/non)		Pas de justification précise à l'utilisation d'un filet de 50m, mais n'a pas rencontré de problème particulier quant à son utilisation
50m lourd (oui/non)		Soit le pêcheur utilise un filet de 25m parce qu'un filet de 50m est trop lourd, soit il utilise quand même un filet de 50m mais reconnaît qu'il est lourd
Renouvellement (quantitatif)	Connaître la fréquence de renouvellement du filet	
Prix (quantitatif)	Estimer l'investissement financier nécessaire à cette pratique, à combiner avec le renouvellement	
Achète en entier (oui/non)	Indicateur de l'expérience : soit le pêcheur achète seulement la nappe du filet et le monte lui-même, preuve d'un certain savoir-faire. Soit il l'achète en entier	Mention explicite de l'achat d'un filet déjà monté. Traduit une pratique récente, une moins grande expérience ou moins de temps disponible

Relation à la pêche		
Catégorie	Objectif général	Réponse « oui »
Pêche = tradition (oui/non)	Cerner ce que représentent la pêche et la pêche au filet pour le pêcheur, s'il y accorde une importance particulière au-delà du simple loisir	La pêche et/ou la pêche au filet fixe font partie de la tradition familiale
Pêche filet = tradition (oui/non)		
Pêche=passion (oui/non)		Le pêcheur a explicitement indiqué que la pêche est une passion pour lui
Pêche pendant vie active (oui/non)		Loisir auquel le pêcheur est prêt à consacrer du temps, souvent complémentaire de la passion
Plusieurs autres techniques de pêche en mer (oui/non)	Cerner la diversité des pratiques de pêche exercées par le pêcheur. La pêche à pied est l'activité commune à tous ceux qui pratiquent au moins une autre technique de pêche	Pratique d'autres techniques de pêche : embarquée, à la ligne, surfcasting
Pratique complémentaire (oui/non)		La pêche au filet fixe est perçue comme une technique de pêche complémentaire des autres techniques (par son style, par les espèces prises...)
Pêche à pied uniquement (oui/non)		La seule autre technique de pêche annexe est la pêche à pied
Pêche depuis ... (quantitatif)	Connaître l'ancienneté de la pratique de la pêche au filet fixe Indicateur de l'expérience	
Bonne connaissance pêche (oui/non)	Indicateur de l'expérience	Démonstration par certains éléments de langage de la bonne connaissance des différentes techniques de pêche. Pratique de la pêche au filet fixe non pas par hasard mais pour certaines raisons particulières
Ne connaît pas son type de filet (oui/non)	Indicateur de la non-expérience.	Incapacité de dire si le filet est « trémil » ou « droit » : ne connaît pas le vocabulaire même si capable de décrire le filet
Attention particulière à la réglementation (oui/non)	Cerner l'attention portée à la réglementation et en déduire une éventuelle nécessité de la rendre plus visible et accessible	Souci du respect des règles, que ce soit pour le milieu marin ou pour éviter toute contravention. Suivi régulier des changements de la réglementation

Tient un carnet de pêche (oui/non)	Cerner l'intérêt porté à la caractérisation des sorties de pêche	Indication explicite de la tenue d'un carnet de pêche ou de prises de note sur les sorties de pêche Plusieurs objectifs peuvent être recherchés : mieux connaître la saisonnalité des poissons et leurs habitats de prédilection, ou optimiser la pêche
------------------------------------	--	--

Caractéristiques de la pratique		
Catégorie	Objectif général	Réponse « oui »
Nombre de sorties par jour (quantitatif)	Entre 1 et 2. Si 2, signifie que le pêcheur va systématiquement relever de nuit. Si entre les deux, signifie que le pêcheur va parfois relever de nuit Permet d'estimer le nombre moyen de séquences par jour de pêche (utilisé dans l'exploitation du questionnaire)	
Laisse son filet pour une seule marée (oui/non)	Caractéristiques d'une façon de pratiquer la pêche au filet fixe	Enlève complètement son filet après chaque marée. Le repose à la marée d'après ou non N'effectue de fait qu'une sortie par jour
Distance de marche (quantitatif)	Différencier ceux qui posent proche de la côte, potentiellement pour faciliter la pratique, de ceux qui vont plus loin, parfois pour chercher le calme	
Pratique par hasard (oui/non)	Estimer le nombre de personnes pour qui la pêche au filet fixe ne représente rien de particulier	Découverte par hasard de la pêche, qui est pratiquée comme pourrait être pratiquée n'importe quelle autre technique
Pratique décourageante (oui/non)	Estimer l'évolution de la pratique	Utilisation des mots « pénible », « décourageant ». Pessimisme quant à l'avenir de la pêche au filet fixe

Caractéristiques de la pratique		
Catégorie	Objectif général	Réponse « oui »
Cherche à faciliter la pratique (oui/non)	Caractéristiques d'une façon de pratiquer la pêche au filet fixe	Estimé à partir d'un ensemble de réponses : poser proche de la côte, poser sur du sable, prendre un filet de 25m, transporter son filet dans un chariot, choisir un système de fixation facile, poser toujours au même endroit
Accès facile recherché (oui/non)		Recherche d'un endroit où il est facile de se garer Recherche d'un estran où il est facile de se déplacer, pour des raisons de mobilité ou de sécurité
Accès difficile/physique (oui/non)		Recherche de la tranquillité ou de l'effort physique
Porte son filet sur le dos (oui/non)		Transport dans un sac sur le dos/sur les épaules, utilisation d'une hotte ou d'un sac à dos
Transporte son filet dans un chariot (oui/non)		Transport dans un bac, un « pousse-pied », un chariot, ou tout autre engin qui se tire ou se pousse
Ne regarde pas coefficient (oui/non)	Critère pour choisir la période de pêche	Le coefficient n'est peu ou pas pris en compte dans le choix des sorties de pêche
Disponibilité limitante (oui/non)		Le nombre de jours d'activité augmenterait si la personne était plus disponible

Apprentissage		
Catégorie	Objectif général	Réponse « oui »
Apprentissage amnatif (oui/non)	Identifier les méthodes de transmission des connaissances et savoir-faire sur la pêche au filet fixe	Transmission d'une tradition et d'un savoir local
Apprentissage seul (oui/non)		Observation d'autres pêcheurs au filet fixe : profils solitaires et observateurs
Informations organisme (oui/non)		Informations recueillies auprès des affaires maritimes ou d'une coopérative : curiosité et respect de la législation

Relation à la Nature		
Catégorie	Objectif général	Réponse « oui »
Recherche spécifique d'espèces (oui/non)	Indicateurs de profils de prédation	Bonne connaissance de la saisonnalité des espèces
Pêche eau douce (oui/non)		Traduit souvent de bonnes capacités à observer l'environnement et le comportement des animaux
Chasse (oui/non)		
Observateur	Indicateur de profils naturalistes	Ajustement de la position du filet en fonction de critères environnementaux, tels que les courants, les marées, les vents (direction et force), les saisons
Bonne connaissance milieu	Indicateur de l'expérience	Bonne connaissance de la spécificité des différents types d'estran et justification du choix du lieu de calage en fonction de ces éléments. Ajustement du lieu de calage en fonction de ses objectifs (espèces capturées ou tranquillité)
Garde espèces interdites	Indicateurs de profils de prédation	Enoncé explicite du fait de garder des espèces interdites à la pêche
Algues = problème	Indicateur de profils naturalistes	Constat que les algues sont un frein à la pratique. Identification des périodes où cela se produit, ajustement des pratiques de pêche en conséquence

Effet recherché		
Catégorie	Objectif général	Réponse « oui »
Plaisir d'apprendre (oui/non)	Identifier les éléments attractifs dans la pêche au filet calé qui rendent cette pratique unique parmi les autres techniques de pêche de loisir	Observation du milieu pour améliorer ses connaissances sur le milieu marin
Plaisir d'être dehors (oui/non)		Plaisir d'être dehors par opposition à l'intérieur
Détente (oui/non)		Fuite du quotidien, permet de penser à autre chose et de se vider la tête
Contact avec la Nature (oui/non)		Prononciation du mot « Nature » ou propos explicites quant au plaisir d'être confronté aux lois naturelles, de s'adapter aux marées, de constater l'évolution de l'estran, les mouvements des vagues, le déplacement des rochers
Marche/ promenade (oui/non)		Plaisir de parcourir l'estran, que ce soit pour faire un peu d'exercice ou se promener
But quotidien (oui/non)		Prétexte pour sortir, motivation pour se lever le matin
Pas intéressé par le poisson (oui/non)		Goût du poisson noyé déplaisant, ou non appréciation du poisson de manière générale. Pêche pour la famille ou pour toute autre raison que manger du poisson frais
Solitude recherchée (oui/non)		Pêcheur solitaire qui aime le calme.
Convivialité recherchée/ souhaitée (oui/non)		Pêcheur qui pratique avec au moins une autre personne ou qui préférerait quand il pouvait pratiquer avec un ami, même si ce n'est plus le cas aujourd'hui
effort physique recherché (oui/non)		Propos explicite sur le fait que c'est une activité physique et que l'effort de porter le filet, de l'installer, fait partie du plaisir

Relation aux autres		
	Objectif général	Réponse « oui »
Amitiés créées	Indicateur d'un profil « convivialité »	D'autres pêcheurs sont devenus des amis, au-delà de bonnes relations
Entente bienveillante	Indicateur d'une cohabitation sereine sur l'estran	Tous les pêcheurs de l'estran se connaissent au moins de vue et veillent à la sécurité des uns et des autres. Certains discutent entre eux de leur sortie de pêche, mais ne se verront pas en dehors de la pêche
Conflits	Indicateur de conflits d'usages	Il y a ou il y a eu des filets volés ou arrachés. Le pêcheur émet des soupçons ou preuves de prises volées. Le pêcheur est souvent méfiant
Autres pratiques sur l'estran	Indicateurs de la fréquentation de l'estran	Estran recherché pour d'autres activités que la pêche au filet : pêche à pied ou pêche à la ligne majoritairement
Estran fréquenté		Présence d'autres personnes sur l'estran, promeneurs ou pêcheurs de loisirs, en quantité suffisante pour que cela ne soit pas considéré comme un estran calme et que le contact avec d'autres personnes soit inévitable
1 seul filet à relever	Caractéristiques de la pratique	Soit le pêcheur est seul, soit il est accompagné de non-pêcheurs. Il n'y a donc qu'un seul filet à relever.
Toujours accompagné		Le pêcheur ne va jamais relever son filet seul : il est accompagné par un ou des membres de sa famille, un ou des amis, un ou des pêcheurs
Forte distinction des touristes	Indicateur de la perception des autres	Résidents locaux qui ont explicitement cité le terme de « touristes » en insistant sur leur différence de comportement ou leur manque de connaissance du milieu marin

Relation aux autres		
Catégorie	Objectif général	Réponse « oui »
Distinction des locaux	Indicateur de la perception des autres	Personnes non originaires de Charente-Maritime qui ont connu ou connaissent des problèmes d'intégration par les locaux, où ont été témoins d'une certaine réticence à leur égard par les locaux
Pêcheurs à pied = problème		Insistance sur le comportement non respectueux de certains pêcheurs à pied, à propos de leurs prélèvements trop importants ou de leur manque de connaissance sur la façon de préparer les coquillages
Pêcheurs pros = problème		Accusation envers la pêche professionnelle de prélèvements de la ressource halieutique trop importants et non raisonnés. Tous les types de pêche sont visés (au chalut et au filet en particulier)
Pratique en augmentation	Estimer l'évolution de la pratique Indicateur de la perception des autres	Constat de l'augmentation du nombre de pratiquant sur le site de pêche

ANNEXE 8 : RAPPORT D'ENQUETE SUR LES ARRETES PREFECTORAUX DE DIX DEPARTEMENTS LITTORAUX

Enquête auprès des DDTM sur la réglementation de la pêche au filet fixe

Les DDTM des départements du Calvados (14), des Côtes d'Armor(22), du Finistère (29), de Gironde (33), d'Ille-et-Vilaine (35), des Landes (40), de Loire-Atlantique (44), de la Manche (50), du Morbihan (56) et de Vendée (85) ont été contactées dans l'objectif de comparer les différentes réglementations de la pose à pied de filets fixes entre départements, majoritairement sur la façade Atlantique. Les Pyrénées Atlantique ne détiennent aucune autorisation de pose de filet fixe. Il était notamment question d'identifier les facteurs pris en compte dans la délimitation du contingent.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un stage portant sur la pêche au filet fixe en Charente-Maritime. Ce département est à l'heure actuelle le seul à ne pas proposer de contingent de cette pratique et se voit dans l'urgence de réviser son arrêté préfectoral.

Les thématiques suivantes ont été investiguées auprès des divers interlocuteurs :

- Un éventuel historique d'études menées pour continger la pratique
- L'évolution du contingent au cours du temps
- La concentration des demandes sur certaines communes
- La prise en compte de la pêche professionnelle dans l'arrêté préfectoral
- La remise éventuelle d'un carnet de pêche et son exploitation
- Le nombre de demandes par rapport au nombre d'autorisations
- Les modalités d'attribution des autorisations dans le cas où le nombre de demandes excède le contingent
- Des conflits d'usages éventuels qui seraient remontés à la DDTM

Historique

Seul le département des Landes a une explication concernant la façon dont le contingent a été fixé. Jusqu'à l'année dernière, la majorité des demandes étaient gérées par une association qui se voyait garantir 440 autorisations sur les 500 du département. Cette association a été très investie dans la réalisation de l'arrêté préfectoral de 1992, et a participé à la détermination du contingent du département. Dans le cas des Landes, présentant un estran sableux homogène sur l'ensemble du département, le contingent a été calculé à partir du linéaire côtier qui est de 100km environ, et en comptant un linéaire d'occupation de 200m par filet (50m maximum autorisés + 150m d'espacement). Aucun autre département n'a conservé d'historique justifiant de la détermination du contingent initial. Le département du Finistère indique cependant que ce contingent a été fixé après un recensement des pratiques existantes, rendu possible grâce à un régime de déclaration de pose préexistant, et que l'Ifremer n'a pas émis d'objection.

Evolution du contingent et délimitation géographique

Malgré l'absence de justification du contingent initial, le département de la Gironde a fait évoluer son contingent une première fois en 2001 puis à partir de 2009 grâce à un système de déclaration des captures via la remise de fiches de pêche mis en place cette année-là. Ces fiches ont été exploitées par l'Ifremer et ont permis d'ajuster de manière raisonnée le

contingent. Ce dernier, fixé à 35 avant 2001 a été augmenté progressivement à 266 en 2017. Les études menées par l'Ifremer ont permis de prendre en compte l'incidence sur la ressource halieutique, mais aussi l'incidence sur la protection de la faune et la flore du littoral. Contrairement au département des Landes, les côtes de Gironde incluent des réserves naturelles et un Parc naturel marin, ces deux espaces protégés incitant à la prudence quant à la poursuite de cette augmentation (Lefever, 2019).

A part la Gironde, les autres départements ont gardé le même contingent, souvent fixé dès 1993 ou 1994. Les départements de Vendée et de Loire-Atlantique ont indiqué préférer ne pas augmenter le contingent de crainte d'augmenter la pression sur certaines communes déjà très demandées. En Loire-Atlantique en particulier, l'ensemble des 80 demandes se concentrent sur 3 communes et la moitié des filets se situent sur 7-8km de côtes. L'arrêté ministériel de 1992 ne prévoit pas de continger à une échelle plus fine que les côtes des anciens quartiers maritimes, et c'est un problème régulièrement souligné. Cependant, quelques départements ont dérogé à ce point. Le département de la Gironde répartit son contingent sur 4 zones, et le département du Morbihan a contingenté spécifiquement la commune de Damgan en 2013. Les départements de la Vendée et du Finistère ont établi un contingent selon les anciens quartiers maritimes, comme le prévoit l'arrêté ministériel de 1992. Pour la plupart des départements cependant, cette délimitation n'est pas assez fine pour limiter la surdensité de filets à certains endroits.

Pêche professionnelle

La prise en compte des pêcheurs professionnels dans l'arrêté préfectoral diffère d'un département à l'autre. L'arrêté ministériel inclut les pêcheurs de loisir aussi bien que les pêcheurs professionnels, spécifiant que les pêcheurs professionnels sont prioritaires dans l'ordre d'attribution des autorisations.

Selon les départements, la prise en compte du cas des pêcheurs professionnels varie. Certains départements ont un arrêté spécifique pour la pêche de loisir à pied dans lequel ils décrivent le cas de la pêche au filet fixe (cas du Calvados et de la Manche). La pêche professionnelle à pied est cependant mentionnée dans l'arrêté de la Manche. Le contingentement global (professionnel et loisir) peut faire l'objet d'un arrêté à part (Calvados et Vendée). Dans le cas du Calvados, il est précisé que les pêcheurs à pied professionnels sont prioritaires pour l'attribution des demandes d'autorisation. Pour la Gironde et le Morbihan, le contingentement de l'arrêté ne concerne que les pêcheurs de loisir, et la procédure à suivre pour les pêcheurs professionnels est décrite dans l'arrêté. Les autres départements n'ont qu'un seul arrêté qui inclut les contingents des pêcheurs professionnels et de loisir. Comme les pêcheurs professionnels ont le droit de poser plusieurs filets (nombre variable selon les départements), le contingent peut-être soit en nombre d'autorisations (Calvados, Gironde et Morbihan), soit en nombre de filets. L'arrêté ministériel précise que ce contingent doit être en nombre de filets.

Actuellement, l'arrêté de Charente-Maritime ne concerne que les pêcheurs à pied de loisir et ne fait pas mention des pêcheurs professionnels qui sont gérés par le CDPMEM.

Conditions d'attribution

L'arrêté ministériel de 1992 prévoit le minimum d'informations nécessaires à l'obtention d'une autorisation de pose de filet fixe :

« a) *Les nom, prénoms, profession et domicile du demandeur ;*

b) La nature (type du filet, longueur, hauteur, maillage, matériau de fabrication) du ou des filets que le demandeur envisage d'employer ;

c) Le lieu où le demandeur compte utiliser son ou ses filets (la fourniture d'un extrait de carte à l'appui de la demande pourra être requise par l'arrêté préfectoral cité à l'article 3 ci-dessous). »

Cependant, quelques départements ajoutent des critères supplémentaires. La demande de remise d'un relevé de capture, d'un carnet de pêche, ou d'une fiche statistique est souvent adoptée. C'est le cas des départements de Loire-Atlantique, d'Ille et Vilaine (fiche mensuelle), de la Gironde (deux fois par an) et des Landes (deux fois par an), pour un total de 4 départements sur les 10 interrogés.

Le paragraphe sur la localisation des filets laisse de la place à l'interprétation : quelle est l'étendue de la zone où l'utilisateur va pouvoir poser son filet ? Est-ce à l'échelle de la commune ou est-ce plus fin ? Comment le demandeur indique son lieu de pêche sur une carte marine ? Par une croix, un cercle ?

Différentes stratégies ont été adoptées par les départements. Le Calvados, la Vendée et le Morbihan demandent un point précis sur une carte marine jointe à la demande. Les Landes demandent de situer le filet entre deux bornes kilométriques qui se visualisent via le téléservice. La Manche demande simplement d'indiquer le lieu sans plus de précision. Les Côtes d'Armor demandent de situer sur une carte marine la grève ou la plage, en précisant que ce doit être une échelle plus petite que la commune. Le formulaire du Finistère permet d'indiquer la commune et le lieu-dit. L'Ille-et-Vilaine n'exige que la commune, mais avec un plan de situation, sans préciser l'échelle du plan. Enfin, la Gironde demande de situer la zone qui correspond au découpage du contingentement et regroupe donc plusieurs communes.

Actuellement, la Charente-Maritime donne la possibilité de choisir deux communes de calage.

Enfin, si tous les départements demandent un justificatif de domicile, seule la Gironde précise que le domicile doit être situé en Gironde.

Nombre de demandes et modalités d'attribution

Le Calvados, les Côtes d'Armor, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine ont eu pour l'année 2019 moins de demandes que d'autorisations et n'ont donc pas eu à appliquer de modalité d'attribution. C'est un phénomène récent qui pourrait être relié à la législation sur le bar au nord du 48° parallèle. Seul le département de la Manche fait exception. L'arrêté ministériel précise que les pêcheurs à pied professionnels sont prioritaires. Les attributions se font ensuite par ordre de dépôt de demande ou d'envoi, le cachet de la poste faisant foi. En Charente-Maritime, le nombre de demandeurs diminue légèrement chaque année passant de 2915 en 2015 à 2522 en 2019 puis 2300 en 2020.

Les pêcheurs professionnels sont toujours prioritaires si l'arrêté les inclut dans le contingent. Pour les pêcheurs récréatifs, la Gironde et l'Ille et Vilaine donnent la priorité à ceux qui se déplacent, puis les attributions se font par ordre d'envoi des courriers. La Gironde procédait par tirage au sort jusqu'en 2017, mais un recours a été déposé et le département a dû changer de modalité d'attribution. Cependant, l'arrêté préfectoral précise que « en cas d'afflux de demandes par courrier le premier jour autorisé d'envoi, il sera procédé à un tirage au sort ». D'autres départements procèdent par tirage au sort : le Calvados et le Morbihan. Dans le cas de la Manche, la situation est plus complexe. Si dans une première version de l'arrêté la priorité était donnée au renouvellement des autorisations,

aujourd'hui la priorité est accordée à ceux qui n'ont pas eu de demandes les deux dernières années. Si ce nombre est supérieur au contingent, les autorisations sont attribuées par tirage au sort. Dans le cas contraire, le nombre complémentaire est tiré au sort parmi les renouvellements d'autorisation. Tous les autres départements procèdent par ordre de dépôt de demande ou d'envoi. Ainsi, dans certains départements, les demandeurs font la queue dès 9h du matin au bureau de la DDTM pour déposer leur demande. Ceci a pour effet de favoriser les personnes disponibles à ce moment-là, c'est pourquoi certains départements ont fait le choix du tirage au sort.

Conflits d'usage

Peu de DDTM ont eu vent de conflits d'usage avec d'autres pratiques. Il n'y a qu'en Loire Atlantique que cela semble vraiment poser problème. En Gironde, si les conflits ne sont

Finalemnt, il y a une grande diversité d'interprétation de l'arrêté ministériel de 1992 selon les départements. Le tableau ci-dessous résume la situation des différents départements en prenant en compte les différents points étudiés dans ce paragraphe : le contingent, s'il est effectué en nombre de filets ou d'autorisations, combien de demandes sont reçues, les modalités de localisation du filet, les modalités d'attribution des demandes, la prise en compte des pêcheurs professionnels dans l'arrêté, la demande de remise d'une fiche de pêche. Sont ajoutés pour comparaison les surfaces d'estran évaluées lors du projet européen Life-pêche à pied et les linéaires côtiers calculés à partir du trait de côte du SHOM pour la totalité des départements sans prendre en compte les zones interdites ou inaccessibles.

pas directement mentionnés, la cohabitation avec d'autres usages est prise en compte dans l'établissement du contingent.

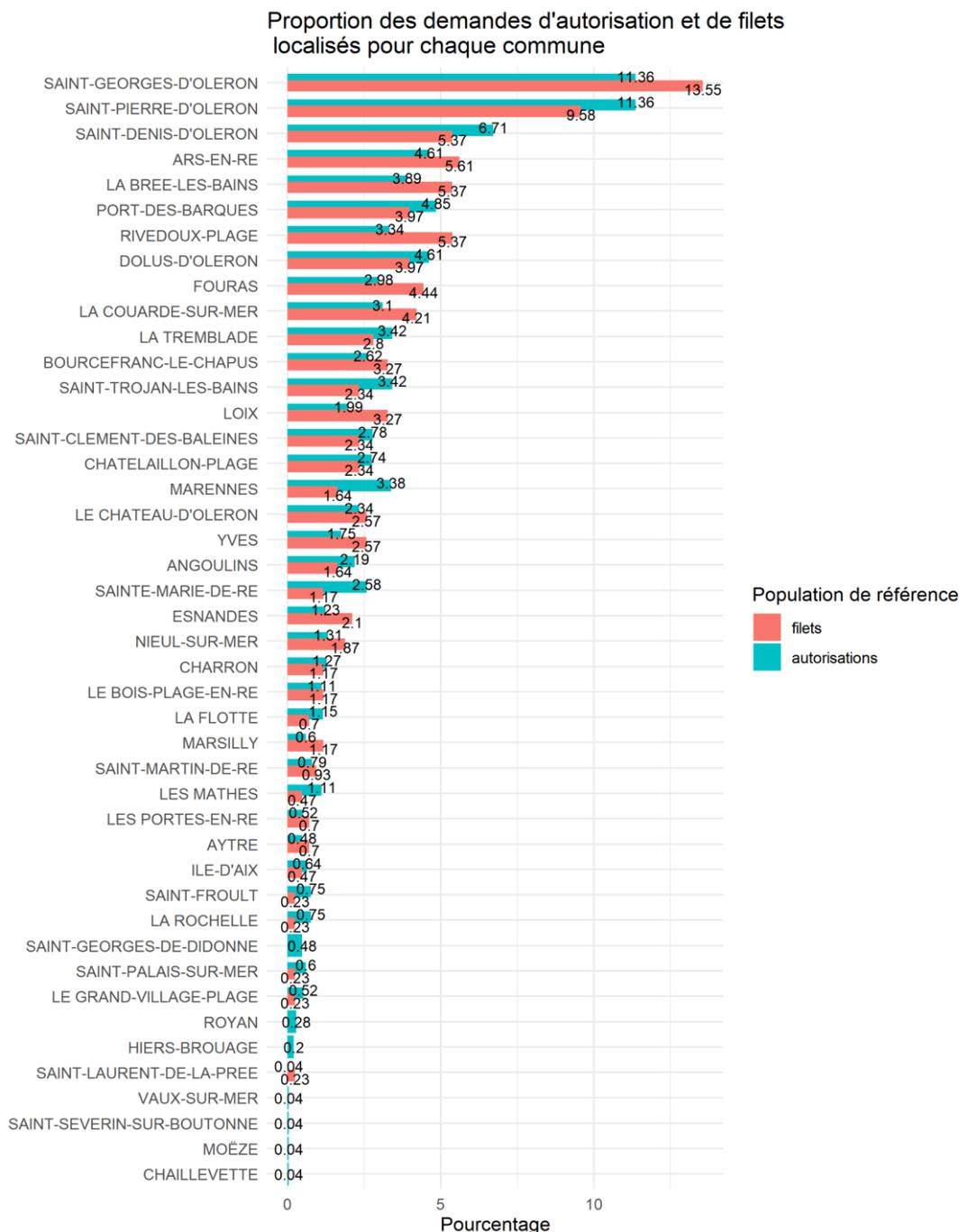
Contacts :

Département	Contact	Numéro
Calvados	Sandrine Vinatier	02 31 43 15 56
Charente-Maritime	Hugues Guislain	05 16 49 63 59
Cotes d'Armor	Valérie Jaouen	02 96 75 66 76
Finistère	Francis Kletzel	02 98 76 51 36
Gironde	Pierre-Louis Lefever	05 57 52 57 02
Ille-et-Vilaine	Sandrine Mary	02 90 57 40 70
Loire-Atlantique	Damien Porcher-Labreuille	02 40 11 77 61
Manche	Régine Tavernier	02 50 79 15 13
Morbihan	Vincent Mialet	02 97 37 16 22
Landes	Laurence Borromée	05 59 15 19 60
Vendée	Patrick Leblanc	02 51 20 42 49

Département	Superficie des estrans (en ha)	Trait de côte SHOM (km)	Contingent 2019 (filets/autorisation)	Nombre de demandes	Localisation du filet	Attribution des demandes	Pêcheurs professionnels	Fiche de pêche
Calvados	4288	250	100 (autorisations)	86 (dont 4 pros)	Point précis et carte marine	1) Pêcheurs professionnels 2) Tirage au sort	1 arrêté pêche de loisir à pied 1 arrêté contingent de filet	oui
Charente-Maritime	14852	797		2522	Deux communes		Non pris en compte dans l'arrêté	
Cotes d'Armor	14769	910	160 (filets)	96 (121 filets)	Carte marine et grève ou plage	1) Pêcheurs professionnels 2) ordre de dépôt de demande ou envoi	Pris en compte dans l'arrêté	
Finistère	5784	1945	305 (filets répartis en QM)	218	Commune et lieudit	Ordre de dépôt de demande ou envoi	Pris en compte dans l'arrêté	
Gironde	2925	797	266 (autorisations) (réparties en 4 zones)	600 (dont pro)	Zone	1) Dépôt en personne 2) ordre d'envoi	Mentionnés dans l'arrêté mais non pris en compte dans le contingent	oui
Ille-et-Vilaine	6290	209	121 (filets)	68+2 pro (82 filets)	Commune et plan	1) Pêcheurs pro 2) Dépôt en personne 3) Ordre d'envoi	Pris en compte dans l'arrêté	oui

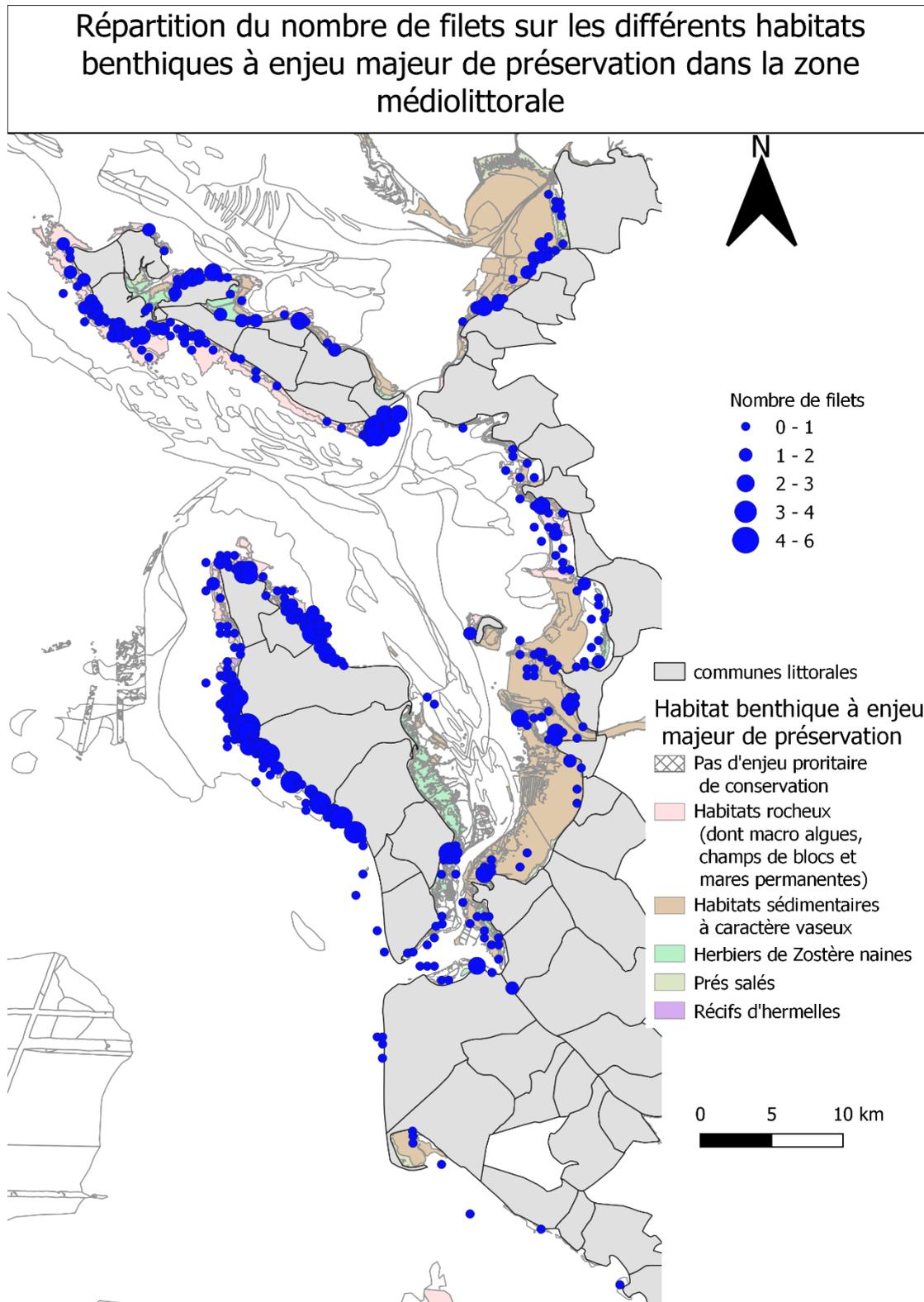
Département	Superficie des estrans (en ha)	Trait de côte SHOM	Contingent 2019 (filets/autorisation)	Nombre de demandes	Localisation du filet	Attribution des demandes	Pêcheurs professionnels	Fiche de pêche
Loire-Atlantique	960	665	80 (filets)	150-200	Zone et commune	Ordre de dépôt de demande ou envoi	Non mentionnés dans l'arrêté	oui
Manche	17795	602	190	250	Lieu précis	1) Ceux qui n'ont pas eu d'autorisation les 2 dernières années. Si trop : tirage au sort 2) Tirage au sort parmi les autres	Arrêté pêche de loisir à pied qui mentionne les pêcheurs professionnels	
Morbihan	1790	1363	20 (autorisations) (une commune contingentée)	27	Extrait de carte marine et localisation précise	Ordre d'envoi ou de dépôt. Tirage au sort si susceptible d'être dépassé	Contingentement uniquement pour les pêcheurs de loisir	
Landes		142	500	650	Localisation entre deux bornes kilométriques	Ordre d'envoi (pas de déplacement physique)	Pris en compte dans l'arrêté	oui
Vendée	5510	485	90 (filets répartis en QM)	70/80 Sables d'Olonnes	Lieu de pose exact avec carte	Ordre de dépôt de demande ou envoi	Pris en compte dans l'arrêté	

ANNEXE 9 : FIGURE - COMPARAISON DES POURCENTAGES DE



PRESENCE DANS LES COMMUNES LITTORALES DES REONDANTS AU QUESTIONNAIRE PAR RAPPORT AUX DETENTEURS D'UNE AUTORISATION

ANNEXE 10 : CARTE - SUPERPOSITION DES HABITATS ET DES FILETS



ANNEXE 11 : PRINCIPE DE L'ANALYSE A COMPOSANTES MULTIPLES

L'analyse en composante principale (ACP), l'analyse factorielle des composantes (AFC) et l'analyse des composantes multiples (ACM) sont des méthodes d'analyse factorielles qui permettent d'identifier des proximités entre des individus. L'ACP est réservée aux variables quantitatives, l'AFC à deux variables qualitatives, et l'ACM à plusieurs variables qualitatives. Cette dernière est typiquement utilisée dans les exploitations d'enquêtes d'opinion.

Prenons l'exemple de trois variables qualitatives : nature du filet, type d'estran, originaire de Charente-Maritime. Sur 10 individus interrogés, on aura le tableau des variables qualitatives suivant :

Individu	Nature du filet	Type d'estran	Originaire 17
A	Maillant	Rocheux	Oui
B	Maillant	Sableux	Oui
C	Trémail	Vaseux	Oui
D	Trémail	Rocheux	Oui
E	Trémail	Sableux	Non
F	Trémail	Vaseux	Non
G	Trémail	Rocheux	Non
H	Trémail	Sableux	Non
I	Inconnu	Vaseux	Non
J	Inconnu	Rocheux	Non

On peut aussi écrire sous la forme d'un tableau disjonctif complet en considérant séparément les modalités de chaque variable ? La variable « Nature du filet » a trois modalités, la variable « Type d'estran » a également trois modalités, et la variable « Originaire de Charente-Martime » a deux modalités.

Individu	Maillant	Trémail	Inconnu	Rocheux	Sableux	Vaseux	Oui	Non	Somme
A	1			1			1		3
B	1				1		1		3
C		1				1	1		3
D		1		1			1		3
E		1			1			1	3
F		1				1		1	3
G		1		1				1	3
H		1			1			1	3
I			1			1		1	3
J			1	1				1	3
Somme	2	6	2	4	3	3	4	6	30

L'analyse de ces données peut se faire en regardant les individus, c'est-à-dire les lignes, ou en regardant les modalités, c'est-à-dire les colonnes.

Par exemple, chaque individu est décrit par 6 variables. On pourrait donc représenter l'ensemble de ces individus sur un graphique de dimension 6. Pour plus de clarté, on

cherche à représenter de nouveaux axes qui vont maximiser les variations entre les individus de façon à obtenir un nouveau système de coordonnées. On pourra représenter les individus selon les axes présentant le plus de dispersion d'un individu à l'autre.

Le but de l'ACM et des autres méthodes d'analyse factorielle est d'analyser la variabilité des individus, c'est à dire les ressemblances et les différences entre les individus et les variables. Dans notre exemple, les individus A et D se ressemblent, alors que les individus B et G sont très différents.

L'ACM va extraire de nouvelles dimensions pour décrire l'échantillon des individus, ces dimensions pouvant elles-même être décrites par les modalités des variables.

Les modalités et les individus sont représentés selon ces nouvelles dimensions. Les individus sont situés du côté des modalités qu'ils prennent, et symétriquement, les modalités sont situés du côté des individus qui les prennent. Plus une modalité est rare, plus elle sera éloignée du centre du graphique. Dans ce manuscrit, nous avons représenté les modalités par des flèches. Graphiquement, plus la flèche de la modalité est longue, plus elle est rare.

Symétriquement, plus un individu présentera de modalités rares, plus le point qui le représente sera éloigné du centre du graphique. Deux individus qui partagent des modalités seront proches sur le graphique.

La classification ascendante hiérarchique permet de regrouper les individus selon leur distance sur le graphique. On peut choisir le nombre de dimensions considérées. Le dendrogramme représente ainsi les distances entre les individus, ce qui permet d'identifier des classes d'individus.

Les détails mathématiques des calculs effectués lors de l'ACM sont complexes et ne seront pas décrits ici. Il s'agit d'effectuer une ACP sur le tableau de contingence modifié de telle sorte que chaque valeur a été pondérée soit par le poids de la modalité (analyse des individus), soit par le poids des individus (analyse des modalités).

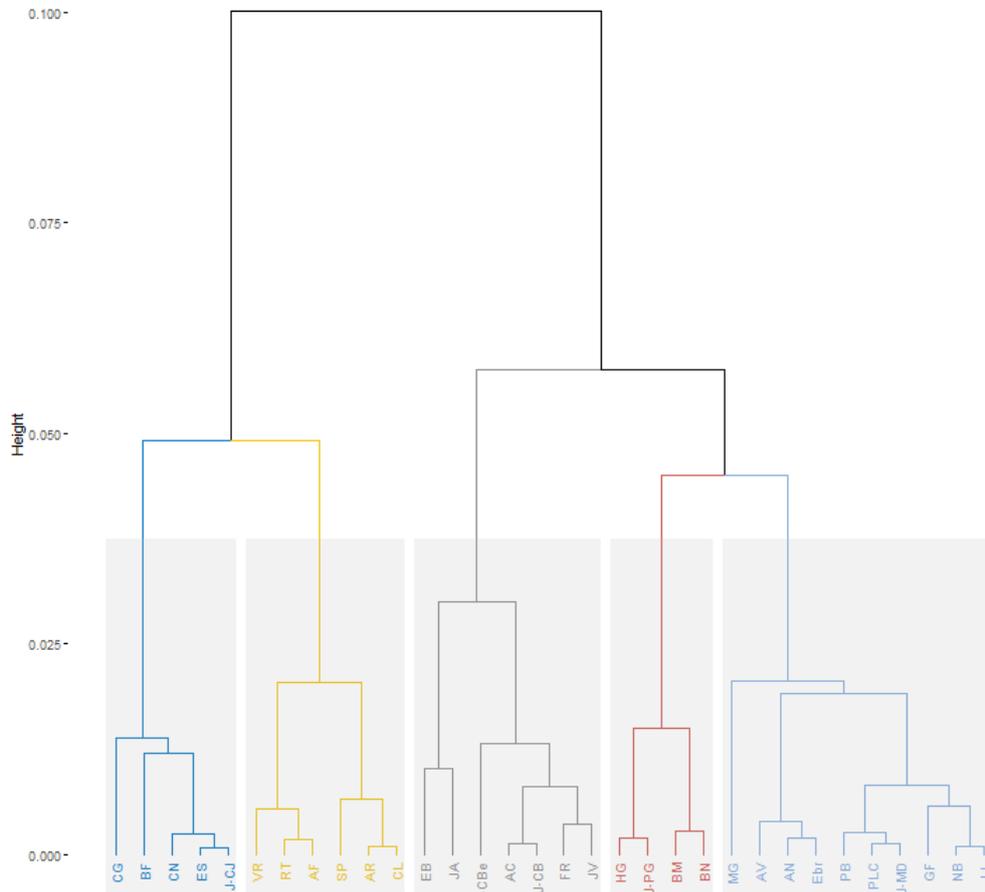
Pour aller plus loin :

Vidéos de François Husson sur les ACM

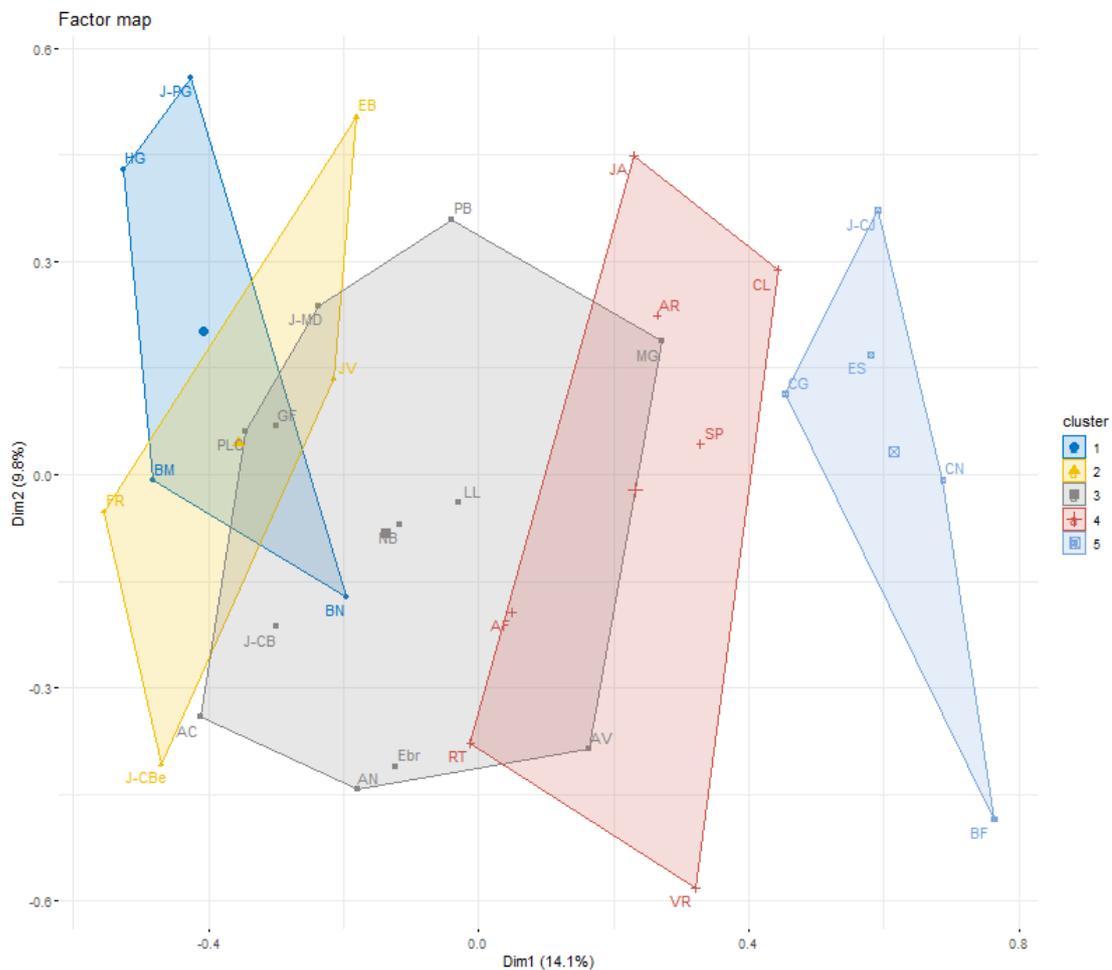
Principe et pratique de l'ACM, Ricco RAKOTOMALALA, Université Lumière Lyon 2

Statistique Descriptive Multidimensionnelle (pour les nuls), Alain Baccini

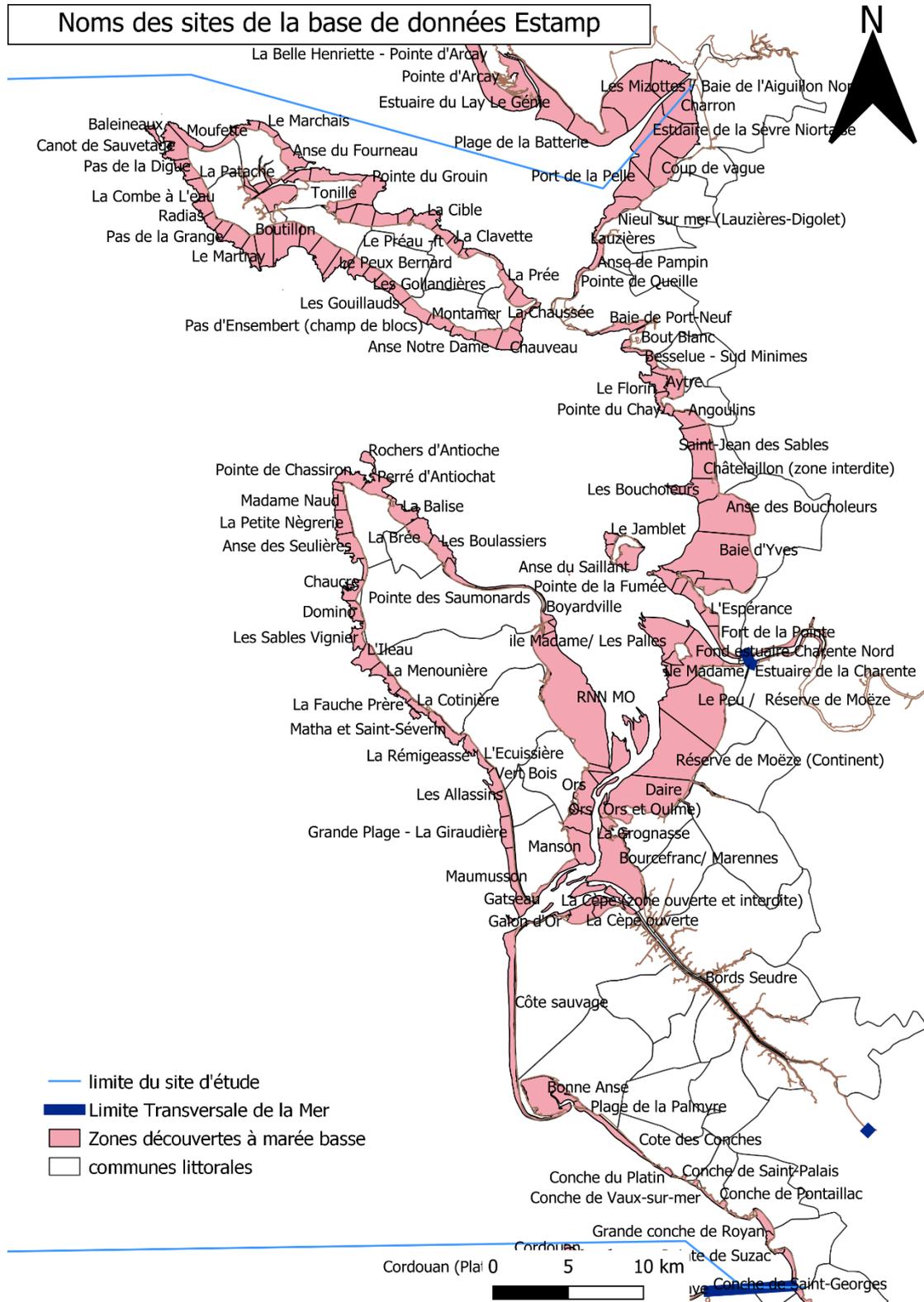
ANNEXE 12 : FIGURE - DENDROGRAMME ISSU DE LA CLASSIFICATION ASCENDANTE HIERARCHIQUE SUR LES PECHEURS ENQUETES. IL REPRESENTE LA PROXIMITE ENTRE LES INDIVIDUS SELON LES MODALITES



ANNEXE 13 : FIGURE - SPATIALISATION DES CLUSTERS SELON LE PREMIER PLAN FACTORIEL



ANNEXE 14 : CARTE - ZONES ESTAMP CREEES LORS DU LIFE PAPL POUR ETUDIER LA FREQUENTATION DES ESTRANS



ANNEXE 15 : HABITATS NATURA 2000 DU PARC SUR L'ETAGE MEDIOLITTORAL CONCERNE PAR LA PECHE AU FILET FIXE

1110-1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers À *Zostera marina* (façade atlantique)

1110-3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)

1130-1 : Slikke en mer À marées (façade atlantique)

1140-5 : Estrans de sables grossiers et graviers (façade atlantique)

1140-6 : Sédiments hétérogènes envasés (façade atlantique)

1140-M05.01 : Vases intertidales marines

1160-1 : Vasière infralittorales (façade atlantique)

1170-2 : La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)

1170-2/3 : La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique) / La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)

1170-3 : La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)

1170-4 : Les récifs d'Hermelles (façade atlantique)

1170-5 : La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)

1170-5/6 : La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique) / La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)

1170-8 : Les cuvettes ou mares permanentes (façade atlantique)

1330-3 : Prés salés du haut schorre

1330-5 : Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée

1420-1 : Fourrés halophiles thermo-atlantiques